



Investir dans les populations rurales

Conseil des gouverneurs

Quarante-septième session

Rome, 14-15 février 2024

Rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA: Investir dans la prospérité et la résilience rurales pour la sécurité alimentaire de demain

Cote du document: GC/47/L.5

Point de l'ordre du jour: 8

Date: 23 janvier 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Questions techniques:

Ronald Hartman

Directeur

Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale

courriel: r.hartman@ifad.org

Leon Williams

Responsable principal des partenariats, reconstitution des ressources

Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale

courriel: l.williams@ifad.org

Table des matières

Résumé	ii
Introduction	1
I. Contexte	2
II. Orientation stratégique et proposition de valeur de FIDA13	6
III. FIDA13: Mettre en place des moyens d’existence et des systèmes alimentaires résilients en milieu rural	9
A. Une attention plus soutenue aux contextes de fragilité	10
B. Investir dans la biodiversité et dans la résilience climatique des petits producteurs	13
C. Renforcer la collaboration avec le secteur privé	19
D. Assurer l’inclusion pour ne laisser personne de côté	23
IV. Obtenir un impact grâce à des programmes de pays intégrés	29
A. Vers des programmes de pays intégrés	29
B. Gestion adaptative	32
C. Renforcer la pérennité et la modularité des investissements	34
V. Renforcer l’efficacité et l’efficience organisationnelles	39
VI. Assembler des financements au service du développement et faire jouer l’effet de levier	43
A. Les scénarios financiers de FIDA13 et leur impact	47
VII. Rapports sur les résultats obtenus et les progrès accomplis durant FIDA13	57
VIII. Dispositions relatives à l’examen à mi-parcours de FIDA13 et à la Consultation sur FIDA14	58
IX. Recommandation	59
 Annexes	
I. Matrice des engagements et des mesures contrôlables pour FIDA13	60
II. Cadre de gestion des résultats de FIDA13 (2025-2027)	64
III. Programme de participation du secteur privé au financement: modèle de financement et modalités de mise en œuvre	84
IV. Actualisation de l’approche suivie par le FIDA pour intervenir dans les situations de fragilité	99
V. Modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires	125
VI. Note technique sur l’encaissement anticipé des contributions de base à la reconstitution des ressources	131
VII. Contributions additionnelles de base pour le climat	134
VIII. Taux de change pour FIDA13	143
IX. Projet de résolution sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA	145
X. Directives relatives aux annonces de contributions des Membres à FIDA13	154

Résumé

1. La Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13) survient à un moment critique. Le monde est en état d'alerte et les chances d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 diminuent rapidement. Les chiffres de la faim et de la pauvreté sont inacceptables et les effets des changements climatiques sont de plus en plus catastrophiques. Les migrations forcées, l'instabilité et les conflits s'aggravent, notamment dans les zones déjà vulnérables. Si les populations rurales pauvres et les petits producteurs des pays en développement sont parmi les plus sévèrement touchés par ces crises, ils n'en ont pas moins un rôle essentiel à jouer pour bâtir un avenir résilient. Pour atteindre les objectifs de développement durable et transformer le monde rural et les systèmes alimentaires, les investissements consentis en faveur des ruraux pauvres doivent être réalisés à une échelle beaucoup plus grande.
2. Les membres de la Consultation sur FIDA13 se sont réunis en 2023 pour fixer les priorités et les cibles pour la période couverte par FIDA13 (2025-2027). Compte tenu du contexte mondial, les délégués sont convenus qu'il était nécessaire d'investir dans des solutions ambitieuses et durables pour faire face à la crise actuelle et renforcer la résilience des populations rurales de sorte à garantir la sécurité alimentaire pour tous. Les délégués ont souscrit à l'appel de fonds lancé par le FIDA en vue de la mobilisation de nouveaux financements pour un montant de 2 milliards d'USD, correspondant au scénario B, afin d'appuyer la réalisation d'un programme de travail de 10 milliards d'USD et ont encouragé tous les États membres du FIDA à soutenir résolument le processus de la Consultation sur FIDA13. La réalisation de ces objectifs permettra au FIDA d'œuvrer au doublement de son impact à l'horizon 2030 et à l'amélioration des revenus, de la production, de la sécurité alimentaire et la nutrition et de la résilience de plus de 100 millions de personnes. Les délégués ont approuvé le Rapport sur FIDA13, ainsi que les principaux messages contenus dans le présent résumé.

Une action centrée sur les populations rurales

3. Près de la moitié de la population mondiale se concentre dans les zones rurales des pays en développement. Ces zones, où la faim et la pauvreté sont plus profondément enracinées, abritent plus de 80% des personnes se trouvant en situation d'extrême pauvreté dans le monde¹. Les ruraux et les petits producteurs sont davantage touchés par les changements climatiques et les conflits et sont plus susceptibles d'être privés d'accès aux financements. Ils sont plus vulnérables face aux chocs, à l'instabilité et aux migrations forcées². C'est particulièrement vrai pour les groupes marginalisés: plus de la moitié des ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les zones rurales sont dirigés par une femme³; le monde rural compte environ 500 millions de jeunes⁴ et accueille une grande partie des communautés autochtones, qui regroupent plus de 470 millions de personnes dans le monde⁵.
4. Ces ruraux sont de petits producteurs tributaires des exploitations de petite taille et des marchés locaux pour obtenir des revenus et subvenir à leurs besoins alimentaires. Ils jouent un rôle fondamental dans la sécurité alimentaire et la nutrition, la réduction de la pauvreté et le maintien ou la restauration de la stabilité

¹ FIDA, Rapport sur le développement rural 2021: La transformation des systèmes alimentaires au service de la prospérité rurale.

² Nations Unies, [Rapport sur les objectifs de développement durable 2022](#).

³ Données issues des évaluations d'impact du FIDA menées entre 2019 et 2021.

⁴ FIDA, Rapport sur le développement rural 2019: Donner leur chance aux jeunes ruraux.

⁵ Organisation internationale du Travail, 2019, [Application de la convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux. Pour un avenir inclusif, durable et juste](#).

au niveau local et contribuent considérablement à nourrir la planète. Ils produisent jusqu'à 70% des denrées alimentaires consommées dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire⁶.

5. Une extension à une échelle sensiblement plus grande des investissements inclusifs et durables consentis en faveur de l'agriculture aurait des effets transformateurs et contribuerait à relancer la réalisation des objectifs de développement durable. Les investissements dans le secteur agricole contribuent à réduire la pauvreté deux à trois fois plus efficacement que ceux réalisés dans d'autres secteurs⁷. En présence de tels investissements, la production augmente, se diversifie et s'adapte à l'évolution du climat. L'offre alimentaire s'améliore tant en qualité qu'en quantité et les revenus de tous les acteurs des filières agricoles augmentent. Lorsque les populations ont des solutions pour améliorer leur sécurité alimentaire et leurs moyens d'existence, l'instabilité et la pression migratoire reculent, tandis que la résilience climatique se renforce. C'est pourquoi la résilience rurale est déterminante dans la lutte contre la faim, la pauvreté et les changements climatiques.

Le moment est venu d'agir

6. En dépit de ce potentiel, le sous-investissement en faveur des populations et des producteurs en milieu rural persiste depuis des décennies. L'aide publique au développement destinée à l'agriculture stagne à un niveau bien inférieur à celui requis⁸ et les financements climatiques affectés à la petite agriculture représentent à peine 2% des financements totaux⁹. Cette situation commence à produire des conséquences désastreuses.
7. Plus de 780 millions de personnes dans le monde souffraient de la faim en 2022, et, rien que depuis 2021, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë a augmenté de 34%. En Afrique, environ un cinquième de la population est touché par la faim. Ces chiffres sont aggravés par les conséquences mondiales de la guerre en Ukraine, le relèvement à petits pas des effets de la COVID-19, la persistance des inégalités et l'aggravation des effets des changements climatiques. Si les tendances actuelles se maintiennent, en 2030, on comptera probablement encore 575 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et 670 millions de personnes souffrant de la faim¹⁰. Les projections relatives au climat sont tout aussi alarmantes. Avant 2030, l'augmentation de la température à la surface du globe devrait atteindre le seuil critique de 1,5 degré, avec des incidences graves et irréversibles sur la production alimentaire, l'accès à la nourriture et la sécurité hydrique¹¹.
8. Pour y faire face, il est nécessaire de mobiliser chaque année entre 300 et 400 milliards d'USD jusqu'en 2030 afin de transformer les systèmes alimentaires¹². Dans de nombreux pays en développement, la dette publique, la faible croissance économique et l'aggravation des contraintes budgétaires rendent ces chiffres quasiment inatteignables¹³. Néanmoins, en parallèle des fonds affectés aux interventions d'urgence à mener face aux crises récurrentes, il convient de réaliser

⁶ Voir la note de bas de page 1.

⁷ Voir Luc Christiaensen, Lionel Demery et Jesper Kuhl, 2011, « [The \(evolving\) role of agriculture in poverty reduction – An empirical perspective](#) », *Journal of Development Economics*, vol. 96, n° 2, p. 239-254, ISSN 0304-3878.

⁸ Voir [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement](#) et [Donor Tracker](#).

⁹ FIDA, Le financement climatique au service des systèmes alimentaires: nouveaux horizons pour le FIDA (document EB 2022/137/R.2).

¹⁰ Rapport sur les objectifs de développement durable 2023 et État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023 (disponibles uniquement en anglais).

¹¹ Voir [The Conversation](#).

¹² Banque mondiale, [Food Finance Architecture: Financing a Healthy, Equitable & Sustainable Food System](#), septembre 2021.

¹³ *Ibid.*

des investissements dans des solutions à moyen et long terme, car un dollar investi aujourd’hui dans la résilience permettra d’économiser jusqu’à 10 USD d’aide d’urgence à l’avenir¹⁴. C’est particulièrement important dans les contextes et situations de fragilité, qui sont vulnérables aux chocs économiques et climatiques périodiques, aux conflits et aux catastrophes naturelles¹⁵.

Le FIDA, force de solutions

9. Le FIDA a été créé en réponse aux crises alimentaire et énergétique mondiales des années 1970 avec pour mission de remédier aux causes profondes de la pauvreté et de l’insécurité alimentaire. Par ses investissements dans les populations rurales, le FIDA améliore la production alimentaire, les systèmes alimentaires et la situation nutritionnelle des populations les plus pauvres. Ce faisant, il renforce la résilience, protège la planète et crée des moyens d’existence pour forger un avenir nouveau et meilleur.
10. Le FIDA joue un rôle central dans le financement du développement rural. La totalité des financements du FIDA est investie en faveur des systèmes alimentaires ruraux et des populations rurales les plus vulnérables. C’est le seul organisme spécialisé des Nations Unies et la seule institution financière internationale (IFI) qui se consacre exclusivement à la transformation de l’agriculture et des économies rurales. Il est important de souligner que le FIDA occupe une position singulière, puisqu’il est le deuxième plus gros bailleur de fonds multilatéral en faveur de l’alimentation et de l’agriculture à l’échelle mondiale. Il vient en aide à des dizaines de millions de ruraux dans le cadre de son programme de travail, dont la valeur dépasse les 20 milliards d’USD, en conjuguant ses propres financements avec des cofinancements. Plus de 50% des activités du FIDA sont menées en Afrique.
11. Le FIDA se distingue par son efficacité. Depuis 1977, pour chaque dollar de contribution de base versé par ses États membres, le FIDA est parvenu à investir six dollars dans les zones rurales. Grâce à sa note de crédit AA+, le FIDA peut mettre en œuvre des modèles de financement innovants, faire appel au secteur privé et attirer des financements qui resteraient sinon inexploités. Outre le Groupe de la Banque mondiale, le FIDA est le seul organisme des Nations Unies à être présent sur les marchés de capitaux, ce qui souligne l’importance de la conclusion en juin 2023 de la plus grande opération de placement privé menée par le FIDA à ce jour.
12. Le FIDA est aussi efficace. Sa capacité organisationnelle est reconnue dans les évaluations externes. Selon l’évaluation de la qualité de l’aide publique au développement du Center for Global Development¹⁶, le FIDA était l’organisme multilatéral de développement le plus efficace et le plus efficient au monde en 2021. Rien que pendant la période couverte par FIDA11, les opérations financées par le FIDA ont permis à plus de 77 millions de ruraux d’accroître leurs revenus, à 64 millions d’améliorer leur accès aux marchés, et à 38 millions de renforcer leur résilience. Les impacts et les résultats du FIDA sont largement reconnus, comme on a pu récemment le constater au Sommet pour un nouveau pacte financier mondial tenu à Paris¹⁷ ainsi que dans le Plan d’action de Hiroshima adopté par le G7¹⁸.
13. La réussite du FIDA tient à son approche centrée sur les personnes. Le FIDA investit en faveur des populations rurales, en s’associant avec de petits producteurs, des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et d’autres groupes marginalisés. Il bâtit de solides relations de confiance avec les communautés, les pouvoirs publics et les partenaires internationaux, notamment en collaborant

¹⁴ Global Commission on Adaptation, 2019, [Adapt now: A global call for leadership on climate resilience](#).

¹⁵ Paul Corral *et al.*, 2020, [Fragility and Conflict: On the Front Lines of the Fight against Poverty](#), Banque mondiale, Washington, D.C.

¹⁶ Center for Global Development, 2021, [The Quality of Official Development Assistance](#).

¹⁷ [Déclaration conjointe de la France et du FIDA](#).

¹⁸ [Hiroshima Action Statement for Resilient Global Food Security](#).

étroitement avec des banques multilatérales de développement (BMD) et d'autres organismes des Nations Unies. La confiance que les États membres en développement accordent au FIDA est manifeste: près de 90 pays de la Liste C ont apporté une contribution volontaire lors de la dernière reconstitution des ressources du Fonds.

Changer la vie de 100 millions de personnes

14. À moins d'un changement majeur dans l'affectation des financements, les perspectives mondiales relatives à la pauvreté, à la faim et au climat s'annoncent inquiétantes. Il existe des solutions, mais elles nécessitent des financements à plus grande échelle. Ce n'est que par l'augmentation des contributions des États membres que le FIDA pourra assumer un rôle de chef de file dans la transformation des systèmes alimentaires locaux et l'investissement en faveur de la résilience rurale. Pour FIDA13, le Fonds appelle ses États membres à agir en ce sens.
15. Dans le cadre de FIDA13, l'objectif du Fonds est d'exécuter un programme de travail d'au moins 10 milliards d'USD et de produire un impact considérable au profit de plus de 100 millions de ruraux pauvres. Cet objectif peut être atteint si les États membres apportent 2 milliards d'USD de nouveaux financements dans le cadre de la reconstitution des ressources (dont des contributions de base, des contributions additionnelles de base pour le climat et des prêts concessionnels de partenaires), ce qui permettra au FIDA de déployer près de 4 milliards d'USD au titre de ses nouveaux financements et de mobiliser 6 milliards d'USD supplémentaires sous forme de cofinancements nationaux et internationaux, soit un retour sur investissement très favorable pour les États membres.
16. Il s'agit là d'une réponse ambitieuse aux appels lancés aux BMD et aux IFI en vue d'une action ciblée en faveur de l'octroi de ressources concessionnelles accrues aux pays les plus pauvres et les plus surendettés. Le FIDA veillera à ce que les contributions des États membres profitent aux pays les plus pauvres en réservant 45% des ressources de base aux pays à faible revenu.
17. Ce niveau d'ambition mettra le FIDA en mesure de redoubler d'efforts dans ce qu'il fait de mieux: assembler et déployer des investissements en faveur des populations rurales et des petits producteurs pour leur permettre d'acquérir les outils nécessaires à la transformation des systèmes alimentaires locaux à l'appui d'un changement durable, mettant à profit ses propres financements, connaissances et partenariats. Il s'agit d'agir en priorité sur les grandes difficultés et possibilités d'action pour exécuter son mandat et assumer son rôle en tant qu'organisme de développement. Le modèle opérationnel de FIDA13 vise à réaliser la mission fondamentale du FIDA. Il s'agit notamment de favoriser l'autonomisation des communautés rurales, en particulier les femmes et les jeunes, de prêter une attention prioritaire au « dernier kilomètre » et à ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte et d'améliorer en milieu rural la sécurité alimentaire et la nutrition –, tout en renforçant son action dans trois domaines prioritaires – situations de fragilité, changements climatiques et biodiversité – et en mobilisant le secteur privé à l'appui de la concrétisation des objectifs de développement durable. Les mesures prioritaires prévues dans ces domaines sont résumées ci-après.

Renforcer la résilience en contexte de fragilité

18. Le monde est de plus en plus fragile et il faut trouver des moyens de contrecarrer l'instabilité, les conflits et les déplacements de population, en mettant l'accent sur la résilience locale. À travers des interventions ciblées, le FIDA renforce le pouvoir d'action des communautés rurales dans des zones reculées et les zones de fragilité, créant des moyens d'existence durables et des trajectoires pérennes de croissance économique. En travaillant avec les communautés locales et en renforçant les institutions rurales, le FIDA s'attaque aux causes profondes de la fragilité et favorise l'appropriation des actions au niveau local. La stratégie du FIDA repose sur

l'adoption d'une approche de programmation flexible dans les environnements fragiles, de sorte à apporter un appui sur mesure aux communautés rurales. Pour FIDA13, le Fonds va accroître la part des ressources de base allouée aux situations de fragilité¹⁹, qui passera de 25% à au moins 30%, et donner la priorité à la mobilisation de nouveaux financements supplémentaires sous forme de dons à utiliser dans ces situations, notamment dans les petits États insulaires en développement (PEID).

19. Pour FIDA13, le Fonds va également renforcer ses partenariats stratégiques avec des organismes d'aide humanitaire et des organismes des Nations Unies œuvrant à la consolidation de la paix et des IFI, assouplir ses modalités de programmation, renforcer son appui opérationnel (notamment ses outils numériques) et procéder à des évaluations plus approfondies pour mieux comprendre les dimensions caractérisant la fragilité de chaque situation.

Donner la priorité à l'agriculture résiliente face aux changements climatiques et à la biodiversité

20. Les solutions proposées pour éliminer la faim et la pauvreté doivent tenir compte de l'évolution rapide du climat et de la perte de biodiversité. FIDA13 permettra d'intensifier l'appui apporté en faveur d'une agriculture résiliente face aux changements climatiques, de la durabilité environnementale et de la gestion de la biodiversité. Il en résultera un renforcement de la résilience des petits producteurs et des communautés rurales, ainsi que de leurs systèmes alimentaires au niveau local. À cet effet, le FIDA va augmenter la part cible du budget destinée aux activités climatiques dans les programmes qu'il finance, part qui passera de 40% pour FIDA12 à au moins 45% pour FIDA13²⁰. Cette augmentation permettra d'élargir les travaux pionniers menés par le FIDA dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que de transposer à plus grande échelle les innovations techniques et financières créées sur mesure pour les économies rurales, avec l'appui d'une nouvelle stratégie intégrée pour le climat, l'environnement et la biodiversité.
21. Durant FIDA13, le Fonds mettra aussi en place des contributions additionnelles de base pour le climat. Celles-ci sont conçues pour renforcer la capacité du FIDA à s'acquitter de son mandat fondamental. Il s'agit d'une nouvelle forme de contribution supplémentaire volontaire aux ressources du Fonds destinée à renforcer la prévisibilité des financements climatiques et à favoriser leur intégration dans ses programmes ordinaires dès leur conception. Les contributions additionnelles de base pour le climat contribueront à affecter des financements climatiques plus ambitieux et prévisibles en faveur des zones rurales et à accroître les financements concessionnels pour le climat pour les pays admissibles aux ressources de base, tout en augmentant les ressources disponibles au titre du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE), de façon à ce que tous les États membres ayant accès aux ressources du FIDA, quelle que soit leur catégorie de revenu, puissent bénéficier de cette nouvelle forme de contribution au même titre qu'ils bénéficient des ressources de base ordinaires, conformément au principe d'universalité cher au FIDA. Les contributions complémentaires relevant du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et les ressources supplémentaires du MARE se fondront parfaitement dans le programme élargi de prêts du FIDA, où la thématique transversale du climat est déjà pleinement intégrée.

¹⁹ Pour calculer ce pourcentage, le FIDA s'appuiera sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit publiée par la Banque mondiale. Voir Banque mondiale, 2021, « Population, total – Fragile and Conflict-Affected Situations », Données de la Banque mondiale, disponible [ici](#); World Data Lab, 2021, World Poverty Clock, FIDA et Agence allemande de coopération internationale.

²⁰ Selon les méthodologies utilisées par les BMD. Si l'on applique les marqueurs de Rio, la part des financements climatiques dans les programmes du FIDA est considérablement plus élevée.

Faire appel au secteur privé pour renforcer le pouvoir d'action des petits agriculteurs

22. Le secteur privé national et international est un maillon incontournable pour combler le déficit de financements affectés à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour les petits exploitants agricoles, les investissements du secteur privé sont vitaux en ce qu'ils leur ouvrent l'accès aux capitaux, à des possibilités d'emploi, à la technologie et aux marchés. Pour FIDA13, le Fonds actualisera sa stratégie de collaboration avec le secteur privé et établira un nouveau modèle de financement pour le Programme de participation du secteur privé au financement (PPSPF). S'appuyant sur sa propre situation financière, le FIDA sera en mesure de catalyser et de mobiliser des investissements privés supplémentaires, de même que des services financiers, au profit des zones rurales mal desservies. Les opérations non souveraines seront plus étroitement intégrées aux investissements souverains du FIDA afin de créer de nouvelles façons de mobiliser des investissements privés au niveau national et international en faveur des populations rurales. En réduisant les risques associés aux investissements et en créant un environnement porteur, le FIDA pourra promouvoir la multiplication des partenariats public-privé avec les entreprises et les entrepreneurs du secteur agroalimentaire.

FIDA13: un nouveau jour

23. Avec FIDA13, le Fonds a la possibilité d'assumer un rôle de chef de file en veillant à ce que le système financier international soit mis au service de la résilience rurale et de la sécurité alimentaire future.
24. Dès lors que cette solide plateforme et le programme de travail mondial en cours sont mis à profit, une solide reconstitution des ressources pour FIDA13 pourrait permettre à plus de 100 millions de femmes, hommes, jeunes et personnes marginalisées en milieu rural d'obtenir des revenus et des emplois améliorés. Cela se traduira par une augmentation de la quantité d'aliments produits, transformés et acheminés sur les marchés locaux, selon des approches à même de protéger la planète, de sorte que plus de 80 millions de ruraux bénéficieront de l'amélioration de la productivité et de l'accès aux marchés. Ainsi, quelque 50 millions de ruraux seront plus résilients face aux chocs environnementaux, économiques et sociaux. Investir en faveur des populations rurales aujourd'hui, par le biais de vecteurs efficaces comme le FIDA, est la voie à suivre pour créer une aube nouvelle et meilleure pour les années à venir.

Tableau 1
Résumé des engagements et des objectifs de FIDA13

Thème/domaine	Engagements et objectifs de FIDA13
Impact²¹	<p>101 millions de personnes bénéficient de revenus accrus</p> <p>82 millions de personnes ont augmenté leur production</p> <p>84 millions de personnes ont un meilleur accès aux marchés</p> <p>50 millions de personnes ont renforcé leur résilience</p> <p>66 millions de personnes ont renforcé leur sécurité alimentaire</p> <p>5 millions de personnes bénéficient d'une meilleure nutrition</p> <p>61 millions de personnes vivent dans des ménages où le pouvoir d'action des femmes est renforcé</p>
Opérations	<p>Veiller à ce qu'au moins 10 nouveaux projets intègrent les peuples autochtones en tant que groupe cible prioritaire et au moins cinq nouveaux projets intègrent les personnes handicapées en tant que groupe cible prioritaire</p> <p>En ce qui concerne les projets souverains, veiller à ce que, durant FIDA13, 35% d'entre eux soient conçus pour produire de réels effets sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes²²; 60% tiennent compte des enjeux nutritionnels; et 60% tiennent compte des jeunes</p> <p>Faire en sorte que les organisations paysannes, les peuples autochtones et des jeunes soient consultés lors de l'élaboration des stratégies et des politiques opérationnelles du FIDA qui les concernent</p> <p>Veiller à ce que tous les nouveaux projets d'investissement souverain et non souverain soient associés aux objectifs pertinents de politique générale des pays et aux travaux d'appui du FIDA en la matière</p> <p>Élaborer au moins 25 projets prévoyant des initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire; et au moins 20 projets s'appuient sur des approches novatrices, notamment les technologies de l'information et des communications au service du développement ou l'agriculture numérique</p> <p>Faire en sorte que 100% des nouveaux programmes d'options stratégiques pour le pays i) soient alignés sur les trajectoires nationales de transformation des systèmes alimentaires, le cas échéant; ii) recensent les possibilités de collaboration avec le secteur privé; iii) soient alignés sur les stratégies nationales de développement et les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité</p> <p>Garantir qu'au moins 10% des nouveaux projets s'appuient sur des approches programmatiques en plusieurs phases</p> <p>Consolider le portefeuille en réduisant à environ 200 le nombre de projets d'investissement souverain en cours</p> <p>Élaborer et appliquer de nouveaux plans d'action sur le genre, la jeunesse et la nutrition</p>
Financement et allocation des ressources	<p>Augmenter de 40% à 45% la part des ressources de base affectée aux pays à faible revenu</p> <p>Augmenter de 40% à au moins 45% la part des financements climatiques dans le programme de prêts et dons</p> <p>Augmenter à 1/1,7 le ratio des cofinancements mobilisés</p>

²¹ Projections fondées sur le scénario B.

²² Le document « Intégration au FIDA d'approches porteuses de transformation de la problématique du genre – Plan d'action pour 2019-2025 » définit lesdites approches comme des « programmes et interventions offrant aux individus la possibilité de remettre en cause les normes qui régissent les relations entre les femmes et les hommes, de promouvoir l'influence sociale et politique des femmes dans les communautés et de s'attaquer aux inégalités de pouvoir liées au sexe ». Il y est également noté que l'approche dépend du contexte, et qu'il convient donc de s'adapter aux circonstances de façon à bien cerner, au stade de la conception, les éléments sur lesquels s'appuyer pour produire de réels changements.

	<p>Augmenter de 25% à au moins 30% la part des ressources de base allant aux pays en situation de fragilité et de conflit</p> <p>Augmenter la part des ressources de base fléchées au profit de l'Afrique jusqu'à atteindre 60%, contre 55% actuellement, et chercher à faire passer la part de celles destinées à l'Afrique subsaharienne de 50% à 55%</p> <p>Mettre en place des contributions additionnelles de base pour le climat, nouvel outil de mobilisation et de démultiplication des financements climatiques</p>
Stratégies/ politiques/ approches	<p>Présenter une stratégie unifiée pour le climat, l'environnement et la biodiversité au Conseil d'administration, et prévoir une feuille de route pour aligner l'action du FIDA sur les objectifs de l'Accord de Paris</p> <p>Présenter un cadre stratégique actualisé au Conseil d'administration</p> <p>Présenter au Conseil d'administration une version actualisée de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé, accompagnée d'un cadre pour la mise en œuvre des nouvelles modalités du PPSPF</p>

Introduction

1. À sa quarante-sixième session en février 2023, le Conseil des gouverneurs du FIDA a établi la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13). Le Conseil a demandé qu'un rapport sur les résultats des débats tenus au titre de la Consultation soit présenté à sa quarante-septième session en février 2024. Les représentants des États membres du FIDA se sont réunis courant 2023, et ont finalisé le présent rapport et approuvé sa soumission au Conseil des gouverneurs à la quatrième session de la Consultation sur FIDA13, coorganisée à Paris par l'Angola et la France, les 14 et 15 décembre 2023.
2. Les membres de la Consultation sur FIDA13 ont reconnu que le FIDA apportait une contribution unique et essentielle au Programme 2030, par le biais de la promotion de la transformation du monde rural, de l'investissement dans les systèmes alimentaires, et de l'autonomisation des populations rurales pauvres en situation d'insécurité alimentaire. Ils ont noté que les investissements consentis par le FIDA produisaient un impact considérable: amélioration de la production, de l'accès aux marchés, de la résilience et de la sécurité alimentaire de dizaines de millions de ruraux pauvres et de petits producteurs et utilisation optimale des ressources accordées par les contributeurs au Fonds.
3. Il est de plus en plus admis à l'échelle internationale que des investissements permettant de lutter efficacement contre les changements climatiques et la pauvreté, la faim et l'instabilité galopantes s'imposent de toute urgence. Dans ce contexte, il a été convenu que le FIDA devait accroître son impact d'ici à 2030.
4. Pour ce faire, le FIDA doit faire évoluer en permanence son modèle opérationnel, en s'orientant vers un ensemble de mesures financières et programmatiques plus intégré et adaptatif. Durant FIDA13, le Fonds amplifiera son impact au niveau des pays, en mettant à profit son avantage comparatif, à savoir son action en milieu rural aux côtés des populations rurales vulnérables et marginalisées, ainsi que sa présence renforcée dans les pays grâce à la décentralisation, et en s'appuyant sur les effets positifs des récentes réformes financières et organisationnelles. La priorité sera donnée au renforcement de l'approche du FIDA dans les situations de fragilité et de vulnérabilité, notamment les PEID, à l'accroissement du soutien en faveur d'une agriculture résiliente face aux changements climatiques, de la durabilité environnementale et de la gestion de la biodiversité, et à la stimulation de l'investissement du secteur privé, pour un impact accru sur les moyens d'existence ruraux.
5. La théorie du changement du modèle opérationnel de FIDA13 est illustrée à la figure 1. Au plus haut niveau, le FIDA confirme l'ambition qui est la sienne de contribuer de façon essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable. Au deuxième niveau, l'impact en matière de développement du FIDA, mis au service du Programme 2030, se concentre sur les interventions dans les contextes fragiles, l'investissement dans la résilience climatique et la biodiversité, et la promotion de la participation du secteur privé.
6. Au troisième niveau, qui touche à la performance opérationnelle et organisationnelle, FIDA13 met l'accent en priorité sur l'exécution des programmes de pays pour obtenir un impact. Une meilleure intégration des différentes sources de financement du programme de travail du FIDA, une gestion plus adaptative des programmes par le Fonds et l'amélioration de la durabilité et de la reproductibilité à plus grande échelle sont autant d'éléments qui contribueront à cette entreprise. Pour que le FIDA soit en mesure d'appuyer des programmes de pays intégrés, les efforts se poursuivront pour consolider l'efficacité et l'efficacité organisationnelles, conformément aux préconisations formulées par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) dans son évaluation de 2023, et conforter l'important rôle que joue le FIDA en sa qualité d'assembleur de financements pour le développement.

7. Le modèle opérationnel de FIDA13 repose sur un principe fondateur: garantir l'inclusion pour renforcer le pouvoir d'action des communautés rurales, en mettant l'accent sur le dernier kilomètre et les populations qui risquent le plus d'être laissées de côté. Dans ce contexte, le FIDA intensifiera son action dans ce qu'il fait de mieux: assembler et déployer des investissements en faveur des populations rurales et des petits producteurs pour leur permettre d'acquérir les outils nécessaires à la transformation des systèmes alimentaires locaux à l'appui d'un changement durable, mettant à profit ses propres financements, connaissances et partenariats.

Figure 1
Cadre de FIDA13



8. Les membres de la Consultation sur FIDA13 sont convaincus que le FIDA peut se fixer et réaliser des objectifs ambitieux pour FIDA13, ayant amplement démontré sa capacité à obtenir des résultats. Le présent rapport décrit succinctement le modèle opérationnel et le cadre de financement retenus à cette fin, accompagnés des cibles et engagements prévus pour produire l'impact souhaité. Il fait écho aux conclusions de la Consultation sur FIDA13 et aux orientations formulées par les États membres. Le rapport est divisé en cinq grandes sections, des informations complémentaires étant jointes en annexe:
- i) Contexte général de la Consultation sur FIDA13
 - ii) Orientation stratégique et proposition de valeur du FIDA
 - iii) Principaux éléments composant le modèle opérationnel de FIDA13
 - iv) Aspects organisationnels
 - v) Cadre de financement

I. Contexte

9. **Ces dernières années, le ralentissement économique, les conflits, les chocs climatiques, les inégalités qui continuent de se creuser et la pandémie ont fait obstacle à la croissance et au développement, faisant reculer les efforts entrepris pour éliminer la pauvreté et la faim à l'horizon 2030.** Ces crises ont aggravé les difficultés existantes, si bien que de nombreux pays à faible

revenu et à revenu intermédiaire se retrouvent démunis pour résister à de nouveaux chocs et ont bien du mal à réaliser les investissements requis pour relancer la réalisation des objectifs de développement durable. Cela dit, la crise alimentaire actuelle n'est pas seulement le fruit des nombreuses crises qui frappent le monde d'aujourd'hui; elle trouve aussi sa genèse dans les faiblesses structurelles, les iniquités et le manque de résilience qui rongent les systèmes alimentaires et est exacerbée par un sous-investissement chronique dans l'agriculture et le développement rural²³.

10. **En 2021, plus de 3,1 milliards de personnes n'avaient pas les moyens d'avoir une alimentation saine et, en 2022, près de 783 millions de personnes souffraient de la faim** – soit 122 millions de personnes de plus qu'en 2019, avant la pandémie de COVID-19²⁴. L'extrême pauvreté stagne aussi à un niveau inacceptable, puisqu'elle touche près de 700 millions de personnes²⁵. Si les tendances actuelles se maintiennent, en 2030, on comptera probablement encore 575 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et 670 millions de personnes souffrant de la faim²⁶. Les projections relatives au climat sont tout aussi alarmantes. Avant 2030, l'augmentation de la température à la surface du globe devrait dépasser le seuil critique de 1,5 degré, avec des incidences graves et irréversibles sur la production agricole, la pêche et les écosystèmes naturels dont dépendent la plupart des moyens d'existence ruraux²⁷. Les changements climatiques exacerbent aussi le manque d'eau et les aléas liés à l'eau (par exemple les inondations et la sécheresse). Sachant qu'environ 70% de l'eau potable va à l'agriculture, le lien entre l'eau et la sécurité alimentaire est inextricable²⁸. En l'absence d'investissements immédiats et massifs face à cette menace imminente, non seulement la sécurité alimentaire sera compromise, mais d'innombrables communautés plongeront dans un état perpétuel de vulnérabilité et de pauvreté, qui aggravera la crise alimentaire mondiale actuelle dans des proportions sans précédent.
11. **L'insécurité alimentaire touche de manière disproportionnée les personnes vivant dans les zones rurales.** Les zones et les populations rurales subissent tout particulièrement les effets des changements climatiques et des conflits²⁹ et souffrent d'un sous-investissement et d'un manque d'accès à des débouchés économiques. L'ensemble de ces facteurs rendent ces zones et ces populations plus sujettes à la pauvreté et les exposent à l'extrémisme, aux migrations, à la faim et à la malnutrition³⁰. En 2022, 33,3% des adultes résidant dans des zones rurales souffraient d'insécurité alimentaire modérée à grave, contre 26% dans des zones urbaines³¹. En cas de crise, les ruraux, qui disposent d'actifs et d'économies limités, ont peu de marge pour faire face aux pertes de revenus.
12. **Il existe un lien explicite entre le bien-être des ménages ruraux et la sécurité alimentaire et la nutrition.** Les petits producteurs, le cœur de cible de

²³ Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2020, Food security and nutrition: Building a global narrative towards 2030.

²⁴ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FIDA, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme alimentaire mondial et Organisation mondiale de la Santé, L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023 (en anglais uniquement).

²⁵ Banque mondiale, [Rapport 2022 sur la pauvreté et la prospérité partagée: Corriger le tir](#). Toutefois, un blogue plus récent de la Banque mondiale attire l'attention sur les problèmes de données qui empêchent d'estimer avec précision les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté.

²⁶ Voir la note de bas de page 22.

²⁷ Voir la note de bas de page 11.

²⁸ FAO, 2017, [Water for Sustainable Food and Agriculture](#).

²⁹ Voir FIDA, [Rural Youth in the Context of Fragility and Conflict](#), et FIDA, [What Can Smallholder Farmers Grow in a Warmer World?](#)

³⁰ Voir la note de bas de page 2.

³¹ Voir la note de bas de page 22.

l'appui fourni par le FIDA, ont un rôle déterminant à jouer dans les systèmes alimentaires locaux. Les denrées alimentaires qu'ils produisent représentent entre 30% et 35% de l'offre alimentaire mondiale et jusqu'à 70% de la consommation alimentaire des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire³². Compte tenu de l'urbanisation croissante – sept personnes sur dix devraient vivre en ville à l'horizon 2050³³ –, les ruraux subissent une pression accrue pour produire, transformer et acheminer les denrées alimentaires destinées à une population qui ne cesse de croître. L'augmentation des prix des denrées alimentaires contraint les familles à opérer des choix douloureux: réduire la quantité ou la qualité des aliments consommés lors des repas, déscolariser les enfants ou réduire les dépenses consacrées aux soins de santé. Les effets à long terme qui en résultent sont considérables, allant de l'augmentation des taux de pauvreté et des inégalités à la baisse de la productivité et des salaires réels. Cette situation peut aussi attiser l'agitation sociale et politique. Étant donné que les ménages ruraux achètent l'essentiel des aliments qu'ils consomment³⁴, il faut en priorité garantir la disponibilité des denrées alimentaires pour les populations rurales et urbaines et veiller à ce que celles-ci aient accès à des revenus leur permettant d'acheter de la nourriture.

13. **La multiplication des crises mondiales a mis en lumière les vulnérabilités des systèmes alimentaires, tout en soulignant les besoins accrus et urgents en investissements.** Les systèmes alimentaires actuels ne sont pas assez résilients et n'assurent pas de moyens d'existence décent à nombre des acteurs qui y travaillent – c'est d'autant plus vrai en cas de crise, comme on l'a vu en 2008 et 2021, où les pays pauvres ont été touchés de manière disproportionnée par les vagues de chaleur, les sécheresses et les conflits³⁵. Les politiques alimentaires et agricoles qui ont été appliquées dans le passé étaient certes bien intentionnées, mais elles ont contribué à la malnutrition, à la dégradation de l'environnement et aux inégalités en milieu rural. Des investissements accrus s'imposent pour développer la résilience des systèmes alimentaires et réaliser les objectifs associés à leur transformation: faire en sorte que les personnes puissent consommer des aliments sains, assurer une production alimentaire durable et gagner décemment leur vie. L'investissement dans l'agriculture et le développement rural constitue l'un des outils les plus efficaces en matière de lutte contre la pauvreté et la faim et offre un moyen crucial de réaliser les objectifs de développement durable, notamment dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Ces investissements pourraient également libérer le potentiel associé à des systèmes alimentaires durables, ce qui pourrait générer l'équivalent de 4 500 milliards d'USD de nouveaux débouchés chaque année. La transformation des systèmes alimentaires pourrait créer plus de 120 millions d'emplois ruraux décents, contribuer à limiter le réchauffement climatique et régénérer les écosystèmes naturels et la biodiversité, tout en réduisant les coûts et le gaspillage, estimés à 12 000 milliards d'USD, engendrés chaque année par les systèmes alimentaires actuellement en place³⁶.
14. **Or le caractère inégal de la reprise économique et des marges de manœuvre budgétaires limitées réduisent les capacités d'investissement pour remédier aux causes profondes de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.** Les effets délétères conjugués de la COVID-19, des changements climatiques et des conflits ont contribué à la dégradation des perspectives de croissance moyenne dans le monde et à la détérioration des équilibres budgétaires

³² FIDA, Rapport sur le développement rural 2021: La transformation des systèmes alimentaires au service de la prospérité rurale.

³³ Voir la note de bas de page 22.

³⁴ Voir la note de bas de page 22.

³⁵ John Hoddinott, 2023, « Food Systems, Resilience, and Their Implications for Public Action » in Christophe Béné et Stephen Devereux (dir.), *Resilience and Food Security in a Food Systems Context*, Palgrave Macmillan, « Palgrave Studies in Agricultural Economics and Food Policy », Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-031-23535-1_6.

³⁶ Voir la note de bas de page 12.

dans les pays en développement. Au moins 54 économies en développement – où se situent plus de 50% des personnes vivant dans l'extrême pauvreté – présentent de graves problèmes d'endettement. Sans accès à des volumes sensiblement accrus de financements concessionnels, ces pays peinent à réaliser les investissements nécessaires pour accomplir des progrès au regard des objectifs de développement durable, d'autant plus que les changements climatiques s'aggravent et que le cycle de l'endettement, de la pauvreté et des crises n'est pas près de s'arrêter. Nous devons miser sur le renforcement de la résilience face aux crises à venir, car s'en tenir aux investissements classiques ne suffira pas³⁷.

15. **Compte tenu de la nature systémique de la crise, une volonté et un engagement politiques renforcés s'imposent.** Les interventions d'urgence et l'aide humanitaire sont essentielles pour sauver des vies, mais des investissements doivent également être réalisés d'urgence et de manière durable pour agir sur les vulnérabilités sous-jacentes et prévenir la survenue de nouvelles crises³⁸. Malgré les engagements pris au niveau mondial pour accroître les investissements dans l'agriculture et éliminer la faim d'ici à 2030, le soutien des donateurs en faveur de l'agriculture stagne depuis au moins deux décennies, atteignant à peine 4 à 6% du total de l'aide publique au développement, un niveau nettement inférieur aux niveaux historiques de 15 à 20% fournis dans les années 1970 et 1980³⁹. On en perçoit clairement les conséquences à l'examen des données pour la période 2010-2019, lesquelles montrent que la part des investissements dans l'agriculture, exprimée en pourcentage du volume total des aides, a reculé, tandis que l'aide alimentaire d'urgence a considérablement augmenté et sa valeur en dollars a plus que doublé⁴⁰.
16. **FIDA13 offre un cadre d'investissement en faveur de solutions ayant un impact durable.** Dans le contexte actuel de multiplication des crises, les catastrophes s'enchaînent rapidement, ne laissant aucune place au relèvement. Le moment est venu d'investir dans des systèmes alimentaires durables, inclusifs et solides, de sorte que, lorsqu'elles affronteront les prochaines crises, les communautés auront la force d'y résister sans devoir faire appel à l'aide d'urgence. C'est un choix à la fois éthique et économique, puisque chaque dollar investi aujourd'hui en faveur de la résilience permettra d'économiser jusqu'à 10 USD d'aide d'urgence à l'avenir⁴¹. Le FIDA a une approche de travail et une expérience uniques en matière d'investissement dans la transformation durable et inclusive du monde rural. Organisme spécialisé fondé dans le but de résoudre la crise alimentaire des années 1970, le FIDA peut contribuer davantage au renforcement de la résilience des communautés rurales et des systèmes alimentaires mondiaux. L'aide publique au développement étant limitée et les contraintes budgétaires se durcissant, le monde ne peut se permettre d'enchaîner sans répit les crises. Le FIDA, en sa qualité d'IFI, a un rôle majeur à jouer dans l'utilisation optimale de ressources limitées et dans l'augmentation du volume des financements abordables au service du développement, conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la Relance des objectifs de développement durable⁴².

³⁷ Programme des Nations Unies pour le développement, 2022, [Avoiding « Too Little Too Late » on International Debt Relief](#).

³⁸ Selon le rapport de [Ceres2030](#), il faudrait que le niveau actuel de l'aide publique au développement en faveur de l'agriculture augmente de 14 milliards d'USD et qu'il soit associé à un investissement public de 19 milliards d'USD pour combler le déficit de financement en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2.

³⁹ Voir la note de bas de page 8.

⁴⁰ Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural, [Donor contributions to food systems: Stocktaking Report](#), décembre 2021.

⁴¹ Voir la note de bas de page 14.

⁴² Voir [Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies](#).

II. Orientation stratégique et proposition de valeur de FIDA13

17. **Le FIDA a été créé il y a près de 50 ans par ses États membres en réponse à la crise alimentaire des années 1970⁴³.** Il se différencie des autres organismes de développement en ce qu'il accorde la priorité aux investissements en faveur de la transformation inclusive et durable du monde rural. Il est ainsi particulièrement bien placé pour résoudre les difficultés auxquelles les communautés rurales sont confrontées. Doté d'un mandat spécialisé, le FIDA a vocation à transformer les économies rurales, à appuyer de manière cruciale la résilience à long terme dans les contextes fragiles, à investir en faveur des populations rurales et des petits exploitants agricoles afin de les aider à s'adapter aux changements climatiques, et à promouvoir la participation du secteur privé en vue de l'élimination de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans les pays en développement.
18. **Dans ce but, le FIDA cible le « dernier kilomètre » et y concentre ses investissements pour atteindre les zones reculées et aider des millions de personnes à accroître leur productivité et leurs revenus, à se positionner sur les marchés, à améliorer leur sécurité alimentaire et leur nutrition, à trouver un emploi et à renforcer leur résilience face aux changements climatiques.** Le FIDA vient en aide aux communautés rurales en renforçant leurs capacités, leurs organisations et leur résilience, ainsi qu'en leur donnant les moyens de faire entendre leur voix pour obtenir les investissements et l'appui dont elles ont besoin. Conformément au Cadre stratégique 2016-2025, le FIDA centre son action sur les petits producteurs et ceux engagés dans l'agriculture familiale, les travailleurs ruraux, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les groupes ethniques marginalisés et les victimes de catastrophes et de conflits.
19. **La mission du FIDA est plus importante que jamais.** Les récents chocs ont accentué la vulnérabilité des communautés rurales, qui concentrent déjà la majorité des personnes vivant dans l'extrême pauvreté et en situation d'insécurité alimentaire. Avec l'aggravation des effets des changements climatiques vient la menace d'une escalade de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, à moins d'une augmentation considérable des investissements réalisés en faveur de l'adaptation. Selon les données disponibles, les investissements du FIDA dans l'agriculture et la transformation des systèmes alimentaires sont un outil efficace pour venir à bout de ces crises interconnectées – une action menée en partenariat avec les communautés rurales, les pouvoirs publics et les partenaires internationaux, et ciblant les régions et les communautés qui en ont le plus besoin. Les investissements ciblés et les partenariats du FIDA sous-tendent son impact et sont reconnus par les pays bénéficiaires de ses financements. Cette reconnaissance des pays et la confiance qu'ils accordent au FIDA se manifestent dans le niveau de soutien apporté pour FIDA12, où près de 90 pays en développement de la Liste C ont contribué volontairement à la reconstitution des ressources du Fonds. Une fois encore, pour FIDA13, les pays en développement ont été les premiers à annoncer leur soutien au Fonds (voir l'annexe X). Les financements du FIDA permettent aussi de mobiliser des cofinancements nationaux au niveau des projets. Dans ce contexte, le Fonds aide à la mobilisation d'investissements publics plus efficaces, qui ciblent les populations rurales les plus vulnérables là où elles en ont le plus besoin.

⁴³ L'Accord portant création du FIDA définit l'objectif du Fonds comme étant de « mobiliser et de fournir à des conditions de faveur des ressources financières supplémentaires pour le développement agricole des États membres en développement [...] visant [...] à créer, développer ou améliorer des systèmes de production alimentaire et à renforcer les politiques et institutions connexes [...] compte tenu de la nécessité d'accroître cette production dans les plus pauvres des pays à déficit alimentaire, du potentiel d'accroissement de la production alimentaire dans d'autres pays en développement et de l'importance d'améliorer le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement ».

20. **Le FIDA renforce son impact et la portée de ses activités.** Pendant la période couverte par FIDA11, les financements du FIDA ont permis à plus de 77 millions de ruraux d'accroître leurs revenus, à 64 millions d'améliorer leur accès aux marchés, à 58 millions de renforcer leur sécurité alimentaire, et à 38 millions d'accroître leur résilience. Le FIDA a joué un rôle moteur dans l'autonomisation des femmes rurales, augmentant de 27% le pouvoir décisionnel des femmes dans les ménages ruraux. Les résultats du FIDA sont présentés de manière transparente, systématique et précise, sur la base d'évaluations de l'impact, et sont communiqués dans le Rapport annuel sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE).
21. **En 2021, le FIDA a été reconnu comme l'organisme multilatéral de développement le plus efficace et efficient par le Center for Global Development⁴⁴.** Cette note témoigne du vaste processus de transformation interne lancé par le FIDA en 2017, visant à améliorer la conception et l'exécution des programmes, à consolider la viabilité financière et à garantir des résultats de qualité. Ces dernières années, le FIDA a également reçu une évaluation positive du MOPAN⁴⁵ et est actuellement le seul organisme des Nations Unies à avoir fait l'objet d'une évaluation complète à l'aune des piliers de l'Union européenne.
22. **Grâce à son avantage comparatif, le FIDA est en mesure d'assembler des financements pour transformer de manière catalytique l'agriculture, les économies rurales et les systèmes alimentaires.** Le FIDA est le premier fonds du système des Nations Unies à se voir attribuer une note de crédit. Le FIDA est perçu par ses emprunteurs et ses partenaires comme un pourvoyeur efficace de financements durables en faveur de la transformation du monde rural et de la petite agriculture. Depuis 1977, pour chaque dollar de contribution de base versé par ses États membres, le FIDA est parvenu à investir six dollars sur le terrain⁴⁶. Ces dernières années, le FIDA a augmenté le volume des cofinancements et a su attirer de nouvelles ressources, en démontrant qu'il possédait un avantage comparatif pour ce qui concerne la couverture et la transformation des communautés rurales. Un ratio de cofinancement record de 1/1,95 a été atteint pendant la période couverte par FIDA11, et le montant total des fonds supplémentaires fournis au FIDA par ses partenaires est passé de 188 millions d'USD durant FIDA9 à 334 millions d'USD pendant FIDA10, et a atteint 728 millions d'USD au cours de FIDA11.
23. **Le FIDA joue un rôle moteur dans le renforcement de l'architecture de l'aide internationale en faveur de la transformation des systèmes alimentaires.** En tant que fonds mondial d'investissement dans l'agriculture, le FIDA a un rôle clé à jouer à l'appui de la coordination et de la réduction de la fragmentation de l'aide. Au niveau mondial, le FIDA est un chef de file ou acteur engagé dans de nombreuses initiatives stratégiques, comme le Groupe mondial d'intervention en cas de crise, l'Alliance mondiale pour la sécurité alimentaire, l'initiative Food and Agriculture Resilience Mission et la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural⁴⁷. Aux côtés des autres organismes ayant

⁴⁴ Voir la note de bas de page 16.

⁴⁵ MOPAN, 2019, MOPAN 2017-18 Assessments, International Fund for Agricultural Development (IFAD). Le MOPAN a entrepris une nouvelle évaluation du FIDA qui devrait s'achever fin 2023.

⁴⁶ Avec 10,3 milliards d'USD de contributions versées depuis sa création, le FIDA a mobilisé un programme de travail de 61 milliards d'USD au total, comprenant 24,2 milliards d'USD de financements approuvés par le FIDA (incluant les dons au titre du guichet mondial/régional) et 37 milliards d'USD de cofinancements nationaux et internationaux (Système de projets d'investissement et de dons du FIDA, janvier 2023).

⁴⁷ La Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural contribue à façonner la réflexion, les politiques et la programmation de la communauté mondiale des donateurs dans le domaine des systèmes alimentaires et du développement rural pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que vers la prospérité à long terme et la durabilité. Voir <https://www.donorplatform.org/our-work/strategic-objectives/>.

leur siège à Rome, le FIDA définit les orientations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et contribue à son budget de base, tout en intervenant dans d'autres espaces de concertation multilatéraux et mondiaux, tels que ceux offerts par la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale. Le FIDA codirige également le suivi du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. En 2023, sous la présidence japonaise du G7, par exemple, le FIDA a été nommé chef de file pour le renforcement des liens entre les entreprises du secteur privé du G7 et les petits producteurs des pays en développement⁴⁸. Au niveau régional, le FIDA est présent dans des régions essentielles comme le Sahel, où il intervient dans le cadre des programmes régionaux des organismes ayant leur siège à Rome, et les PEID, et il joue un rôle de premier plan dans l'initiative Grande Muraille verte et continuera de s'employer à mobiliser des partenaires et appuis en faveur de l'Accélérateur y relatif. Le FIDA travaille en outre en étroite collaboration avec les BMD, notamment par le biais de cofinancements, d'un apprentissage mutuel et d'échanges de connaissances. Au niveau national, le FIDA inscrit son action dans le prolongement des priorités nationales des États membres et s'implique en tant que membre des équipes de pays des Nations Unies, aux côtés des autres organismes ayant leur siège à Rome. Il collabore aussi avec d'autres partenaires publics, privés et non gouvernementaux, dont d'autres partenaires de développement, pour porter à leur maximum les investissements en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; par exemple, le FIDA dirige les efforts de mobilisation de ressources (3,5 milliards d'USD visés) au profit du pilier relatif à l'alimentation dans le programme NWEF, la plateforme nationale de l'Égypte pour l'eau, l'alimentation et l'énergie (*Nexus of Water, Food and Energy Programme*).

24. **Le FIDA est parfaitement équipé pour intervenir dans ce contexte mondial difficile.** Les partenaires du FIDA reconnaissent le potentiel de FIDA13, pour ce qui concerne l'investissement dans l'agriculture durable, la réduction des émissions de gaz carbonique, la préservation de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté. Par exemple, la Consultation sur FIDA13 est l'un des grands jalons retenus dans la feuille de route élaborée lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, tenu à Paris, en juin 2023⁴⁹. Le Sommet, qui met l'accent sur la lutte contre la pauvreté et la protection de la planète, est en parfaite adéquation avec la mission du FIDA⁵⁰. FIDA13 représente une occasion précieuse de concrétiser le principe qui inspire le Programme 2030, « ne laisser personne de côté », en intensifiant l'implication du FIDA aux côtés des populations et des pays les plus pauvres⁵¹.
25. **En mettant à profit son avantage comparatif manifeste et en tablant sur une augmentation des contributions des États membres, le FIDA peut accorder des financements accrus et optimiser son impact.** FIDA13 arrive à un moment crucial, et le FIDA est bien placé pour produire un impact considérable, en association avec ses partenaires, de sorte à renforcer la résilience rurale au service de la sécurité alimentaire. Tablant sur une augmentation des contributions des États membres, le FIDA peut poursuivre son travail selon une approche progressive afin de doubler son impact à l'horizon 2030, l'objectif étant que, chaque année du cycle de FIDA13, 35 millions de ruraux environ voient leurs revenus augmenter. Dans cette optique, la stratégie arrêtée pour FIDA13 met l'accent sur l'élargissement du programme de travail du FIDA, le renforcement de

⁴⁸ FIDA, 2023, [Le Japon et le FIDA renforcent la sécurité alimentaire mondiale en reliant petits producteurs et petites productrices au secteur privé](#).

⁴⁹ Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, [Proposition de feuille de route pour inscrire à l'agenda international la mise en œuvre des engagements du Sommet](#).

⁵⁰ Quatre principes directeurs ont été approuvés lors du Sommet: i) aucun pays ne devrait avoir à choisir entre la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète; ii) les pays, qui sont confrontés à des besoins différents, sont susceptibles d'adopter divers scénarios de transition; iii) nous avons besoin d'une impulsion financière et de plus de ressources pour aider les économies vulnérables; iv) notre aptitude à relever les défis mondiaux dépendra fondamentalement de l'augmentation des flux de capitaux privés. Pour plus d'informations: <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/06/23/lagenda-de-paris-pour-les-peuples-et-la-planete>.

⁵¹ Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (A/HLPF/2023/L.1).

l'efficacité opérationnelle et l'exploitation des réformes récentes pour élaborer des programmes sur mesure adaptés aux priorités de développement des pays, de sorte que le FIDA obtienne des résultats sur le terrain. En outre, le FIDA mettra à profit les instruments existants, intégrera diverses sources de financement et promouvra les synergies entre les investissements, en donnant la priorité au renforcement des moyens d'existence ruraux, tout en misant sur la création de revenus, la production locale, les marchés et la résilience.

III. FIDA13: Mettre en place des moyens d'existence et des systèmes alimentaires résilients en milieu rural

26. **La résilience donne aux populations vulnérables la capacité de mieux faire face aux chocs, et pérennise l'impact des interventions.** Condition de tout progrès réel des objectifs de développement durable, la résilience est indispensable pour limiter les pertes et préjudices nés des changements climatiques et éviter que les acquis du développement ne se perdent crise après crise. L'investissement en faveur de la résilience est très efficace pour rendre moins onéreuses les crises à l'horizon: selon les données factuelles disponibles, chaque dollar des États-Unis consacré à la résilience aujourd'hui permet d'économiser jusqu'à 10 USD d'aide d'urgence à l'avenir⁵².
27. **Le FIDA investit dans la mise en place de moyens d'existence et de systèmes alimentaires résilients en milieu rural en misant sur l'agriculture durable, la diversification des sources de revenus et la consolidation des institutions locales, facteurs de réduction de la vulnérabilité aux crises alimentaires.** Le renforcement des administrations locales, des coopératives et des organisations communautaires donne aux communautés les moyens d'action nécessaires pour apporter une réponse efficace face aux difficultés. Le développement des infrastructures, l'appui aux marchés locaux, et les pratiques agricoles favorisant la résilience face aux changements climatiques favorisent l'autonomisation. Le FIDA donne la priorité aux petits exploitants agricoles et promeut l'égalité de genre et l'inclusion des jeunes. En faisant jouer tous ces éléments, et en tirant parti de la technologie, de l'innovation et des partenariats, le FIDA renforce la résilience des systèmes alimentaires locaux afin que les chocs – qu'ils découlent de phénomènes météorologiques extrêmes, de fluctuations du marché ou d'autres perturbations – ne soient pas synonymes de faim et de précarité généralisées. Les individus, les communautés et les pays pourront ainsi tenir bon face aux crises et préserver leurs moyens d'existence et leur stabilité dans l'adversité.
28. **Le renforcement de la résilience des moyens d'existence et des systèmes alimentaires en milieu rural se heurte en particulier à trois obstacles: i) l'accroissement des fragilités; ii) les changements climatiques; iii) l'insuffisance des investissements privés dans les zones rurales.** Comme indiqué dans les sections précédentes, ces trois facteurs augmentent la probabilité et la gravité des chocs sociaux, environnementaux et économiques; mettent en péril la production agricole, les écosystèmes, l'infrastructure et les moyens d'existence; et restreignent l'accès aux marchés et aux financements nécessaires, en sus des investissements publics, pour transformer les systèmes alimentaires et atteindre les objectifs de développement durable.
29. **Pendant FIDA13, le FIDA ciblera davantage ces trois domaines prioritaires: il consolidera son approche opérationnelle concernant les activités qu'il mène dans les contextes de fragilité; soutiendra plus largement les communautés rurales en ce qui a trait aux pratiques agricoles favorisant la résilience face aux changements climatiques et à la gestion de la biodiversité; et mobilisera davantage les ressources du secteur privé pour produire un impact pérenne.** Ces

⁵² Voir la note de bas de page 14.

domaines prioritaires, étroitement enchevêtrés, correspondent exactement aux difficultés qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable. Déjà connus mais riches de possibilités, ils donneraient matière à mettre à profit l'expérience du Fonds, qui serait ainsi à même de faire plus et mieux pour les groupes qu'il cible. La section qui suit précise la manière dont le FIDA entend investir dans le renforcement de la résilience dans le cadre de FIDA13 en prenant en compte ces priorités. Y est indiquée la façon dont le FIDA compte intégrer ces domaines d'intervention dans ses opérations, tout en garantissant l'inclusion par le ciblage des communautés les plus pauvres et les plus marginalisées et en continuant d'honorer l'engagement du Fonds au regard de l'égalité de genre, des jeunes, de l'inclusion sociale et de la nutrition.

A. Une attention plus soutenue aux contextes de fragilité

30. **Le FIDA est conscient de la complexité croissante qui va de pair avec la fragilité, les conflits et les déplacements de population partout dans le monde, en particulier dans un contexte d'aggravement des changements climatiques.** En contexte de fragilité, le progrès durable des objectifs de développement durable est entravé par l'exposition aux risques liés à des facteurs sociaux, économiques, politiques, environnementaux et climatiques, à la gouvernance et aux conditions de sécurité, ainsi qu'aux chocs fréquents et à une capacité de gestion, d'adaptation ou de riposte insuffisante. Plus de la moitié des pays présentant des situations de fragilité risquent des catastrophes climatiques importantes⁵³. La guerre en Ukraine et ses ramifications, y compris en ce qui concerne l'alimentation, les fertilisants et le cours de l'énergie, ne font qu'aggraver la situation.
31. **La pauvreté est déjà majoritairement rurale, et l'extrême pauvreté est de plus en plus concentrée dans les zones rurales en situation de fragilité et de conflit.** À l'horizon 2030, près de deux tiers des personnes touchées par l'extrême pauvreté dans les zones rurales seront concentrés dans des pays classés par la Banque mondiale parmi ceux en situation de fragilité et de conflit⁵⁴. Compte tenu de ces tendances, la capacité du FIDA à agir efficacement dans ces situations devient consubstantielle à sa mission. Il est en outre largement établi que, par son action – à savoir réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, accroître l'autonomisation des femmes, dynamiser l'emploi des jeunes, et renforcer les institutions locales et la gestion de l'eau et des ressources foncières –, le Fonds peut contribuer à contrecarrer certaines causes principales de la fragilité et de la vulnérabilité⁵⁵ dans les zones où il intervient.
32. **Le FIDA possède une vaste expérience et un savoir-faire spécifique en matière d'intervention dans les zones rurales en situation de fragilité.** Le FIDA est présent dans pratiquement tous les pays qui figurent sur la liste des situations de fragilité ou de conflit établie par la Banque mondiale, et dans d'autres zones qui sont elles aussi marginalisées, reculées et fortement vulnérables, notamment les PEID. Depuis sa création même, il intervient dans les contextes de fragilité et lutte contre les causes de fragilité. Comme il ressort de récentes évaluations et stratégies⁵⁶, le savoir-faire du FIDA lui permet de produire des résultats concrets à la bonne échelle, au profit des populations rurales, et d'amener

⁵³ Fonds monétaire international (FMI), 2022, [The IMF Strategy for Fragile and Conflict-Affected States](#).

⁵⁴ Voir la note de bas de page 15.

⁵⁵ Comme il a été souligné durant les débats axés sur le rôle du FIDA dans les situations de fragilité récemment menés par le Conseil d'administration (EB 2023/138/R.2), les principaux facteurs de fragilité qui relèvent du mandat du FIDA sont les faiblesses institutionnelles, en particulier à l'échelon local, la vulnérabilité face aux chocs environnementaux et climatiques et les inégalités sociales.

⁵⁶ En particulier: i) Remédier aux facteurs de fragilité par des interventions ciblées sur les moyens d'existence ruraux: réflexion sur le rôle du FIDA (EB 2023/138/R.2); ii) rapport interne du groupe de travail interdépartemental sur les interventions du FIDA dans les pays touchés par un conflit (2021); iii) enseignements permettant de renforcer l'approche du FIDA dans les situations de fragilité, qui figurent dans le Rapport de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (2021); iv) Programme spécial du FIDA pour les pays comportant des situations de fragilité (2019); v) Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité (2016).

ses partenaires à investir dans les zones rurales, y compris celles en situation de fragilité. Le Fonds a noué des liens avec les communautés rurales et les administrations infranationales, complétant ainsi l'orientation nationale et sectorielle des autres IFI, et peut jouer un rôle particulièrement important dans le renforcement des capacités des institutions locales, ce qui améliore leur résilience et les rend moins vulnérables.

33. **Durant FIDA13, le FIDA entend redoubler d'efforts dans ces contextes, en tirant parti de sa propre expérience et de celle de ses partenaires pour renforcer la résilience et obtenir un impact durable.** La nature de la fragilité et les facteurs qui accroissent la vulnérabilité dans tel ou tel contexte sont loin d'être figés, tout comme les meilleures pratiques en matière de participation dans de tels contextes. Comme indiqué plus loin et à l'annexe IV, le FIDA entend agir en conséquence durant FIDA13 par les moyens suivants:

- Renforcer ses capacités internes, ses outils, ses réseaux et ses partenariats, de manière à faire en sorte que le FIDA soit en mesure de rester mobilisé et de continuer d'apporter aux communautés rurales l'appui dont elles ont besoin durant les périodes de crise.
- Contribuer aux résultats en matière de développement à l'interface du lien entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, coordonnant son action avec celle des organismes qui lui sont apparentés – le PAM et la FAO –, d'autres partenaires de développement, d'IFI, d'organisations de la société civile et du secteur privé.
- Réviser à la hausse les cibles d'allocation des ressources de base destinées aux pays en situation de fragilité, tout en attirant des financements additionnels, notamment de la part de partenaires internationaux et du secteur privé, sans pour autant négliger le fait que la qualité des financements (degré de concessionnalité, modes de mise à disposition, adaptation des activités au contexte) est au moins aussi importante que leur montant dans de nombreuses situations de fragilité.
- Mettre l'accent sur l'autonomisation des femmes et des filles, qui constitue une thématique transversale essentielle pour toutes les activités du PAM, notamment dans les contextes de fragilité.

34. **Le FIDA agit dans les contextes de fragilité en ajustant ses interventions de manière à faire face aux risques multidimensionnels associés à la fragilité.** Des évaluations poussées seront entreprises dans chaque situation afin de mieux appréhender les multiples facettes de la fragilité, ce qui permettra de jeter les bases d'approches efficaces et ciblées tout en prenant appui sur des évaluations plus générales réalisées par des partenaires de développement. Pour renforcer la résilience, le FIDA a recours à une programmation souple dans les environnements fragiles, ce qui lui permet d'offrir aux communautés rurales un appui et des orientations ciblés, et de tenir compte des vulnérabilités particulières qui touchent souvent les femmes ainsi que les filles et les autres jeunes dans les situations de fragilité. Pour favoriser la mise en place de moyens d'existence durables et la croissance économique dans les zones rurales les plus difficiles, le FIDA entend financer des interventions de nature à ouvrir de nouvelles perspectives de prospérité pour les communautés et à alléger les pressions qui sont source de tensions, de troubles et de mouvements de migration, en particulier pour les jeunes. Il pourra notamment s'agir d'aider les petits exploitants agricoles, notamment les agricultrices, ainsi que les communautés rurales, grâce à des pratiques agricoles favorisant la résilience face aux changements climatiques, des cultures résistantes à la sécheresse et des techniques de gestion durable des sols. Il pourra également s'agir de renforcer les capacités des institutions rurales afin qu'elles puissent faire face aux chocs et contribuer à atténuer les conflits dus à la rareté des ressources, et de renforcer le rôle des femmes et la possibilité qui leur

est donnée de se faire entendre au sein des institutions locales et aux postes à responsabilités. Tirant parti des outils numériques et des mécanismes de coordination, le Fonds entend aussi améliorer son efficacité opérationnelle et sa capacité d'ajustement sur le terrain. Fort d'un programme de formation élargi et de l'appui d'experts offerts par l'intermédiaire de la nouvelle unité en charge de la fragilité, le FIDA sera en mesure d'améliorer son efficacité et sa capacité d'ajustement.

35. **Le FIDA entend relever la proportion cible de ressources de base allouées à des pays en situation de fragilité, qui passera de 25% à au moins 30%**⁵⁷. Par cet engagement, le FIDA témoigne de sa détermination à soutenir les personnes vulnérables et les groupes en situation de vulnérabilité et à promouvoir le développement durable dans les régions en situation de fragilité. En fléchissant les ressources là où elles sont le plus nécessaires, le FIDA joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et la promotion de la stabilité dans certains des environnements les plus difficiles au monde. En outre, le Fonds mobilisera des ressources supplémentaires en vue d'investir dans les situations de fragilité, prenant appui sur les mécanismes et les initiatives des fonds d'affectation spéciale du FIDA existants⁵⁸.
36. **Les partenariats renforcent la capacité du FIDA à s'acquitter de sa mission dans les situations de fragilité, dans la logique de son mandat et de son avantage comparatif.** Le FIDA veillera tout particulièrement à la coordination et la complémentarité de son action avec les interventions de consolidation de la paix et les interventions humanitaires de l'ensemble du système des Nations Unies. Le FIDA, la FAO et le PAM ont chacun des mandats et des modalités opérationnelles, et donc des points forts, bien définis; il y aurait lieu de mieux jouer sur les synergies pour renforcer la résilience et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les situations de fragilité. Dans le cadre de FIDA13, le FIDA collaborera avec la FAO et le PAM afin de coordonner efficacement les investissements des organismes ayant leur siège à Rome, avec une forte appropriation par les pays. Le FIDA concrétisera également son partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, en s'attachant à collaborer plus étroitement avec les partenaires engagés dans des activités de consolidation de la paix menées par les Nations Unies, l'objectif étant que les investissements financés par le FIDA en faveur des moyens d'existence, de la sécurité alimentaire et de la résilience soient mis à profit pour appuyer les activités locales axées sur la cohésion sociale et l'autonomisation des femmes et des filles dans les contextes de fragilité. Le FIDA exploitera également sa position unique en tant qu'IFI et organisme des Nations Unies pour rapprocher le groupe de travail des BMD sur la fragilité, le conflit et la violence et d'autres acteurs du système des Nations Unies, les organismes ayant leur siège à Rome en particulier, en mettant l'accent sur l'échange de connaissances ayant trait aux petits exploitants agricoles et à la sécurité alimentaire et la nutrition. En outre, le FIDA tirera parti du rôle qu'il joue au sein du CSA et de sa participation aux réseaux et aux communautés de pratique axés sur la fragilité, comme le Réseau mondial contre les crises alimentaires.
37. **Le FIDA intensifiera également son recours à la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) afin de confronter les solutions et les données d'expérience acquises dans l'action menée face aux causes profondes de la fragilité.** La Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire du FIDA 2022-2027 compte parmi ses domaines d'intérêt thématique la résilience, la fragilité et

⁵⁷ Cette cible s'inscrit dans le Système d'allocation fondé sur la performance et ne constitue pas une allocation distincte. La réalisation de cette cible est subordonnée à l'absence de changement majeur de la liste des situations de fragilité ou de conflit établie par la Banque mondiale. Elle dépend également du scénario retenu pour FIDA13, étant donné qu'un grand nombre de pays figurant sur la version plus récente de cette liste sont admis à bénéficier d'un financement à 100% sous forme de dons.

⁵⁸ Par exemple, le Mécanisme pour les réfugiés, les migrants et les déplacés forcés, en faveur de la stabilité rurale, le Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres et l'Initiative de riposte à la crise.

l'emploi. Le FIDA encouragera le partage des enseignements entre les pays présentant des situations de fragilité, en plaçant au premier plan les institutions locales, le développement des entreprises rurales, et les méthodes et technologies agricoles favorisant la résilience face aux changements climatiques. Le FIDA améliorera également le suivi-évaluation des projets menés dans des situations de fragilité, en recourant notamment à des outils fondés sur les technologies de l'information et des communications, comme la cartographie géospatiale et la télédétection, et s'emploiera à diffuser ces connaissances auprès de ses partenaires.

B. Investir dans la biodiversité et dans la résilience climatique des petits producteurs

38. **Les changements climatiques sont source de graves difficultés pour l'agriculture et les petits exploitants agricoles, en particulier dans les pays en développement.** Les répercussions des changements climatiques sur l'agriculture et les systèmes alimentaires se font déjà sentir en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, ainsi que dans les PEID⁵⁹. Parmi les 20 pays les plus vulnérables aux changements climatiques, 17 se trouvent en Afrique et 88% sont des pays à faible revenu⁶⁰. Les prévisions sont sans appel: faute d'investissements supplémentaires dans l'adaptation, les changements climatiques continueront de peser de plus en plus fortement sur la production alimentaire et sur l'accès aux denrées alimentaires, et compromettront la sécurité alimentaire et la nutrition⁶¹. Les personnes les plus touchées et les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques n'ont pourtant pas suffisamment accès aux financements climatiques, en particulier aux fins de l'adaptation⁶².
39. **L'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets sont indissociables du développement rural et de la réduction de la pauvreté, deux priorités du FIDA.** Par l'investissement dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la promotion des investissements à faibles émissions et résilients aux changements climatiques et la mobilisation de financements climatiques, le FIDA entend renforcer la résilience et encourager l'adoption de pratiques agricoles durables pour bâtir un avenir de résilience face aux changements climatiques, tout en faisant une priorité de l'égalité de genre, de la jeunesse, de l'inclusion sociale et de la nutrition. Cette démarche est conforme à la mission du FIDA, à savoir éradiquer la pauvreté et la faim tout en promouvant un développement durable face aux changements climatiques.
40. **La perte de biodiversité: un autre enjeu majeur.** La perte de biodiversité a des conséquences négatives sur les petits producteurs du monde entier, car elle met en péril leurs moyens d'existence ainsi que les systèmes de production et de consommation⁶³. Pourtant, la biodiversité, sous toutes ses formes (génétique, spécifique, écosystémique), est fondamentale pour le maintien de services écosystémiques vitaux, qui procurent un certain nombre d'avantages pour les individus et pour les communautés. Il s'agit notamment de la productivité à long terme, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, et de la sécurité alimentaire et de l'amélioration de la nutrition – qui sont des facteurs de résilience. Un aspect fondamental de l'action du FIDA consiste donc

⁵⁹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2022, [Résumé à l'intention des décideurs](#).

⁶⁰ D'après l'[indice de la vulnérabilité climatique établi par la Global Adaptation Initiative de l'Université de Notre Dame](#).

⁶¹ Voir la note de bas de page 54.

⁶² Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2022, [Where it Matters Most – Smart climate financing for the hardest hit people](#).

⁶³ FIDA, 2021, [Stratégie 2022-2025 du FIDA sur la biodiversité](#).

à promouvoir une gestion et une utilisation durables de la biodiversité ainsi qu'à favoriser sa protection.

41. **La Stratégie d'action du FIDA dans les petits États insulaires en développement pour la période 2022-2027⁶⁴ encadre les mesures destinées à répondre spécifiquement aux difficultés de ces pays, ce qui vient consolider et renforcer l'approche globale du FIDA.** Le document, qui concerne toute la période correspondant à FIDA13, prend acte du fait que les petits exploitants, les agriculteurs familiaux et les ménages ruraux des PEID ont des perspectives économiques restreintes et des vulnérabilités environnementales qui les empêchent d'obtenir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des moyens d'existence résilients. Cette catégorie regroupe un ensemble hétérogène de pays en développement qui, du fait de certains points communs et difficultés partagées, sont particulièrement fragiles et vulnérables aux chocs extérieurs, aux catastrophes naturelles et aux phénomènes climatiques. Par exemple, dans les PEID les plus pauvres, 20% des enfants souffrent d'un retard de croissance. Par ailleurs, l'agriculture, qui reste un moyen d'existence important, occupe 31% de l'emploi dans les PEID du Pacifique et près de 20% dans l'ensemble des PEID. Dans chaque pays, et en fonction de leurs caractéristiques propres, il est possible de bâtir des systèmes alimentaires durables, inclusifs, où la nutrition est mise en avant, et d'améliorer l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs, par exemple en renforçant les marchés alimentaires et la commercialisation des produits agricoles dans le secteur du tourisme, ou bien en appuyant les micro, petites et moyennes entreprises rurales non agricoles et la création d'emplois dans le secteur agricole. La stratégie pointe plusieurs domaines méritant une intervention, par exemple une mobilisation accrue des ressources et une meilleure présence dans les pays, une participation à l'élaboration des politiques et des partenariats pour soutenir l'aide au développement dans les PEID. L'objectif est de promouvoir l'adoption de systèmes alimentaires rentables et durables, de développer les entreprises rurales non agricoles et les sources potentielles de revenus, et d'accroître la résilience aux changements climatiques et environnementaux. Au cours de FIDA13, la direction évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie et proposera de l'actualiser et/ou de la prolonger au-delà de 2027.
42. **Le FIDA doit de toute urgence augmenter le financement de l'action climatique destiné aux petits exploitants agricoles des pays en développement, qui sont extrêmement vulnérables face aux répercussions des changements climatiques et de l'appauvrissement de la biodiversité.** Par son appui aux pratiques favorisant la résilience face aux changements climatiques et à la gestion durable des terres, le FIDA peut donner aux agriculteurs les moyens de s'adapter aux évolutions du climat, contribuer aux objectifs climatiques planétaires et donner une impulsion à l'agriculture durable. Pour satisfaire à la demande croissante, le FIDA attirera et mobilisera des sources de financement climatique plus nombreuses et plus diversifiées, et aura recours à des instruments financiers innovants, afin que les petits exploitants agricoles disposent des ressources nécessaires pour affronter l'avenir avec résilience.
43. **Dans le cadre de FIDA13, les interventions intégrées et contextuelles d'adaptation et de renforcement de la résilience fondées sur des scénarios locaux de risques climatiques et sur les conditions écologiques seront privilégiées.** Tous les nouveaux programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) seront mis en concordance avec les contributions déterminées au niveau national et les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, les plans d'adaptation nationaux et les feuilles de route nationales relatives aux systèmes alimentaires. Le FIDA donnera plus d'ampleur à son action en faveur du climat et

⁶⁴ EB 2022/135/R.5.

de la biodiversité en combinant les approches suivantes en fonction du contexte et des besoins des pays:

- Augmenter les investissements dans **l'agriculture résiliente face aux changements climatiques** pour accroître la productivité, améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces investissements consisteront à promouvoir la diversification des cultures pour améliorer la nutrition et renforcer la résilience, les techniques d'irrigation efficaces, les pratiques durables de gestion des sols, et les mesures visant à réduire les pertes et gaspillages de nourriture. Le FIDA continuera d'utiliser les résultats obtenus pour aller de l'avant, au moyen d'investissements favorisant la conservation des sols, la gestion de l'eau et des approches innovantes, comme l'agroécologie⁶⁵.
- Investir dans **l'amélioration et dans l'adaptation des infrastructures existantes**, comme les systèmes de gestion de l'eau et les infrastructures et services du dernier kilomètre, pour atteindre les zones les plus reculées et les populations les plus vulnérables. Il s'agira notamment de moderniser les infrastructures pour qu'elles puissent résister aussi bien aux phénomènes météorologiques extrêmes qu'aux phénomènes à évolution lente, et protéger des pertes, qu'elles soient d'ordre économique ou non, et d'intégrer des éléments d'infrastructure verte pour renforcer la résilience (encadré 1).
- Investir dans des projets qui favorisent la **restauration des écosystèmes, l'adaptation fondée sur les écosystèmes, la gestion durable des sols et l'utilisation rationnelle de la biodiversité, notamment grâce à des méthodes agroécologiques, notamment l'agroforesterie, et la préservation de la biodiversité** pour renforcer la résilience des communautés. Ces projets apporteront également des retombées positives telles que le stockage du carbone, l'amélioration de la qualité de l'eau et l'appui à la résilience des moyens d'existence des populations rurales. Prendre davantage en compte la biodiversité supposerait aussi de s'inspirer des indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pour assurer un suivi dans ce domaine et de mettre en place dans les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) de nouvelles normes en matière de biodiversité, afin de guider l'élaboration d'interventions de nature à favoriser la biodiversité.
- Investir dans des **systèmes d'alerte précoce et des mesures de réduction des risques de catastrophe** afin d'aider les communautés à réagir face aux dangers induits par les changements climatiques, comme les inondations, les sécheresses et les tempêtes et de faciliter la fourniture de services d'information sur le climat et d'alerte précoce à l'échelon local. Par exemple, au Kirghizistan, les investissements du FIDA dans les dispositifs de prévisions météorologiques améliorés ont permis de réduire la mortalité du bétail. Au Bangladesh, les investissements dans les infrastructures et les moyens d'existence ont permis de renforcer la résilience face aux fréquentes inondations. En collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, le FIDA a mis à l'essai un système d'assurance indicelle en Éthiopie, qui permettra de couvrir les pertes d'actifs dues aux événements météorologiques extrêmes. Cette expérience pourra être élargie dans le cadre de FIDA13, en fonction de la demande. L'action du FIDA dans ce domaine est conforme au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), ainsi qu'à l'initiative « Alertes précoces pour tous ». Le FIDA a également rejoint le Mécanisme de financement des observations systématiques.

⁶⁵ [Bilan de l'engagement du FIDA en faveur de l'agroécologie](#). Le FIDA a intégré des pratiques agroécologiques dans quelque 60% des projets qui se sont achevés entre 2018 et 2023.

- Maintenir dans la durée les efforts visant à **mesurer et à comprendre la résilience face aux changements climatiques et autres chocs**. La méthode employée par le FIDA pour mesurer la résilience reste essentielle pour quantifier et évaluer celle des communautés rurales face aux changements climatiques et à d'autres chocs. Le FIDA continuera de mesurer la résilience de son programme de travail face aux changements climatiques, aux chocs économiques et autres chocs, au moyen d'un indice de « capacité de redressement »⁶⁶. Les équipes de pays continueront également à bénéficier d'orientations pour la conception et le suivi de la performance des interventions visant à renforcer la résilience, à l'aide de l'outil de conception de ces interventions et de mesure de la résilience.
- Aider **les petits exploitants agricoles à accéder aux marchés du carbone**. La participation du FIDA dans les interventions sur le marché du carbone peut permettre de reconnaître et de récompenser financièrement les petits exploitants agricoles pour leur rôle dans la séquestration du carbone et les pratiques durables, tout en débloquent de nouveaux canaux de financement pour le climat. Cette participation peut permettre à ces agriculteurs d'investir dans une agriculture résiliente. Par exemple, le projet CompensACTION, actif au Brésil, en Éthiopie et au Lesotho, et extensible à d'autres pays, montre bien l'approche novatrice suivie au FIDA pour intégrer les outils financiers dans les services écosystémiques. De telles initiatives sont essentielles pour renforcer les mécanismes financiers qui préfinancent les projets carbone, réduire les risques et attirer les investissements privés, de sorte que la contribution des petits exploitants agricoles à l'atténuation du changement climatique puisse recevoir un coup de pouce.

Encadré 1

Le FIDA investit dans des infrastructures rurales résilientes aux changements climatiques

- Au Bangladesh, le Projet d'infrastructure côtière résistante aux aléas climatiques a réussi à relever le niveau des routes et à renforcer les marchés. Il a permis d'assurer aux bénéficiaires un accès continu aux marchés et une croissance des revenus. L'évaluation de la performance du projet réalisée en 2020 par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a confirmé l'efficacité de ces interventions pendant un cyclone.
- En Ouganda, grâce à l'appui du FIDA, des routes ont été améliorées afin de les rendre praticables toute l'année, ce qui a permis de réduire les temps de déplacement, d'augmenter les prix à la production et d'améliorer l'entretien des routes, comme l'a souligné l'IOE dans son évaluation de la stratégie et du programme de pays de 2021.
- À Sri Lanka, le Projet de développement de l'irrigation à l'Iranamadu a protégé les infrastructures des risques climatiques en acheminant les eaux pluviales excédentaires par des canaux d'évacuation, ce qui a permis de réduire les dommages causés par les inondations et de conserver l'eau pour une utilisation ultérieure.
- À Madagascar, le Programme de développement de filières agricoles inclusives du FIDA finance actuellement des structures d'adduction d'eau à l'épreuve des changements climatiques et renforce les capacités techniques. De plus, il facilite la diffusion de matériel végétal amélioré et la construction de routes rurales favorisant la résilience climatique, afin de faciliter l'accès aux marchés en cas de phénomènes météorologiques graves.

44. **Ces approches seront la pierre angulaire de la nouvelle stratégie unifiée en matière de climat, d'environnement et de biodiversité, qui sera élaborée durant FIDA13.** Cette nouvelle stratégie permettra au FIDA d'apporter un plus grand soutien aux pays afin qu'ils intègrent de façon efficace l'adaptation aux changements climatiques, la durabilité environnementale et la gestion de la biodiversité aux politiques et aux investissements. Le FIDA commencera à communiquer des données en utilisant le système des marqueurs de Rio, ainsi que les méthodes des BMD pour suivre le financement de l'action climatique, afin de fournir une vue d'ensemble des travaux du FIDA pour ce qui est du climat et de simplifier la tâche des contributeurs qui comptent s'aider des marqueurs de Rio

⁶⁶ Les indicateurs relatifs au redressement sont mesurés à partir des autoévaluations rendant compte de la manière dont les agriculteurs perçoivent leur capacité à surmonter différents types de chocs. Pour évaluer ces indicateurs, le FIDA utilise deux questions. Il est d'abord demandé aux ménages d'indiquer s'ils ont fait face à un choc et si ces chocs étaient de nature climatique ou non climatique. Si tel est le cas, il leur est ensuite demandé de préciser quelles avaient été les répercussions du choc et si leur situation avait évolué en mieux, en pire ou pas du tout.

pour calculer les financements climatiques. Il envisagera aussi une approche plus systématique pour ce qui est de contrôler, à partir d'analyses économiques et financières des projets, la réduction induite des émissions de gaz à effet de serre. Cette approche serait éventuellement inscrite dans la feuille de route pour aligner l'action du FIDA sur les objectifs de l'Accord de Paris que le Fonds entend élaborer en lien avec la nouvelle stratégie et en conformité avec l'approche commune des BMD en la matière⁶⁷. Ainsi, le FIDA s'emploiera à faire en sorte que ses investissements concordent avec les objectifs de l'Accord de Paris, et épaulent mieux les pays dans la mise en œuvre de leurs plans d'action climatiques nationaux (contributions déterminées au niveau national et stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité)⁶⁸. Toutefois, il est important de souligner que, du fait de son mandat et de la nature de ses investissements, le FIDA a déjà bien progressé en matière d'alignement sur l'Accord de Paris. L'analyse réalisée pour connaître les émissions de gaz à effet de serre du portefeuille du FIDA confirme que celui-ci permet de capter davantage de gaz à effet de serre qu'il n'en émet⁶⁹. Dans le droit fil du **Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**, le FIDA réfléchira également aux moyens de renforcer la présentation de données sur la biodiversité, notamment en utilisant les marqueurs de Rio pour la biodiversité et, dans le cadre d'une concertation avec le reste de la communauté des BMD, à la possibilité d'adopter une méthode convenue au niveau international pour suivre le financement de la biodiversité. Comme demandé durant les délibérations de la Consultation, le FIDA envisagera dans le cadre de cette approche intégrée la possibilité d'élaborer un indicateur d'impact écologique de haut niveau, et fera figurer les propositions dans la nouvelle stratégie pour le climat, l'environnement et la biodiversité.

45. **Le FIDA entend rehausser ses ambitions climatiques et déployer tout un éventail d'instruments de financement pour mettre en œuvre sa nouvelle stratégie unifiée.** Tout en continuant à faire en sorte que les enjeux liés aux changements climatiques soient pris en compte dans 100% de ses investissements, au cours de la période couverte par FIDA13, le FIDA portera à au moins 45% la part de son programme de prêts et dons consacrée à l'action climatique, qui était fixée à 40% dans FIDA12. Cet objectif sera évalué au moyen des méthodes employées par les BMD pour réaliser le suivi des financements climatiques. Pour atteindre ces objectifs, ces mesures ciblées seront prises au cours de l'élaboration des COSOP et au stade préliminaire de la phase de conception des projets afin de mettre au premier plan les investissements destinés à faire face aux répercussions des changements climatiques sur les moyens d'existence ruraux et à favoriser un développement sobre en carbone. Le FIDA s'emploiera à ce que 30% de son financement de l'action climatique soit consacré à des solutions fondées sur la nature⁷⁰ d'ici à 2030, et développera en parallèle une méthode de calcul du

⁶⁷ On trouvera [ici](#) des informations plus détaillées sur les principes méthodologiques conjoints des BMD pour l'évaluation de l'alignement sur l'Accord de Paris.

⁶⁸ Les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA, actualisées en 2021, tiennent compte des grands programmes d'action adoptés à l'échelle internationale comme l'Accord de Paris, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe pour 2015-2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement durable.

⁶⁹ FIDA. 2022. [Alignement sur l'Accord de Paris. Analyse comptable des gaz à effet de serre du portefeuille d'investissements du FIDA dans le secteur AFAT.](#)

⁷⁰ Définition de « solutions fondées sur la nature » adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement le 2 mars 2022: « les solutions fondées sur la nature sont des mesures axées sur la protection, la conservation et la restauration, ainsi que l'utilisation et la gestion durables d'écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins naturels ou modifiés, qui s'attaquent efficacement et de manière souple aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux, et procurent simultanément des avantages en termes de bien-être humain, de services écosystémiques, de résilience et de biodiversité », UNEP/EA.5/Res.5 (2022). [Solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable.](#)

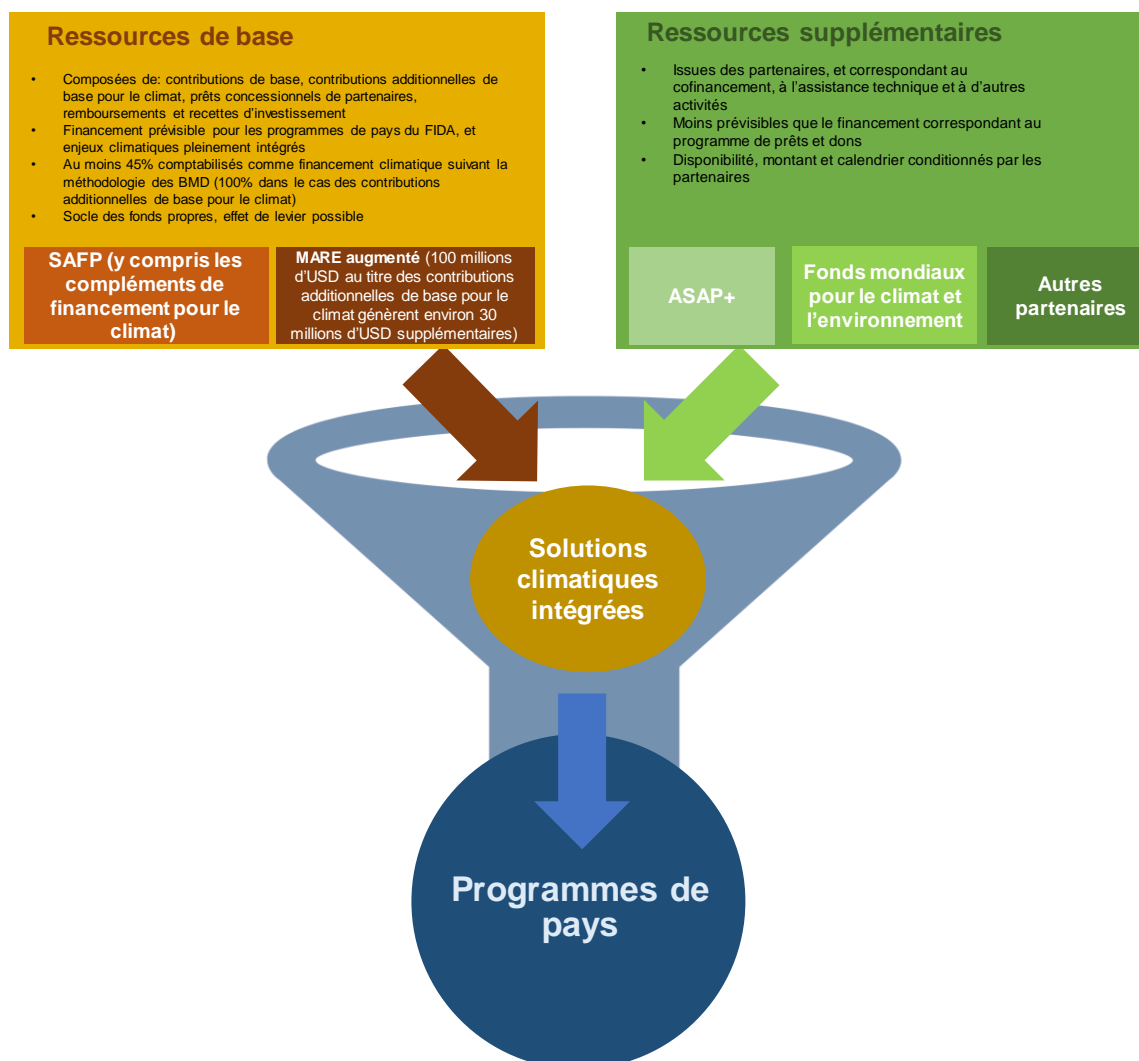
financement de la biodiversité dans le cadre de la future stratégie en matière de climat, d'environnement et de biodiversité.

46. **Les contributions additionnelles de base pour le climat sont un nouvel instrument pour renforcer la résilience dans le cadre du programme de prêts et dons du FIDA.** Le FIDA met en place de nouvelles « contributions additionnelles de base pour le climat », qui viendront s'ajouter à la panoplie des contributions volontaires additionnelles versées aux ressources de base du Fonds (on trouvera tous les détails pertinents à l'annexe VII). Ces contributions additionnelles de base pour le climat visent à mobiliser des fonds supplémentaires à l'appui des activités des programmes d'investissement du FIDA qui contribuent de façon directe et dès le départ à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. Incorporées aux ressources de base du FIDA, les contributions additionnelles de base pour le climat permettront au Fonds de démultiplier ces ressources et de tirer pleinement parti de son architecture financière pour accroître les fonds disponibles pour les États membres⁷¹. La mise en place de ces contributions ne doit pas être considérée comme un précédent qui ouvrirait la voie à la création d'autres contributions additionnelles aux ressources du Fonds de nature thématique. Les financements climatiques sont un cas particulier en raison de l'extrême importance des changements climatiques pour l'action du FIDA, compte tenu de l'imbrication déjà effective des activités liées au climat dans les activités principales du FIDA, des accords mondiaux sur les financements climatiques, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Accord de Paris et le Protocole de Kyoto, et de l'importance qu'il y a à mesurer les financements climatiques et à en rendre compte séparément dans le cadre de l'Accord de Paris.
47. **Le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) demeurera l'un des piliers du renforcement de la résilience au niveau national.** L'ASAP+ permet d'affecter des ressources ciblées au profit du renforcement de la résilience climatique des petits producteurs dont les revenus sont les plus faibles, en mettant l'accent sur l'innovation. Fonds d'affectation spéciale, l'ASAP+ présente à la fois la souplesse nécessaire quant à l'utilisation des fonds et une garantie de complémentarité avec les ressources du programme de prêts et dons.
48. **Le FIDA continuera de mobiliser les financements climatiques à l'échelle mondiale auprès du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds pour l'adaptation et d'autres sources de financement de l'action climatique.** D'ici à la fin de FIDA12, le FIDA compte mobiliser 200 à 300 millions d'USD supplémentaires par an en faveur du financement de l'action climatique, et s'attachera à maintenir cette évolution à la hausse pendant FIDA13. Le Fonds continuera à consolider les partenariats avec les banques publiques de développement, le secteur privé et d'autres parties prenantes, afin d'attirer davantage de financements en faveur des activités liées à la biodiversité et à la résilience climatique durant FIDA13; il s'efforcera notamment de mobiliser des ressources du Fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité et d'aider les groupes autochtones et les organisations paysannes à obtenir des financements pour lesquels l'accès direct est réservé aux organisations de la société civile.

⁷¹ À titre d'exemple, une contribution additionnelle de base pour le climat d'un montant total de 100 millions d'USD permettrait de mobiliser une enveloppe supplémentaire de 30 millions d'USD sous forme de ressources empruntées à mettre à disposition au titre du MARE.

Figure 2

Acheminer le financement de l'action climatique aux petits exploitants agricoles et aux populations rurales



C. Renforcer la collaboration avec le secteur privé

49. **Pour atteindre les objectifs de développement durable et lutter contre les ravages des changements climatiques, il est urgent d'investir avec audace et de trouver des solutions innovantes.** Une transformation efficace des systèmes alimentaires présente de sérieux avantages. Les gains économiques totaux pour la société pourraient atteindre 5 700 milliards d'USD par an d'ici à 2030 et 10 500 milliards d'USD par an d'ici à 2050. Les nouvelles perspectives d'activité, liées notamment à la lutte contre les pertes alimentaires, à la création de nouvelles filières pour l'agriculture régénératrice et à l'adoption de régimes alimentaires sains, représenteront une valeur estimée à 4 500 milliards d'USD par an d'ici à 2030⁷². Pourtant, les niveaux actuels d'investissement public dans l'agriculture et la transformation des systèmes alimentaires ne sont pas suffisants pour libérer ce potentiel et répondre à la demande d'une population croissante. Face à des pressions budgétaires publiques de plus en plus fortes, il est essentiel de favoriser l'augmentation des investissements du secteur privé.

⁷² Voir la note de bas de page 12.

50. **Le secteur privé peut favoriser un développement durable, améliorer les moyens d'existence ruraux et stimuler l'innovation.** Ses investissements dans les zones rurales et les filières agroalimentaires peuvent donner aux petits exploitants une chance de s'en sortir, en leur offrant un accès aux capitaux, aux technologies et aux marchés qui leur permettra de se prendre en main et d'accroître leur productivité et leurs revenus. La transition numérique des filières agricoles offre de nouveaux débouchés aux entreprises agricoles en plein essor. Grâce aux informations essentielles partagées en temps réel au moyen des nouvelles technologies (données météorologiques, prix sur les marchés, état des sols et des cultures), les agriculteurs peuvent s'adapter aux changements climatiques, tirer parti de prix plus élevés, améliorer la qualité de leurs produits et réduire les pertes et le gaspillage alimentaires. Alors que les entreprises agricoles constituent souvent le moteur des économies rurales, elles peinent à accéder à des financements adaptés à leurs besoins. En collaborant avec le secteur privé, le FIDA peut tirer profit de ressources et de compétences techniques supplémentaires à l'appui des petits exploitants et des populations rurales. La collaboration du FIDA avec le secteur privé est fondée sur des principes⁷³ et s'appuie sur les Guiding Principles on Business and Human Rights⁷⁴ de l'ONU. Les investissements responsables du secteur privé sont à même d'accroître la productivité, la création d'emplois et la génération de revenus, ce qui améliore en fin de compte le sort des communautés rurales et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment les objectifs 1 et 2.
51. **Le FIDA est bien placé pour tirer parti du potentiel du secteur privé dans les zones rurales.** Il a déjà fait ses preuves en matière de collaboration avec le secteur privé⁷⁵. Son portefeuille souverain appuie un large éventail d'investissements essentiels à la création de marchés ruraux dynamiques et inclusifs, axés par exemple sur le renforcement des infrastructures, des services et des systèmes financiers locaux. En outre, depuis des dizaines d'années, le FIDA investit dans des filières inclusives et favorise l'établissement de partenariats entre pouvoirs publics, entreprises privées et organisations de producteurs⁷⁶. Il est ainsi parvenu à améliorer les moyens d'existence des populations rurales dans différents pays (voir l'encadré 2). En outre, le FIDA utilise efficacement ses propres instruments de financement pour attirer des investissements et des services financiers supplémentaires du secteur privé dans les zones rurales mal desservies.

⁷³ Conformément à la Stratégie de collaboration du FIDA avec le secteur privé 2019-2024 ([EB 2019/127/R.3](#)), cette collaboration s'inscrit dans le droit fil des [lignes directrices de 2015 sur les principes régissant la coopération entre l'ONU et le secteur privé](#).

⁷⁴ ONU, 2011, [Guiding Principles on Business and Human Rights](#).

⁷⁵ Dans sa Stratégie de collaboration avec le secteur privé, le FIDA définit le secteur privé comme « les entreprises privées à but lucratif, les investisseurs privés et institutionnels, les banques commerciales, les fonds d'investissement [et] d'autres véhicules financiers qui sont détenus majoritairement et/ou gérés par des entités ou des intérêts privés ». Cette définition met en évidence l'hétérogénéité des acteurs du secteur privé avec lesquels le FIDA collabore.

⁷⁶ Actuellement, 79% des projets en cours du FIDA ont été classés dans la catégorie des projets axés sur les filières au moment de leur conception. Dans la plupart de ces projets (93%), il est prévu de collaborer dans une certaine mesure avec des entités du secteur privé. Dans 36% d'entre eux, un appui est apporté à l'établissement de partenariats public-privé-producteurs.

Encadré 2

Soutenir la collaboration avec le secteur privé en contexte de fragilité

Au Soudan, un partenariat public-privé-producteurs a réuni l'équipe d'un projet financé par le FIDA, des groupes de producteurs et trois semenciers (Arab Sudanese Seed Company, Nile Sun Seed Company et Nectar Group). L'équipe du projet financé par le FIDA a renforcé les capacités des exploitants agricoles qui y participaient, et les semenciers ont fourni l'assistance technique complémentaire et ont embauché les exploitants sous un régime d'agriculture contractuelle prévoyant l'achat de semences de sorgho, d'arachide et de sésame. Même si le projet s'est achevé il y a quatre ans, les accords commerciaux sont toujours en cours.

Le partenariat entre les producteurs et les trois semenciers a permis de produire 489 tonnes de semences certifiées sur une surface totale d'environ 1 900 hectares. Grâce à l'utilisation de variétés améliorées et certifiées, le rendement moyen a augmenté de 50%, même dans des conditions de pluviométrie défavorables. Les semenciers ont estimé que l'utilisation de ces semences était passée de 5% à 45%, ce qui s'est traduit par une augmentation de leurs débouchés commerciaux. De plus, environ 269 producteurs de semences (79 femmes et 190 hommes) ont pu bénéficier de conseils en production semencière et ont transféré leurs connaissances acquises à 853 producteurs supplémentaires (323 femmes et 530 hommes), organisés en 17 groupes. Leur situation s'est beaucoup améliorée, de sorte qu'ils assurent aujourd'hui leur sécurité alimentaire tout au long de l'année, contre seulement huit mois auparavant.

52. **Ces dernières années, le FIDA a renforcé sa collaboration avec le secteur privé dans le cadre de son Programme de participation du secteur privé au financement (PPSPF).** Ce programme vise à soutenir directement des investissements du secteur privé qui bénéficient aux petits producteurs et aux communautés rurales, et à mobiliser ce type d'investissements. Il a trois objectifs spécifiques: la création d'emplois et l'inclusion économique des jeunes, l'autonomisation des femmes, et la promotion des activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Grâce à des mécanismes d'emprunt, de prise de participation et d'atténuation des risques, tels que le partage des risques et les garanties, le PPSPF apporte un appui crucial aux partenaires du secteur privé, conformément aux objectifs stratégiques du FIDA dans chaque pays et en complément des prêts et dons existants. Les principes de complémentarité et d'appropriation par les pouvoirs publics continuent d'être les principaux fils directeurs des opérations non souveraines du FIDA⁷⁷.
53. **À ce jour, le PPSPF a déjà permis d'investir dans sept opérations non souveraines, dont l'effet de levier et les résultats sont prometteurs.** Outre les fonds investis en faveur du Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC), le FIDA a alloué 26 millions d'USD au titre de six opérations non souveraines relevant du PPSPF, le coût total des projets s'élevant à 141 millions d'USD. Ces investissements devraient bénéficier directement à quelque 403 000 personnes et indirectement à 1,4 million de personnes. L'accent sera mis sur l'autonomisation des femmes et des jeunes (qui représentent respectivement 60% et 35% du total des bénéficiaires). Pour gérer efficacement la complexité des opérations menées avec le secteur privé, le FIDA renforce activement ses capacités internes pour être à même de répondre à la demande et d'atténuer efficacement les risques, tout en favorisant un changement positif dans le cadre des partenariats fructueux conclus avec le secteur privé.
54. **Pour FIDA13, le FIDA a la ferme ambition d'améliorer et d'intensifier sa collaboration avec le secteur privé pour accélérer l'impact.** Cette nouvelle approche sera reprise dans une stratégie mise à jour, qui sera présentée au Conseil d'administration. Durant FIDA13, 100% des nouveaux COSOP intégreront des composantes relatives au secteur privé, et la conception des programmes de pays financés par le programme de prêts et dons comprendra, dans la mesure du possible, des points de départ pour la collaboration et des connexions avec le secteur privé définis de manière plus ciblée et plus précise. Le FIDA collabore avec le secteur privé de façon transparente et sélective. Trois principes guideront sa nouvelle démarche: i) l'équité et l'autonomisation des petits producteurs et des

⁷⁷ Les opérations non souveraines désignent des investissements directs dans des entités du secteur privé sans garantie souveraine de l'État, qui n'est donc pas tenu de rembourser ou d'assumer les conséquences financières d'un défaut de paiement.

populations rurales pauvres, notamment les femmes et les filles ainsi que les groupes de population marginalisés; ii) l'accent mis sur le développement du secteur privé local; iii) une vérification préalable rigoureuse des partenaires du secteur privé. Le FIDA pourra ainsi renforcer ses capacités et ses outils dans les trois domaines décrits ci-après:

- **Faciliter.** Le FIDA collaborera avec les pouvoirs publics pour mettre progressivement ses investissements dans le secteur public au service de la création d'un environnement porteur pour le secteur privé. L'objectif est d'accroître les investissements durables et inclusifs dans les systèmes alimentaires des zones rurales, en collaborant avec des petits producteurs et des communautés rurales qui en retireront des avantages concrets. Dans cette optique, les investissements publics peuvent notamment porter sur: le renforcement des capacités des agriculteurs et de leurs organisations, des parties prenantes du système financier rural et des organismes publics concernés, ainsi que des prestataires de services de développement commercial pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises; la mise en place de plateformes multipartites; les biens publics tels que les infrastructures du dernier kilomètre; la traçabilité et la transparence dans les filières. Les interventions viseront à réduire les risques et les coûts de transaction de manière à favoriser l'établissement de liens durables et inclusifs avec le secteur privé dans les économies rurales.
- **Catalyser.** Le FIDA apportera un appui ciblé aux entités locales et internationales du secteur privé afin de les inciter à démultiplier les investissements et les services financiers au profit des petits producteurs locaux et des populations rurales pauvres. Il utilisera à cette fin des instruments de financement rural, financés par des prêts souverains et le PPSPF⁷⁸. Le PPSPF offrira une gamme plus large d'instruments financiers, y compris pour atténuer les risques (garanties, prêts subordonnés, partage des risques, etc.). Ainsi, grâce aux nouveaux outils dont il disposera pour partager les risques, offrir des incitations financières efficaces et créer un environnement propice à l'investissement, le FIDA pourra débloquer des fonds additionnels à l'appui d'une agriculture durable, d'infrastructures résilientes aux changements climatiques et de technologies respectueuses de l'environnement.
- **Assembler.** Dans le cadre de FIDA13, le FIDA soutiendra les plateformes d'investissement à grande échelle pour attirer les entreprises et les bailleurs de fonds du secteur privé et en faire des co-investisseurs ou des cofinanceurs parallèles. Il cherchera tout particulièrement à mobiliser des fonds auprès des investisseurs institutionnels et des investisseurs à impact. Ces plateformes pourraient prendre la forme de structures financières mixtes, notamment de fonds et de mécanismes. Cette approche repose sur les grandes capacités du FIDA en matière de montage financier, qui seront encore renforcées au cours de FIDA13, et sur le rôle accru des instruments du PPSPF (notamment les garanties de premier risque, les prêts subordonnés et le partage des risques).

55. **Un PPSPF plus consistant contribuera à accroître considérablement les investissements du secteur privé au cours de FIDA13 (voir l'annexe III pour plus d'informations).** Pour accroître l'impact, le PPSPF reposera désormais sur un nouveau modèle de financement. Il sera financé par des ressources de base et des ressources empruntées, auxquelles s'ajouteront des fonds supplémentaires. Le financement du PPSPF sera ainsi plus prévisible et plus souple, ce qui renforcera l'intégration avec les opérations souveraines du FIDA. Le Fonds fiduciaire pour le secteur privé, créé dans le cadre de FIDA12, continuera à servir de plateforme pour

⁷⁸ Par exemple, les dons de contrepartie, les accords tripartites de partage des coûts, les lignes de crédit proposées aux intermédiaires financiers et les fonds de garantie, et les instruments financiers du PPSPF (instruments de dette et de partage des risques, garanties, etc.).

allouer au PPSPF des ressources supplémentaires provenant des contributeurs. Ces ressources seront essentielles pour débloquer les investissements du secteur privé, qui sont très risqués, mais qui offrent de multiples possibilités de renforcer l'impact, en particulier en ce qui concerne l'emploi des jeunes, l'autonomisation des femmes et l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

56. **Pour concrétiser son ambition pour FIDA13, le FIDA doit renforcer sa gouvernance, ses modalités organisationnelles et ses capacités en matière de partenariat avec le secteur privé.** Au cours de FIDA13, il cherchera à intensifier sensiblement sa collaboration avec le secteur privé pour établir des partenariats mutuellement avantageux avec les petits producteurs des communautés rurales. Il a déjà bien avancé grâce au démarrage rapide de l'exécution du PPSPF et aux investissements de taille alloués à l'appui de ses capacités internes. Il a notamment mis en place une unité chargée de la collaboration avec le secteur privé, renforcé les compétences techniques dans des domaines tels que les filières et le financement rural, et favorisé l'instauration d'un écosystème propice à des partenariats fructueux. En continuant à renforcer ses capacités internes et en harmonisant ses opérations souveraines et non souveraines au cours de FIDA13, le Fonds sera mieux équipé pour tirer parti des possibilités offertes par le secteur privé, résoudre les problèmes soulevés par la collaboration avec les acteurs privés, se conformer aux normes et aux meilleures pratiques des BMD, assurer une évaluation et une gestion systématiques des risques et obtenir un impact plus profond s'agissant de la promotion d'un développement rural durable.

D. Assurer l'inclusion pour ne laisser personne de côté

57. **Le FIDA relèvera son degré d'ambition dans les domaines relatifs au genre, aux jeunes et à la nutrition, tout en révisant à la hausse ses objectifs pour le climat.** Grâce à l'accent mis sur ses quatre thématiques transversales, à savoir l'environnement et les changements climatiques, les questions de genre, les jeunes et les enjeux nutritionnels, le FIDA renforce durablement son impact et se montre plus attentif à ne laisser personne de côté. Il est essentiel de mener une action ciblée pour éliminer les obstacles auxquels font face les ruraux pauvres et les autres ruraux vulnérables si l'on veut transformer les économies rurales et inscrire le changement dans la durée. Fort des solides résultats déjà obtenus et de sa longue expérience, le FIDA s'appuiera sur ses politiques et stratégies bien définies pour orienter les activités de transversalisation de ces thématiques et faire face au surcroît de complexité découlant de ses ambitions. Les équipes de pays du FIDA, disposant d'effectifs renforcés et d'instruments de financement mieux intégrés, hiérarchiseront les domaines thématiques à privilégier et les adapteront en fonction du contexte, tout en faisant face au surcroît de complexité.
58. **Le modèle opérationnel de FIDA13 repose sur une approche participative inclusive et localisée.** En tant qu'institution axée sur l'être humain, le FIDA a une longue expérience en matière de collaboration avec des partenaires majeurs, notamment des organisations d'agriculteurs, de jeunes et de peuples autochtones, ainsi que d'autres organisations locales ou de la société civile, notamment des organisations dirigées par des femmes. Dans sa synthèse d'évaluations sur l'établissement de partenariats au service d'une plus grande efficacité du développement, IOE a indiqué que les partenariats stratégiques du Fonds avec les organisations de la société civile, les organisations paysannes et les organisations de peuples autochtones avaient donné de bons résultats sur le plan de l'influence sur l'élaboration des politiques, de la coordination et de la coopération au niveau des pays. Afin d'élaborer ses propositions pour FIDA13 à la lumière des données probantes tirées de ces évaluations, le Fonds a collaboré plus étroitement avec les organisations paysannes, les peuples autochtones et les jeunes à l'occasion respectivement du Forum paysan, du Forum des peuples autochtones et de

l'Alliance des jeunes issus des communautés créée par le FIDA. On trouvera à l'encadré 3 les recommandations formulées à l'issue de ces discussions. Les mesures énoncées pour y donner suite figurent dans la matrice des engagements de FIDA13.

Encadré 3

Collaboration avec les principaux partenaires

Partenariats du FIDA avec les organisations paysannes, les peuples autochtones et les jeunes

Pour le FIDA, les peuples autochtones, les organisations paysannes et les jeunes sont des partenaires stratégiques essentiels à l'accomplissement de sa mission. Gardiens du savoir, les peuples autochtones protègent la biodiversité, veillent à la conservation et à la préservation de la faune et de la flore, et jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques. Quant aux organisations paysannes, elles donnent aux agriculteurs les moyens d'agir et améliorent l'accès et la participation aux marchés; elles agissent comme des catalyseurs de changements positifs dans les zones rurales, en favorisant les innovations agricoles et l'adoption de pratiques durables. Enfin, les jeunes ruraux représentent l'avenir de leur communauté et sont capables de mener une transformation résiliente et inclusive des systèmes alimentaires, qui garantit la prospérité des communautés et des économies rurales, et qui offre aux générations actuelles et futures de nouvelles possibilités intéressantes en matière d'emplois et de revenus.

Une rencontre informelle a eu lieu avec le Comité directeur du Forum paysan, le Comité directeur mondial du Forum des peuples autochtones au FIDA et les membres de l'Alliance des jeunes issus des communautés établie par le FIDA en ce qui concerne les priorités et l'orientation de FIDA13. À cette rencontre, les représentants ont partagé leurs expériences de collaboration avec le FIDA et ont formulé des recommandations clés pour renforcer leur partenariat.

Recommandations

Les trois parties prenantes attendent en priorité que le FIDA leur apporte un appui prévisible, accru et garanti, qui leur permette de renforcer leurs capacités et leur participation à l'élaboration des politiques et aux décisions qui les concernent, ainsi qu'à la conception et à l'exécution des projets. D'autres observations spécifiques ont été formulées:

- Les **peuples autochtones** jugent essentielle la mise en œuvre de la version actualisée de la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones, approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2022⁷⁹, en particulier en ce qui concerne: i) l'octroi d'un statut d'observateur au Conseil d'administration; ii) l'appel à des spécialistes des questions autochtones dans le cadre de la conception et de la supervision des projets; iii) l'obtention de financements à l'appui du Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones; iv) l'application des mesures nécessaires pour atteindre 11 millions de personnes autochtones dans le cadre des projets d'investissement du FIDA d'ici à 2032.
- Les **jeunes** insistent sur l'accès aux activités de renforcement des capacités, à la formation et aux ressources qui leur permettent de participer aux consultations aux niveaux national, infranational, régional et mondial et de s'approprier les processus de développement.
- Les **organisations paysannes** tiennent à améliorer l'accès aux instruments financiers du FIDA et à participer à la gouvernance du Fonds. En outre, elles ont souligné l'importance de résoudre les problèmes interconnectés à court et à long terme qui ont des répercussions sur les moyens d'existence des exploitants, tout en tirant parti des connaissances nouvelles et traditionnelles pour innover.

59. **Au cours des précédents cycles de reconstitution de ses ressources, le FIDA a nettement renforcé l'accent mis sur les thématiques transversales.** FIDA12 a marqué un tournant: le FIDA a en effet commencé à attribuer des notes en fonction de critères de qualité pour mesurer la performance au cours des phases de conception, d'exécution et d'achèvement de ses projets. Les cibles relatives à l'intégration de chaque thématique transversale ont été revues à la hausse. Le FIDA a mis l'accent sur l'interconnexion et les synergies entre ces thématiques pour veiller à ce que les avantages qu'elles produisent profitent aux groupes cibles. Il s'est efforcé de prendre davantage en compte la biodiversité dans ses activités (en particulier l'agrobiodiversité) et de renforcer sa coopération auprès des peuples autochtones et des personnes handicapées.
60. **Forts de cette expérience, les États membres ont souligné la nécessité de poursuivre la consolidation et le renforcement de l'intégration des questions transversales durant FIDA13.** Le FIDA continuera à renforcer l'accent mis sur l'intégration des priorités transversales dans ses programmes de pays, tout en favorisant l'interconnexion entre thématiques, en prêtant attention au lien entre les thématiques transversales et les trois défis de FIDA13 liés à la

⁷⁹ FIDA, 2022, [Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones: mise à jour 2022](#).

fragilité, au climat et à la collaboration avec le secteur privé (encadré 4), et en tirant le meilleur parti possible des outils et des financements à sa disposition.

61. **Le FIDA reste déterminé à intensifier et déployer à grande échelle l'action qu'il mène en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes.** Comme indiqué dans la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et dans le plan d'action pour l'égalité de genre (2019-2025), le FIDA continuera d'appliquer une stratégie à deux volets à cet égard. L'intégration de la thématique de l'égalité de genre continuera d'être la norme minimale à appliquer dans toutes les stratégies de pays et tous les projets financés par le FIDA sans exception. En outre, le FIDA continuera d'utiliser des approches ambitieuses pour faire réellement progresser l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes en s'attaquant aux obstacles structurels formels et informels à l'égalité des genres et en remettant en question la répartition inégale des ressources et des tâches dans le but de favoriser l'égalité de genre. À cette fin, les normes sociales, les pratiques, les attitudes, les croyances et les systèmes de valeurs qui perpétuent les inégalités de genre et empêchent les femmes et les filles d'accéder à l'autonomie seront particulièrement pris en compte dans la conception d'au moins 35% de ses nouveaux projets, l'objectif étant d'obtenir un impact plus marqué sous forme d'effets porteurs de transformations en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes à l'issue des projets. Un nouveau plan d'action encore plus ambitieux sera élaboré à l'appui de cet objectif à l'expiration du texte en vigueur, Intégration au FIDA d'approches porteuses de transformation de la problématique du genre – Plan d'action pour 2019-2025⁸⁰. Pour mieux suivre les retombées de ses travaux en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes, le FIDA a aussi inclus pour la première fois un indicateur d'impact sur l'autonomisation des femmes dans son Cadre de gestion des résultats.

⁸⁰ [Intégration au FIDA d'approches porteuses de transformation de la problématique du genre – Plan d'action pour 2019-2025.](#)

Encadré 4

Aborder les domaines prioritaires de FIDA13 dans une perspective d'inclusion

Les objectifs transversaux du FIDA sont liés aux domaines prioritaires de FIDA13:

Contextes de fragilité

Dans les contextes de fragilité, les conflits et les chocs peuvent avoir de graves répercussions sur l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles. Les femmes et les jeunes sont plus vulnérables et plus exposés aux répercussions de la fragilité, notamment aux menaces de violence et au manque de perspectives. Les peuples autochtones peuvent être impliqués dans des conflits concernant l'utilisation des terres et les droits fonciers. Les personnes handicapées sont souvent oubliées ou exclues de l'aide ou souffrent de l'insuffisance des services publics. Les aliments sûrs et nutritifs peuvent venir à manquer et l'accès aux denrées alimentaires peut être perturbé. Dans ces conditions, l'accent mis par le FIDA sur les femmes, les jeunes, l'inclusion sociale et la nutrition est extrêmement important et peut avoir des effets positifs sur les facteurs de fragilité tels que l'exclusion, la pauvreté, la mauvaise gestion des ressources et les chocs liés au climat. Les COSOP et les interventions du FIDA tiennent compte des liens entre la fragilité, l'environnement, le climat, les femmes et la nutrition, et visent à maximiser les synergies pour favoriser la résilience des moyens d'existence.

Climat et biodiversité

Les changements climatiques et la perte de biodiversité compromettent directement la productivité agricole: la réduction de la diversité des espèces végétales entraîne une baisse du rendement et de la qualité des cultures et limite la disponibilité d'aliments nutritifs. En outre, les femmes subissent de manière disproportionnée les effets des changements climatiques, qui exacerbent les problèmes existants liés au manque d'accès aux ressources et aux dynamiques de pouvoir fondées sur le genre. La dégradation des sols, les catastrophes liées au climat et la pénurie de ressources intensifient la concurrence autour de débouchés limités, ce qui entrave la participation des jeunes et leur accès aux intrants agricoles. Dans le même temps, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques qui garantissent des solutions équitables. Les peuples autochtones jouent également un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, puisque 80% de la biodiversité qui subsiste sur la planète se trouve dans des territoires autochtones. Les enjeux nutritionnels peuvent également être un point de départ pour l'action du FIDA visant à diversifier les cultures, à élargir la gamme d'espèces végétales et à promouvoir des pratiques agricoles durables comme l'agroécologie.

Secteur privé

Dans le cadre de sa collaboration avec le secteur privé, le FIDA s'efforcera de résoudre les problèmes existants, tout en tirant parti des possibilités de coopérer plus étroitement pour garantir l'inclusion. Les normes en vigueur en matière de genre empêchent les femmes de participer au secteur privé, l'inadéquation des compétences et le manque d'investissement limitent l'emploi des jeunes, et le peu d'intérêt porté aux enjeux nutritionnels par les producteurs et les consommateurs aggrave les problèmes de nutrition. Grâce à son approche transversale axée sur la levée des obstacles structurels, le renforcement des capacités, la promotion de partenariats inclusifs et la participation des organisations communautaires et des parties prenantes, le FIDA peut tirer profit des ressources et des compétences techniques du secteur privé pour obtenir des impacts positifs sur l'avancement économique des femmes, l'emploi des jeunes, la nutrition et les régimes alimentaires.

62. **D'après les évaluations de l'impact du FIDA, la nutrition devrait faire l'objet d'une attention soutenue.** Au moins 60% des nouveaux projets de FIDA13 tiendront compte des enjeux nutritionnels, ce qui complétera l'ensemble du portefeuille actif de projets à dimension nutritionnelle⁸¹. Le FIDA enrichira également son offre en matière de nutrition, en ciblant de manière plus différenciée les interventions destinées aux populations rurales vulnérables et en mettant davantage l'accent sur l'éducation nutritionnelle et les activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements. Par exemple, les personnes moins vulnérables pourraient bénéficier d'une éducation nutritionnelle et de campagnes de communication visant la modification des comportements sociaux, tandis que les personnes les plus vulnérables pourraient bénéficier de ces deux activités, mais aussi d'un ensemble plus large d'interventions (jardins potagers familiaux, dons, activités rémunératrices ou infrastructures hydrauliques, entre autres). Le FIDA est par ailleurs conscient de l'importance que revêtent les efforts de diversification des sources, végétales comme animales, de protéines. Une plus grande production de légumineuses, qui serait profitable à la nutrition animale et humaine, et plus généralement à la fertilité des sols et la santé, est donc envisagée dans les initiatives auxquelles participe le FIDA, telles que la Food and Agriculture Resilience Mission (FARM) et la Vision pour des cultures et des sols adaptés (VACS).

⁸¹ Au sens du Plan d'action du FIDA sur la nutrition 2019-2025, on entend par « projet à dimension nutritionnelle » un projet ayant des objectifs, des activités et des indicateurs précis dans le domaine de la nutrition. Ses concepteurs auront adopté une optique nutritionnelle et défini la manière dont il pourra optimiser sa contribution à l'amélioration de la nutrition.

En outre, le FIDA investit actuellement dans le renforcement des capacités du personnel et des partenaires d'exécution sur le thème de l'agriculture à dimension nutritionnelle; à cet effet, il met en place des formations, une assistance technique et d'autres activités de renforcement des capacités, et il collabore étroitement avec les autres organismes dont le siège est à Rome et d'autres partenaires pour renforcer l'analyse de la vulnérabilité et le ciblage prenant en compte les enjeux nutritionnels. Le FIDA entend élaborer un nouveau plan d'action sur la nutrition à l'issue de celui qui est actuellement en cours (le plan d'action 2019-2025), l'ambition du FIDA dans ce domaine devant être encore revue à la hausse. Le FIDA intégrera aussi pour la première fois dans son Cadre de gestion des résultats une mesure plus large de l'impact sur la sécurité alimentaire, fondée sur l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue⁸², ainsi qu'une mesure plus spécifique de l'impact sur la nutrition, fondée sur la diversité alimentaire, dont l'évolution dépend tout particulièrement de la modification des comportements.

63. **Le FIDA est bien conscient de l'articulation entre les questions de genre et la nutrition et du rôle crucial des femmes dans l'amélioration des résultats nutritionnels.** Dans le cadre de FIDA13, le Fonds mobilisera des financements en faveur de l'action climatique et de la biodiversité pour favoriser l'accès des populations rurales à des régimes alimentaires sains et renforcer leur résilience climatique. Par exemple, il privilégiera les espèces négligées et sous-utilisées, les semences locales et les connaissances des peuples autochtones pour promouvoir des régimes alimentaires sains, qui reposent sur le potentiel inexploité d'une utilisation durable des ressources et de la conservation de la biodiversité. Le FIDA étudiera, en collaboration avec ses partenaires, les approches visant à obtenir un impact profond sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et qui tiennent également compte des effets sur la nutrition.
64. **Le FIDA a conscience de l'importance de l'alimentation scolaire pour la nutrition, la santé et l'éducation des enfants.** Les investissements dans des programmes d'alimentation scolaire peuvent constituer un levier très efficace dans la perspective de la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable: ces programmes luttent contre la faim et la malnutrition, viennent en aide aux agriculteurs et créent des emplois à l'échelle locale, améliorent l'état de santé et le bien-être des enfants et favorisent l'accès à l'éducation et la poursuite des études pour tous les enfants, en particulier pour les filles. Le FIDA apporte déjà son concours à des programmes d'alimentation scolaire dans 19 pays, et il participe aussi à la collaboration sur le terrain avec la FAO et le PAM portant sur le recours à la coopération Sud-Sud et triangulaire pour atteindre l'objectif de développement durable n° 2; cette collaboration est directement axée sur l'utilisation du potentiel des programmes nationaux de repas scolaires utilisant la production locale pour transformer les systèmes alimentaires locaux. Le FIDA cherchera à faire davantage durant le cycle de FIDA13 en s'attachant à relier la production locale à l'approvisionnement alimentaire des écoles. Ce type d'interventions peut se traduire par de multiples avantages pour les ménages ruraux pauvres: elles renforcent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, elles contribuent à une alimentation saine, elles découragent les mariages précoces et les violences sexistes et elles favorisent les achats et les filières inclusifs et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires.

⁸² L'[échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue](#) est un système de mesure fondé sur l'expérience personnelle, qui permet de déterminer le degré de gravité de l'insécurité alimentaire et d'établir des comparaisons entre différents contextes. Elle envisage la sécurité alimentaire dans tous ses aspects, y compris l'accès à des aliments sains et nutritifs, et s'intéresse à une série d'aliments. Elle s'appuie sur des données obtenues en interrogeant directement les gens, dans le cadre d'enquêtes, sur la fréquence d'états de santé et de comportements dont on sait qu'ils témoignent de restrictions d'accès à l'alimentation. Pour de plus amples informations, voir L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023.

65. **FIDA13 continuera de renforcer et de reproduire à plus grande échelle son modèle phare de pôles d'entrepreneuriat agricole pour mobiliser les jeunes en milieu rural.** Conçu comme un guichet souple et unique permettant aux jeunes entrepreneurs ou demandeurs d'emploi de développer ou de créer leur entreprise, ce modèle aide les jeunes (femmes et hommes) à saisir les possibilités d'emploi qui s'offrent à eux dans les systèmes alimentaires, tout en renforçant la résilience des économies rurales (voir les encadrés 5 et 6).
66. **Le FIDA augmentera ses investissements en faveur des jeunes pour satisfaire une demande croissante.** Au cours de FIDA13, il veillera à ce que 60% de ses nouveaux projets soient attentifs aux besoins des jeunes⁸³ et axés sur les jeunes et l'emploi des jeunes, et renforcera l'accent mis sur les jeunes dans l'ensemble de son portefeuille actif; plus précisément, il investira dans la transition numérique, les énergies renouvelables, les compétences et les technologies vertes (notamment celles qui résultent des initiatives de restauration et de conservation), et les filières de niche, qui peuvent aussi permettre de favoriser l'agrobiodiversité. Le FIDA entend élaborer un nouveau plan d'action sur la jeunesse et faire preuve d'une plus grande ambition en la matière. Il intensifiera sa collaboration avec les organisations de jeunes, notamment dans le cadre d'initiatives telles que l'Alliance des jeunes issus des communautés, qui sera reproduite à l'échelle nationale et régionale.

Encadré 5

Optimiser les jardins potagers pour une meilleure nutrition

L'expérience tirée de projets menés à Djibouti et en Inde, où les jardins potagers font environ 10 m² chacun, met en évidence les solutions trouvées pour augmenter à moindre coût la taille des jardins potagers. Dans ces projets, les jardins potagers sont irrigués avec des eaux grises et, si possible, l'eau des puits, l'eau des pompes ou l'eau récupérée des toits. Les jardins potagers sont également entourés de clôtures, faites de matériaux locaux, qui servent aussi de support à des plantes grimpantes. Dans les deux pays, l'impact sur la nutrition des ménages est plus important lorsque les activités sont assorties d'une éducation nutritionnelle efficace et combinées à des activités d'élevage menées en vue de compléter les régimes alimentaires avec des protéines d'origine animale.

Encadré 6

Créer des possibilités d'emploi pour les jeunes ruraux

Le FIDA joue un rôle de pionnier en adoptant une approche systémique de l'emploi des jeunes.

Dans le cadre du programme intitulé « Favoriser l'emploi des jeunes ruraux en Afrique » (pôles intégrés d'entrepreneuriat agricole), il s'emploie aux côtés des partenaires d'exécution à créer des possibilités d'emploi pour les jeunes ruraux dans neuf pays d'Afrique: Algérie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique, Nigéria et Rwanda. Les premiers savoirs et enseignements tirés de la troisième année d'exécution du programme corroborent les observations suivantes: i) les entreprises agricoles déjà en place ou qui démarrent ont besoin de conseils techniques de qualité et d'un encadrement continu pour assurer la pérennité de leur établissement et de leur croissance; ii) la création de réseaux sur le long terme est essentielle pour favoriser l'emploi des jeunes; iii) des interventions de renforcement des capacités, menées en étroite collaboration avec le secteur privé, sont indispensables.

67. **Le FIDA collaborera davantage avec les peuples autochtones.** Conformément à la version actualisée de sa Politique d'engagement aux côtés des peuples autochtones (2022), il continuera de veiller à ce que ces peuples soient en mesure d'améliorer leurs moyens d'existence, leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leur résilience aux chocs climatiques et autres. Au cours de FIDA13, il s'emploiera à élaborer 10 nouveaux projets axés sur les peuples autochtones en appliquant les principes énoncés dans cette politique, notamment concernant le consentement préalable, libre et éclairé, et en cherchant à associer des experts autochtones à la

⁸³ Selon le [Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux](#), qui couvre la période 2019-2021, les projets attentifs aux besoins des jeunes satisfont à trois critères: i) décrire, dans l'analyse menée au stade de la conception du projet, la jeunesse, les défis qu'elle rencontre et les possibilités dont elle jouit dans un contexte donné; ii) forger une stratégie ciblant explicitement les jeunes, qui prévoit des objectifs concrets et des activités afin d'obtenir un impact dans les domaines prioritaires, exprimés dans le cadre de la théorie du changement, de l'approche et du cadre de résultats du projet; iii) allouer des fonds à l'exécution d'activités destinées aux jeunes. Au cours de FIDA12, cette définition a été de nouveau remaniée, les projets attentifs aux besoins des jeunes devant désormais intégrer un indicateur d'effet direct concernant l'emploi: **indicateur de base 2.2.1: Nombre de bénéficiaires occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emploi.**

conception et à la supervision. En outre, le FIDA maintiendra son appui au Forum des peuples autochtones au FIDA et au Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones, qui finance de petits projets en faveur d'un développement autonome permettant aux communautés autochtones de résoudre leurs problèmes.

68. **Le FIDA s'attachera à inclure plus systématiquement les personnes handicapées.** Il s'appuiera sur sa Stratégie pour l'inclusion du handicap (2022-2027), approuvée en 2022, pour inclure les personnes handicapées dans l'ensemble de ses activités. Comme en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes, le FIDA s'est engagé à accentuer l'intégration de ses activités concernant le handicap. Par conséquent, conformément à cette stratégie, l'inclusion du handicap sera peu à peu intégrée aux opérations du FIDA et complétée par des interventions ciblées en faveur des personnes handicapées. Il s'est engagé à concevoir au moins cinq projets qui incluent les personnes handicapées en tant que groupe cible prioritaire entre 2022 et 2024. En outre, au cours de FIDA13, au moins cinq nouveaux projets conçus cibleront en priorité ce groupe. Le portefeuille de projets axés sur les personnes handicapées sera ainsi progressivement élargi.
69. **Le Fonds s'appuiera sur la version révisée de la Politique du FIDA relative au ciblage, adoptée par le Conseil d'administration en 2023, pour déterminer la manière de garantir l'inclusion afin de ne laisser personne de côté⁸⁴.** Conformément à cette politique, qui place la définition du groupe cible du FIDA à l'intersection de multiples facteurs de pauvreté, le Fonds adoptera une méthode centrée sur les personnes afin de cerner et de prendre en compte l'hétérogénéité des besoins et des priorités; cette hétérogénéité s'explique par la multiplicité des facteurs de pauvreté, de vulnérabilité et d'exclusion qui se recoupent, ce qui suffit à creuser les inégalités d'accès aux ressources et aux débouchés et de moyens d'action en la matière. Parmi ces facteurs de pauvreté figurent l'âge, le genre, le handicap, l'appartenance ethnique, les politiques publiques et les normes socioculturelles, ainsi que les problèmes fonciers et les difficultés d'accès aux ressources. Les populations confrontées à des inégalités multiples et croisées sont plus susceptibles d'être laissées de côté.

IV. Obtenir un impact grâce à des programmes de pays intégrés

70. **Les approches axées sur les programmes de pays s'inscrivent au cœur de l'action menée dans le cadre de FIDA13.** Grâce à son approche axée sur les programmes de pays, le FIDA aide les pays à surmonter les problèmes les plus urgents liés à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté rurale, aux changements climatiques et à la fragilité. Cette approche traduit l'évolution du FIDA, qui s'oriente vers un modèle programmatique au niveau national, de façon à soutenir l'action menée par les pays en vue d'éliminer la pauvreté rurale et la faim d'ici à 2030. Dernièrement, grâce à une série de réformes, le FIDA s'emploie à améliorer la gestion de son portefeuille et à diversifier son offre en fonction des pays. La présente section donne un aperçu de la manière dont le FIDA consolidera son approche programmatique axée sur les pays au cours de FIDA13.

A. Vers des programmes de pays intégrés

71. **Le FIDA a progressivement élargi sa gamme d'outils proposés aux pays pour répondre à l'évolution des besoins des populations rurales pauvres.** Les prêts souverains et les dons ordinaires, financés par les ressources de base reconstituées au fil des cycles et par l'emprunt, sont les principaux instruments utilisés par le FIDA dans le cadre de la collaboration avec les pays. Ils sont complétés par des interventions et des outils destinés à renforcer l'impact obtenu. Il s'agit notamment d'approches programmatiques en plusieurs phases,

⁸⁴ EB 2023/138/R.3.

d'opérations de prêt régionales, de prêts axés sur les résultats, de programmes conjoints élaborés avec d'autres partenaires de développement, de services d'assistance technique remboursable et d'autres initiatives financées par des fonds supplémentaires. Durant FIDA12, deux nouveaux instruments ont été mis en place: le PPSPF, conçu pour catalyser les financements privés des microentreprises et des petites et moyennes entreprises rurales, et l'ASAP+, destiné à intensifier l'action climatique. Le COSOP est resté le principal cadre permettant d'assurer la coordination et la complémentarité de ces instruments dans les pays. D'autres mesures devront être prises durant FIDA13 si l'on veut enrichir l'offre des programmes de pays du FIDA.

72. **Premièrement, le FIDA continuera à aligner ses COSOP et ses notes de stratégie de pays sur les priorités nationales.** Les programmes de pays intégrés, exécutés par l'entremise des COSOP et des notes de stratégie de pays, constituent le cadre de coopération du FIDA au niveau des pays. Durant FIDA13, les programmes de pays resteront adaptés aux priorités et au contexte nationaux et répondront aux besoins et à la demande des pays. Ce faisant, le FIDA tirera parti de son avantage comparatif dans le domaine de la transformation des systèmes alimentaires des pays grâce à ses investissements en faveur des communautés rurales et de la transformation rurale. Les COSOP et les notes de stratégie de pays s'inscriront dans le droit fil des ambitions nationales des emprunteurs, des trajectoires nationales liées aux systèmes alimentaires et des stratégies sectorielles connexes, notamment les contributions déterminées au niveau national, les plans d'adaptation nationaux et les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.
73. **Deuxièmement, le FIDA tirera le meilleur parti des instruments dont il dispose déjà.** Au cours de FIDA13, il veillera tout d'abord à ce que ses clients aient accès à la bonne combinaison de financements et d'outils au regard des priorités de leur pays. Il s'efforcera d'utiliser des approches programmatiques en plusieurs phases durant la conception d'au moins 10% de ses nouveaux projets. L'expérience montre que le regroupement de projets dans des opérations plus vastes menées en plusieurs phases favorise les partenariats et l'appropriation par les pouvoirs publics, tout en garantissant le maintien d'une certaine souplesse (voir l'encadré 7). Le FIDA pourra ainsi consolider les investissements en cours d'ici à la fin de FIDA13, en continuant à privilégier des investissements moins nombreux mais plus importants et une structure de projets simplifiée, tout en se concentrant sur les interventions axées sur les clients. Pour satisfaire la demande croissante des gouvernements, le FIDA entend recourir davantage aux prêts axés sur les résultats, en étroite collaboration avec d'autres IFI et en fonction de la demande de crédit des États membres⁸⁵. Il utilisera notamment des indicateurs liés aux décaissements pour adapter ses financements en fonction des résultats. En tirant parti de ces possibilités, le FIDA entend faire en sorte que des initiatives de développement beaucoup plus vastes tiennent compte de ses priorités pour FIDA13 et mettent davantage l'accent sur les besoins des petits exploitants et des populations rurales vulnérables.

⁸⁵ Quatre projets pilotes approuvés en sont actuellement aux premières phases de leur exécution: deux en Chine, un à Cuba et un au Sénégal (projets de type C). En outre, une deuxième vague de projets pilotes, en partenariat avec le Programme axé sur les résultats (PforR) de la Banque mondiale, comprend trois projets en cours de conception au Bangladesh, en Colombie et au Maroc. Les projets ont été conçus de façon à pouvoir tester différentes modalités axées sur les résultats: certaines sont des sous-composantes axées sur les résultats ajoutées dans des projets d'investissement classiques, tandis que d'autres ont une portée programmatique et relèvent des instruments du Programme axé sur les résultats.

Encadré 7

Avantages des approches programmatiques en plusieurs phases: exemple d'appui du FIDA en Éthiopie

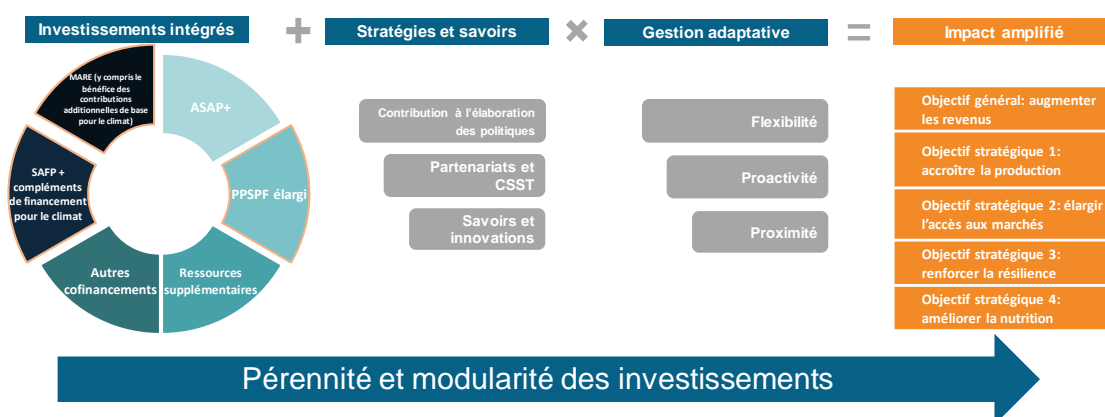
Le Programme d'intermédiation financière rurale (RUFIP) est actuellement dans sa troisième phase (2020-2026). Le RUFIP I (2003-2010) et le RUFIP II (2011-2020) ont tous deux joué un rôle central dans l'appui à l'expansion et au rayonnement des institutions de microfinance et des coopératives rurales d'épargne et de crédit. Les institutions de microfinance n'étaient que très peu nombreuses lorsque la première phase du RUFIP est devenue opérationnelle. Aujourd'hui, elles sont très répandues. Elles ont bénéficié du financement par l'emprunt et du renforcement de leurs compétences techniques proposés lors des différentes phases du programme. De même, le nombre de coopératives rurales d'épargne et de crédit, qui était de 2 529 au cours du RUFIP I, a augmenté et devrait atteindre le niveau cible de 11 000 coopératives à la fin du RUFIP III.

Le RUFIP I et le RUFIP II ont transformé le secteur du microfinancement en améliorant la liquidité, la solvabilité et le rayonnement des institutions de microfinance. L'augmentation sensible du rayonnement entre le RUFIP I (3,5 millions de personnes) et le RUFIP III (12,4 millions de personnes) offre la possibilité d'automatiser la gestion financière et de poursuivre l'amélioration de la supervision et de l'établissement de rapports dans l'ensemble du système financier rural des coopératives rurales d'épargne et de crédit/de leurs syndicats et des institutions de microfinance. Six institutions de microfinance proposent d'ores et déjà des produits d'argent mobile par l'intermédiaire de 800 succursales, pleinement conscientes que des initiatives innovantes telles que la finance numérique ou la banque mobile peuvent transformer le paysage de l'inclusion financière.

74. **Troisièmement, le FIDA répondra à la demande croissante de CSST pour améliorer les moyens d'existence en milieu rural.** Le rôle de la CSST en tant qu'outil des programmes de pays du FIDA sera mis en avant à la lumière de la stratégie de 2022 établie en la matière⁸⁶. Une attention particulière sera accordée au renforcement des centres régionaux de CSST et de gestion des savoirs, le but étant d'élaborer des stratégies régionales sur mesure en matière de CSST, qui tirent parti des atouts existants et répondent à des besoins régionaux précis. Il s'agira également de collaborer avec les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure pour mobiliser les connaissances et le savoir-faire dont ils disposent. Des initiatives de CSST seront intégrées dans au moins 25 projets d'investissement, et l'accent sera mis sur le suivi-évaluation des activités de CSST dans l'ensemble du programme de prêts et dons du FIDA. La CSST sera pour le FIDA un instrument dont il tirera parti pour aborder les domaines prioritaires de FIDA13, notamment les problèmes particuliers liés aux situations de fragilité, à la vulnérabilité aux changements climatiques et à la collaboration avec le secteur privé.
75. **Quatrièmement, les synergies entre les différentes sources de financement des interventions du FIDA feront l'objet d'une attention soutenue.** Dans tous les nouveaux COSOP, les possibilités de partenariat avec le secteur privé seront recensées. Priorité sera donnée à une collaboration continue avec le secteur privé, et ce dès les premières phases du projet. Le FIDA tiendra également à jour une liste d'opérations non souveraines susceptibles d'être financées. Il privilégiera l'intégration de multiples sources de financement dans la conception des programmes de pays, financements climatiques compris. À cet égard, les contributions additionnelles de base pour le climat récemment mises en place constitueront une source précieuse et prévisible de financement additionnel pour l'action climatique, en complément des allocations versées au titre du SAFFP, du financement climatique supplémentaire mobilisé dans le cadre de l'ASAP+ et des fonds climatiques mondiaux. En outre, les contributions additionnelles de base pour le climat renforceront la capacité financière globale du FIDA.

⁸⁶ [EB 2021/134/R.8](#).

Figure 3
Programmes de pays de FIDA13 – alignement et complémentarité



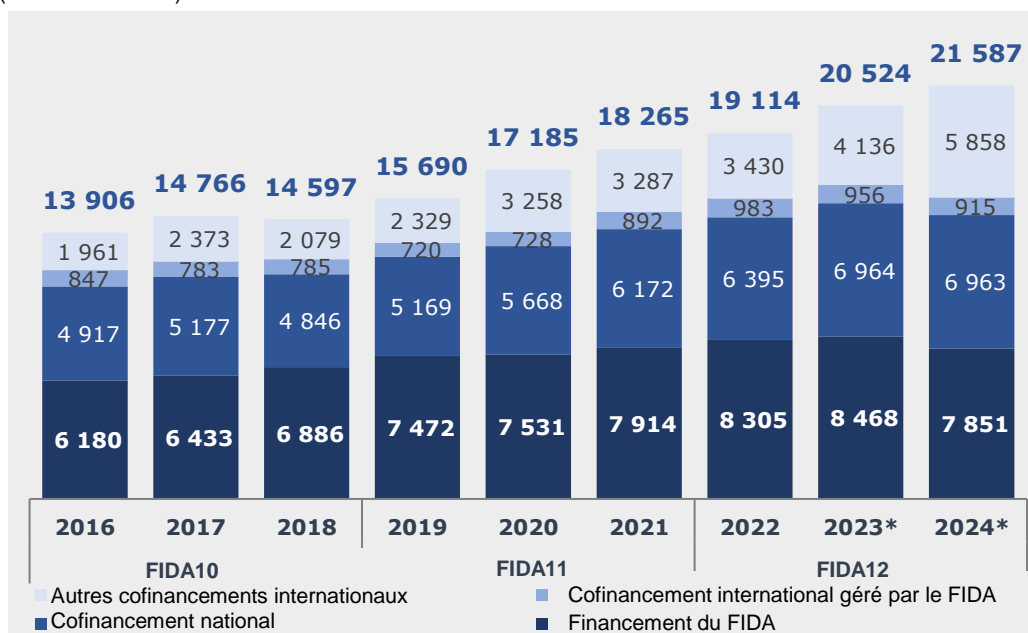
B. Gestion adaptative

76. **Pour renforcer sa décentralisation, le FIDA doit impérativement garantir une gestion adaptative, qui lui permettra d’agir efficacement face aux incertitudes et aux problèmes changeants des communautés rurales dans les pays en développement.** Ce type de gestion favorise l’apprentissage et l’amélioration continue, l’adaptation des interventions aux contextes et aux besoins locaux, la flexibilité et la résilience face aux crises, la mobilisation des parties prenantes, l’innovation et la poursuite d’une démarche axée sur les résultats. En renforçant la gestion adaptative au cours de FIDA13, le FIDA peut rester réactif, résilient et efficace dans l’accomplissement de sa mission visant à lutter contre la pauvreté rurale, à promouvoir un développement durable et à favoriser un changement positif et durable dans les zones rurales.
77. **Il est essentiel que les programmes de pays soient flexibles d’un point de vue opérationnel pour aider les pays clients à surmonter les crises.** Le FIDA doit réaliser des investissements suffisamment souples et agiles pour réagir rapidement à l’impact des chocs et s’assurer que les bureaux et le personnel décentralisés disposent des capacités et des outils nécessaires pour mieux répondre aux besoins des pays clients.
78. **Au fil de sa décentralisation, le FIDA est devenu encore plus attentif aux besoins de ses clients et des populations rurales auprès desquelles il œuvre.** Cette évolution s’est traduite par une amélioration de l’exécution des projets, un renforcement de la contribution à l’élaboration des politiques et une consolidation des partenariats noués avec les autres IFI et partenaires de développement, comme en témoigne la hausse des cofinancements mobilisés.
79. **Le FIDA a démontré qu’il était capable d’apprendre, de réagir et d’évoluer de manière rapide et efficace.** Durant les derniers cycles de reconstitution de ses ressources, il a supervisé un programme de travail actif de plus en plus important du fait de l’augmentation des financements et des cofinancements mobilisés (voir la figure 4). Néanmoins, le Fonds a été en mesure de renforcer sa capacité à prendre les devants, son indice de proactivité⁸⁷ étant passé de 47% en 2018 à 80% en 2022, ce qui confirme que les ajustements apportés à sa méthode d’exécution vont dans le bon sens. La politique de restructuration des projets du FIDA a joué un rôle clé à cet égard⁸⁸. Au cours de FIDA13, le Fonds devra prendre d’autres mesures pour continuer à parfaire ses méthodes en matière de gestion adaptative.

⁸⁷ L’indice de proactivité du FIDA correspond au pourcentage de projets en cours considérés comme « problématiques » dans les précédentes notations de performance approuvées et qui ont été mis à niveau, restructurés, achevés ou clôturés, annulés ou suspendus dans le cadre des dernières notations de performance approuvées.

⁸⁸ [EB 2018/125/R.37/Rev.1](#).

Figure 4
Portefeuille actif
 (en millions d'USD)



Sources: Système de projets d'investissement et de dons (du 7 mars 2016 à 2023), et hypothèses sur le rythme d'approbation, d'entrée en vigueur et d'achèvement des projets (de 2023 à 2024).

80. **Durant FIDA13, l'accent sera mis sur la gestion des risques liés à l'exécution des programmes.** Au cours de FIDA13, on renforcera la mise en place de la matrice intégrée des risques de projet en s'attachant systématiquement à repérer les risques et à les évaluer, à définir des mesures d'atténuation et à mener un suivi proactif des risques. Le FIDA continuera de collaborer avec les pays clients pour encourager une prise de risque fondée sur des évaluations approfondies des risques assorties de solides plans d'atténuation.
81. **Le FIDA apportera de nouvelles améliorations aux procédures de passation de marchés dans le cadre de ses projets.** Durant FIDA12, un système unique et intégré de passation de marchés de bout en bout a été mis au point pour faciliter la saisie des données de projet. Dans le cadre de FIDA13, ce système permettra d'améliorer sensiblement le rapprochement entre les prévisions liées à l'exécution établies à la conception des projets, les plans de travail et budgets annuels et la planification de la passation de marchés. Le FIDA a par ailleurs renforcé la coopération dans ce domaine avec les autres banques multilatérales de développement: par exemple, en 2022, le FIDA et la Banque asiatique de développement ont commencé de collaborer à l'élaboration de procédures de passation des marchés plus harmonisées et de nature à favoriser l'innovation et, en 2023, le FIDA et la Banque mondiale ont conclu un accord de délégation réciproque concernant la passation des marchés pour des projets dans le secteur public, ce qui facilite l'utilisation de méthodes de passation de marchés communes dans le cadre d'opérations souveraines cofinancées par ces deux entités. Le FIDA continuera aussi de renforcer les systèmes de passation de marchés nationaux et d'y avoir plus encore recours.
82. **Les systèmes et les processus seront modernisés pour améliorer la saisie des données provenant de sources multiples.** Le FIDA continuera à s'assurer qu'il dispose des systèmes et des processus nécessaires pour mener à bien un programme de travail cohérent. À cette fin, durant FIDA13, la priorité sera d'intégrer des outils de traitement et d'analyse des données dans les opérations de base, depuis la conception jusqu'à l'achèvement des projets. Ces outils seront utiles au ciblage, à l'évaluation des risques et au suivi-évaluation, et permettront

d'assurer une gestion proactive axée sur l'amélioration des résultats qui éclairera les stratégies et les approches opérationnelles. L'utilisation de ces outils éclairera aussi les approches du FIDA en matière de pérennité et de modularité (voir ci-après).

83. **Une attention prioritaire sera accordée à la gestion des connaissances dans le cadre de FIDA13, étant donné qu'il s'agit d'un élément essentiel** du modèle opérationnel du FIDA. La production et l'utilisation efficace de connaissances de pointe peuvent aider le FIDA à améliorer sa performance et sa visibilité, à renforcer sa crédibilité et son influence en sa qualité de partenaire de confiance, à optimiser l'allocation et l'utilisation des ressources et à améliorer les projets et la participation à l'élaboration des politiques fondée sur des données et des éléments probants. À cet effet, le FIDA renforcera les systèmes d'apprentissage et de suivi des résultats et utilisera plus efficacement les savoirs du personnel et des partenaires. Par ailleurs, il continuera à appuyer la recherche agronomique et intensifiera la collaboration engagée avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. En outre, le FIDA mettra sa Stratégie de gestion des savoirs à jour, en donnant la priorité à l'utilisation des connaissances.
84. **La plus grande proximité du FIDA avec les pays clients accélérera l'obtention de résultats dans le domaine du développement.** Les avantages de la décentralisation du Fonds devraient se traduire par des gains de performance dans le portefeuille au niveau des pays et par un renforcement des partenariats et de la participation à l'élaboration des politiques. Les résultats en matière de développement devraient ainsi être améliorés, de même que la satisfaction des clients. Le FIDA continuera à évaluer ce dernier point dans le cadre d'enquêtes annuelles menées auprès des parties prenantes, qui ont récemment confirmé qu'elles considéraient le Fonds comme un partenaire majeur en raison de ses capacités de gestion des connaissances, de sa performance en matière de pérennisation et de reproduction à plus grande échelle, et de la pertinence de sa mission en général⁸⁹.

C. Renforcer la pérennité et la modularité des investissements

85. **La pérennisation et la reproduction à plus grande échelle⁹⁰ des résultats sont au cœur de la mission du FIDA, qui est d'améliorer le sort des communautés rurales et d'éradiquer la pauvreté.** En promouvant des pratiques résilientes aux changements climatiques, respectueuses de l'environnement et socialement inclusives, et en soutenant des moyens d'existence et des entreprises diversifiés et rentables, le FIDA renforce la résilience des populations, tout en veillant à ce que ses interventions améliorent durablement les conditions de vie des bénéficiaires et se prêtent davantage à une reproduction à plus grande échelle. Le FIDA utilise plusieurs autres stratégies et approches pour inscrire son impact dans la durée. Il peut s'agir de méthodes participatives visant à adapter les interventions au contexte local et à s'assurer que les populations se les approprient, du renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, ou d'un suivi-évaluation conjugué à une collecte et à une analyse rigoureuses des données pour repérer ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré. De cette manière, le FIDA peut ajuster ses stratégies et ses interventions et s'assurer qu'elles restent efficaces dans le temps. En partageant les expériences concluantes et les enseignements retenus, y compris avec des partenaires extérieurs, le FIDA favorise l'adoption généralisée de pratiques durables et la reproduction à plus grande échelle de ces pratiques par les partenaires et les gouvernements.

⁸⁹ FIDA, 2023, [Stakeholder Survey: Summary Report](#).

⁹⁰ La reproduction à plus grande échelle fait partie d'un processus dynamique et évolutif plus large qui se déroule tout au long du cycle du projet et le transcende.

86. **En s'appuyant sur l'amélioration récente des notations dans ces domaines, le Fonds redoublera d'efforts au cours de FIDA13 pour obtenir un impact positif plus important et plus durable au profit des communautés rurales.** Dans le cadre de FIDA12, le Fonds avait élaboré un plan d'action pour la durabilité et mis à jour son approche en matière de reproduction à plus grande échelle. Pour y donner suite dans le cadre de FIDA13, il donnera la priorité à trois domaines essentiels: i) la contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays; ii) les partenariats; iii) l'innovation.
- Contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays**
87. **Le FIDA collabore activement avec les gouvernements et les décideurs pour influencer l'élaboration de politiques qui favorisent le développement durable et la réduction de la pauvreté.** En plaidant pour des environnements politiques favorables, le FIDA contribue à créer un contexte propice à l'adoption généralisée de pratiques durables et à leur intégration dans des stratégies nationales de développement plus larges.
88. **Le Fonds continuera de miser sur les moyens de contribuer à l'élaboration des politiques au niveau des pays pour accroître son impact et l'inscrire dans la durée.** Sur la base des engagements pris au titre de FIDA12, la contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays aura les trois mêmes objectifs essentiels au cours du cycle suivant: i) renforcer la participation des petits exploitants, des populations rurales et de leurs organisations aux processus d'élaboration des politiques aux niveaux national et régional; ii) accroître la production et l'utilisation d'éléments probants aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques; iii) renforcer la capacité des pouvoirs publics à planifier, formuler et mettre en œuvre des politiques fondées sur des données et des éléments probants.
89. **Guidé par les COSOP, le FIDA interviendra tout au long des cycles des politiques publiques pour accroître son impact.** Durant FIDA13, tous les nouveaux projets d'investissement incluront des objectifs relatifs aux politiques publiques au niveau national. Dans chaque pays, les activités en matière de contribution à l'élaboration des politiques seront planifiées en fonction des options disponibles, de la valeur ajoutée qu'apporterait le FIDA, et de la capacité à mobiliser et à utiliser des données probantes utiles aux politiques, y compris des données produites par le FIDA et d'autres parties prenantes. Du fait de sa proximité géographique avec les interlocuteurs des pouvoirs publics et les partenaires de développement dans les pays, le FIDA devrait être plus présent et plus influent dans les processus et espaces d'élaboration des politiques.

Encadré 8

Aperçu de la transposition à plus grande échelle dans différentes dimensions

Le Programme de développement rural dans le Kordofan-sud au Soudan (2000-2012) est un bon exemple de la façon dont le FIDA peut collaborer stratégiquement avec les pouvoirs publics et les communautés pour déterminer les priorités locales susceptibles d'être transposées à plus grande échelle. Dans le cadre de ce programme, les activités couronnées de succès ont été repérées et érigées en modèles à renforcer et à reproduire ailleurs dans le pays. Au nombre des activités les plus importantes, on peut citer: i) la mise en place d'un dispositif innovant de gestion des points de collecte d'eau (*hafir*), qui repose sur un accord de gestion tripartite entre le Ministère des ressources en eau, les associations des usagers des *hafir* et les localités ou unités administratives rurales; ii) l'application d'une approche programmatique pour la mise en œuvre des interventions liées aux services sociaux, moyennant des initiatives de développement communautaire (qui est devenue un modèle).

Les bonnes pratiques du Programme de production agricole durable au Malawi ont été recueillies et reproduites par d'autres unités de gestion de projet au Malawi et en Zambie, grâce à une communauté de pratique consacrée à la gestion des savoirs, qui a offert un espace de concertation permettant aux équipes des programmes financés par le FIDA dans les deux pays d'examiner les problèmes d'exécution. Les résultats sont consignés à l'aide de solutions informatiques, de façon à constituer un référentiel regroupant les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques.

- Obtenir un impact et l'élargir grâce à des partenariats stratégiques**
90. **Les problèmes mondiaux actuels exigent de nouveaux types de partenariats.** Le FIDA a bien conscience que le développement rural durable nécessite une approche collaborative qui va au-delà de ses propres capacités et ressources. Durant FIDA13, il donnera la priorité aux partenariats qui produisent les meilleurs résultats possible pour son groupe cible. En s'appuyant sur son Cadre de partenariat approuvé dans le cadre de FIDA11, le Fonds donnera la priorité à la mise en valeur et au développement de certains partenariats, du niveau local au niveau mondial. Les partenariats permettent en effet au FIDA de tirer parti des connaissances locales et des points de vue des communautés, tout en donnant aux partenaires locaux des moyens d'agir, d'accéder à la prise de décisions et de s'approprier les projets. Ils facilitent également la recherche de solutions innovantes, l'adaptation des interventions au contexte et l'élargissement de la portée et de l'impact du FIDA, ce dernier pouvant ainsi reproduire à plus grande échelle les projets et les initiatives plus efficacement.
91. **Le FIDA intensifiera sa collaboration avec les organisations de la société civile en milieu rural.** Les partenariats avec les organisations de la société civile, les organisations paysannes et les organisations de peuples autochtones continueront d'être la caractéristique distinctive du FIDA et renforceront le respect des principes d'appropriation et de responsabilité. Au cours de FIDA13, le Fonds continuera à renforcer ses mécanismes de collaboration avec ces partenaires clés par différents moyens: promotion de la coopération au niveau national dans les COSOP et les programmes de pays; application du principe de consentement préalable, libre et éclairé, conformément aux politiques pertinentes; mise à disposition d'une plateforme mondiale avec la participation conjointe à l'élaboration des politiques et par l'intermédiaire du Forum paysan, du Forum des peuples autochtones au FIDA et de l'Alliance des jeunes issus des communautés; renforcement de la coordination systématique sur les politiques et les priorités opérationnelles et stratégiques. En outre, le FIDA continuera à encourager l'autonomisation des organisations de la société civile pour qu'elles puissent mener le suivi des résultats des projets et en rendre compte, ce qui renforcera l'application du principe de responsabilité à l'échelle nationale.
92. **Les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome, seront optimisés.** Au niveau national, le FIDA collaborera plus étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies, et participera plus activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, entre autres exemples. Les trois organismes ayant leur siège à Rome doivent impérativement renforcer leur collaboration en tirant parti de leurs avantages comparatifs respectifs pour trouver des solutions efficaces et durables, accroître l'efficacité, donner des moyens d'action aux populations locales, encourager l'apprentissage et l'adaptation, renforcer les partenariats, attirer les investissements et élargir l'impact. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord révisé, la FAO, le PAM et le FIDA ont affiché leur intention d'intensifier leur partenariat. Les trois organismes s'attelleront ensemble à intégrer les approches relatives aux systèmes alimentaires dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en s'appuyant sur les politiques convenues dans le cadre du CSA. Les bons résultats qu'ils ont déjà obtenus à la faveur de programmes conjoints en matière de résilience (par exemple au Guatemala, au Kenya, au Niger, en République démocratique du Congo et en Somalie) illustrent le potentiel d'intensification de la collaboration dans ce domaine. De surcroît, le FIDA a fédéré les énergies pour mettre en place une équipe pour l'innovation réunissant les trois organismes ayant leur siège à Rome afin de coordonner les actions conjointes entreprises dans ce domaine, et de nombreuses initiatives ont déjà été prises aux côtés des équipes de la FAO et du PAM chargées de ces questions. En agissant ensemble, les organismes ayant leur siège à Rome

peuvent mettre au point des stratégies globales de renforcement de la résilience, qui peuvent s'appliquer à plusieurs domaines – agriculture résiliente aux changements climatiques, accès aux financements et aux marchés, protection sociale, réduction des risques de catastrophe et interventions tenant compte de la nutrition.

93. **Il sera également essentiel de conclure des partenariats stratégiques avec d'autres IFI⁹¹ pour rassembler et acheminer des financements à impact et pour promouvoir la reproduction à plus grande échelle.** Concrètement, ces partenariats permettront de passer à la vitesse supérieure grâce à l'effet de levier d'un financement du développement à grande échelle, aux échanges accrus de connaissances, d'expériences, de données et d'analyses concernant les domaines prioritaires de FIDA¹³, et à une collaboration renforcée qui permettra de faire avancer les programmes communs dans le respect des mandats propres à chaque partenaire, le but étant d'instaurer des économies rurales inclusives et de transformer les systèmes alimentaires. À cet égard, le FIDA continuera à établir de nouveaux partenariats avec d'autres IFI et des institutions de financement du développement telles que la Banque européenne d'investissement (voir l'encadré 9), à renforcer les partenariats existants (par exemple avec la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement), à approfondir les travaux d'analyse conjointe et à repérer à l'avance les possibilités de co-investissement stratégique, notamment en matière d'expérimentation, de reproduction et d'utilisation à grande échelle des innovations, tant au niveau bilatéral que par l'intermédiaire de groupes de travail et de réseaux d'IFI, d'organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. Le FIDA intensifiera également sa collaboration avec les banques de développement nationales et infrarégionales. Il continuera à animer le pôle agriculture et développement rural de l'initiative relative aux banques publiques de développement, qui vise à mobiliser des financements durables et verts afin que des méthodes, des solutions numériques et des produits innovants en matière de services financiers soient mis à la disposition des différents acteurs des systèmes alimentaires qui font partie de sa clientèle. En outre, le FIDA anime une plateforme pour des systèmes alimentaires verts et inclusifs dans le cadre du Sommet Finance en commun, qui revêt une importance majeure pour ce qui est de mobiliser des financements publics et privés.

Encadré 9

Tirer parti des partenariats pour réunir des financements à impact: l'exemple du Cambodge

Le Projet relatif aux actifs durables en faveur des marchés agricoles, des entreprises et du commerce (SAAMBAT) mené au Cambodge est un excellent exemple montrant comment la collaboration internationale entre les institutions financières internationales peut réellement produire des changements positifs et tangibles au profit des communautés rurales. Ce projet est financé par un prêt de 53,3 millions d'USD et un don de 1,2 million d'USD du FIDA, un prêt de 57,6 millions d'USD de la Banque européenne d'investissement, et une contribution du Cambodge de 12,41 millions d'USD.

Le projet SAAMBAT vise à créer des emplois pour au moins 4 500 jeunes ruraux, à développer 500 petites et moyennes entreprises et à former 25 000 acteurs des filières des zones rurales à l'utilisation des technologies numériques. Environ 650 kilomètres de pistes rurales et 75 marchés seront également construits ou remis en état.

94. **Le FIDA continuera à jouer un rôle de premier plan dans les suites données au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, notamment après le bilan qui en a été tiré (UNFSS+2).** Le FIDA joue un rôle important dans le Pôle de coordination sur les systèmes alimentaires, codirige le programme de financement de la transformation des systèmes alimentaires avec la Banque mondiale. Le FIDA, aux côtés des autres organismes ayant leur siège à Rome, continuera d'appuyer le Pôle de coordination sur les systèmes alimentaires et d'organiser et d'orienter les initiatives à l'échelle mondiale,

⁹¹ En particulier la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement et la Banque interaméricaine de développement.

régionale, nationale et locale, conformément à l'[appel du Secrétaire général à accélérer l'action pour la transformation des systèmes alimentaires](#). Au niveau national, le FIDA veillera à ce que 100% des nouveaux COSOP soient alignés sur les trajectoires nationales de transformation des systèmes alimentaires, lorsqu'elles existent. En outre, il continuera à animer, aux côtés de l'Organisation internationale du Travail et de CARE International, la coalition « Un travail décent pour des systèmes alimentaires équitables ».

95. **FIDA13 offre l'occasion de renforcer considérablement la collaboration avec le secteur privé.** Le Programme d'action d'Addis-Abeba a mis en évidence la contribution importante que le secteur privé pouvait apporter au financement du développement durable. Cet atout a été réaffirmé lors des discussions du Sommet de Paris de juin 2023 pour un nouveau pacte financier mondial, où les dirigeants mondiaux sont convenus que la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques exigeait impérativement une augmentation des capitaux privés⁹². Au cours de FIDA13, le FIDA poursuivra sa collaboration avec le secteur privé pour faciliter ou acheminer des investissements privés durables et inclusifs dans les zones rurales, à la fois indirectement, sous la forme de cofinancements à l'appui de ses opérations, et directement, en mobilisant des financements privés dans le cadre de son modèle financier. Les premières mesures prises dans le cadre de FIDA12 ont permis de mobiliser plus de 100 millions d'USD, sous forme de cofinancements au titre d'opérations non souveraines et de financements mobilisés auprès d'entreprises privées locales, catalysés au moyen des investissements souverains du FIDA. Durant FIDA13, le Fonds redoublera d'efforts pour accroître le financement du secteur privé en faveur des petits exploitants agricoles et des populations rurales.

Reproduire les innovations à plus grande échelle

96. **L'innovation est cruciale pour le FIDA.** En misant sur l'innovation, le Fonds peut continuellement améliorer son approche de la transformation des systèmes alimentaires, et régler des problèmes complexes à l'aide de solutions créatives et adaptées au contexte. Les innovations permettent de simplifier les procédures, d'optimiser l'utilisation des ressources et de donner aux populations rurales les moyens d'être des agents actifs du changement. En outre, elles renforcent la capacité du FIDA à s'adapter à l'évolution du contexte et consolident sa réputation d'institution internationale de développement de premier plan, à même d'impulser des changements positifs à l'échelle mondiale et de produire des impacts durables dans les zones rurales.
97. **Au cours de FIDA13, le Fonds mettra davantage l'accent sur la reproduction des innovations à plus grande échelle.** Dans les pays, il continuera à tester des innovations, en y allouant des ressources supplémentaires et des dons ordinaires, conformément à la politique révisée sur les dons ordinaires établie dans le cadre de FIDA12. Il s'agira avant tout: i) de tirer parti de l'utilisation de technologies géospatiales et autres technologies numériques pour améliorer le ciblage géographique et le ciblage des bénéficiaires, en particulier dans les contextes de fragilité; ii) de tester des produits innovants qui peuvent être intégrés et reproduits à plus grande échelle dans le portefeuille d'investissements du FIDA; iii) d'améliorer l'accès des groupes cibles aux informations sur les marchés et aux services marchands. À cet égard, le FIDA fera en sorte qu'au moins 20 nouveaux projets d'investissement intègrent des approches innovantes spécifiques, notamment les technologies de l'information et des communications au service du développement ou les technologies agricoles numériques.
98. **Durant FIDA13, le Fonds continuera à promouvoir une culture de l'innovation à l'échelle de l'institution** pour favoriser les initiatives visant à mettre au point des solutions et des approches novatrices pour la transformation

⁹² Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, Comité de pilotage, [Summary by the French Co-chair](#).

inclusive des systèmes alimentaires (voir l'exemple dans l'encadré 10). Il consolidera le Réseau d'innovation du FIDA, un espace d'échange d'idées et de bonnes pratiques en matière d'innovation. Le Fonds renforcera les capacités de son personnel en ce qui concerne l'utilisation et l'adoption de la trousse à outils des Nations Unies pour l'innovation numérique⁹³, en partenariat avec l'École des cadres du système des Nations Unies, le Réseau innovation des Nations Unies et l'alliance des unités d'innovation des IFI (« *moonshots for sustainable development* »). La direction continuera également de réfléchir à l'intégration d'approches fondées sur les sciences du comportement dans ses activités, ainsi qu'à d'autres éléments des cinq axes de changement⁹⁴ définis dans le cadre du Programme commun du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Encadré 10

Investir dans l'innovation au service de l'action climatique

Financé à titre expérimental dans le cadre du Défi de l'innovation du FIDA, le projet relatif aux risques climatiques mené avec DiGi International vise à accroître les revenus et la résilience climatique des petits exploitants grâce à une application de gestion des risques de crédit liés au climat, nommée YAPU. En partenariat avec YAPU Solutions et des institutions financières soudanaises, l'équipe de projet teste sur le terrain l'application YAPU pour la diffuser à plus grande échelle dans le cadre d'autres activités du FIDA liées au financement rural inclusif.

À partir des flux massifs de données climatiques provenant de l'Alliance de Bioversity International, du Centre international d'agriculture tropicale et d'autres sources, et grâce au recours à l'intelligence artificielle (en cours de développement), l'application évalue le risque climatique lié à l'octroi de prêts aux petits exploitants. Elle prend en compte les technologies d'adaptation aux changements climatiques et les modalités d'octroi de prêt spécifiques au contexte, et propose des mécanismes de prêt transparents, traçables et rentables. L'application en langue arabe comprend des cartes d'exposition aux risques climatiques axées sur les cinq menaces climatiques majeures pesant sur les activités des petits exploitants et des éleveurs. Soixante catégories d'investissements axés sur l'adaptation ont été définies et les risques climatiques nets sont calculés en fonction de l'exposition, de la sensibilité et de la capacité d'adaptation. L'application aide également à répertorier les stratégies d'adaptation liées à la production et les investissements dans des technologies qui sont à la fois pratiques et abordables du point de vue des petits exploitants.

Le projet pilote éclairera le FIDA sur la manière d'intégrer à grande échelle des applications financières commerciales comme YAPU dans son programme de prêts et dons, ce qui lui donnera la capacité de repérer et de suivre, au moyen d'un tableau de bord central, les risques climatiques et les activités de financement climatique dans les programmes ainsi qu'à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

V. Renforcer l'efficacité et l'efficience organisationnelles

99. **Le FIDA a beaucoup investi dans le renforcement de son architecture et de ses capacités organisationnelles.** Début 2017, il a entrepris la réforme et la restructuration de l'excellence opérationnelle au service des résultats pour accélérer la décentralisation. Le Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies⁹⁵, qui a couvert la période 2020-2022, lui a permis de se doter des ressources humaines appropriées, de processus institutionnels rationalisés et des solutions technologiques requises pour concourir efficacement au développement. Entre autres mesures, la nouvelle Stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion⁹⁶ vise à améliorer sa culture organisationnelle. Le Fonds a également pris des mesures pour améliorer la planification budgétaire à moyen terme et la définition des priorités.
100. **Ces mesures se sont appuyées sur plusieurs examens externes et ont renforcé l'environnement institutionnel propice du FIDA.** Le Fonds a ainsi considérablement renforcé ses effectifs (185 personnes supplémentaires, soit une augmentation de 30% depuis 2017), amélioré l'efficacité de ses processus opérationnels et est devenu une organisation décentralisée mieux adaptée à ses objectifs. Au cours de l'année qui s'est écoulée, des possibilités de faire le point sur les réformes récentes se sont présentées, notamment grâce aux conclusions de

⁹³ La trousse à outils a été conçue autour de cinq éléments fondamentaux qui sont essentiels pour faciliter, encourager et intégrer les innovations: la stratégie, les partenariats, l'architecture, la culture et l'évaluation.

⁹⁴ UN 2.0, [Quintet of Change](#).

⁹⁵ Voir [ici](#) la dernière édition des informations actualisées qui sont publiées chaque année à propos de ce plan.

⁹⁶ [EB 2021/134/R.9](#).

l'évaluation au niveau de l'institution (ENI) de 2022 sur l'expérience du FIDA en matière de décentralisation, aux sondages mondiaux du personnel qui ont lieu tous les deux ans, aux informations actualisées fréquemment sur le Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies et aux consultations en cours sur le budget.

101. **Des évaluations externes menées récemment ont reconnu les avantages que ces réformes ont apportés, en mettant en évidence les points forts remarquables du FIDA tout en indiquant les domaines à approfondir.** Implanté dans un créneau bien défini, le Fonds fait preuve d'un engagement fort au service des petits exploitants agricoles et des communautés rurales, qui sont souvent négligés par les grandes institutions financières. Une solide culture des résultats et un cadre de gestion des résultats transparent garantissent la reddition des comptes et la communication d'informations précises sur les réalisations. Son rôle de premier plan dans l'appui aux agriculteurs pour qu'ils s'adaptent aux changements climatiques renforce sa mission de développement rural durable. Ces facteurs ont été renforcés par des investissements récents et ont étayé plusieurs évaluations externes positives au cours des dernières années: en 2021, le FIDA a été reconnu au niveau international comme étant l'un des organismes internationaux de développement les plus efficaces et les plus efficaces⁹⁷. Ces évaluations ont toutefois également mis en exergue des domaines appelant des améliorations, y compris les enseignements tirés des récents processus de réforme, qui feront l'objet d'une attention particulière pendant la période restante couverte par FIDA12 et jusqu'à la fin de celle couverte par FIDA13.
102. **L'amélioration de l'efficacité et de l'efficience organisationnelles n'est pas uniquement un impératif stratégique, c'est également la voie à suivre pour obtenir un plus grand impact.** Le succès de la mise en œuvre de l'ambitieux programme de travail de 10 milliards d'USD de FIDA13 dépend de la capacité organisationnelle du FIDA et de son efficacité. Le Fonds doit tendre à améliorer continuellement son efficacité et son efficience organisationnelles. En s'appuyant sur les enseignements et les éléments tirés des évaluations externes et des données et analyses d'IOE et de la direction, durant la période couverte par FIDA13, le FIDA se concentrera sur les domaines appelant des améliorations, notamment: i) améliorer la pérennité des avantages découlant des projets grâce au renforcement des systèmes des pays et à une utilisation optimale des ressources; ii) remédier aux contraintes de capacité dans les opérations du secteur privé afin de maximiser l'impact et de répondre à la demande croissante; iii) aligner les budgets et l'allocation des ressources humaines sur les priorités stratégiques. Les paragraphes suivants décrivent les mesures à prendre pour permettre au FIDA d'optimiser ses opérations, d'améliorer la transparence et d'obtenir un impact encore plus important sur les populations qu'il sert dans le cadre de FIDA13.
103. **Le FIDA élaborera un nouveau cadre stratégique pour la période 2025-2031.** Dans la mesure où le Fonds entend doubler son impact d'ici à 2030, ce cadre stratégique constitue une feuille de route essentielle pour aligner ses mesures et ses initiatives sur un environnement mondial en constante évolution. En s'appuyant sur les orientations convenues lors de FIDA13 et en fixant des objectifs, des priorités et des cibles clairs, ce nouveau cadre lui permettra de concentrer ses actions et d'allouer ses ressources de manière plus efficace. Il permettra également au Fonds d'intégrer des approches novatrices, de tirer parti des technologies émergentes et de renforcer les partenariats avec les gouvernements, les acteurs du secteur privé et les organismes de développement.
104. **Le FIDA augmentera la part de son budget administratif consacrée à l'exécution des programmes de pays.** Les coûts administratifs du FIDA feront l'objet d'une évaluation critique afin de s'assurer que les opérations disposent de

⁹⁷ Voir la note de bas de page 16.

ressources adéquates. Conformément aux recommandations issues de l'ENI sur la décentralisation et au constat dressé par le MOPAN dans son évaluation de 2023, le FIDA veillera à ce qu'une part plus importante de son budget administratif soit allouée aux programmes de pays, dans le droit fil des priorités de FIDA13.

L'exécution des programmes sera la principale priorité de l'institution dans le cadre de l'allocation de ses ressources limitées. À cette fin, le FIDA améliorera ses méthodes et ses systèmes de façon à mieux mettre en évidence, suivre et mesurer les coûts administratifs et opérationnels. Cette démarche, associée à un processus remanié de planification et d'établissement des priorités stratégiques, soutiendra les efforts visant à garantir l'alignement du budget sur les priorités et les résultats.

105. **La décentralisation reste une priorité.** Les efforts de décentralisation du FIDA ont déjà donné des résultats prometteurs, en permettant aux bureaux extérieurs d'interagir directement avec les communautés rurales et de mettre en œuvre des initiatives ciblées, comme le montre l'amélioration des notes d'engagement au niveau des pays dans l'enquête annuelle auprès des parties prenantes, les examens des COSOP à l'achèvement et les évaluations de programme réalisées par IOE. Pour renforcer cette démarche, le FIDA doit continuer à investir dans le renforcement des capacités de ses bureaux régionaux et de pays. Ceux-ci seront ainsi mieux à même d'adapter les solutions aux défis locaux, de garantir une exécution efficace des projets et de favoriser des partenariats plus solides avec les gouvernements et les parties prenantes au niveau local. Actuellement, 43,6% des postes sont basés dans 43 bureaux de pays du FIDA⁹⁸. Pendant FIDA13, la direction réexaminera régulièrement la mise en place de la décentralisation 2.0, et apportera les ajustements qui s'imposent, sur la base des recommandations de l'ENI sur la décentralisation, des conclusions de l'évaluation du MOPAN de 2023, des enseignements tirés de la mise en œuvre et des indications données par le Conseil d'administration.
106. **La mise à profit des technologies et de l'innovation permettra au FIDA d'optimiser ses résultats.** Afin de rationaliser les processus et d'accroître son efficacité, le FIDA continuera d'adopter des technologies et des solutions novatrices. La plateforme Omnidata récemment développée pour les données et l'analyse a fourni au FIDA un moyen d'expérimenter et de développer en toute sécurité des solutions sur mesure d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle. Ces technologies permettent d'élaborer de nouveaux types de cas d'utilisation, d'accomplir des tâches qui ne sont actuellement pas entreprises en raison du temps ou de la complexité qu'elles impliquent, et permettent au FIDA de prendre des décisions fondées sur des données et d'améliorer sa capacité de réaction face aux nouveaux défis qui se présentent.
107. **Durant FIDA13, la priorité sera accordée à une culture organisationnelle positive et au bien-être du personnel afin d'améliorer l'efficacité de l'institution.** La culture organisationnelle influe directement sur la capacité du FIDA à remplir sa mission qui consiste à éliminer la pauvreté rurale et à promouvoir un développement rural durable. Cet effort est essentiel pour favoriser une culture organisationnelle qui soit au service du personnel et de l'institution dans un environnement qui évolue rapidement. Pour instaurer une culture organisationnelle stimulante, il convient de promouvoir en permanence les valeurs fondamentales de l'institution, de veiller à la diversité et à l'inclusion, et d'étudier les mesures à prendre pour mieux équilibrer la charge de travail du personnel. Pour répondre aux principales préoccupations soulevées par le personnel, à savoir la charge de travail excessive, et faire en sorte que les nouvelles recrues puissent contribuer sans tarder aux opérations du FIDA, des plans d'action ont été établis durant FIDA12 en vue de réduire le taux de vacance de poste et de faciliter l'intégration des nouvelles recrues dans les équipes sur le terrain. Durant FIDA13, la direction continuera à privilégier les initiatives qui favorisent un environnement porteur, inclusif et

⁹⁸ [EB 2023/139/R.14](#).

stimulant pour les effectifs du FIDA, compte tenu du constat dressé par le MOPAN dans son évaluation de 2023. Il s'agit notamment de mettre en œuvre des programmes de bien-être complets, des formations à la diversité et à l'inclusion, des initiatives d'engagement du personnel, une communication transparente, la valorisation des réalisations, ainsi que la formation du personnel et le renforcement des capacités. Le Fonds continuera également à assurer le suivi de l'engagement et du bien-être du personnel à l'aide de l'indice d'engagement du personnel, qui s'inscrit dans le Sondage mondial du personnel, et de sondages éclair du personnel.

108. **Le Fonds continuera à mettre en œuvre des activités visant à garantir des effectifs diversifiés, équitables et inclusifs, conformément à la Stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion.** L'engagement du FIDA en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est fondamental pour garantir que ses effectifs reflètent son mandat axé sur l'inclusion. Pour approfondir son impact, le Fonds doit continuer à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de son personnel, en créant une culture qui valorise la diversité des points de vue et des expériences. Il continuera à mesurer et à rendre compte des cibles à atteindre pour parvenir progressivement à la parité de genre et de la représentation géographique. Plus précisément, le FIDA s'attachera à accroître la représentation des femmes aux échelons supérieurs (pourcentage de femmes occupant des postes d'administrateurs recrutés sur le plan international de classe P-5 et de classe supérieure; cible: 40% en 2025 et 50% en 2030); la parité de genre toutes classes confondues (pourcentage de personnel féminin et masculin pour toutes les classes); la représentation des pays des Listes B et C parmi les postes d'administrateurs recrutés sur le plan international (cible: 52% d'ici à 2025 et 60% d'ici à 2030)⁹⁹.
109. **Le multilinguisme est une valeur fondamentale des Nations Unies.** Le Fonds sait qu'il importe de le promouvoir dans ses effectifs et explorera diverses approches pour y parvenir. Pour ce faire, il s'inspirera des meilleures pratiques et normes établies par le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales pertinentes. À mesure qu'il applique sa Stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion, le FIDA élaborera des indicateurs appropriés relatifs au multilinguisme. Des mises à jour périodiques sur les progrès accomplis seront communiquées au Conseil d'administration dans le cadre du rapport annuel sur la diversité, l'équité et l'inclusion.
110. **Le FIDA s'assurera qu'il dispose des capacités internes appropriées pour mettre en œuvre toutes les dimensions du modèle opérationnel de FIDA13, y compris les thématiques transversales et les domaines prioritaires de FIDA13:**
- i) **Fragilité.** Le FIDA a conscience que le renforcement des capacités est nécessaire pour traiter efficacement les questions complexes auxquelles sont confrontées les communautés rurales dans des situations de fragilité. Grâce à des initiatives de renforcement des capacités, le FIDA fera en sorte que son personnel, tout comme ses organisations partenaires et les parties prenantes locales, dispose des connaissances, des compétences et des ressources nécessaires pour faire face aux défis uniques auxquels sont confrontés les environnements fragiles et pour y répondre efficacement. Les mesures concrètes comprendront la mise en place d'une unité d'appui aux situations de fragilité composée d'experts, ainsi qu'une formation et des outils de savoir.
 - ii) **Résilience face aux changements climatiques et biodiversité.** Dans le cadre de sa nouvelle stratégie consolidée sur le climat, l'environnement et la biodiversité, le FIDA veillera à ce que son personnel dispose des connaissances et des outils nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des interventions qui soient résilientes face aux aléas climatiques et

⁹⁹ FIDA, 2023, [Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion: informations actualisées](#).

respectueuses de la biodiversité. Un renforcement efficace des capacités de son personnel garantira que les considérations relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à la biodiversité sont prises en compte dans l'ensemble du programme de prêts et dons.

- iii) **Secteur privé.** Des progrès ont d'ores et déjà été enregistrés par le FIDA grâce à la mise en œuvre du PPSF et à des investissements importants en matière de capacités internes. Il s'agissait notamment de créer une unité dédiée au secteur privé et de renforcer son expertise dans des domaines tels que les filières et le financement rural, tout en favorisant un écosystème propice à des collaborations porteuses d'impact. En intégrant de façon stratégique les capacités internes et en harmonisant les opérations souveraines et non souveraines durant FIDA13, le FIDA sera mieux armé pour tirer parti des possibilités offertes par le secteur privé et relever les défis liés à la collaboration avec ce secteur.
111. **Le perfectionnement et la requalification jouent un rôle essentiel dans la gestion globale des talents du FIDA de manière à préparer ses effectifs aux besoins futurs de l'institution.** Les besoins de perfectionnement et de requalification du personnel seront évalués de manière continue dans le cadre de la gestion des performances et des formations seront planifiées en conséquence. Un axe important consistera à continuer de renforcer les connaissances et les capacités opérationnelles et techniques du personnel chargé de l'exécution des programmes du Fonds au niveau des pays, notamment dans des domaines prioritaires de FIDA13 tels que la collaboration avec le secteur privé et les interventions dans les contextes de fragilité. Cet effort se poursuivra dans le cadre de l'Académie des opérations, qui a été restructurée, et de la formation continue du personnel de terrain au titre de la décentralisation 2.0.
112. **Le Fonds continuera de lutter résolument contre le harcèlement sexuel, l'exploitation et les atteintes sexuelles, et les discours de haine, le racisme et la discrimination dans l'ensemble de ses activités et de ses opérations.** Durant FIDA13, il adoptera également des plans d'action biennaux relatifs au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, assortis de résultats attendus concrets, qui seront communiqués au Conseil d'administration. Comme par le passé, ces plans s'appuieront sur les domaines stratégiques suivants: prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles et prise en compte systématique de ces questions dans les opérations et les activités financées par le FIDA. Fidèle à son engagement de lutter contre les discours de haine, le racisme et la discrimination, il poursuivra son action conformément au plan d'action qu'il a adopté¹⁰⁰ et à sa stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion.

VI. Assembler des financements au service du développement et faire jouer l'effet de levier

113. **Le FIDA a considérablement renforcé son architecture financière au cours de FIDA11 et de FIDA12.** Il a adopté un ensemble de politiques nouvelles ou révisées afin de renforcer sa viabilité financière. Il a également renforcé ses capacités financières internes et sa gestion des risques, et a mis en place un dispositif solide de gestion des risques ainsi qu'une culture du risque. Ces actions ont permis de confirmer sa note de crédit AA+ en 2021 et 2022, juste un cran en dessous de la meilleure note de crédit possible. Associées à l'élaboration et à la mise à jour récente du Cadre d'emprunt intégré¹⁰¹, elles ont également permis au Fonds de diversifier ses sources de financement par l'emprunt.

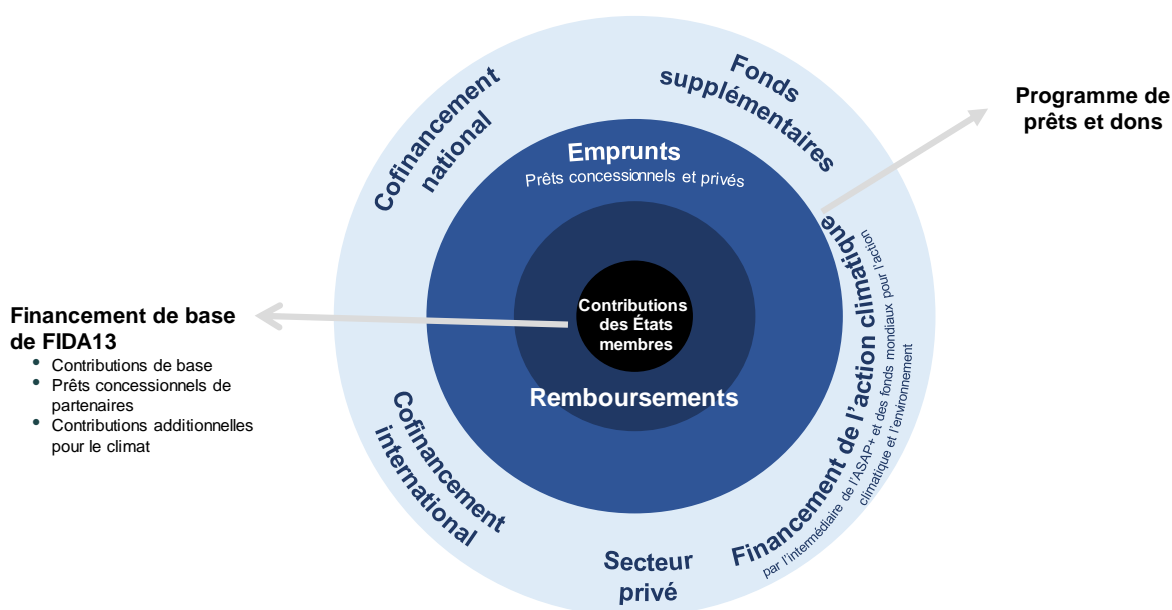
¹⁰⁰ [EB 2021/132/R.13.](#)

¹⁰¹ [EB 2023/138/R.8.](#)

114. **Durant FIDA13, l'évolution du cadre de financement du FIDA se poursuit et garantit l'universalité, tout en accordant la priorité aux pays les plus pauvres, conformément à l'Accord portant création du FIDA et aux principes énoncés dans la Politique du FIDA en matière de reclassement¹⁰².** L'appel de la communauté internationale à renforcer le soutien financier apporté aux pays en développement, sans alourdir leur dette, impose au FIDA une sélection appropriée d'instruments financiers dans le cadre de son programme de travail (voir figure 5). Cela signifie également qu'il doit accorder en priorité ses ressources concessionnelles aux pays qui ont la plus faible capacité d'absorption de la dette, tout en continuant à aider les populations rurales dans d'autres régions. Pour développer ce programme de travail élargi, le cadre de financement de FIDA13 s'appuie sur trois priorités principales: i) une augmentation du financement de base; ii) un effet de levier prudent sur les fonds propres du FIDA; iii) une augmentation du cofinancement et des ressources supplémentaires.

Figure 5

FIDA13: une plateforme financière pour un programme de travail élargi



Accroître les ressources de base: une condition sine qua non pour augmenter les ressources concessionnelles en faveur des pays les plus pauvres

115. **Les ressources de base resteront le socle de l'architecture financière du FIDA, alimenté par les contributions des États membres au titre de la reconstitution des ressources.** Durant FIDA13, elles comprendront les contributions de base, les prêts concessionnels de partenaires, les contributions additionnelles de base pour le climat et les remboursements nets. Les ressources de base continueront à soutenir les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Durant FIDA13, afin de tenir compte des capacités d'endettement limitées des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure vulnérables, le FIDA maintiendra un degré de concessionnalité important¹⁰³ (élément de libéralité) pour les financements au moyen de ses ressources de base et renforcera l'appui aux pays les plus pauvres,

¹⁰² EB 2021/133/R.5. Un Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Politique du FIDA en matière de reclassement (IFAD13/3/INF.2) a été soumis aux membres de la Consultation sur FIDA13 à sa troisième session, conformément aux modalités convenues dans cette politique en matière de rapports.

¹⁰³ Aux conditions de prêt actuellement en vigueur.

dans le respect des limites prudentielles établies qui lui permettent de préserver sa viabilité financière.

116. **Les prêts concessionnels de partenaires, avec leur important élément de libéralité¹⁰⁴, peuvent jouer un rôle déterminant dans le renforcement de la capacité de financement du FIDA.** Ces prêts font partie des ressources de base et peuvent être utilisés pour soutenir les financements sous forme de prêts concessionnels aux emprunteurs du Fonds. Au cours de FIDA13, ils resteront un élément essentiel du financement concessionnel du FIDA, en particulier compte tenu de la situation d'endettement insoutenable de nombreux pays à faible revenu. Faisant fond sur les conditions de financement favorables des prêts concessionnels de partenaires durant FIDA13, y compris des éléments de libéralité plus importants en moyenne comparé à FIDA12 (voir annexe V), le FIDA accordera une attention renouvelée à la mobilisation de ces prêts. De plus, des prêts concessionnels de partenaires pour le climat peuvent être envisagés compte tenu de l'intégration significative du financement de l'action climatique dans le programme de prêts et dons du FIDA et de l'accent mis par FIDA13 sur le renforcement de la boîte à outils du FIDA pour mobiliser le financement climatique en faveur des petits exploitants agricoles.

Utilisation prudente des fonds propres du FIDA en vue de l'élargissement de son programme de travail

117. **Pour que le Fonds puisse fournir davantage de financements concessionnels et non concessionnels à ses clients, le recours à ses fonds propres s'est avéré essentiel.** La réussite de la stratégie de mobilisation du FIDA dépend donc dans une large mesure de la préservation et de l'injection continue de ces fonds propres. Cet objectif est atteint dans le cadre des cycles de reconstitution des ressources du FIDA et en s'assurant que sa capacité d'octroi de dons est viable en fonction d'un certain niveau de reconstitution des ressources. C'est également une condition préalable au maintien de la viabilité financière du Fonds et, partant, au maintien de sa note de crédit (AA+).
118. **Durant FIDA13, le FIDA continuera à recourir aux placements privés et à d'autres outils de la boîte à outils d'emprunt existante.** À cet égard, il est important de rappeler que les différentes sources de financement ne sont pas financièrement interchangeables: les dons ne peuvent être financés que par les contributions de base, alors que les prêts concessionnels peuvent l'être par les contributions de base, les emprunts concessionnels tels que les prêts concessionnels de partenaires et les remboursements nets. Cela suppose de continuer à gérer prudemment les emprunts, en préservant l'équilibre entre: i) la demande; ii) les capacités d'absorption de la dette des emprunteurs; iii) les conditions financières applicables aux emprunts et aux prêts rétrocédés. Ainsi, le FIDA préservera l'universalité de son mandat, tout en renforçant son rôle d'assembleur de financements en faveur du développement durable, afin d'améliorer les moyens d'existence des populations rurales.
119. **Durant la période restante de FIDA12 et pendant FIDA13, la direction poursuivra ses discussions stratégiques avec le Conseil d'administration sur la possibilité d'accéder à d'autres instruments d'emprunt conformément à la résolution 223/XLIV¹⁰⁵, en s'appuyant sur les enseignements tirés et l'expérience acquise avec les placements privés.** La direction communiquera au Conseil d'administration une évaluation détaillée des coûts et avantages du recours à l'emprunt, à partir des enseignements tirés de l'expérience actuelle du Fonds en la matière. La direction étudiera les perspectives financières globales d'ici à 2030 et réfléchira à des propositions d'instruments d'emprunt susceptibles d'être avantageux pour le FIDA et ses États membres

¹⁰⁴ Sur une période maximale de trois ans.

¹⁰⁵ [GC 44/Resolutions](#).

emprunteurs car de nature à réduire les risques de financement et à améliorer la prévisibilité de la mobilisation de ressources. La direction analysera aussi les recommandations que le G20 a adressées aux BMD préconisant d'étudier les moyens de tirer le meilleur parti de leur bilan pour démultiplier leur capacité de prêt aux pays les plus démunis, tout en préservant leur viabilité financière.

120. La gamme élargie d'instruments d'emprunt pourrait comprendre les éléments suivants, compte étant tenu des difficultés respectives y afférentes:
- **Prêts autres que les prêts concessionnels de partenaires, notamment les prêts à des conditions moins concessionnelles accordés par des États souverains ou des institutions supranationales ou multilatérales, comme il est prévu au titre du Cadre d'emprunt intégré.** Le FIDA a une grande expérience de la négociation de prêts autres que les prêts concessionnels de partenaires¹⁰⁶. En fonction de leurs modalités et conditions, ces prêts peuvent permettre de venir en aide aux pays de toutes les catégories de revenus. Ils offrent des conditions de financement attrayantes et permettent de mettre en place des partenariats durables. Le principal défi posé par ce type de prêts est leur disponibilité limitée et imprévisible, ainsi que leur longue durée de négociation, ainsi que l'intérêt croissant des prêteurs pour l'affectation thématique des prêts souverains, ce qui est problématique pour le FIDA compte tenu des dispositions du Cadre d'emprunt intégré actuel.
 - **Placements privés.** Depuis 2022, ces placements constituent un ajout important à la gamme d'instruments d'emprunt du FIDA. Le Cadre d'emprunt intégré révisé renforcera encore davantage la position et la crédibilité du FIDA en tant qu'émetteur sur les marchés de capitaux. Ces placements sont toutefois obtenus aux conditions du marché et ne peuvent pas soutenir la croissance de l'offre de dons ou de prêts aux conditions particulièrement concessionnelles du Fonds. Durant FIDA13, le FIDA restera tributaire des placements obligataires privés, des prêts concessionnels de partenaires et des prêts autres que les prêts concessionnels de partenaires dans le cadre de la gamme d'emprunts existante et tiendra le Conseil d'administration informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de financement, conformément au Cadre d'emprunt intégré révisé.
 - **Émissions publiques.** Les émissions publiques permettraient au FIDA d'accéder à un vaste segment des marchés de capitaux, dont l'étendue et la profondeur sont nettement supérieures à celles du marché des placements privés. Le risque de financement serait ainsi réduit, et le nom du Fonds et sa mission seraient ainsi promus sur les marchés de capitaux mondiaux, en particulier dans le segment environnemental, social et de gouvernance (ESG)¹⁰⁷. La capacité du FIDA à accéder à des financements auprès d'investisseurs institutionnels sur des marchés autres que ceux libellés en USD/EUR pourrait bénéficier d'un meilleur positionnement du FIDA en tant qu'émetteur spécialisé étroitement lié aux objectifs de développement durable.

Accroître les cofinancements et les ressources supplémentaires

¹⁰⁶ Canada, banque de développement KfW, Agence française de développement et Banque européenne d'investissement.

¹⁰⁷ Au cours de FIDA13, le Fonds renforcera la communication de ses informations financières afin de s'assurer que les meilleures normes du secteur sont appliquées. Il s'agit là d'un élément clé évalué par les agences de notation auquel le FIDA devrait accorder toute son attention: des états financiers solides sous-tendent des décisions financières appropriées. Grâce aux normes internationales d'adéquation, le secteur de la comptabilité et de l'information financière connaît une révolution majeure avec l'intégration des Normes internationales d'information financière dotées de caractéristiques de communication d'informations ESG, et visant à accroître la conformité des rapports sur les questions ESG à l'échelle internationale. Le FIDA se conformera à ces changements de pratiques financières mondiales, notamment en modernisant ses procédures de planification des ressources de l'institution et de communication de l'information financière.

121. **Le rôle du FIDA en tant qu'assembleur de financements est au cœur de sa vision financière.** En tirant parti de la capacité financière inscrite à son bilan, le FIDA peut, à chaque cycle de reconstitution des ressources, proposer un programme de prêts et dons sensiblement plus élevé que le niveau des contributions des États membres. Ce programme de prêts et dons offre ensuite une plateforme puissante pour réunir des cofinancements et des ressources supplémentaires, établir des partenariats et amplifier l'impact. Le Fonds est ainsi mieux à même de renforcer la coordination entre les différents partenaires de financement du développement et autres acteurs qui investissent dans les zones rurales et les systèmes alimentaires.
122. **Le FIDA peut maximiser son impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde en attirant et en rassemblant des cofinancements nationaux et internationaux.** Durant FIDA13, le Fonds augmentera son objectif de cofinancement de 1,5 USD à 1,7 USD pour chaque dollar financé par le FIDA. Pour atteindre cet objectif plus élevé, le FIDA s'efforcera de mobiliser des cofinancements internationaux supplémentaires, ce qui portera le ratio cible de 1/0,7 à 1/0,9. Cela est en phase avec l'engagement fort du FIDA de renforcer la collaboration avec les IFI et autres partenaires de cofinancement et d'assurer une meilleure coordination à l'échelle du système pour répondre aux priorités mondiales. Le Fonds maintiendra également son objectif ambitieux de cofinancement intérieur de 1/0,8 en dépit de l'environnement économique difficile qui prévaut dans de nombreux pays, car il s'agit d'un signal fort de l'engagement des pays envers les opérations du FIDA et d'un potentiel accru de développement des investissements appuyés par le FIDA dans les pays. Cet objectif est également pleinement conforme à d'autres engagements importants, comme le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, que les États africains se sont engagés à financer à hauteur d'au moins 10% de leurs budgets respectifs. Pour atteindre cet objectif chiffré, une hausse des financements accordés par le FIDA est essentielle, notamment sous forme de dons et de financements particulièrement concessionnels pour les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays surendettés.
123. **Le Fonds veillera également à mieux hiérarchiser et aligner les ressources supplémentaires sur ses programmes de base.** Le portefeuille de ressources supplémentaires a fortement augmenté ces dernières années. Les partenaires se tournent de plus en plus vers le FIDA pour gérer et déployer les ressources consacrées à la mise en place de systèmes alimentaires résilients et à l'appui des communautés rurales. Cela témoigne de la forte capacité de gestion financière du Fonds et de la solidité de ses processus opérationnels, comme l'atteste également sa bonne note de crédit, ainsi que de son avantage comparatif et de la valeur ajoutée des synergies créées avec ses opérations. Durant FIDA13, le FIDA continuera à mobiliser des ressources supplémentaires, tout en se concentrant clairement sur ses priorités et en mettant à profit les possibilités de créer des initiatives multidonateurs dans la mesure du possible. La CSST fera l'objet d'une attention particulière, car des ressources additionnelles peuvent compléter les initiatives de ce type de coopération dans les projets d'investissement financés par les prêts souverains du FIDA, avec des financements supplémentaires sous forme de dons pour le partage des savoirs, l'innovation et la participation à l'élaboration des politiques.

A. Les scénarios financiers de FIDA13 et leur impact

124. **La Consultation a passé en revue un certain nombre de scénarios de FIDA13 qui reposent sur l'hypothèse d'une utilisation efficiente des fonds propres disponibles et des nouvelles contributions, ainsi que d'une approche progressive de la mobilisation afin de produire le plus grand impact possible.** Les principales variables stratégiques comprennent les contributions à la reconstitution des ressources, dont les contributions

additionnelles de base pour le climat et les prêts concessionnels de partenaires, la mobilisation ciblée et le degré de concessionnalité de l'enveloppe de financement globale. Les contributions à la reconstitution des ressources sont essentielles pour garantir un degré adéquat de concessionnalité, soutenir l'effet de levier et définir le programme de prêts et dons soutenable global.

125. **Le FIDA préservera sa viabilité financière en apportant d'autres améliorations au niveau minimum soutenable de reconstitution des ressources**¹⁰⁸. La viabilité financière du FIDA suppose que les contributions au titre de FIDA13 couvrent au moins: i) le préfinancement des nouveaux engagements sous forme de dons à un pays spécifique; ii) les dons ordinaires et l'enveloppe de ressources de base qu'il est proposé d'affecter au PPSPF; iii) les dépenses de fonctionnement prévues pour le cycle de reconstitution des ressources; iv) la compensation du principal non perçu du fait des engagements approuvés au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) et arrivant à échéance durant ce cycle lorsque ces montants ne sont pas par ailleurs remboursés par les États membres; v) le montant réservé pour faire face à une aggravation du surendettement au cours du cycle et à la possibilité que certains pays aient besoin de dons supplémentaires. Tous les scénarios de financement intègrent ces exigences.
126. **Le FIDA gèrera les arbitrages entre les principales variables financières.** Si l'une de ces principales variables n'atteint pas les niveaux cibles, le FIDA devra ajuster les autres variables de manière à assurer sa viabilité financière. Par exemple, une reconstitution plus faible des ressources aura un impact direct sur la capacité du FIDA à accorder des dons et des financements concessionnels, ce qui aura pour effet une réduction du programme de prêts et dons et, surtout, une diminution de l'aide aux pays les plus pauvres. De la même manière, si le FIDA ne parvient pas à augmenter ses fonds propres (et donc les contributions de base et les contributions additionnelles de base pour le climat au-delà du niveau minimum soutenable de reconstitution des ressources) et à accéder à suffisamment d'emprunts non concessionnels, cela aura des répercussions sur le volume du programme de prêts et dons et l'aide aux pays à faible revenu. L'évaluation annuelle des ressources disponibles pour engagement permet de recalibrer la capacité d'engagement et de décaissement sur la base des ressources effectivement reçues.

Scénarios de FIDA13 et principales variables financières

127. **Divers scénarios financiers visant à concilier ambition et réalisme ont été élaborés pour FIDA13.** Le scénario B faisait consensus entre les représentantes et représentants et devrait servir de base à la détermination des objectifs pour les contributions à la reconstitution et du programme de prêts et dons dans la résolution sur FIDA13.
128. Des commentaires sont à noter sur les principales variables:
- i) **Niveau des contributions aux reconstitutions.** Dans l'ensemble des scénarios, le niveau des contributions de base varie de 1,38 à 1,79 milliard d'USD, chaque scénario représentant une augmentation nominale d'environ 10% par rapport à FIDA12. Chaque scénario prévoit également des objectifs pour les contributions additionnelles de base pour le climat (de 0 à 200 millions d'USD) et les prêts concessionnels de partenaires (de 150 millions d'USD à 250 millions d'USD).
 - ii) **Levier financier.** Tous les scénarios prévoient un ratio dette/fonds propres cible durant FIDA13 de 35 à 39%, contre 31% durant FIDA12, dans le respect

¹⁰⁸ Le concept de niveau minimum soutenable de reconstitution des ressources a été introduit dans le cadre de la réforme du Cadre pour la soutenabilité de la dette approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2019.

des limites prudentielles établies. Cette augmentation de l'effet de levier permet au FIDA de continuer à remplir son mandat universel.

- iii) **Concessionnalité.** Tous les scénarios prévoient un élément de libéralité de la capacité d'engagement globale de 47%, contre 44% pour FIDA12, ce qui représente l'engagement du FIDA à maximiser son soutien concessionnel aux pays les plus pauvres, dans le respect des limites prudentielles établies¹⁰⁹. L'augmentation de l'élément de libéralité reflète le rôle anticyclique du FIDA et la manière dont tous ses prêts sont de plus en plus concessionnels, dans les limites de ses capacités, dans un contexte mondial où de plus en plus de pays se trouvent en situation de surendettement.

129. **Si tous les scénarios sont financièrement viables et si, en valeur nominale, les enveloppes de financement augmentent pour tous les groupes de pays à partir du scénario A+, seuls les scénarios B et C permettent au FIDA de maintenir le cap pour doubler son impact d'ici à 2030:**

- Le **scénario A** est basé sur des contributions ordinaires à peu près stables en termes réels, ou de 10% en termes nominaux, mais se traduit par une réduction du volume global du programme de prêts et dons pour préserver la concessionnalité et augmenter la capacité de don par rapport à FIDA12 et en raison de l'augmentation des compensations au titre du CSD, qui se chiffrent à 137 millions d'USD, contre 93 millions d'USD lors de FIDA12.
- Le **scénario A+** est basé sur une augmentation nominale de 20% des contributions de base, ainsi que sur l'hypothèse d'un apport sous forme de contributions additionnelles de base pour le climat et d'une augmentation du volume de prêts concessionnels de partenaires. Il en résulte une augmentation nominale de 5% du programme de prêts et dons par rapport à FIDA12, en tenant compte de l'augmentation des compensations du CSD et de la capacité d'octroi de dons, ainsi que d'autres facteurs. Pour autant, il s'agirait toujours d'une baisse en termes réels du programme de prêts et dons en raison de l'inflation.
- Le **scénario B** repose sur une augmentation nominale de 30% des contributions de base, et des contributions additionnelles de base pour le climat et des prêts concessionnels de partenaires plus élevés, ce qui permet au moins de maintenir le programme de prêts et dons de FIDA12 en termes réels (avec une augmentation nominale de près de 10%), et permet au FIDA de maintenir son cap pour doubler son impact d'ici à 2030 (voir tableau 4).
- Le **scénario C** est un scénario ambitieux qui vise à augmenter de 40% les contributions de base, auxquelles s'ajoutent les contributions additionnelles de base pour le climat et les prêts concessionnels de partenaires, ce qui accroîtrait considérablement le total des ressources concessionnelles et conduirait à une augmentation réelle notable de l'ensemble du programme de prêts et dons. Ce scénario permettrait d'obtenir l'impact le plus important, tout en étant le plus viable sur le plan financier.

130. Le tableau 1 fait apparaître à quel niveau le programme de prêts et dons du FIDA doit s'établir pour être viable dans le scénario faisant consensus, à savoir le scénario B, qui garantit un niveau d'impact ambitieux et une concessionnalité accrue sans remettre en cause ni l'universalité ni la viabilité financière du FIDA.

¹⁰⁹ Le détail des autres hypothèses figure à l'annexe IV du document « FIDA13: Modèle opérationnel et cadre de financement » ([IFAD13/2/R.2](#)).

Tableau 1
Scénarios de reconstitution pour FIDA13
(en millions d'USD)

Scénarios	FIDA12**	FIDA13			
		A	A+	B	C
Contributions					
Nouvelles contributions de base	1 257	1 380	1 500	1 655	1 790
Contributions additionnelles de base pour le climat		0	150	150	200
Prêts concessionnels de partenaires	93	150	175	200	250
Total des nouveaux financements au titre de la reconstitution	1 350	1 530	1 825	2 005	2 240
Utilisation des ressources					
Programme de prêts et dons	3 350	3 240	3 510	3 640	3 850
<i>Élément de libéralité de l'ensemble du programme de prêts et dons (en %)</i>	<i>44</i>	<i>47</i>	<i>47</i>	<i>47</i>	<i>47</i>
Programme de travail (programme de prêts et dons + cofinancement)	8 375	8 830	9 540	9 880	10 440
Niveau cible de cofinancement*	5 025	5 590	6 030	6 240	6 590

* Les estimations relatives au cofinancement comprennent le cofinancement des ressources du SAFP et du MARE au taux de 1/1,7 et le cofinancement du PPSPF au taux de 1/5 pour les ressources utilisables.

** En mars 2023.

131. **Les principaux éléments et concepts qui sous-tendent les scénarios de reconstitution sont les suivants:**

- Le **programme de prêts et dons** représente la capacité d'engagement du Fonds, c'est-à-dire le niveau maximum de nouveaux programmes que le FIDA peut financer de manière soutenable durant FIDA13 dans le cadre de chaque scénario, en fonction du volume des contributions de base versées en espèces, des contributions additionnelles de base pour le climat, du niveau d'endettement (prêts concessionnels de partenaires compris) et de l'utilisation de fonds propres. Pour calculer le programme de prêts et dons soutenable, le FIDA prend en compte les besoins de décaissement du portefeuille actuel tout en maintenant un niveau de liquidité approprié, conformément à l'état des ressources disponibles pour engagement soumis chaque année au Conseil d'administration. Pendant le cycle, le FIDA examinera régulièrement les principaux facteurs déterminants de sa capacité d'engagement et ajustera sa trajectoire selon que de besoin, en consultation avec le Conseil d'administration.
- Le **volume soutenable des dons** dépend des nouvelles contributions de base aux fins de la reconstitution des ressources, ainsi que de la part des contributions additionnelles de base pour le climat versée sous forme de dons. Le volume des dons qu'il est possible d'octroyer est déterminé après déduction des charges irrécouvrables, dont la compensation versée au titre de dons antérieurs relevant du CSD et la compensation d'opérations concernant les pays pauvres très endettés. Compte tenu du fait qu'au moins 54 économies en développement souffrent actuellement de graves problèmes d'endettement et d'un niveau de pauvreté élevé, les dons octroyés par le FIDA sont essentiels au financement des stratégies de développement rural et

agricole. Afin d'assurer la viabilité financière et le maintien de l'aide aux États membres, les dons sont cantonnés dans tous les scénarios, conformément à la réforme du CSD. Établir des priorités en matière de dons dans les différents scénarios, tout en respectant la contrainte du niveau minimum soutenable de reconstitution des ressources, nécessite des contributions plus élevées au titre de la reconstitution et/ou des prêts concessionnels de partenaires pour de nouvelles augmentations des dons ou de la concessionnalité. Comme pour FIDA12, une réserve pour dégradation du surendettement sera constituée afin que les pays en situation de surendettement puissent continuer à bénéficier de dons lorsqu'ils en ont le plus besoin, sans pour autant réduire les ressources allouées à d'autres pays. Cette réserve peut être utilisée tout au long du cycle de FIDA13 et sera fixée à un niveau d'environ 10% du volume global de ressources pour les pays en situation de surendettement ou à haut risque de surendettement.

Tableau 2

Répartition du volume soutenable des dons selon les scénarios pour FIDA13

(en millions d'USD)

Scénarios pour FIDA13	FIDA12	A	A+	B	C
Programme de prêts et dons (1 + 2)	3 350	3 240	3 510	3 640	3 850
Total des ressources concessionnelles (1)*	1 880	1 930	2 110	2 185	2 315
<i>Dont volume soutenable des dons (3 + 4)</i>	470	550	625	655	700
Dons aux pays surendettés ou à haut risque de surendettement** (3)	435	475	550	580	625
Dons non affectés à un pays particulier (4)	35	75	75	75	75
<i>Dont les ressources devant être utilisées pour le financement du secteur privé</i>	-	18	18	18	18
Élément de libéralité des ressources concessionnelles (en %)	65	67	68	68	68
Total des ressources non concessionnelles (2)	1 470	1 310	1 400	1 455	1 535
<i>Dont le PPSPF</i>		90	90	90	90

* Comprend la capacité totale d'octroi de dons et les prêts concessionnels (conditions extrêmement concessionnelles, particulièrement concessionnelles et mixtes).

** Comprend la réserve pour dégradation du surendettement (environ 10% du total).

- Le **degré de concessionnalité** est calculé de deux façons: i) sur la base de l'enveloppe formant les ressources accordées par le FIDA à des conditions concessionnelles¹¹⁰; ii) sur la base de l'ensemble du programme de prêts et dons, compte tenu des conditions de financement actuelles et des allocations calculées au titre du SAFF et du niveau des ressources empruntées. Le degré de concessionnalité de l'offre financière du FIDA dépend des effets conjugués des trois aspects clés suivants: i) le niveau de reconstitution des ressources; ii) l'utilisation des fonds propres et le niveau des emprunts; iii) la composition de l'ensemble du programme de prêts et dons par groupe de pays et par conditions de financement. FIDA13 augmente le degré de concessionnalité

¹¹⁰ Cette enveloppe comprend les ressources fournies sous forme de dons et de prêts concessionnels, voire hautement concessionnels, conformément à la définition donnée par le FMI (prêts consentis à des conditions extrêmement concessionnelles, particulièrement concessionnelles ou mixtes).

des ressources concessionnelles du FIDA à un niveau compris entre 67 et 68%, par rapport à 65% au cours de FIDA12¹¹¹.

- Les **principes de sélection des pays** continueront d'être appliqués et le nombre de pays qui auront accès à de nouveaux financements au cours du cycle restera limité à 80 au maximum. Les critères de sélection des pays¹¹², introduits pour la première fois au cours de FIDA11, garantissent la préparation des pays et renforcent l'efficacité du FIDA en réduisant le nombre de réaffectations des ressources. En gérant le nombre de pays qui accèdent à de nouveaux financements, il est possible de faire bénéficier chaque pays de montants plus importants. Les pays qui n'obtiennent pas de financement au cours d'un cycle pourront en obtenir au cours du suivant et bénéficieront d'un meilleur appui à l'exécution pour leurs opérations en cours.
- Le **SAFP** et le **MARE** resteront les deux principaux mécanismes de répartition des ressources pour les prêts du secteur public dans le cadre de FIDA13. Le SAFP sera utilisé pour déterminer les allocations par pays pour les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure admissibles pourront accéder aux ressources par le MARE. **En valeur nominale, dans les scénarios A+, B et C, le volume de ressources devrait augmenter par rapport à FIDA12 pour tous les groupes de pays établis en fonction du revenu, y compris pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.**

Tableau 3

Répartition de l'utilisation des ressources par canal dans les scénarios de FIDA13

(en millions d'USD)

	FIDA12	A	A+	B	C
Programme de prêts et dons	3 350	3 240	3 510	3 640	3 850
Volume des ressources par canal					
SAFP (y compris les compléments pour le climat, les dons CSD et la réserve pour la dégradation de la situation d'endettement)	2 270	2 295	2 510	2 600	2 760
MARE	1 045	780	840	870	920
PPSPF (ressources de base sous forme de dons et ressources empruntées)	s.o.	108	108	108	108
Autres dons non affectés à un pays/au titre du guichet mondial/régional	35	57	57	57	57

- **Le programme de travail du PPSPF** découlera directement de la stratégie de financement et de la demande des marchés. Le financement du PPSPF proviendra des sources suivantes: i) les fonds propres du FIDA, dont une petite part de ressources de base et une part plus importante de ressources empruntées inscrites au bilan¹¹³; ii) des ressources supplémentaires administrées par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire pour le secteur privé, et détenues hors bilan. Plus précisément, dans FIDA13, il est proposé que le

¹¹¹ Ce degré de concessionnalité s'appuie sur les conditions de prêt actuellement applicables. Le taux pourrait légèrement baisser en cas de mise à jour des conditions de prêt.

¹¹² Les critères comprennent les éléments suivants: l'orientation stratégique (une stratégie de pays valide est disponible au début du cycle), la capacité d'absorption (toutes les opérations en cours depuis plus d'un an doivent avoir décaissé des fonds au moins une fois au cours des 18 mois précédents) et l'appropriation (aucun prêt approuvé n'est en attente de signature depuis plus de 12 mois).

¹¹³ La mention « inscrit au bilan » renvoie aux états financiers du FIDA seulement, tandis que la mention « hors bilan » fait référence aux autres entités qui entrent dans le périmètre des états financiers consolidés, comme par exemple le Fonds fiduciaire pour le secteur privé.

PPSPF soit financé par une contribution de 18 millions d'USD provenant des ressources de base et de 90 millions d'USD provenant des ressources empruntées, et que le Fonds fiduciaire pour le secteur privé soit maintenu afin de mobiliser des fonds supplémentaires. Ce niveau de financement permettra au PPSPF de mobiliser jusqu'à 450 millions d'USD en faveur de cofinancements du secteur privé, moyennant le recours à un financement mixte et à des structures financières novatrices. Cet objectif est jugé réalisable à la lumière de l'expérience du FIDA et de celle d'autres IFI.

- **Ratio de levier (dette/fonds propres).** L'obtention d'une note de crédit a permis au FIDA d'accéder aux marchés financiers. La direction envisage d'augmenter progressivement l'effet de levier, de manière que le FIDA puisse répondre aux besoins de ses clients, quelle que soit la catégorie de revenus à laquelle ils appartiennent. Le ratio de levier, qui s'établissait à 25% au second semestre 2022, devrait augmenter à un rythme soutenu, sans dépasser le plafond de 50% jusqu'à la fin de FIDA14, ce qui porterait l'encours global de la dette à volume soutenable à environ 4 milliards d'USD. Pour pouvoir assumer ce niveau d'endettement prévu, il est impératif que le niveau de fonds propres du FIDA reste stable. Pour ce faire, les reconstitutions devront se poursuivre à un rythme soutenu, la réforme du CSD sera mise en œuvre et le Fonds continuera d'appliquer une politique d'adéquation des fonds propres qui respecte le principe de prudence.
- **Fonds propres utilisables.** Depuis l'approbation de la Politique d'adéquation des fonds propres du FIDA en 2019, les fonds propres utilisables sont le principal élément utilisé en interne pour évaluer l'assise financière du FIDA. Il convient de noter que non seulement les fonds propres utilisables internes, mais aussi les ratios de fonds propres des agences de notation externes sont toujours bien supérieurs au seuil minimum. Conformément aux meilleures pratiques, le ratio de fonds propres utilisables du FIDA (un ratio d'adéquation des fonds propres fondé sur les risques) est complété par un ratio de levier non fondé sur les risques. Le FIDA mène actuellement un examen approfondi de sa politique d'adéquation des fonds propres en s'appuyant sur les résultats constatés depuis l'approbation de la politique en 2019 et en prêtant une attention particulière aux caractéristiques des actifs et au profil de risque. Cet examen comprendra une réévaluation de la limite de l'effet de levier. Il fera suite à un examen réalisé il y a peu, celui des cadres d'adéquation des fonds propres des BMD, demandé par le G20 dans le cadre de l'optimisation des ressources de ces banques.
- **Arbitrages entre les décaissements et la programmation.** Il est impératif de trouver un bon équilibre entre la capacité d'engagement du FIDA et sa capacité de décaissement. Cela permet de garantir que les décaissements peuvent être effectués conformément aux profils de décaissement des projets tout en respectant les seuils de liquidité du FIDA. Au cours des derniers cycles, le Fonds a pris des mesures prudentes pour trouver le juste équilibre entre sa situation de trésorerie et la rapidité des décaissements. À l'avenir, le FIDA recherchera des solutions et des méthodes de gestion des décaissements en tenant compte des besoins de ressources pour les différentes conditions de prêt et en fonction de la situation de trésorerie du FIDA.
- **Les cibles de reconstitution des ressources** incluent le volume total des contributions de base et des contributions additionnelles de base pour le climat, mais uniquement l'élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires (car ce dernier donne des droits de vote, ce qui n'est pas le cas pour la valeur nominale des prêts concessionnels de partenaires). Le tableau 4 présente les cibles qui s'appliquent à chaque scénario proposé pour FIDA13 sur la base de ce calcul. Le tableau 1 ci-dessus indique le montant total du

nouveau financement de reconstitution pour chaque scénario, y compris la valeur nominale des prêts concessionnels de partenaires, qui est pertinente pour le financement du programme de prêts et dons.

Tableau 4

Scénarios cibles pour la reconstitution des ressources au titre de FIDA13
(en millions d'USD)

		FIDA12	A	A+	B	C
Contributions des États membres	Nouvelles contributions de base (1)	1 257	1 380	1 500	1 655	1 790
	Contributions additionnelles de base pour le climat (2)		0	150	150	200
	Prêts concessionnels de partenaires (3)	93	150	175	200	250
	Élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires (4) (dans l'hypothèse d'une moyenne de 35%)	23	52,5	61,25	70	87,5
	Total des nouveaux financements au titre de la reconstitution (1 + 2 + 3)	1 350	1 530	1 825	2 005	2 240
	Cible de reconstitution des ressources de FIDA13 (1 + 2 + 4)		1 433	1 711	1 875	2 078

Scénarios pour FIDA13 par catégorie de revenu et type de financement

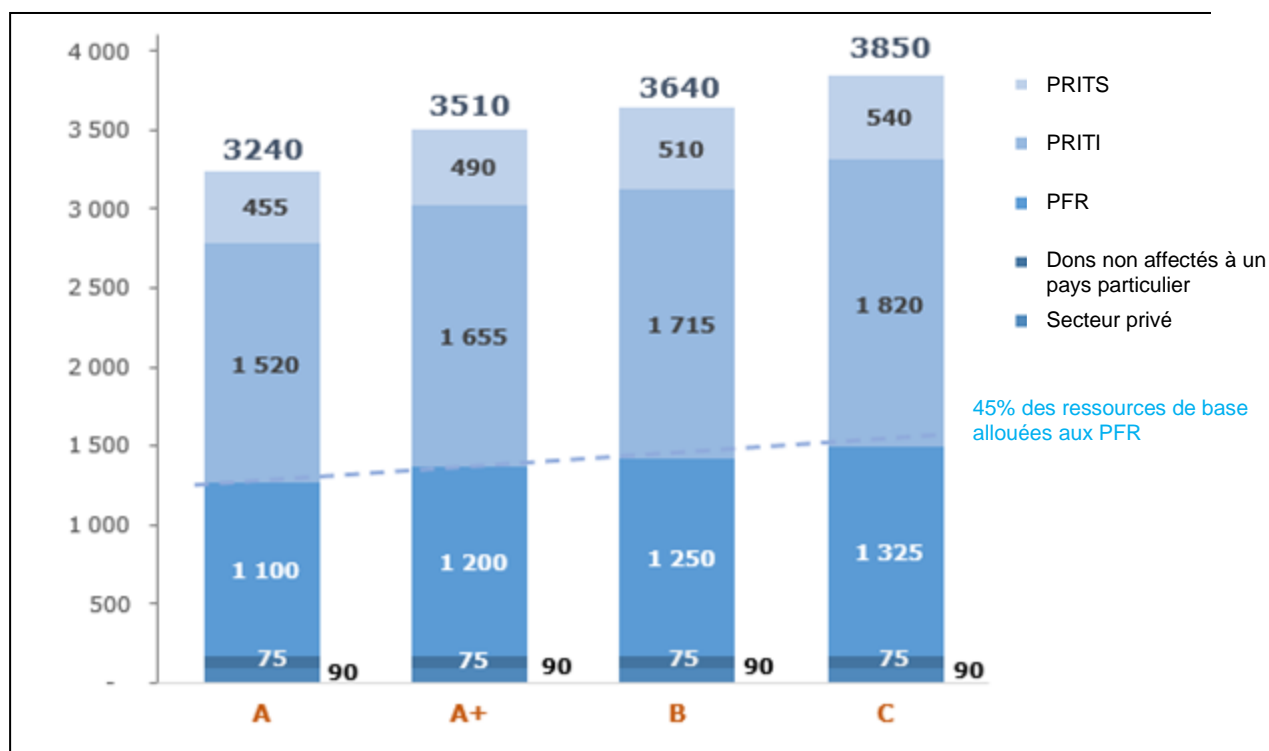
132. **Durant FIDA13, le FIDA veillera à ce que les pays à faible revenu bénéficient d'au moins 45% de l'ensemble des ressources de base allouées par l'intermédiaire du SAFF.** C'est la première fois que le FIDA fixe une cible précise pour la part des ressources de base à affecter aux pays à faible revenu (figure 6). Il s'agit d'une augmentation par rapport à la part des ressources de base reçue par les pays à faible revenu dans FIDA12 (42%). Combinée à l'augmentation de la capacité d'octroi de dons et de la concessionnalité prévue dans tous les scénarios de FIDA13, elle garantit que le FIDA concrétise son engagement d'accorder la priorité aux pays les plus pauvres, en particulier aux pays en situation de surendettement ou de vulnérabilité. Le FIDA concrétise également ses engagements en matière d'universalité et de viabilité financière dans la mesure où un tiers de ses ressources sont fournies à des conditions ordinaires¹¹⁴, qui peuvent être principalement mobilisées par les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et le financement du secteur privé (figure 7). Comme le montre la figure ci-dessous, dans l'ensemble, plus les contributions à la reconstitution des ressources sont élevées, plus le volume des ressources de base et des ressources empruntées disponibles pour tous les groupes de pays est important, même s'il reste globalement semblable en termes de pourcentage.
133. **Le FIDA continuera d'affecter 100% des ressources de base aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et fera en sorte que les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure puissent accéder à 11 à 20% du programme de prêts et dons.** Selon les scénarios financiers actuellement envisagés, la part des ressources destinées aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure est estimée à des niveaux semblables à ceux de FIDA12, à savoir 14% du programme de prêts et dons. Pour préserver le principe d'universalité, les ressources empruntées financent les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure admissibles, ainsi que les opérations non souveraines.
134. **Dans les scénarios A+, B et C, tous les groupes établis en fonction des revenus bénéficieraient d'une augmentation de leur enveloppe de ressources tandis que, dans le scénario A, cette enveloppe diminuerait pour tous les groupes.** La figure 8 présente la répartition des ressources de base

¹¹⁴ Selon la définition du FMI, les prêts consentis à des conditions ordinaires sont, dans la conjoncture actuelle, classés dans la catégorie des prêts à des conditions non concessionnelles.

et des ressources empruntées octroyées en fonction des quatre scénarios et la figure 6 montre comment le financement est réparti par catégorie de revenu dans chaque scénario. Dans le scénario A, toutes les catégories de revenus subiraient une baisse des ressources en termes de dollars nominaux, avec une légère augmentation nominale dans le scénario A+ et des augmentations plus importantes dans les scénarios B et C.

Figure 6

Scénarios du programme de prêts et dons de FIDA13: répartition par catégorie de revenu
(en millions d'USD)



Note: PFR: pays à faible revenu; PRITI: pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure; PRITS: pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Figure 7

Scénarios du programme de prêts et dons de FIDA13 par type de financement (y compris PPSPF)
(en millions d'USD)

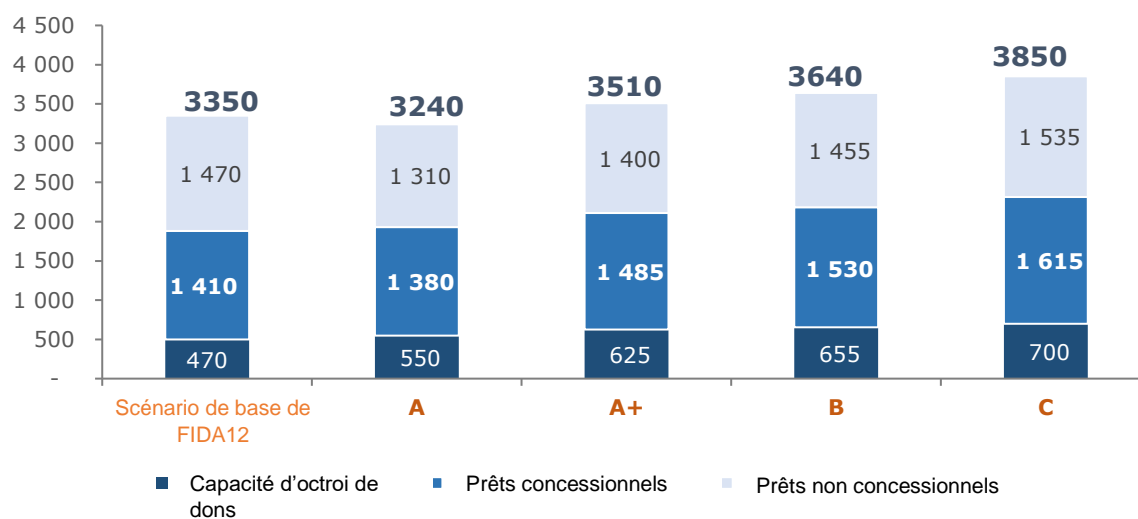
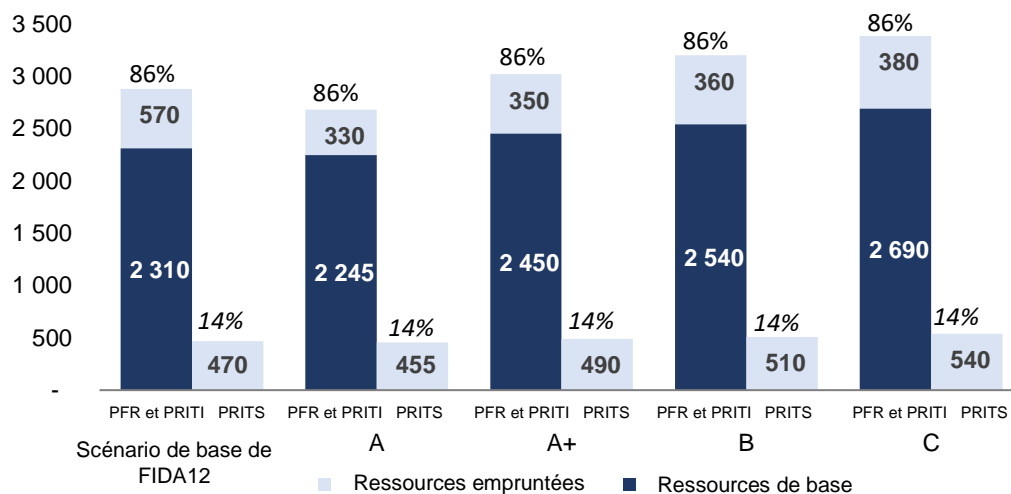


Figure 8

Scénarios pour FIDA13: Répartition des ressources de base et des ressources empruntées destinées aux opérations souveraines, par catégorie de revenu*
(en millions d'USD)



* Hors PPSPF, dons non affectés à un pays en particulier et réserve du CSD, étant donné que leur répartition par niveau de revenu n'est pas définie.

135. **Le FIDA relèvera ses engagements en matière de financement pour l'Afrique et son objectif pour les pays fragiles et touchés par un conflit.** Dans le cadre de FIDA12, le FIDA a relevé ses objectifs de financement pour l'Afrique et l'Afrique subsaharienne, les portant respectivement à 55% et 50% des ressources de base. Pour FIDA13, le FIDA entend faire preuve de plus d'ambition et allouer 60% de ses ressources de base en Afrique et 55% en Afrique subsaharienne. La part cible des ressources de base pour les pays définis par la Banque mondiale comme étant en situation de fragilité ou de conflit sera portée de 25% à au moins 30%, comme indiqué ci-dessus. Dans l'ensemble, si les parts cibles restent les mêmes dans tous les scénarios, elles se traduisent par des volumes plus élevés de ressources de base en dollars des États-Unis.

Ambitions du cycle de FIDA13 en matière d'impact

136. **Le FIDA entend persévérer dans son ambition de doubler son impact d'ici à 2030 et continuera à mesurer systématiquement l'impact attribuable aux opérations qu'il finance.** Si l'on veut doubler l'impact, il faut faire passer le nombre de personnes bénéficiant de revenus accrus de 20 millions par an (sur la base des évaluations de l'impact menées au titre de FIDA10) à 40 millions par an d'ici à 2030. Des évaluations d'impact récentes ont indiqué que le FIDA avait amélioré les revenus de 25,8 millions de personnes par an dans le cadre de FIDA11. Dans le cadre de FIDA12, le FIDA prévoit une augmentation des revenus de 29 millions de personnes par an.
137. **Pour réaliser son ambition de doubler son impact d'ici à 2030, le FIDA devrait parvenir à un programme de travail d'au moins 10 milliards d'USD durant FIDA13.** Le FIDA serait ainsi en bonne position pour assurer que 35 à 37 millions de personnes par an bénéficient d'une augmentation de leurs revenus durant FIDA13. Il serait alors bien parti pour aider 40 millions de personnes par an à augmenter leurs revenus d'ici à 2030, dernière année de FIDA14. Le tableau 5 présente les niveaux d'impact à obtenir durant FIDA13 pour les quatre scénarios et montre que le FIDA devrait viser au moins le scénario B et, de préférence, le scénario C pour s'assurer qu'il maintient le cap d'un doublement de l'impact d'ici à 2030. Les améliorations apportées au modèle opérationnel du FIDA et à l'approche des programmes de pays, ainsi que l'amélioration du rapport coût-avantages et de l'impact par dollar, joueront également un rôle dans la réalisation de cette

ambition, bien que ces améliorations en termes d'efficacité et d'efficacités ne soient pas prises en compte dans les simulations.

138. **Le FIDA s'attachera également à intensifier davantage son impact.** L'engagement continu en faveur des questions de genre, de la jeunesse et de l'inclusion sociale est un élément clé de l'intensification de son impact, tout comme l'attention accrue portée aux pays les plus pauvres et aux pays en situation de fragilité. Des investissements plus importants dans l'adaptation aux changements climatiques et une collaboration accrue avec le secteur privé sont également le gage d'un impact plus profond et plus durable, tout comme l'accent mis sur la transposition à plus grande échelle. L'inclusion d'indicateurs d'impact pour la sécurité alimentaire et l'autonomisation des femmes dans le Cadre de gestion des résultats de FIDA13 reflète également cet accent mis sur l'approfondissement de l'impact dans différents domaines qui sont au cœur du mandat du FIDA, et étroitement liés aux priorités de FIDA13, parallèlement à la poursuite de la mesure des impacts sur la production, l'accès aux marchés, la résilience et la nutrition.

Tableau 5

Scénarios financiers du programme de travail et simulations de l'impact sur le but et les objectifs stratégiques du FIDA¹¹⁵

	Scénarios financiers pour FIDA13			
	A	A+	B	C
Programme de travail (en millions d'USD)	8 830	9 540	9 880	10 440
Impact (nombre de millions de personnes bénéficiant des progrès suivants)				
- Accroissement des revenus/mobilité économique positive (cible 3 de l'ODD 2 et cible 2 de l'ODD 1)	91-96	98-104	101-108	107-114
- Augmentation de la production (cible 3 de l'ODD 2)	73-78	79-84	82-87	86-92
- Amélioration de l'accès aux marchés (cible 3 de l'ODD 2)	75-80	81-87	84-90	89-95
- Renforcement de la résilience (cible 5 de l'ODD 1)	45-48	48-51	50-53	53-56

VII. Rapports sur les résultats obtenus et les progrès accomplis durant FIDA13

139. **La réputation du FIDA en tant que chef de file mondial de la culture de la reddition des comptes et des résultats est largement reconnue.** Le Fonds reste fermement engagé à respecter le principe de transparence et à fournir des résultats crédibles et porteurs d'impact grâce à ses mécanismes de communication de l'information.
140. **Les avancées réalisées au chapitre des objectifs de FIDA13 seront évaluées et communiquées de façon systématique et transparente.** Les deux principaux supports de présentation et d'évaluation des objectifs du Fonds durant FIDA13 sont la matrice des engagements et des mesures contrôlables pour FIDA13 (annexe I) et le Cadre de gestion des résultats de FIDA13 (annexe II).
141. **La matrice des engagements et des mesures contrôlables pour FIDA13 reflète les principaux engagements pris durant la Consultation.** Les engagements correspondent chacun aux domaines d'action hautement prioritaires dont il a été convenu durant la Consultation et s'accompagnent d'un ensemble de

¹¹⁵ Les chiffres relatifs à l'impact sont estimés sur la base du programme de travail total dérivé du programme de prêts et dons du FIDA, en utilisant les paramètres des estimations de l'impact de FIDA11 et de la portée obtenue pour les projets clôturés au cours de la période couverte par FIDA11. Le programme de travail correspondant aux scénarios financiers de FIDA13 inclut le financement du PPSPF, et les résultats de l'évaluation d'impact de FIDA11 sont utilisés pour estimer l'impact attribué au programme de prêts et dons de la même manière pour le PPSPF et le programme de travail.

mesures contrôlables, assorties de délais, pour honorer ces engagements. La matrice intègre également les indicateurs du Cadre de gestion des résultats qui seront influencés par chaque engagement. Cette façon de procéder, établie dès FIDA12, permet de disposer d'un cadre de responsabilité intégré qui fait la distinction entre engagements généraux et mesures contrôlables et qui précise la théorie du changement grâce à l'articulation d'indicateurs propres au Cadre de gestion des résultats.

142. **Le Cadre de gestion des résultats de FIDA13 définit les grandes lignes de la performance du Fonds.** Partie intégrante du cadre du FIDA relatif à l'efficacité en matière de développement, le Cadre de gestion des résultats constitue un outil majeur pour ce qui est d'attester et de gérer la performance à l'échelle de l'institution. Il incorpore les principaux domaines qui ont été définis comme prioritaires et ont été arrêtés au cours d'une consultation sur la reconstitution des ressources et il inclut des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis. Le Cadre de gestion des résultats de FIDA13 a été élaboré en s'appuyant sur les constatations formulées dans l'examen indépendant du Cadre de gestion des résultats de FIDA12¹¹⁶. Les améliorations apportées sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre des précédents cadres étaient jugées favorablement, notamment l'abandon de la pratique consistant à fixer des cibles d'effets directs et de produits au profit du suivi de leur évolution, et la simplification des indicateurs.
143. **Comme lors des précédents cycles de reconstitution des ressources, le FIDA fera rapport sur les indicateurs d'impact pendant la dernière année de FIDA13.** Le FIDA continuera de mener des évaluations de l'impact sur environ 15% de ses projets, l'échantillon étant suffisamment vaste pour être statistiquement solide, mais des efforts seront déployés pour mobiliser des ressources afin d'augmenter la part de projets évalués, compte tenu en particulier de l'objectif ambitieux visant à doubler l'impact d'ici à 2030. Un rapport de synthèse consacré aux résultats des évaluations d'impact de FIDA13 sera présenté au Conseil d'administration au troisième trimestre de 2028. De cette façon, le FIDA demeure l'une des seules IFI à mesurer systématiquement l'impact attribuable aux opérations financées par ses soins.
144. **Dès la fin de FIDA12, le FIDA commencera également à présenter un rapport autonome sur l'achèvement de la reconstitution des ressources.** Si le RIDE reste le principal outil de communication d'informations sur les opérations du FIDA au Conseil d'administration, le rapport d'achèvement sur la reconstitution des ressources sera avant tout conçu comme un outil de communication plus efficace, qui s'appuiera sur le RIDE et sur d'autres sources. Il créera des possibilités, par sa préparation et sa diffusion, de réfléchir aux principales réalisations de la période de reconstitution et de les faire valoir auprès des États membres et des autres partenaires. Le rapport d'achèvement de FIDA12 sera présenté fin 2025, et le rapport d'achèvement sur la reconstitution des ressources de FIDA13 est attendu en 2028.

VIII. Dispositions relatives à l'examen à mi-parcours de FIDA13 et à la Consultation sur FIDA14

145. **Examen à mi-parcours de FIDA13.** L'exécution de FIDA13 fera l'objet d'un examen à mi-parcours, dont les conclusions seront présentées à l'une des premières sessions de la Consultation sur FIDA14. Il sera procédé dans ce cadre à l'examen de l'application, y compris pour ce qui est de la gouvernance, des contributions additionnelles de base pour le climat et des enseignements à retenir dans la perspective de FIDA14.

¹¹⁶ EC 2023/123/W.P.3 et EC 2023/123/W.P.3/Add.1.

146. **Désignation du président ou de la présidente pour FIDA14.** Le président ou la présidente de la Consultation sur FIDA14 sera désigné(e) à l'issue d'une procédure ouverte qui devra être achevée avant la première session de la Consultation sur FIDA14, en collaboration avec le Conseil d'administration.

IX. Recommandation

147. **La Consultation sur FIDA13 recommande au Conseil des gouverneurs d'adopter le projet de résolution joint à l'annexe IX au présent rapport.**

Matrice des engagements et des mesures contrôlables pour FIDA13

Engagements	Mesures contrôlables	Calendrier	Indicateurs connexes du Cadre de gestion des résultats
1. FIDA13: Renforcer la résilience des communautés vulnérables			
1.1 Assurer l'inclusion	1. Accroître le portefeuille de projets axés sur les questions de genre, en veillant à ce que 35% des nouveaux projets souverains visent à obtenir des effets directs porteurs de transformation à l'appui de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes.	Quatrième trimestre 2027	<p>2.2.6 Égalité de genre (notes supérieures ou égales à 4/notes supérieures ou égales à 5) (en pourcentage) – 90 pour notes supérieures ou égales à 4 et 60 pour notes supérieures ou égales à 5</p> <p>3.1.4 Projets conçus dans le but d'obtenir des effets directs porteurs de transformation à l'appui de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes – 35%</p> <p>3.1.5 Pertinence des approches de ciblage dans les projets d'investissement du FIDA (notes supérieures ou égales à 4/notes supérieures ou égales à 5)</p> <p>Tous les indicateurs sur les populations seront ventilés par tranche d'âge (jeunes et non-jeunes), sexe et, si cela est pertinent pour l'objectif particulier du projet, statut d'autochtone ou handicap.</p>
	2. Accroître le portefeuille de projets axés sur la jeunesse, en veillant à ce que 60% des nouveaux projets souverains tiennent compte des jeunes, et étendre l'Alliance des jeunes issus des communautés à trois autres pays.	Quatrième trimestre 2027	
	3. Poursuivre l'appui des processus institutionnels pour trois partenariats de la société civile: Forum des peuples autochtones au FIDA, Forum paysan et Alliance des jeunes issus des communautés.	Quatrième trimestre 2027	
	4. Faire en sorte que les organisations paysannes, les peuples autochtones et les jeunes soient consultés lors de l'élaboration des stratégies et des politiques opérationnelles qui les concernent, et rechercher d'autres solutions pour faire en sorte que l'ensemble des titulaires de droits et les parties prenantes participent pleinement aux processus qui les concernent, une attention particulière étant portée aux personnes ou aux groupes dont la participation est susceptible d'être compromise en raison d'obstacles supplémentaires. Ce travail devra s'appuyer sur les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) et sur les mécanismes de coordination et de consultation déjà en place, et respecter les structures et procédures de gouvernance officielles du FIDA.	Quatrième trimestre 2027	
	5. Accroître le portefeuille de projets axés sur la nutrition, en veillant à ce que 60% des nouveaux projets souverains tiennent compte des enjeux nutritionnels.	Quatrième trimestre 2027	
	6. Veiller à ce que les personnes handicapées constituent un groupe cible prioritaire dans au moins cinq nouveaux projets.	Quatrième trimestre 2027	
	7. Veiller à ce que les peuples autochtones constituent un groupe cible prioritaire dans au moins 10 nouveaux projets.	Quatrième trimestre 2027	

<i>Engagements</i>	<i>Mesures contrôlables</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs connexes du Cadre de gestion des résultats</i>
	8. Reconstituer le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones, notamment en mobilisant des ressources supplémentaires auprès d'autres partenaires.	Quatrième trimestre 2027	
	9. Mettre au point de nouveaux plans d'action sur le genre, les jeunes et la nutrition de façon à revoir à la hausse les ambitions du FIDA en la matière.	Quatrième trimestre 2025	
1.2 Concentrer davantage l'attention sur les contextes de fragilité	10. Affecter au moins 30% des ressources de base aux pays présentant des situations de fragilité (sur le fondement de la liste de pays en situation de fragilité ou de conflit établie par la Banque mondiale pour l'année 2024).	Quatrième trimestre 2024	Les indicateurs du Cadre de gestion des résultats peuvent être décomposés en fonction de la situation sur le plan de la fragilité.
	11. Créer une unité en charge de la fragilité.	Quatrième trimestre 2024	
1.3 Investir dans la résilience climatique et la biodiversité	12. Présenter au Conseil d'administration une stratégie consolidée pour le climat, l'environnement et la biodiversité prévoyant un projet d'indicateur d'impact écologique de haut niveau, et planifier une feuille de route pour aligner l'action du FIDA sur les objectifs de l'Accord de Paris.	Deuxième trimestre 2025	2.2.7 Gestion de l'environnement et des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques (en pourcentage) – 90 3.1.3 Capacités en matière d'action climatique: projets conçus dans le but de renforcer les capacités d'adaptation (en pourcentage) – 90
	13. Augmenter le niveau du financement de l'action climatique pour le faire passer à au moins 45% du programme de prêts et dons pour FIDA13, dont 30% seront destinés à des solutions fondées sur la nature d'ici à 2030. Une méthode de mesure du financement en faveur de la biodiversité sera mise au point dans le cadre de la stratégie pour le climat, l'environnement et la biodiversité.	Quatrième trimestre 2027	
	14. Veiller à ce que 100% des nouveaux programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) soient conformes aux contributions déterminées au niveau national et aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.	Quatrième trimestre 2027	
1.4 Intensifier la collaboration avec le secteur privé	15. Présenter au Conseil d'administration une mise à jour de la stratégie de collaboration avec le secteur privé.	Quatrième trimestre 2024	3.4.4 Effet de levier des investissements non souverains mobilisés par le FIDA – 5
	16. Présenter au Conseil d'administration un cadre pour la mise en œuvre des nouvelles modalités du PPSPF.	Quatrième trimestre 2024	
	17. Faire en sorte que 100% des nouveaux COSOP recensent des possibilités de collaboration avec le secteur privé.	Quatrième trimestre 2027	

<i>Engagements</i>	<i>Mesures contrôlables</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs connexes du Cadre de gestion des résultats</i>
2. Produire un impact grâce à des programmes de pays intégrés			
2.1 Promouvoir une approche intégrée des programmes de pays	18. Veiller à ce qu'au moins 10% des nouveaux projets s'appuient sur des approches programmatiques en plusieurs phases.	Quatrième trimestre 2027	
2.2 Gestion adaptative	19. Présenter au Conseil d'administration une mise à jour de la Stratégie du FIDA en matière de gestion des savoirs.	Troisième trimestre 2026	3.2.1 Taux de décaissement – 16 3.2.2 Avancement global de l'exécution (notes supérieures ou égales à 4) – 80
	20. Consolider le portefeuille en ramenant le nombre de projets d'investissements souverains en cours à environ 200.	Quatrième trimestre 2027	3.2.3 Indice de proactivité – 80 3.3.3 Gestion des connaissances (note plutôt satisfaisante ou supérieure) – 90 (enquêtes auprès des parties prenantes), 80 (rapports d'achèvement des COSOP)
2.3 Renforcer la pérennité et la modularité des investissements	21. Veiller à ce que 100% des projets d'investissements souverains et non souverains soient associés aux objectifs pertinents de politique générale des pays et aux travaux d'appui du FIDA en la matière.	Quatrième trimestre 2027	3.3.1 Efficacité des stratégies de pays du FIDA (note plutôt satisfaisante ou supérieure) – 90 (enquêtes auprès des parties prenantes), 80 (rapports d'achèvement des COSOP) 3.3.2 Contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays (note plutôt satisfaisante ou supérieure) – 90 (enquêtes auprès des parties prenantes), 80 (rapports d'achèvement des COSOP) 3.3.4 Qualité globale de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les COSOP (notes supérieures ou égales à 4) (en pourcentage) – 100
	22. Veiller à ce qu'au moins 25 projets comprennent des initiatives en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire.	Quatrième trimestre 2027	
	23. Veiller à ce qu'au moins 20 projets s'appuient sur des approches innovantes, notamment les technologies de l'information et des communications au service du développement ou l'agriculture numérique.	Quatrième trimestre 2027	
	24. Veiller à ce que 100% des nouveaux COSOP soient alignés sur les trajectoires nationales de transformation des systèmes alimentaires, lorsqu'elles existent.	Quatrième trimestre 2027	
3. Renforcer l'efficacité et l'efficience organisationnelles			
3.1 Renforcer l'efficacité et l'efficience organisationnelles	25. Mettre en place des prévisions glissantes en matière de budgétisation	Quatrième trimestre 2027	3.5.1 Ratio dépenses administratives/programme de prêts et dons du FIDA (y compris les fonds gérés par le FIDA) – 12,5 3.6.1 Efficacité de la décentralisation – 80
	26. Aligner la méthode de calcul des ratios d'efficience sur celle d'autres institutions de référence.	Quatrième trimestre 2027	3.6.2 Pourcentage de femmes occupant des postes de niveau P-5 et supérieur – ≥ 45 3.6.3 Indice d'engagement du personnel (Sondage mondial du personnel), accompagné d'indicateurs spécifiques liés à la Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion – 80
	27. Présenter une mise à jour du Cadre stratégique au Conseil d'administration.	Deuxième trimestre 2025	

<i>Engagements</i>	<i>Mesures contrôlables</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs connexes du Cadre de gestion des résultats</i>
4. Assembler des fonds au service du développement et faire jouer l'effet de levier			
4.1 Maximiser les ressources destinées à celles et ceux qui en ont le plus besoin	28. Porter la part de fonds destinés aux pays à faible revenu à 45% des ressources de base. Continuer à allouer 100% des ressources de base aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, dont, en principe, 60% à l'Afrique et 55% à l'Afrique subsaharienne, et veiller en parallèle à ce que les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure puissent recevoir entre 11 et 20% du programme de prêts et dons de FIDA13 grâce à l'utilisation de ressources empruntées.	Quatrième trimestre 2027	
4.2 Augmenter le financement pour maximiser l'impact	29. Faire le bilan de l'application des contributions additionnelles de base pour le climat et tirer les leçons pertinentes dans le cadre de l'examen à mi-parcours de FIDA13.	Deuxième trimestre 2026	3.4.1 Fonds propres utilisables – suivi 3.4.2 Ratio de levier (endettement/fonds propres) – suivi 3.4.3 Ratio de cofinancement – 1/1,7
	30. Présenter au Conseil d'administration un projet de mise à jour de la Politique relative aux emprunts non concessionnels avant le début de FIDA13.	Quatrième trimestre 2024	

Cadre de gestion des résultats de FIDA13 (2025-2027)

I. Introduction

1. À chaque reconstitution de ses ressources, le FIDA s'oriente à l'aide d'un cadre de gestion des résultats, qui est aligné sur les priorités propres à chaque cycle. La direction et les États membres utilisent cet outil pour évaluer la performance au regard d'un ensemble d'indicateurs. L'évaluation réalisée en 2019 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales a révélé que le FIDA disposait d'une solide architecture de gestion axée sur les résultats. L'examen du Cadre de gestion des résultats de FIDA12¹¹⁷ réalisé par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a confirmé que le Cadre de gestion des résultats du FIDA était conforme aux meilleures pratiques.
2. Au cours des derniers cycles de reconstitution des ressources, la portée, la structure et l'utilité du Cadre de gestion des résultats du FIDA ont évolué. Cette évolution est décrite dans le document sur le Cadre de gestion des résultats de FIDA12¹¹⁸. La structure retenue pour FIDA13 est la même que celle de FIDA12, en dépit d'ajustements apportés en suivant les principes ci-après: i) cohérence et continuité; ii) simplification; iii) alignement sur les priorités de FIDA13, compte tenu des études comparatives avec les autres institutions; iv) ajustements éclairés et fondés sur des données probantes¹¹⁹.

II. Trajectoire vers l'obtention de résultats

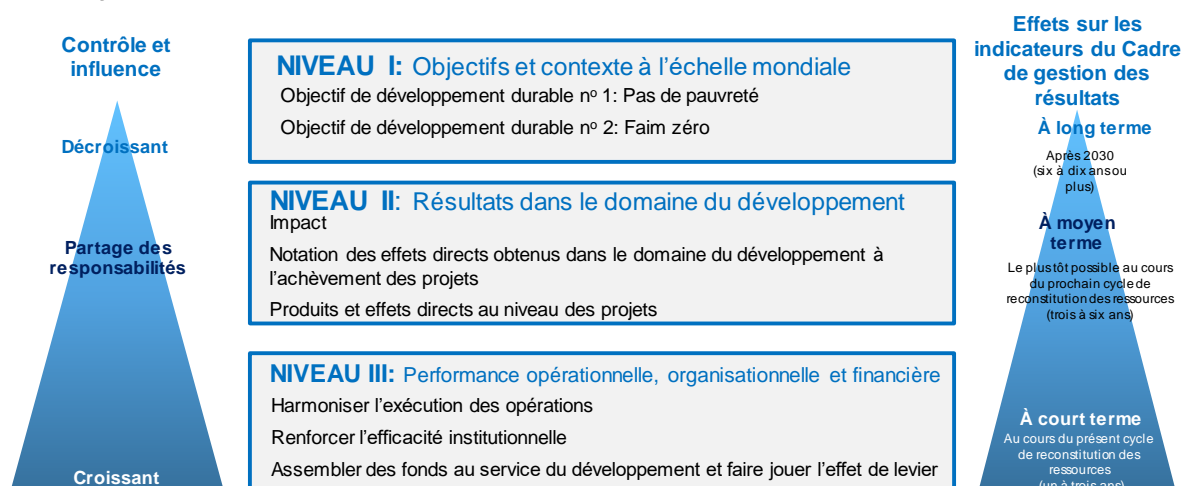
3. Le FIDA a apporté des changements considérables à son modèle opérationnel durant les cycles de FIDA11 et FIDA12. Un grand nombre d'engagements ont été pris pour institutionnaliser ces changements à l'échelle du FIDA aux niveaux financier, opérationnel et organisationnel. Il s'agissait notamment de formuler ou de mettre à jour des politiques, procédures, directives et processus conçus pour permettre à l'institution de se préparer à l'avenir, de diversifier ses sources de financement et d'élargir son offre opérationnelle à un ensemble varié de clients. Ces engagements devraient permettre d'améliorer la performance et les résultats du FIDA, comme le montre le Cadre de gestion des résultats associé à chaque cycle de reconstitution des ressources.

¹¹⁷ EC 2023/123/W.P.3 et EC 2023/123/W.P.3/Add.1.

¹¹⁸ Cadre de gestion des résultats pour FIDA12, voir [IFAD12/2\(R\)/R.2](#).

¹¹⁹ On trouvera dans le document sur le Cadre de gestion des résultats, publié à la troisième session, d'autres précisions sur les modifications apportées par rapport au Cadre de gestion des résultats pour FIDA12.

Figure 1



4. Les mesures prises par la direction devraient avoir un effet sur les indicateurs de performance opérationnelle et organisationnelle au niveau III au cours d'un cycle de reconstitution des ressources donné (un à trois ans). Les investissements approuvés au cours d'un cycle donné produisent des résultats et un impact dans le domaine du développement au niveau II à moyen terme (trois à six ans ou plus) et, à long terme (six à dix ans ou plus), contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). En principe, une meilleure performance au niveau III se traduit par une amélioration des résultats et de l'impact dans le domaine du développement au niveau II, ce qui se répercute ensuite au niveau I.
5. Il existe un décalage inévitable entre les différents niveaux: les gains de performance au niveau III sont visibles au cours d'un cycle donné, alors qu'au niveau II, il faut attendre deux à trois cycles pour qu'ils se manifestent pleinement. Par exemple, il est probable qu'un projet bien conçu (niveau III) donnera de bons résultats, mais que les résultats et l'impact d'une conception de qualité n'apparaîtront pleinement au niveau II qu'après la clôture du projet. Par conséquent, les gains de performance obtenus au niveau III donnent simplement l'assurance que le FIDA prend les mesures voulues et que ces améliorations auront des retombées visibles à moyen terme. Ce décalage entre niveaux a également des conséquences sur le type d'indicateurs retenu à chaque cycle. Les mesures prises dans les domaines récemment considérés comme prioritaires (comme la nutrition ou la biodiversité) ne donneront pas de résultats au niveau II avant plusieurs cycles. Par conséquent, les indicateurs et les cibles relatifs à l'impact et aux résultats dans ces domaines seront également inclus dans les cycles ultérieurs de maturation du portefeuille.
6. Le niveau III, où le FIDA exerce la plus grande influence et le plus grand contrôle, correspond également aux domaines où il peut être le plus tenu responsable de la performance. Il s'agit par exemple de la qualité de la conception, de la qualité de la supervision et de l'appui à l'exécution, de la proactivité et de la performance des programmes de pays (activités hors prêts comprises). L'examen à mi-parcours de FIDA12 et le Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) soulignent que les solides résultats obtenus au niveau III s'améliorent. Dans le cadre de sa collaboration avec les partenaires (les emprunteurs), le FIDA commence à mieux répartir les responsabilités et les capacités en matière de contrôle et d'influence, et ce principalement au niveau II (résultats et impact dans le domaine du développement). En effet, les pouvoirs publics participent à la conception des projets et sont responsables de leur exécution. Si la performance du FIDA peut être évaluée par les indicateurs de niveau III, les améliorations mesurées par les indicateurs de résultat et d'impact ne sont pas directement

attribuables au seul appui du FIDA, mais dépendent aussi d'un ensemble de facteurs exogènes, comme la performance des pouvoirs publics.

III. Mesurer et rendre compte

7. Chaque année, la direction continuera à rendre compte du Cadre de gestion des résultats dans le RIDE. Le tableau de bord du Cadre de gestion des résultats continuera d'être diffusé à la fois en interne, où il servira d'outil de gestion, et en externe, afin que le Conseil d'administration puisse évaluer à tout moment la performance du FIDA au regard des indicateurs.
8. Le délai de communication des informations peut varier d'un indicateur à l'autre. Par exemple, les informations sur les indicateurs d'impact ne sont communiquées qu'à la fin de chaque cycle. Dans le cas d'autres indicateurs, elles sont communiquées chaque année. Le FIDA continuera également à rendre compte de certains sujets thématiques distincts, dans le cadre de rapports séparés tels que le Rapport sur l'efficacité du FIDA concernant les thématiques transversales (proposé pour la première fois durant FIDA12), le rapport sur la déontologie ou le rapport sur les dons.
9. On trouvera ci-après le Cadre de gestion des résultats complet pour FIDA13 (comprenant les indicateurs assortis des cibles, des définitions et les sources de données utilisées). Il contient des indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais (SMART) pour mesurer l'efficacité du Fonds en matière de développement, tout en mettant l'accent sur les domaines prioritaires de FIDA13. Tous les indicateurs sur les populations seront ventilés par tranche d'âge (jeune ou non), sexe et, si cela est pertinent pour l'objectif particulier du projet, statut d'autochtone ou handicap. Des travaux sont en cours pour rendre compte des domaines pour lesquels les données collectées sont encore insuffisantes (comme la biodiversité).

Indicateurs du Cadre de gestion des résultats pour FIDA13

Niveau I – Objectifs et contexte à l'échelle mondiale

Numéro	Libellé de l'indicateur	Objectif de développement durable	Source	Valeur de référence (année)
1.1	ODD 1: Pas de pauvreté			
1.1.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international (1,90 USD par jour)	1.1.1	Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	s.o.
1.2	ODD 2: Faim zéro			
1.2.1	Prévalence de l'insécurité alimentaire	2.1.2	Division de statistique	s.o.
1.2.2	Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans	2.2.2	Division de statistique	s.o.
1.2.3	Productivité des petits producteurs de denrées alimentaires	2.3.1	Division de statistique	s.o.
1.2.4	Revenu moyen des petits producteurs de denrées alimentaires	2.3.2	Division de statistique	s.o.
1.2.5	Dépense agricole publique (indice)	2.a.1	Division de statistique	s.o.

Niveau II – Résultats dans le domaine du développement

Numéro	Libellé de l'indicateur	Objectif de développement durable	Source	Valeur de référence ¹²⁰	Cible de FIDA12	Cible proposée pour FIDA13
2.1	Impact¹²¹					
2.1.1	Nombre de personnes ayant connu une ascension économique (en millions)	2.3 et 1.2	Évaluation de l'impact	77	68	101
2.1.2	Nombre de personnes dont la production s'est améliorée (en millions)	2.3.2	Évaluation de l'impact	62	51	82
2.1.3	Nombre de personnes jouissant d'un meilleur accès aux marchés (en millions)	2.3	Évaluation de l'impact	64	55	84

¹²⁰ Pour ce qui est de l'impact, les valeurs de référence sont fondées sur les [évaluations de l'impact correspondant à FIDA11](#). Pour tous les autres champs, elles sont celles de 2022, tirées du [Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement \(RIDE\)](#).

¹²¹ L'impact estimé se fonde sur l'évaluation du portefeuille du FIDA pour FIDA11. Il s'agit de prévisions qui pourront donc varier à mesure que la composition du portefeuille du FIDA et les types d'activités évolueront en fonction des demandes des emprunteurs, de l'accent placé sur les situations de fragilité, des retombées des chocs locaux, régionaux ou mondiaux et de la conjoncture économique mondiale.

Numéro	Libellé de l'indicateur	Objectif de développement durable	Source	Valeur de référence ¹²⁰	Cible de FIDA12	Cible proposée pour FIDA13
2.1.4	Nombre de personnes dont la résilience s'est renforcée (en millions)	1.5	Évaluation de l'impact	38	28	50
2.1.5	Nombre de personnes dont la sécurité alimentaire s'est améliorée (millions)	2.1.2	Évaluation de l'impact	58	<i>Nouveau</i>	66
2.1.6	Nombre de personnes dont la nutrition s'est améliorée (en millions)	2.1	Évaluation de l'impact	1	11	5
2.1.7	Nombre de membres de ménages où les femmes jouissent d'un plus grand pouvoir d'action (en millions)	5.6	Évaluation de l'impact	<i>Nouveau</i>	<i>Nouveau</i>	61
2.2	Notation des effets directs obtenus dans le domaine du développement à l'achèvement des projets					
2.2.1	Performance des pouvoirs publics (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	Notes issues des rapports d'achèvement de projet (RAP)	88	80	80
2.2.2	Performance du FIDA (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	Notes des RAP	95	90	90
2.2.3	Efficience (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	Notes des RAP	76	80	80
2.2.4	Pérennité des avantages (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	Notes des RAP	83	85	85
2.2.5	Reproduction à plus grande échelle [nouvelle définition] (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	Notes des RAP	87	95	80
2.2.6	Égalité de genre (note supérieure ou égale à 4/note supérieure ou égale à 5) (en pourcentage)	5	Notes des RAP supérieures ou égales à 4	89	90	90
		5	Notes des RAP supérieures ou égales à 5	42	60	60
2.2.7	Gestion de l'environnement et des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques (en pourcentage)	13 et 15	Notes des RAP en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles	93	90	90
		13 et 15	Notes des RAP en matière d'adaptation aux changements climatiques	92	90	90

<i>Numéro</i>	<i>Domaine thématique</i>	<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Objectif de développement durable</i>	<i>Source</i>	<i>Valeur de référence</i>	<i>Cible de FIDA12</i>	<i>Modification proposée pour FIDA13</i>
2.3	Effets directs et produits au niveau des projets						
2.3.1	Portée des interventions	Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par des projets (en millions)	1.4	Indicateurs de base	78,5	127	Suivi
2.3.2	Accès aux technologies agricoles et aux services de production	Nombre d'hectares de terres agricoles où ont été construites ou remises en état des infrastructures en rapport avec l'eau	2.3	Indicateurs de base	381 580	610 000	Suivi
2.3.3		Nombre de personnes formées aux pratiques ou technologies de production (en millions)	2.3	Indicateurs de base	2,5	3,25	Suivi
2.3.4	Services financiers inclusifs	Nombre de personnes vivant en milieu rural qui ont accès à des services financiers (épargne, crédit, assurance, envois de fonds, etc.) (en millions)	2.3	Indicateurs de base	9,9	23	Suivi
2.3.5	Possibilités diversifiées en matière d'entrepreneuriat et d'emploi en milieu rural	Nombre de personnes formées à des activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise (en millions)	4.4	Indicateurs de base	3,5	3,1	Suivi
2.3.6		Nombre de bénéficiaires occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emploi	8.5	Indicateurs de base relatifs aux effets directs	-	Suivi	Suivi
2.3.7	Organisations de producteurs ruraux	Nombre de producteurs ruraux bénéficiant d'un appui qui appartiennent à une organisation de producteurs ruraux (en millions)	2.3	Indicateurs de base	1,3	1	Suivi
2.3.8	Infrastructures rurales	Nombre de kilomètres de routes construites, remises en état ou améliorées	9.1	Indicateurs de base	8 170	19 000	Suivi
2.3.9	Durabilité environnementale et changements climatiques	Nombre d'hectares exploités selon des pratiques résilientes face aux changements climatiques (en millions)	2.4	Indicateurs de base	1,92	1,9	Suivi
2.3.10		Nombre de ménages déclarant avoir adopté des technologies et des pratiques écologiquement viables et résilientes face aux changements climatiques	13.1	Indicateurs de base relatifs aux effets directs	237 701	350 000	Suivi
2.3.11		Volume d'émissions de gaz à effet de serre évitées et/ou de carbone stocké (en millions de tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone sur 20 ans)	13.1	Indicateurs de base relatifs aux effets directs	20,2	95	Suivi

2.3.12	Nutrition	Nombre de personnes/ménages ayant bénéficié d'un appui ciblé pour améliorer leur nutrition (en millions)	2.1	Indicateurs de base	2,07	6	Suivi
2.3.13		Pourcentage de femmes qui font état d'un régime suffisamment varié	2.1	Indicateurs de base	27	25	Suivi
2.3.14	Accès aux ressources naturelles	Nombre de bénéficiaires obtenant un accès plus sûr à la terre	1.4	Indicateurs de base	51 050	Suivi	Suivi

Niveau III – Performance opérationnelle, organisationnelle et financière

Numéro	Libellé de l'indicateur	Source	Valeur de référence	Cible de FIDA12	Cible proposée pour FIDA13
Harmoniser l'exécution des programmes					
3.1	Conception tournée vers l'impact				
3.1.1	Note globale de la qualité de la conception des projets (note supérieure ou égale à 4/note supérieure ou égale à 5)	Notes issues de l'assurance qualité supérieures ou égales à 4	100	95	100
		Notes issues de l'assurance qualité supérieures ou égales à 5	Nouveau	Nouveau	25
3.1.2	Financement de l'action climatique: programme de prêts et dons axé sur les changements climatiques (en pourcentage)	Validation institutionnelle basée sur les méthodes utilisées par les banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'action climatique	30	40	45
3.1.3	Capacités en matière d'action climatique: projets conçus dans le but de renforcer les capacités d'adaptation (en pourcentage)	Validation institutionnelle	69	90	90
3.1.4	Projets conçus dans le but d'obtenir des effets directs porteurs de transformation à l'appui de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes	Validation institutionnelle	53	35	35
3.1.5	Pertinence des approches de ciblage dans les projets d'investissement du FIDA (note supérieure ou égale à 4/note supérieure ou égale à 5)	Notes issues de l'assurance qualité supérieures ou égales à 4	Nouveau	Nouveau	100%
		Notes issues de l'assurance qualité supérieures ou égales à 5	Nouveau	Nouveau	50%
3.1.6	Note globale de la qualité de la conception des opérations non souveraines (note supérieure ou égale à 4)	Examens de l'assurance qualité	Nouveau	Nouveau	100%
3.1.7	Qualité de la passation de marchés à la conception des projets (note supérieure ou égale à 4)	Notes relatives à la qualité initiale	50	Nouveau	50
3.1.8	Respect des PESEC (note supérieure ou égale à 4)	Notes relatives à la qualité initiale	90	Nouveau	100

Numéro	Libellé de l'indicateur	Source	Valeur de référence	Cible de FIDA12	Cible proposée pour FIDA13
3.2	Gestion proactive du portefeuille				
3.2.1	Taux de décaissement	Oracle FLEXCUBE	16,8	15	16
3.2.2	Avancement global de l'exécution (note supérieure ou égale à 4)	Notes de supervision	80	85	80
3.2.3	Indice de proactivité	Validation institutionnelle	80	70	80
3.2.4	Qualité de la participation et des retours d'information des groupes cibles des projets (note supérieure ou égale à 4)	Notes de supervision	94	80	85
3.3	Performance des programmes de pays				
3.3.1	Efficacité des stratégies de pays du FIDA (note plutôt satisfaisante ou supérieure)	Rapports d'achèvement des COSOP	86	80	80
		Enquête auprès des parties prenantes	86	90	90
3.3.2	Contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays (note plutôt satisfaisante ou supérieure)	Rapports d'achèvement des COSOP	86	80	80
		Enquête auprès des parties prenantes	78	90	90
3.3.3	Gestion des connaissances (note plutôt satisfaisante ou supérieure)	Rapports d'achèvement des COSOP	71	80	80
		Enquête auprès des parties prenantes	93	90	90
3.3.4	Qualité globale de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les COSOP (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	Notes issues de l'assurance qualité	100	90	100
Assembler des fonds au service du développement et faire jouer l'effet de levier					
3.4	Ressources				
3.4.1	Fonds propres utilisables	Bases de données institutionnelles	24,9	Suivi	Suivi
3.4.2	Ratio d'endettement	Bases de données institutionnelles	23,6	Suivi	Suivi
3.4.3	Ratio de cofinancement	Système de projets d'investissement et de dons (GRIPS)	1/1,63	1/1,5	1/1,7
	Ratio de cofinancement (national)	GRIPS	1/0,88	1/0,8	1/0,8
	Ratio de cofinancement (international)	GRIPS	1/0,75	1/0,7	1/0,9

Numéro	Libellé de l'indicateur	Source	Valeur de référence	Cible de FIDA12	Cible proposée pour FIDA13
3.4.4	Effet de levier des investissements non souverains mobilisés par le FIDA	Bases de données institutionnelles	6,5	5	5
Harmoniser le cadre institutionnel					
3.5	Efficiences institutionnelles				
3.5.1	Ratio dépenses administratives/programme de prêts et dons du FIDA (y compris les fonds gérés par le FIDA)	Bases de données institutionnelles	15,1	12,5	12,5
3.6	Décentralisation et gestion des ressources humaines				
3.6.1	Efficacité de la décentralisation	Enquête auprès des bureaux de pays du FIDA	86	80	80
3.6.2	Pourcentage de femmes occupant des postes de niveau P-5 et supérieur	Bases de données institutionnelles	44,4	40	≥ 45
3.6.3	Indice d'engagement du personnel (Sondage mondial du personnel), accompagné d'indicateurs spécifiques liés à la Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion	Sondage mondial du personnel	Nouveau	Nouveau	80
3.7	Transparence				
3.7.1	Pourcentage de RAP soumis dans les délais et pourcentage de RAP approuvés et rendus publics	Système de gestion des résultats opérationnels	87 (85)	85 (90)	85 (90)

Définitions et sources de données des indicateurs du Cadre de gestion des résultats de FIDA13

Niveau I – Objectifs et contexte à l'échelle mondiale

Numéro	Libellé de l'indicateur	Objectif de développement durable	Source	Définition (provisoire)
1.1	ODD 1: Pas de pauvreté			
1.1.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international (1,90 USD par jour)	1.1.1	Division de statistique	Indicateur 1.1.1 des ODD – Pourcentage de la population vivant avec moins de 1,90 USD par jour en parité de pouvoir d'achat 2011 au niveau international. Le seuil de pauvreté fixé au niveau international est actuellement égal à 1,90 USD par jour en parité de pouvoir d'achat 2011.
1.2	ODD 2: Faim zéro			
1.2.1	Prévalence de l'insécurité alimentaire	2.1.2	Division de statistique	Indicateur 2.1.2 des ODD – Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue.
1.2.2	Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans	2.2.2	Division de statistique	Indicateur 2.2.2 des ODD – Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'Organisation mondiale de la Santé) chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation).
1.2.3	Productivité des petits producteurs de denrées alimentaires	2.3.1	Division de statistique	Indicateur 2.3.1 des ODD – Volume de la production agricole des petits producteurs de denrées alimentaires (cultures, élevage, pêche et activités forestières) par nombre de jours. L'indicateur correspond au rapport entre la production annuelle et le nombre de jours ouvrables sur une année.
1.2.4	Revenu moyen des petits producteurs de denrées alimentaires	2.3.2	Division de statistique	Indicateur ODD 2.3.2 – Revenu moyen des petits producteurs de denrées alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone
1.2.5	Dépenses publiques dans l'agriculture (indice)	2.a.1	Division de statistique	Indicateur ODD 2.a.1 – Part de l'agriculture dans les dépenses publiques, rapportée à la part de l'agriculture dans le PIB, l'agriculture comprenant la sylviculture, la pêche et la chasse. L'indice n'est pas mesuré en valeur monétaire mais comme le rapport entre deux parts.

Niveau II – Résultats dans le domaine du développement

Numéro	Libellé de l'indicateur	Objectif de développement durable	Source	Définition (provisoire)
2.1	Impact			
2.1.1	Nombre de personnes ayant connu une ascension économique (en millions)	2.3 et 1.2	Évaluation de l'impact	Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux dont la situation économique a évolué (de 10% ou plus), notamment du point de vue des revenus, de la consommation et de la richesse. Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2028.

Numéro	Libellé de l'indicateur	Objectif de développement durable	Source	Définition (provisoire)
2.1.2	Nombre de personnes dont la production s'est améliorée (en millions)	2.3	Évaluation de l'impact	Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de personnes enregistrant une augmentation importante (20% ou plus) de leur production agricole. Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2028.
2.1.3	Nombre de personnes jouissant d'un meilleur accès aux marchés (en millions)	2.3	Évaluation de l'impact	Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de personnes enregistrant une augmentation de la valeur de la production vendue (20% ou plus) sur les marchés agricoles. Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2028.
2.1.4	Nombre de personnes dont la résilience s'est renforcée (en millions)	1.5	Évaluation de l'impact	Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de personnes dont la résilience s'est renforcée (de 20% ou plus). Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2028.
2.1.5	Nombre de personnes dont la sécurité alimentaire s'est améliorée (en millions)	2.1.2	Évaluation de l'impact	Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de personnes dont la sécurité alimentaire s'est améliorée (de 10% ou plus sur l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue). Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2028.
2.1.6	Nombre de personnes dont la nutrition s'est améliorée (en millions)	2.1	Évaluation de l'impact	Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de personnes dont la nutrition s'est améliorée (augmentation de 10% ou plus de la diversité alimentaire) (la pandémie de COVID-19 et les autres crises mondiales seront ici considérées). Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2028.
2.1.7	Nombre de membres de ménages où les femmes jouissent d'un plus grand pouvoir d'action (en millions)	5.6	Évaluation de l'impact	Nombre de personnes vivant dans des ménages où s'est améliorée la participation économique des femmes, mesurée en fonction du pouvoir de décision concernant les sources de revenus (10% ou plus). Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2028.
2.2	Notation des effets directs obtenus dans le domaine du développement à l'achèvement des projets			
2.2.1	Performance des pouvoirs publics (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	Notes des RAP	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux s'agissant de la performance de l'emprunteur. Cette performance est définie par la mesure dans laquelle les pouvoirs publics (à savoir les autorités centrales, les collectivités locales et les organismes d'exécution) ont appuyé la conception, l'exécution et l'obtention de résultats, favorisé l'instauration d'un environnement favorable sur le plan des politiques, et contribué à ce que l'intervention ou le programme de pays produise un impact durable. Par ailleurs, la bonne appropriation des interventions par l'emprunteur (pouvoirs publics et organisme d'exécution) et la responsabilité assumée par ce dernier durant toutes les phases des projets permettent de garantir la qualité des préparatifs et de l'exécution et le respect des engagements et des accords, tout en favorisant un environnement politique favorable, l'établissement des fondements qui étayeront des résultats durables et la participation des parties prenantes aux projets.
2.2.2	Performance du FIDA (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	Notes des RAP	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux s'agissant de la performance du FIDA. Il s'agit de la mesure dans laquelle le FIDA a appuyé la conception, l'exécution et l'obtention de résultats, favorisé l'instauration d'un environnement politique favorable, et contribué à ce que l'intervention ou le programme de pays produise un impact durable.

Numéro	Libellé de l'indicateur	Objectif de développement durable	Source	Définition (provisoire)
2.2.3	Efficiencia (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	Notes des RAP	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux du point de vue de l'efficacité par rapport au nombre total de projets clôturés au cours des trois années précédentes ayant été notés sur leur efficacité. Cet indicateur porte sur la mesure dans laquelle une intervention produit ou est susceptible de produire des résultats de façon économique et dans les temps. Le terme « économique » désigne la conversion des intrants (fonds, connaissances techniques, ressources naturelles, temps, etc.) en produits, effets directs et impacts de la façon la plus rentable possible, compte tenu des options envisageables dans le contexte. L'expression « dans les temps » désigne le fait de respecter les délais fixés ou des délais raisonnablement adaptés aux exigences liées à l'évolution du contexte. Il peut convenir d'examiner l'efficacité opérationnelle (mesure dans laquelle une intervention a été bien gérée).
2.2.4	Pérennité des avantages (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	Notes des RAP	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux s'agissant de la pérennité des avantages. Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle les avantages nets d'une intervention ou d'une stratégie perdurent et sont reproduits à plus grande échelle (ou sont susceptibles de perdurer et d'être reproduits à plus grande échelle) par les autorités publiques, les organisations donatrices, le secteur privé et d'autres organismes. Il s'agit notamment d'examiner les capacités financières, économiques, sociales, environnementales et institutionnelles des systèmes nécessaires à la pérennisation des avantages nets dans le temps. Il convient à ce titre de mener des analyses de la résilience, des risques et des arbitrages potentiels entre les priorités.
2.2.5	Reproduction à plus grande échelle (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	Notes des RAP	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux du point de vue de la reproduction à plus grande échelle. Il y a reproduction à plus grande échelle lorsque: i) les partenaires bilatéraux et multilatéraux (entités du secteur privé, populations) adoptent et diffusent une solution mise à l'essai par le FIDA; ii) d'autres parties prenantes investissent des ressources pour déployer une solution à grande échelle; iii) les pouvoirs publics appliquent un cadre d'action visant à généraliser une solution mise à l'essai par le FIDA (de la pratique aux politiques). La reproduction à plus grande échelle ne se cantonne pas aux innovations.
2.2.6	Égalité de genre (note supérieure ou égale à 4/note supérieure ou égale à 5) (en pourcentage)	5	Notes des RAP supérieures ou égales à 4	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4), satisfaisants (5) ou mieux concernant l'égalité de genre, soit les projets ayant partiellement contribué à répondre aux besoins en la matière et à réaliser l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes en atteignant deux des trois objectifs de la politique en matière de genre: 1) autonomisation économique; 2) égalité des femmes et des hommes dans la représentation et l'influence qu'ils ont dans les décisions; 3) équité dans la répartition de la charge de travail.
			Notes des RAP supérieures ou égales à 5	Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle les interventions du FIDA ont contribué à faire progresser l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans les domaines suivants: accès et droits des femmes au patrimoine, aux ressources et aux services; participation aux décisions; répartition équilibrée de la charge de travail et impact sur les revenus, la situation nutritionnelle et les moyens d'existence des femmes; transformation durable, inclusive et profonde des normes sociales, des attitudes, des comportements et des croyances qui sous-tendent les inégalités de genre.

Numéro	Libellé de l'indicateur		Objectif de développement durable	Source	Définition (provisoire)
2.2.7	Gestion de l'environnement et des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques (en pourcentage)		13 et 15	Notes des RAP en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux du point de vue de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que des changements climatiques. Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle un projet a contribué à améliorer la durabilité environnementale et la résilience aux changements climatiques dans la petite agriculture. Concernant la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, la note tient compte des changements positifs et négatifs dans la réserve de ressources naturelles (forêts, ressources marines et halieutiques, pâturages, ressources en eau, etc.) qui peuvent être attribués aux interventions de projet, ainsi que des impacts positifs ou négatifs – délibérés ou non – sur l'environnement.
				Notes des RAP en matière d'adaptation aux changements climatiques	Concernant l'adaptation aux changements climatiques, la note tient compte des éléments suivants: i) qualité des interventions visant à réduire la vulnérabilité des ménages, des agroécosystèmes et des systèmes naturels face aux effets actuels et attendus des changements climatiques; ii) manière dont les projets ont donné aux populations rurales les moyens de faire face aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, de les atténuer ou de les prévenir; iii) efficacité du projet pour ce qui est d'acheminer des financements pour l'action climatique et environnementale vers les petits exploitants.
2.3	Effets directs et produits au niveau des projets				
2.3.1	Portée des interventions	Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés dans le cadre des projets	1.4	Indicateurs de base	Nombre total de personnes dans les ménages appuyés par des projets financés par le FIDA (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée).
2.3.2	Accès aux technologies agricoles et aux services de production	Nombre d'hectares de terres agricoles où ont été construites ou remises en état des infrastructures en rapport avec l'eau	2.3	Indicateurs de base	Le nombre d'hectares de terres agricoles où ont été construites ou remises en état des infrastructures en rapport avec l'eau permet de mesurer les possibilités créées en matière d'irrigation, c'est-à-dire la superficie pouvant être irriguée chaque année par la quantité d'eau devenue disponible grâce aux ouvrages construits ou raccordés à l'extrémité des cours d'eau ou au point terminal des systèmes de distribution de l'eau. Les infrastructures en rapport avec l'eau comprennent les barrages et les fossés, les infrastructures d'irrigation et de drainage, les infrastructures de collecte d'eau de pluie (dans les champs), les puits et autres points d'eau construits ou remis en état avec l'appui des projets.
2.3.3		Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production	2.3	Indicateurs de base	Nombre de personnes qui ont suivi au moins une formation aux pratiques et technologies de production améliorées ou innovantes au cours de la période considérée (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période à l'examen). Ces formations peuvent porter sur la production végétale, animale ou halieutique.
2.3.4	Services financiers inclusifs	Nombre de personnes vivant en milieu rural qui ont accès à des services financiers (épargne, crédit, assurance, envois de fonds, etc.)	2.3	Indicateurs de base	Nombre de personnes ayant eu accès au moins une fois à un produit ou service financier spécifiquement promu ou soutenu par le projet et le prestataire de services financiers partenaire (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée). Parmi ces services figurent les prêts et microprêts, les fonds d'épargne, les produits de microassurance ou d'assurance, les envois de fonds et l'adhésion à une organisation financière de proximité (groupe d'épargne et de crédit, par exemple).

Numéro	Libellé de l'indicateur		Objectif de développement durable	Source	Définition (provisoire)
2.3.5	Possibilités diversifiées en matière d'entrepreneuriat et d'emploi en milieu rural	Nombre de personnes formées à des activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise	4.4	Indicateurs de base	Personnes qui ont reçu une formation sur des thèmes en rapport avec des activités génératrices de revenus, notamment le traitement post-production, la transformation et la commercialisation (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée).
2.3.6		Nombre de bénéficiaires occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emploi	8.5	Indicateurs de base relatifs aux effets directs	Nombre de nouveaux emplois permanents ou saisonniers récurrents agricoles et non agricoles qui ont été créés grâce aux activités prévues et menées depuis le démarrage du projet, correspondant soit à des travailleurs indépendants, soit à des salariés de microentreprises, de petites entreprises et de moyennes entreprises (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée). Les emplois créés dans les organisations paysannes ayant bénéficié d'un appui au titre du projet sont également inclus, mais les emplois temporaires créés pour une durée limitée (par exemple pour la construction de routes) sont exclus.
2.3.7	Organisations de producteurs ruraux	Nombre de producteurs ruraux bénéficiant d'un appui qui appartiennent à une organisation de producteurs ruraux	2.3	Indicateurs de base	Nombre de producteurs ruraux appartenant à une organisation de producteurs ruraux appuyée par un projet, qu'elle soit ou non officiellement enregistrée, au cours de la période examinée (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée).
2.3.8	Infrastructures rurales	Nombre de kilomètres de routes construites, remises en état ou modernisées	9.1	Indicateurs de base	Longueur totale, en kilomètres, de routes entièrement construites, remises en état ou modernisées (par exemple, routes de desserte transformées en routes asphaltées) (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée). Tous les types de routes seront inclus: routes de desserte, routes revêtues et voies primaires, secondaires ou tertiaires.
2.3.9	Durabilité environnementale et changements climatiques	Nombre d'hectares de terres exploités selon des pratiques résilientes aux changements climatiques	2.4	Indicateurs de base	Nombre d'hectares de terres sur lesquelles des activités ont été menées en vue de régénérer les fonctions productives et protectrices de la terre, de l'eau et des écosystèmes naturels ou d'inverser les processus de dégradation aux fins du renforcement de la résilience face à des vulnérabilités climatiques précises (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée).
2.3.10		Nombre de ménages déclarant avoir adopté des technologies et des pratiques écologiquement viables et résilientes aux changements climatiques	13.1	Indicateurs de base relatifs aux effets directs	Ménages déclarant: a) qu'ils sont pleinement satisfaits des intrants, des pratiques ou des techniques promus, et b) qu'ils utilisent désormais ces intrants, pratiques et technologies en remplacement des précédents (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée).
2.3.11		Volume d'émissions de gaz à effet de serre évitées et/ou de carbone stocké (en millions de tonnes)	13.1	Indicateurs de base relatifs aux effets directs	Cet indicateur mesure le volume total d'émissions de gaz à effet de serre évitées et/ou de carbone stocké (exprimé en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone) sur un horizon de 20 ans. Cet horizon couvre la phase d'exécution du projet (qui dure généralement de 6 à 8 ans), pendant laquelle les activités sont menées, mais aussi la « phase de capitalisation » des acquis (d'une durée habituelle de 12 à 14 ans, qui sera ajustée en fonction de la durée du projet pour obtenir une projection à 20 ans),

Numéro	Libellé de l'indicateur		Objectif de développement durable	Source	Définition (provisoire)
		d'équivalent en dioxyde de carbone sur 20 ans)			pendant laquelle on peut encore constater l'impact des activités du projet, par exemple sur la teneur du sol en carbone ou la biomasse.
2.3.12	Nutrition	Nombre de personnes/ménages ayant bénéficié d'un appui ciblé pour améliorer leur nutrition	2.1	Indicateurs de base	Nombre de personnes ayant directement participé aux activités appuyées par un projet en vue d'améliorer la nutrition (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée). Les activités tenant compte des enjeux nutritionnels sont ajustées en fonction des problèmes nutritionnels propres à chaque contexte. Elles ciblent parfois les membres du ménage et non des individus, comme c'est le cas des activités axées sur la volaille de basse-cour ou les jardins potagers.
2.3.13		Pourcentage de femmes qui font état d'un régime suffisamment varié	2.1	Indicateurs de base	S'applique aux projets classés comme « sensibles à la nutrition » ou aux projets comportant des activités spécifiques visant à améliorer ou à diversifier le régime alimentaire et la nutrition des ménages ciblés, en particulier des ménages dirigés par des femmes. Se réfère au pourcentage de femmes interrogées déclarant que la qualité et la diversité de leur régime alimentaire se sont améliorées (c'est-à-dire qu'elles consomment des aliments plus variés et plus nutritifs) par rapport à l'année précédente.
2.3.14	Accès aux ressources naturelles	Nombre de bénéficiaires obtenant un accès plus sûr à la terre	1.4	Indicateurs de base	Nombre de bénéficiaires ayant reçu un appui (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée) pour l'obtention de droits officiels de propriété ou d'utilisation des terres (forêts, terres agricoles ou pâturages), des ressources en eau (pour la consommation animale, l'irrigation des cultures, l'usage domestique ou la consommation d'eau potable) ou des plans d'eau (pour la pêche par capture ou l'aquaculture), tels qu'ils sont reconnus ou intégrés dans les relevés cadastraux, les bases de données foncières ou d'autres systèmes d'information foncière accessibles au public.

Niveau III – Performance opérationnelle, financière et organisationnelle

Numéro	Libellé de l'indicateur	Source	Définition (provisoire)
Harmoniser l'exécution des programmes			
3.1	Conception tournée vers l'impact		
3.1.1	Note globale de la qualité de la conception des projets (note supérieure ou égale à 4/note supérieure ou égale à 5) (en pourcentage)	Notes issues de l'assurance qualité supérieures ou égales à 4 Notes issues de l'assurance qualité supérieures ou égales à 5	Note synthétique attribuée au cours du processus d'assurance qualité au regard de plusieurs aspects, à savoir: i) la prise en compte du contexte national; ii) l'évaluation des capacités institutionnelles nationales et locales; iii) la cohérence des objectifs, des activités et des effets directs et produits attendus qui sont proposés; iv) la préparation à l'exécution; v) la probabilité de réalisation des objectifs de développement; vi) la proportion dans laquelle les recommandations relatives à l'amélioration de la qualité ont été appliquées. Les notes sont calculées sur une moyenne sur 12 mois.
3.1.2	Financement de l'action climatique: programme de prêts et dons axé sur les changements climatiques	Validation institutionnelle fondée sur les méthodes employées par les banques	Valeur en USD communiquée sous la forme d'un pourcentage du montant total des opérations approuvées du FIDA, calculé à l'aide des méthodes internationalement reconnues utilisées par les banques multilatérales de développement pour le suivi des financements destinés à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. Le financement de l'action climatique est calculé au stade de la conception, à partir des tableaux de dépenses et des rapports de conception de projet des opérations du FIDA qui ont été

Numéro	Libellé de l'indicateur	Source	Définition (provisoire)
		multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'action climatique	approuvées. On rendra compte séparément des financements climatiques accordés dans le cadre du Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) et de ceux relevant du programme de prêts et dons pour que soient correctement attribuées aux contributeurs les ressources de base et les ressources relevant de l'ASAP+.
3.1.3	Capacités en matière d'action climatique: projets conçus dans le but de renforcer les capacités d'adaptation (en pourcentage)	Validation institutionnelle	Pourcentage de projets du FIDA qui comprennent des activités visant à renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques dans divers domaines (par exemple, augmentation des revenus, meilleur accès aux ressources productives, autonomisation des groupes vulnérables). Cet indicateur est mesuré au stade de la conception, à partir des rapports de conception de projet des opérations du FIDA qui ont été approuvées durant le cycle.
3.1.4	Projets conçus dans le but d'obtenir des effets directs porteurs de transformation à l'appui de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes	Validation institutionnelle	L'objectif des projets de ce type est de transformer les rapports de pouvoir entre les genres en s'attaquant aux normes sociales, aux pratiques, aux attitudes, aux croyances et aux systèmes de valeurs qui constituent des obstacles structurels à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes conformément au document « Intégration au FIDA d'approches porteuses de transformation de la problématique du genre – Plan d'action pour 2019-2025 » ¹²² . Cet indicateur est mesuré au stade de la conception, à partir d'un ensemble de critères validés dans les rapports de conception de projet des opérations du FIDA qui ont été approuvées durant le cycle.
3.1.5	Pertinence des approches de ciblage dans les projets d'investissement du FIDA (note supérieure ou égale à 4/note supérieure ou égale à 5)	Notes issues de l'assurance qualité supérieures ou égales à 4	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux ou satisfaisants (5) ou mieux du point de vue de la qualité de la participation et des retours d'information des groupes cibles d'un projet. On cherche à évaluer, par exemple, dans quelle mesure les activités prévues liées à la participation et aux retours d'information des groupes cibles sont toujours menées à bien et exécutées en temps voulu, notamment les mesures qui visent à favoriser l'inclusion sociale et la participation des groupes vulnérables, marginalisés et défavorisés, et à « fermer la boucle de rétroaction »; et dans quelle mesure les mécanismes de réparation des torts sont efficaces, réactifs et facilement accessibles aux groupes cibles.
		Notes issues de l'assurance qualité supérieures ou égales à 5	
3.1.6	Note globale de la qualité de la conception des opérations non souveraines (note supérieure ou égale à 4)	Examens de l'assurance qualité	Pourcentage d'opérations non souveraines dont la qualité initiale est jugée plutôt satisfaisante ou mieux. L'analyse porte sur la pertinence, l'additionnalité, les résultats et l'impact dans le domaine du développement, les normes environnementales, sociales et de gouvernance et les risques.
3.1.7	Qualité de la passation de marchés à la conception des projets (note supérieure ou égale à 4)	Notes relatives à la qualité initiale	Pourcentage de nouveaux projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux à l'issue de l'examen de l'assurance qualité portant sur la qualité initiale de la conception de la passation des marchés dans les projets d'investissement financés par le FIDA. Il s'agit notamment d'examiner: i) les cadres juridiques et institutionnels nationaux régissant la passation de marchés publics dans le pays de l'emprunteur; ii) la capacité d'exécution du ministère de tutelle (l'organisme d'exécution) et des systèmes de gestion connexes et la capacité des unités d'exécution de projet à assurer la passation des marchés et la gestion des contrats; iii) la compétitivité et la capacité d'exécution sur les marchés nationaux; iv) le respect des PESEC; v) l'adéquation à l'objectif du plan pour la passation de marchés dans le cadre des projets, les modalités de supervision et l'état d'avancement de la conception des projets et leur degré de préparation à l'exécution.
3.1.8	Respect des PESEC (note supérieure ou égale à 4)	Notes relatives à la qualité initiale	Pourcentage de nouveaux projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux au cours du processus d'assurance qualité du point de vue du respect des PESEC du FIDA. L'examen porte sur la prise en compte des considérations sociales, environnementales et relatives aux changements climatiques au moment de la conception, autrement dit la mesure dans laquelle le processus de conception: i) repose sur des évaluations

¹²² [Intégration au FIDA d'approches porteuses de transformation de la problématique du genre – Plan d'action pour 2019-2025.](#)

Numéro	Libellé de l'indicateur	Source	Définition (provisoire)
			solides des risques et des impacts potentiels liés à la conservation de la biodiversité, à l'utilisation efficace des ressources et à la prévention de la pollution, au patrimoine culturel, aux peuples autochtones, à la main-d'œuvre et aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité des populations, à la réinstallation géographique et économique et aux changements climatiques; ii) comprend des mesures d'atténuation, de gestion et de suivi de ces risques et impacts; iii) inclut un plan pour la mobilisation des parties prenantes et un mécanisme de réponse aux doléances au niveau du projet; iv) s'appuie sur les plans et études thématiques voulus, ou indique les cahiers des charges et les budgets estimatifs associés aux plans et études à réaliser au démarrage ou au début de l'exécution.
3.2	Gestion proactive du portefeuille		
3.2.1	Taux de décaissement	Oracle FLEXCUBE	Montant total décaissé au titre du programme de prêts et dons pendant la période considérée, divisé par le solde non décaissé des prêts et dons approuvés et signés qui sont entrés en vigueur ou en phase de décaissement au début de la période à l'examen.
3.2.2	Avancement global de l'exécution (note supérieure ou égale à 4)	Notes de supervision	Pourcentage de projets ayant obtenu une note supérieure ou égale à 4 pour cette estimation clé de la supervision et de l'appui à l'exécution, qui est établie à partir des progrès enregistrés au regard d'une combinaison d'indicateurs sur la gestion des projets, la gestion financière et l'exécution. Les scores pris en compte concernent notamment la qualité de la gestion des projets, la qualité de la gestion financière, les décaissements et la passation des marchés.
3.2.3	Indice de proactivité	Validation institutionnelle	Pourcentage de projets en cours qui avaient été considérés comme « problématiques » au vu des précédentes notations de performance approuvées et qui ont été mis à niveau, restructurés, achevés ou clos, annulés ou suspendus dans le cadre des dernières notations de performance approuvées.
3.2.4	Qualité de la participation et des retours d'information des groupes cibles des projets (note supérieure ou égale à 4)	Notes de supervision	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux du point de vue de la qualité de la participation et des retours d'information des groupes cibles des projets. On cherche à évaluer, par exemple, dans quelle mesure les activités prévues liées à la participation et aux retours d'information des groupes cibles sont menées avec constance et sans retard (notamment les initiatives visant à promouvoir l'inclusion sociale et la participation des groupes vulnérables, marginalisés et défavorisés, et à « fermer la boucle de rétroaction »); et dans quelle mesure les mécanismes de réponse aux doléances sont efficaces, souples et à la portée des groupes cibles.
3.3	Performance des programmes de pays		
3.3.1	Efficacité des stratégies de pays du FIDA (note plutôt satisfaisante ou supérieure)	Rapports d'achèvement des COSOP	Mesure dans laquelle la stratégie de pays a permis ou devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés et d'obtenir les résultats attendus au moment de l'évaluation, en tenant compte de tout écart de résultat entre les groupes.
		Enquête auprès des parties prenantes	Pourcentage moyen de satisfaction (note supérieure ou égale à 3 sur un barème à 4 points) obtenues pour toutes les questions de l'enquête relatives à l'efficacité des stratégies de pays du FIDA durant la période considérée.
3.3.2	Contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays (note plutôt satisfaisante ou supérieure)	Rapports d'achèvement des COSOP	Mesure dans laquelle le FIDA et ses parties prenantes au niveau national se mobilisent, avec certains résultats, pour faire avancer la concertation sur les orientations prioritaires ou sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'institutions, de politiques et de programmes formels influant sur les perspectives économiques qui permettront à de nombreux habitants des zones rurales de sortir de la pauvreté.
		Enquête auprès des parties prenantes	Pourcentage moyen de satisfaction (note supérieure ou égale à 3 sur un barème à 4 points) obtenues pour toutes les questions de l'enquête portant sur la contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays dans les stratégies de pays du FIDA durant la période considérée.

Numéro	Libellé de l'indicateur	Source	Définition (provisoire)
3.3.3	Gestion des connaissances (note plutôt satisfaisante ou supérieure)	Rapports d'achèvement des COSOP	Mesure dans laquelle les programmes de pays financés par le FIDA permettent de recueillir, de produire, d'extraire, de diffuser et d'exploiter des connaissances.
		Enquête auprès des parties prenantes	Pourcentage moyen de satisfaction (note supérieure ou égale à 3 sur un barème à 4 points) obtenues pour toutes les questions de l'enquête relatives à la gestion des connaissances dans le cadre des stratégies de pays du FIDA durant la période considérée.
3.3.4	Qualité globale de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les COSOP (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	Notes issues de l'assurance qualité	Note synthétique attribuée au cours du processus d'assurance qualité au regard de plusieurs aspects, notamment de l'évaluation destinée à déterminer dans quelle mesure la Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire: i) est adaptée au contexte des pays; ii) contribue aux objectifs stratégiques des COSOP, en synergie avec d'autres activités de prêt et hors prêts; iii) repose sur une définition claire des besoins, des possibilités, des partenariats, des domaines d'action, des ressources et des mécanismes de suivi. Les notes correspondent à une moyenne sur 12 mois.
Assembler des fonds au service du développement et faire jouer l'effet de levier			
3.4	Ressources		
3.4.1	Fonds propres utilisables	Bases de données institutionnelles	Aux termes de la Politique d'adéquation des fonds propres (voir le document EB 2019/128/R.43), le ratio de fonds propres utilisables correspond à la somme des fonds propres initiaux disponibles, du total des ressources requises et du volant de réserve (en pourcentage des fonds propres initiaux disponibles), divisée par les fonds propres initiaux disponibles. Les fonds propres initiaux disponibles correspondent au montant total des fonds propres ajusté des contributions à recevoir et des billets à ordre à encaisser et majoré de la provision pour pertes sur prêts. Le montant total des fonds propres correspond à la somme des contributions et des réserves générales, moins le déficit cumulé. Le ratio sera calculé au 31 décembre de chaque année.
3.4.2	Ratio d'endettement	Bases de données institutionnelles	Aux termes du Cadre d'emprunt intégré (voir le document EB 2020/130/R.31), il s'agit du rapport, exprimé en pourcentage, entre la portion de l'encours de la dette correspondant au principal des emprunts et les fonds propres initiaux disponibles. Les fonds propres initiaux disponibles correspondent au montant total des fonds propres ajusté des contributions à recevoir et des billets à ordre à encaisser et majoré de la provision pour pertes sur prêts. Le montant total des fonds propres correspond à la somme des contributions et des réserves générales, moins le déficit cumulé. Le ratio sera calculé au 31 décembre de chaque année.
3.4.3	Ratio de cofinancement	GRIPS	Montant des cofinancements provenant de sources internationales et nationales (contributions des États et des bénéficiaires), divisé par le montant des financements du FIDA en faveur du programme de prêts et dons approuvé au cours d'une période de trois ans donnée (montants en USD courants). Ce ratio indique le montant, exprimé en USD, du cofinancement mobilisé pour chaque dollar de financement apporté par le FIDA (moyenne mobile sur 36 mois).
	Ratio de cofinancement (national)	GRIPS	Montant des cofinancements provenant uniquement de sources nationales, divisé par le montant des financements du FIDA en faveur du programme de prêts et dons approuvé au cours d'une période de trois ans donnée (montants en USD courants). Ce ratio indique le montant, exprimé en USD, du cofinancement mobilisé pour chaque dollar de financement apporté par le FIDA (moyenne mobile sur 36 mois).
	Ratio de cofinancement (international)	GRIPS	Montant des cofinancements provenant uniquement de sources internationales, divisé par le montant des financements du FIDA en faveur du programme de prêts et dons approuvé au cours d'une période de trois ans donnée (montants en USD courants). Ce ratio indique le montant, exprimé en USD, du cofinancement mobilisé pour chaque dollar de financement apporté par le FIDA (moyenne mobile sur 36 mois).

Numéro	Libellé de l'indicateur	Source	Définition (provisoire)
3.4.4	Effet de levier des investissements non souverains mobilisés par le FIDA	Bases de données institutionnelles	Valeur des investissements non souverains mobilisés par le FIDA, divisée par le coût total du projet. S'agissant des projets qui apportent un appui à des intermédiaires financiers, le coût total du projet est défini ci-après. Pour les fonds et véhicules d'investissement, il s'agit des ressources totales mobilisées par le fonds ou véhicule d'investissement. Tout au début de la phase d'élaboration de tels fonds/véhicules, la taille cible du fonds ou du véhicule est utilisée comme valeur indicative. Pour les banques et autres institutions financières, il s'agit du coût total des projets financés par ces dernières grâce à l'appui financier du FIDA.
Harmoniser le cadre institutionnel			
3.5	Efficiences institutionnelles		
3.5.1	Ratio dépenses administratives/programme de prêts et dons du FIDA (y compris les fonds gérés par le FIDA)	Bases de données institutionnelles	Montant des dépenses effectivement prises en charge au titre du budget administratif et des autres ressources gérées par le FIDA (à l'exclusion d'IOE), divisé par le montant des fonds du programme de prêts et dons engagés par le FIDA, comprenant les prêts, les dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette et les autres dons, les fonds relevant du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne et les autres fonds (supplémentaires) gérés par le FIDA pendant la période considérée. Le montant total des prêts ou des dons devra être utilisé dans le calcul (moyenne mobile sur 36 mois).
3.6	Décentralisation et gestion des ressources humaines		
3.6.1	Efficacité de la décentralisation	Enquête auprès des bureaux de pays du FIDA	Question de l'enquête visant à déterminer si le personnel du FIDA sur le terrain et les bureaux de pays disposent du matériel et des équipements dont ils ont besoin, sont en mesure de produire les résultats attendus et jouissent d'une autonomie suffisante à cette fin pour pouvoir renforcer l'impact du FIDA sur le terrain (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage).
3.6.2	Pourcentage de femmes occupant des postes de niveau P-5 et supérieur	Bases de données institutionnelles	Nombre d'administratrices recrutées sur le plan national ou international et titulaires de contrats à durée déterminée ou indéterminée dans la fourchette de classes allant des administratrices recrutées sur le plan national de classe D (NOD) ou P-5 jusqu'à la Vice-Présidence, sur le nombre total de membres du personnel à ces rangs, recrutés sur le plan national ou international et titulaires de contrats à durée déterminée ou indéterminée dans la même fourchette de classes. Les membres du personnel pris en compte dans le calcul doivent occuper des postes financés au titre du budget administratif du FIDA, du budget d'IOE ou du budget de la Mutuelle de crédit du personnel du FIDA. Sont exclus: le Président, le Directeur d'IOE, le personnel recruté pour de courtes durées, le personnel recruté localement (agents des services généraux au siège et dans les bureaux de liaison, agents des services généraux recrutés sur le plan national), les administrateurs auxiliaires, les administrateurs de programmes spéciaux, le personnel financé au titre d'accords de partenariat, le personnel détaché au FIDA, le personnel occupant des postes financés par des fonds supplémentaires, le personnel sous contrat coextensif (subordonné à l'existence du poste), les personnes recrutées au titre de contrats hors personnel (consultants, associés, accords de services spéciaux, stagiaires, etc.) et le personnel des entités accueillies.
3.6.3	Indice d'engagement du personnel (Sondage mondial du personnel), accompagné d'indicateurs spécifiques liés à la Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion	Sondage mondial du personnel	Indice d'engagement du personnel tel que mesuré par le Sondage mondial du personnel, accompagné d'indicateurs de diversité, d'équité et d'inclusion, par exemple assentiment à l'affirmation: « Tous les employés du FIDA sont traités avec respect. »

Numéro	Libellé de l'indicateur	Source	Définition (provisoire)
3.7	Transparence		
3.7.1	Pourcentage de RAP soumis dans les délais, et pourcentage de RAP approuvés et rendus publics	Système de gestion des résultats opérationnels	Pourcentage de RAP ayant été soumis dans les délais (généralement six mois après l'achèvement, mais le délai peut être prolongé si des évaluations d'impact, une collecte de données, avec examen et analyse, sont nécessaires). Sur ce total, la proportion de RAP publiés sur le site Web du FIDA doit être précisée.

Programme de participation du secteur privé au financement: modèle de financement et modalités de mise en œuvre

I. Introduction

1. En matière de collaboration avec le secteur privé durant la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13), le FIDA a pour ambition de créer des partenariats gagnant-gagnant entre le secteur privé et les petits producteurs des communautés rurales. Grâce aux partenariats en place et à sa présence sur le terrain, le FIDA favorisera, catalysera et assemblera des investissements du secteur privé destinés à autonomiser les petits producteurs par l'amélioration des moyens d'existence, le renforcement de la résilience des entreprises et le développement de possibilités d'emploi, tout en garantissant des investissements rentables aux impacts sociaux et environnementaux positifs. S'appuyant sur son expertise en matière de développement rural, le FIDA collaborera efficacement avec des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ainsi qu'avec des intermédiaires financiers pour apporter des solutions adaptées répondant aux besoins locaux en milieu rural et renforçant les liens entre zones rurales et zones urbaines. La compréhension approfondie des défis à relever en milieu rural dont fait preuve le FIDA et les nombreux partenariats qu'il a noués lui permettront de maximiser son impact, au travers du Programme de participation du secteur privé au financement (PPSPF), en comblant le fossé qui sépare le secteur privé des communautés rurales.
2. À partir des avancées réalisées et des capacités développées durant FIDA11 et FIDA12 et compte tenu des enseignements tirés par d'autres partenaires de développement (voir la section V), le FIDA développera le PPSPF pour élever le niveau des investissements privés porteurs d'un fort impact sur les questions prioritaires, sans accroître la pression exercée sur les États, de plus en plus endettés.
3. La présente annexe décrit les modalités de mise en œuvre proposées pour le PPSPF, afin d'accroître l'impact du programme. Elle ne couvre pas l'ensemble de la collaboration du FIDA avec le secteur privé, qui restera aussi une priorité importante pour les opérations souveraines et d'autres facilités et programmes du FIDA financés par des ressources supplémentaires.

II. Positionnement et avantage comparatif du PPSPF

4. Le PPSPF a trois objectifs spécifiques: i) la création d'emplois et l'inclusion économique des jeunes; ii) l'autonomisation des femmes; iii) la promotion des efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets pour renforcer la résilience des petits producteurs et des ruraux pauvres. Ces objectifs se traduisent par l'engagement de consacrer 50% des ressources du PPSPF à des investissements reflétant la prise en compte des questions de genre, 30% à des investissements axés sur les jeunes et 50% à des investissements promouvant une agriculture résiliente face aux aléas climatiques, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.
5. Le PPSPF a été créé en 2020 pour tirer parti de l'avantage comparatif du FIDA et compléter l'action menée par d'autres partenaires de développement. Les caractéristiques propres du programme sont les suivantes:
 - i) Un accent exclusif porté sur les ruraux pauvres et les petits producteurs, s'appuyant sur les possibilités d'investissement offertes par le portefeuille actif du FIDA, d'un montant de 20 milliards d'USD (incluant les cofinancements), et des stratégies de ciblage crédibles pour chaque opération. Cette caractéristique repose sur la grande capacité du FIDA à

cibler les petits producteurs et les ruraux pauvres, les femmes et les autres groupes mal desservis tels que les jeunes et les peuples autochtones et à forger avec succès des partenariats public-privé. Elle permet au PPSPF d'exploiter efficacement les possibilités d'investissement offertes par des segments de marché que d'autres acteurs ne peuvent pas desservir de manière rentable, et de leur proposer des financements.

- ii) Actuellement, la stratégie du PPSPF repose sur une forte appétence pour le risque associée à des moyens efficaces de réduction des risques, incluant la propre expertise technique du FIDA et des investissements souverains. Les solutions du PPSPF sont adaptées à son groupe cible: le volume des investissements est très souvent inférieur à ceux des autres institutions financières internationales (IFI) et ils ciblent exclusivement les petits producteurs et les ruraux pauvres. Le solide réseau de partenaires du FIDA dans les zones rurales et son expertise, associés à la réduction des risques par le biais d'investissements souverains, sont des éléments clés permettant au PPSPF de réaliser des investissements de petite dimension et à haut risque tout en restant viable sur le plan commercial afin d'attirer des investisseurs privés et de garantir la viabilité financière des opérations.
- iii) La proposition de valeur du PPSPF pour ses contributeurs et ses investisseurs est un fort impact, associé au recouvrement des coûts et, potentiellement, à un rendement relativement faible. Le modèle du PPSPF représente donc une évolution importante, située entre le modèle fondé sur les dons, souvent utilisé pour répondre aux besoins des petits producteurs mais non viable financièrement, et les rendements relativement élevés, à deux chiffres, attendus par les banques commerciales ou les investisseurs à impact, que les petits producteurs et les petites et moyennes entreprises (PME) agricoles ne peuvent pas fournir. Le FIDA est bien placé pour jouer un rôle dans la mobilisation des investissements du secteur privé compte tenu de son mandat et de sa raison d'être, qui visent à obtenir un impact en matière de développement pour les populations rurales les plus pauvres et les plus vulnérables.
- iv) La stratégie du PPSPF s'articule autour de l'exigence d'additionnalité et de complémentarité avec les investissements du FIDA dans le secteur public et avec ceux des autres partenaires. Les projets doivent correspondre aux objectifs stratégiques des pays et aux efforts menés par le secteur public. La complémentarité entre les initiatives publiques et privées est aussi requise pour chaque projet mené au titre du PPSPF afin d'éviter la fragmentation et dans le but ultime d'obtenir l'impact maximal. Cette complémentarité implique aussi que les projets relevant du PPSPF bénéficieront des activités de réduction des risques réalisées dans le cadre du programme souverain et d'un large éventail de programmes thématiques du FIDA. Le PPSPF vise en outre à tirer parti de l'action menée par d'autres partenaires de développement sur le plan de l'assistance technique en vue d'accroître les synergies et d'optimiser l'utilisation des ressources des contributeurs. Il s'appuiera également sur la solide expertise technique interne du FIDA pour promouvoir des concepts novateurs comme les solutions fondées sur la nature, la mesure de la résilience, l'agriculture de précision, etc., et les transposer à l'échelle mondiale.
- v) Le PPSPF collabore en particulier avec des projets et des entités partenaires qui: i) sont résolus à améliorer les moyens d'existence des petits producteurs qui participent aux systèmes alimentaires; ii) sont dirigés ou détenus par des femmes ou par des jeunes; iii) proposent des modèles opérationnels novateurs qui s'appuient sur des technologies numériques ou d'une autre nature axées sur la création de revenus et de possibilités d'emploi pour un plus grand nombre de petits producteurs et de filières inclusives de manière

économique; iv) qui soutiennent fermement des approches favorisant la résilience face aux changements climatiques. Tous les bénéficiaires des investissements doivent viser des objectifs de développement solides et conformes aux priorités du PPSPF et fournir des services accessibles et abordables aux bénéficiaires ultimes ciblés dans le cadre de leur activité principale. Dans de nombreux cas, notamment pendant les phases de vérification préalable des attributaires et de négociation, le PPSPF s'efforce de créer, avec succès, des incitations pour les entités du secteur privé à but lucratif afin qu'elles s'engagent à atteindre des objectifs de développement qu'elles n'atteindraient pas d'ordinaire dans le cadre de leur activité.

Encadré 1

Comment le PPSPF sert les priorités institutionnelles à l'égard de la jeunesse, de l'égalité de genre et du climat

À ce jour, le PPSPF a investi dans six opérations, dont quelque 60% des bénéficiaires attendus sont des femmes. S'agissant du ciblage de la jeunesse, environ 35% des bénéficiaires devraient être des jeunes. En outre, les changements climatiques figurent parmi les thèmes principaux de trois de ces opérations.

La grande attention portée à l'égalité de genre, à la jeunesse et au climat dans le cadre de chaque investissement est garantie tout au long du cycle du projet, de la conception à la supervision. Les stratégies de ciblage de chaque opération non souveraine (ONS) dans le secteur privé sont convenues avec l'attributaire, et des cibles sont incluses dans les accords juridiques, lesquelles font l'objet d'un suivi étroit lors de l'exécution. Chaque ONS dans le secteur privé est dotée d'un cadre de résultats à l'aune duquel les résultats en matière de développement sont aussi mesurés. Tous les projets au titre du PPSPF étant gérés par une équipe d'élaboration du projet, lors de la vérification préalable, cette équipe évaluera la capacité du projet et de l'attributaire du secteur privé à recueillir des données sur les indicateurs de base. Les indicateurs sont recensés en concertation avec l'attributaire du secteur privé et font l'objet d'un suivi par le biais de réunions de supervision et de rapports annuels de supervision.

Au cours des vérifications préalables, un expert de la Division environnement, climat, genre et inclusion sociale (ECG) du FIDA est par ailleurs chargé de s'assurer que le projet répond aux exigences des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA en évaluant les risques et les pratiques existantes de l'attributaire en matière de gestion des risques environnementaux, sociaux et climatiques, et qu'il correspond aux priorités précitées en matière de ciblage. L'expert apporte en outre un appui technique dans ces domaines pendant l'exécution du projet. Cet appui consiste notamment à évaluer l'adéquation du système de gestion environnementale et sociale de l'attributaire ainsi que sa capacité à gérer les impacts environnementaux, sociaux et climatiques pouvant découler de l'ONS. Dans le cadre du processus de suivi envisagé, le FIDA échange avec les attributaires pour s'assurer que le développement des produits et les stratégies sont en phase avec les besoins des bénéficiaires ciblés (petits exploitants, femmes et jeunes, notamment) et que des résultats sont obtenus sur le terrain. Pour ce faire, le FIDA s'appuie sur son équipe spéciale chargée du secteur privé et sur ses bureaux extérieurs.

Il convient également de noter qu'un ciblage social approprié est considéré comme un plus dans le cadre de l'examen indépendant que le Groupe assurance qualité mène pour chaque projet appuyé par le PPSPF. Dans le cadre de cette procédure, chaque proposition d'investissement est examinée deux fois: une fois par un comité de premier niveau avant l'entrée dans la réserve, puis une fois par un comité de deuxième niveau avant la transmission de la proposition d'investissement au Conseil d'administration pour approbation finale. Le comité consultatif actuel, qui se compose de contributeurs du PPSPF, est également chargé de la surveillance de la réserve et fournit des conseils sur la mise en conformité des projets proposés avec les objectifs du PPSPF.

III. Modèle de financement proposé pour le PPSPF

6. Pendant FIDA13, le PPSPF a pour but de renforcer son impact par la création d'emplois et l'inclusion économique des jeunes, l'autonomisation des femmes et la promotion des efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets pour renforcer la résilience des petits producteurs et des ruraux pauvres. Cette ambition nécessite davantage de ressources prévisibles pour le PPSPF, et donc un nouveau modèle de financement qui, contrairement au modèle actuel, ne serait pas totalement dépendant des ressources supplémentaires. La direction a étudié plusieurs possibilités (continuer avec des ressources supplémentaires uniquement, ne recourir qu'à des ressources de base, ou associer plusieurs sources de financement différentes) et a conclu qu'il serait approprié de recourir à une combinaison de ressources supplémentaires, de contributions de base provenant de l'enveloppe affectée aux dons non spécifiques à un pays et d'emprunts. Cette stratégie s'appuie aussi sur les enseignements tirés par d'autres IFI, dont la synthèse est présentée à la section V.

7. Durant FIDA13, les financements du PPSPF proviendront des sources suivantes: i) des fonds concessionnels (fonds supplémentaires mobilisés)¹²³, principalement des dons de contributeurs, qui ne sont pas inscrits au bilan du FIDA; ii) des ressources issues de dons non spécifiques à un pays (contributions de base), qui figurent au bilan du FIDA; iii) des ressources empruntées, également inscrites au bilan du FIDA. Le recours à des dons et à des emprunts du FIDA se justifie par la prévisibilité et le changement d'échelle souhaités, qu'il ne serait pas possible d'atteindre avec les seules ressources supplémentaires. Le modèle de financement proposé pour le PPSPF comprendra les éléments suivants.

A. Des fonds hors bilan¹²⁴

8. Le Fonds fiduciaire pour le secteur privé est une entité intégralement gérée par le FIDA et, à ce jour, financée principalement par des ressources supplémentaires en provenance de contributeurs qui sont incluses dans les états financiers consolidés, mais pas dans les états financiers du FIDA seulement¹²⁵. S'il ne sera pas le seul à accueillir des ressources destinées aux projets du PPSPF, il continuera de jouer un rôle central durant FIDA13. Les ressources concessionnelles du Fonds fiduciaire pour le secteur privé (ressources supplémentaires mobilisées) seront utilisées pour répondre à la demande de produits à fort impact et à risque plus élevé et elles pourraient être octroyées en fonction des priorités spécifiques des contributeurs. Elles devraient appuyer des interventions notamment dans les pays où les besoins sont les plus importants (c'est-à-dire dans des situations de fragilité et/ou de surendettement). Les ressources du Fonds fiduciaire pour le secteur privé peuvent aussi, sur demande, être associées aux ressources empruntées du FIDA dans le cadre d'un financement mixte.

B. Des fonds inscrits au bilan

9. Les ressources empruntées du FIDA (90 millions d'USD sur la période de trois ans couverte par FIDA13) représenteront l'essentiel des fonds destinés aux situations présentant un risque particulièrement faible et augmenteront le volume des ONS, dans le cadre desquelles les ressources empruntées du FIDA pourraient être combinées avec des ressources concessionnelles, si nécessaire. Cette solution aurait l'avantage de tirer parti du bilan du FIDA pour offrir au PPSPF un volume plus important de ressources, plus prévisibles, en vue d'obtenir un impact à plus grande échelle, qu'il ne serait pas possible d'obtenir avec les ressources issues de sources supplémentaires. L'appétence pour le risque associée à l'emploi de ces ressources empruntées sera proportionnée au profil de risque du portefeuille global du FIDA en tant qu'entité faisant l'objet d'une notation de crédit. En outre, des ressources de base sous forme de dons, d'un montant maximal de 18 millions d'USD sur la période de trois ans couverte par FIDA13, constitueront une **enveloppe d'appui au financement mixte**, en apportant des fonds destinés à être combinés¹²⁶ avec des ressources empruntées du FIDA. Cette allocation des dons est destinée à assurer un minimum de visibilité concernant les ressources sous forme de dons pouvant compléter d'autres fonds, étant donné que l'apport de ressources supplémentaires est peu prévisible. L'intégralité des dons non

¹²³ À ce jour, le PPSPF a réuni 39,3 millions d'USD de contributions de la part de l'Allemagne, du Luxembourg, de la Finlande et de la Commission européenne, et des discussions sont en cours avec d'autres partenaires susceptibles de verser des contributions supplémentaires.

¹²⁴ La mention « inscrit au bilan » renvoie aux états financiers du FIDA seulement, tandis que la mention « hors bilan » fait référence aux autres entités qui entrent dans le périmètre des états financiers consolidés, comme par exemple le Fonds fiduciaire pour le secteur privé.

¹²⁵ Le FIDA a par ailleurs versé 25 millions d'USD au Fonds fiduciaire pour le secteur privé provenant de l'enveloppe des dons non affectés à un pays particulier au titre des mesures qu'il a prises pour faire face à la COVID-19. Ces ressources ont fait office de capital d'amorçage pour le programme.

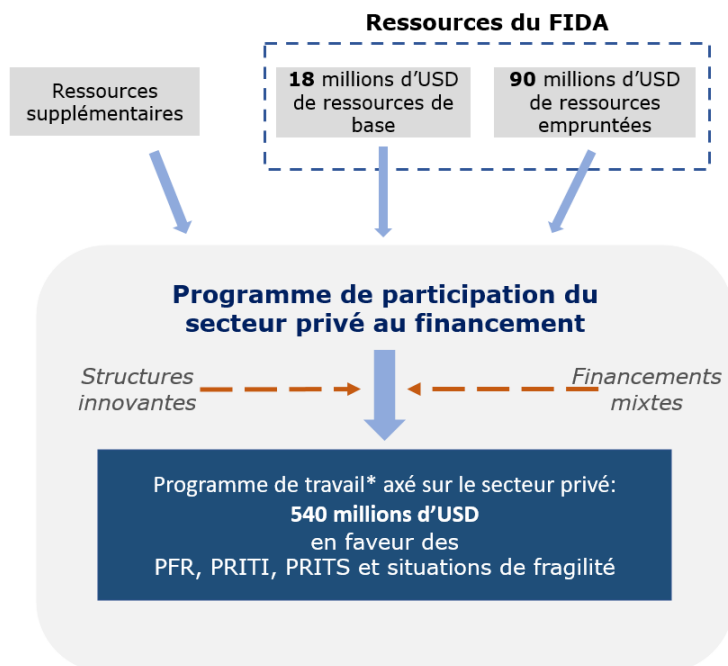
¹²⁶ Les possibilités en matière de financement mixte sont notamment les suivantes: i) des investissements destinés à réduire les risques, c'est-à-dire consistant à financer directement des prêts pour des opérations à haut risque grâce à un rehaussement de crédit; ii) le subventionnement de la tarification des opérations à haut risque pour assurer un rendement des fonds propres ajusté en fonction des risques positifs; iii) l'octroi de dons directs en complément de prêts financés par des ressources empruntées; iv) la fourniture d'une couverture plafonnée contre le risque de dépréciation du taux de change; v) le financement des coûts de couverture du risque de change.

spécifiques à un pays sera utilisée pour fournir des financements mixtes destinés aux investissements dans des pays à faible revenu (PFR) et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI), ainsi que dans des pays en situation de fragilité.

10. Les projets du PPSPF sont à la fois porteurs d'impact et commercialement viables. Les ressources empruntées impliquant une obligation de remboursement et de versement d'intérêts, leur utilisation exige un déploiement prudent. En tant que de besoin, des ressources accordées sous forme de dons seront utilisées pour accorder un financement mixte ou procéder à un rehaussement de crédit d'opérations financées au moyen de ressources empruntées, ce qui permettra le déploiement d'un portefeuille destiné à des PFR, des PRITI et des pays en situation de fragilité, ainsi qu'à des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, et élargira la répartition des investissements du PPSPF le long du spectre risque-rendement. En substance, une approche de portefeuille sera adoptée à l'égard des opérations du programme.
11. Comme indiqué plus haut, une partie des projets du PPSPF nécessitera que des ressources sous forme de dons soient associées à des ressources empruntées ou utilisées à des fins de rehaussement de crédit. Les investissements destinés à réduire le risque, une forme de panachage de ressources aussi appelée « rehaussement de crédit » (ou protection de crédit), consistent à améliorer le profil de crédit d'une opération financière au moyen de différentes techniques. Cela consiste à utiliser des fonds ayant une appétence pour le risque plus élevée (par ex. des dons) pour absorber une partie de l'exposition au risque de crédit de fonds ayant une appétence pour le risque moins élevée (par ex. des ressources empruntées). Cette pratique est déjà utilisée dans le cadre d'opérations de financement mixte menées par d'autres institutions de financement du développement (IFD) et elle est courante sur les marchés financiers auxquels le secteur privé a recours. La mise en œuvre peut être interne à l'investissement (par ex. subordination) ou externe à l'investissement (par ex. expositions garanties). Des directives spécifiques, expliquant notamment le fonctionnement des opérations de rehaussement de crédit, seront élaborées pour le PPSPF au plus tard au quatrième trimestre 2024.
12. La raison de l'élargissement du programme de travail du PPSPF tient à l'impact et à l'effet de levier prometteurs obtenus par le programme grâce au financement de démarrage de 25 millions d'USD mis à disposition dans le cadre de FIDA11. En effet, ces ressources ainsi que d'autres contributions ont été utilisées pour financer sept ONS, avec des cofinancements escomptés de 153,7 millions d'USD. Ces opérations devraient toucher 493 000 bénéficiaires directs et 1,54 million de bénéficiaires indirects, dont 57% de femmes et 33% de jeunes¹²⁷. Les caractéristiques uniques des instruments du PPSPF, tels que les prêts subordonnés ou de second rang, permettent une mobilisation de ressources du secteur privé qu'un prêt souverain à un État ne permettrait pas. C'est l'une des principales raisons justifiant l'élargissement du PPSPF.
13. Compte tenu des montants de ressources proposés au seul titre de FIDA13, hors fonds supplémentaires déjà obtenus ou en cours de négociation, le PPSPF devrait permettre de mobiliser des cofinancements à hauteur de 450 millions d'USD pour un nouveau programme de travail axé sur le secteur privé d'une valeur d'au moins 540 millions d'USD. Ces chiffres tiennent compte de l'enveloppe de 90 millions d'USD provenant de ressources empruntées par le FIDA et d'un ratio de cofinancement de 1/5. Un tel ratio est atteignable au vu de l'expérience du FIDA et de celle d'autres IFI. Le programme devrait toucher environ 5,9 millions de bénéficiaires.

¹²⁷ Les sept ONS approuvées par le Conseil d'administration au titre du PPSPF se situent dans les pays suivants: Cambodge, État plurinational de Bolivie, Madagascar, Malawi, Mozambique, Nigéria et Ouganda.

Figure 1
Modèle de financement proposé pour le PPSPF durant FIDA13



* Volume total du programme de travail, calculé à partir du ratio de cofinancement escompté (1/5 actuellement) appliqué aux fonds déployés par le PPSPF.

Note: PRITS = pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Flux de fonds du PPSPF

14. Les actifs financés par les ressources empruntées (environ 90 millions d'USD) seront inscrits au bilan du FIDA, et leur déploiement ciblera principalement des opérations à risque modéré. L'appétence pour le risque propre à ces opérations sera définie dans le cadre des directives susmentionnées que le FIDA élaborera.
15. La contribution sous forme de dons non spécifiques à un pays (contribution de base), pouvant atteindre 18 millions d'USD, sera elle aussi inscrite au bilan du FIDA, et constituera une enveloppe d'appui au financement mixte. En tant que de besoin, des ressources sous forme de dons seront prélevées dans cette enveloppe pour être combinées avec des actifs financés par l'emprunt ou utilisées à des fins de protection de crédit.
16. Le Fonds fiduciaire pour le secteur privé continuera de servir de dispositif spécialisé dans l'acheminement de ressources supplémentaires de contributeurs vers le PPSPF et, à ce titre, il restera une entité hors bilan, détenant des actifs à plus haut risque financés par des dons et des contributions remboursables. Les ressources du Fonds fiduciaire pour le secteur privé peuvent aussi être combinées avec les ressources empruntées du FIDA, sur demande. Le déploiement de ces fonds se fera en fonction des mandats particuliers des contributeurs (et de leurs différents spectres d'appétence pour le risque). Le Fonds fiduciaire pour le secteur privé étant une entité hors bilan, les actifs inscrits à son bilan ont un impact limité sur la note de crédit du FIDA.
17. Le principe directeur du déploiement des ressources restera d'octroyer en priorité des ressources aux pays qui en ont le plus besoin tout en garantissant l'universalité. Toutefois, la répartition effective de l'ensemble du programme de travail du PPSPF par catégorie de revenu des pays sera variable. Elle dépendra d'un certain nombre de facteurs, notamment du montant des ressources

supplémentaires mobilisées au niveau du Fonds fiduciaire pour le secteur privé et des besoins en matière de rehaussement de crédit. Le déploiement envisagé devrait correspondre d'une manière générale aux sources de fonds et permettre d'obtenir une approche de portefeuille équilibrée en ce qui concerne la problématique du développement, les demandes et besoins des pays ciblés et les contraintes en matière de profil de risque pour le FIDA, en tant qu'entité faisant l'objet d'une notation de crédit. Les ressources empruntées ne seront déployées qu'à des conditions non concessionnelles pour garantir la viabilité financière; toutefois, le panachage de ressources avec des fonds concessionnels (conformément aux Principes améliorés du financement mixte concessionnel, pour garantir la discipline) permettra l'utilisation d'une partie de ces fonds dans des contextes plus risqués.

Sélection des projets

18. Les projets seront sélectionnés sur la base des principes et critères décrits dans le Cadre des opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé¹²⁸ approuvé par le Conseil d'administration du FIDA, à savoir: la pertinence, l'additionnalité, l'impact sur le développement, les normes environnementales et sociales et les risques.
19. Le grand principe qui guidera le déploiement des ressources restera d'octroyer en priorité des ressources aux pays qui en ont le plus besoin. Toutefois, le choix définitif dépendra de la satisfaction des critères de sélection des opérations non souveraines exposés ci-dessus ainsi que des contraintes découlant des sources de financement.
20. Conformément à l'approche convenue pour les opérations souveraines du FIDA, les opérations non souveraines mises en œuvre dans des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure seront financées au titre du PPSPF au moyen de ressources empruntées, éventuellement complétées par des ressources supplémentaires. Les opérations non souveraines dans les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays présentant des situations de fragilité pourront être financées par les moyens suivants:
 - i) des ressources empruntées du FIDA, qui seront associées, lorsque c'est utile, à des ressources concessionnelles (provenant de fonds supplémentaires ou de ressources de base attribuées sous forme de dons d'un montant maximum de 18 millions d'USD). Par souci de clarté, il convient de noter que ces opérations pourront être financées sans recourir à des fonds supplémentaires; par conséquent, durant FIDA13, le financement des opérations non souveraines dans ces situations ne sera pas tributaire de la mobilisation de nouveaux fonds supplémentaires;
 - ii) des investissements du PPSPF acheminés par l'intermédiaire d'entités du secteur privé établies dans des zones présentant des risques modérés, qui disposent de filiales dans des pays à faible revenu, des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et des pays présentant des situations de fragilité, tout en cantonnant les avantages du financement aux pays qui en ont le plus besoin. Cette approche a été adoptée par plusieurs banques multilatérales de développement de manière à concilier les risques et l'impact; ou bien
 - iii) le recours exclusif à des ressources supplémentaires mobilisées par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire pour le secteur privé.

¹²⁸ [EB 2020/129/R.11/Rev.1.](#)

IV. Modalités de mise en œuvre du PPSPF

A. Instruments financiers du PPSPF

21. Conformément au document intitulé « Cadre des opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé et création d'un Fonds fiduciaire pour le secteur privé », l'offre financière du PPSPF aux attributaires privés repose principalement sur trois instruments:
- i) **Des instruments de dette** – fonds de roulement et prêts à long terme en faveur de PME agricoles admissibles, de coopératives et d'une sélection d'acteurs de filières agricoles, destinés à des dépenses d'équipement (investissements); lignes de crédit et prêts à des intermédiaires financiers, des banques rurales et agricoles, des institutions de microfinance, des banques commerciales, des fonds d'investissement et d'autres types d'institutions ciblant les petits producteurs et les PME agricoles.
 - ii) **Des instruments d'atténuation des risques**, notamment des mécanismes de partage des risques et des garanties. Les petits producteurs peuvent avoir besoin de fonds avant la récolte pour acheter des engrais et d'autres intrants, et les banques locales ne sont pas disposées à leur prêter les fonds en raison du niveau élevé des risques. Un mécanisme de partage des risques est un accord conclu entre le FIDA et, en règle générale, un intermédiaire financier pour encourager ce dernier à octroyer un prêt aux petits producteurs et aux PME agricoles ou à certains sous-groupes comme les femmes ou les jeunes, ou encore à des fins d'atténuation des effets des changements climatiques. Le FIDA mutualiserait les risques en s'engageant à couvrir une partie des éventuelles pertes liées à un actif ou à un portefeuille d'actifs autorisés. Le FIDA pourrait aussi apporter des garanties à des intermédiaires financiers locaux pour les inciter à prendre des risques. La garantie est une promesse faite à l'intermédiaire financier qu'un certain pourcentage du montant du prêt sera couvert en cas de défaut.
 - iii) **Des instruments de fonds propres** permettent d'apporter des capitaux de développement à long terme aux entreprises privées qui jouent un rôle dans les filières agricoles, où les PME agricoles ont besoin d'apports de fonds propres pour consolider leur assise financière, accéder à des financements accrus par l'emprunt et réaliser des investissements plus importants dans le cadre de leurs opérations et dans leurs immobilisations.
22. Pour ce qui est du déploiement stratégique de ces instruments, le FIDA a adopté une approche progressive, en commençant par des instruments simples, en accordant d'emblée la priorité aux prêts indirects. Jusqu'à présent, des instruments de dette de premier et de second rang ont été déployés dans le cadre des six investissements approuvés par le Conseil d'administration au titre du PPSPF, ainsi qu'une prise de participation dans le Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC) en 2020. Au cours du cycle de reconstitution des ressources de FIDA13, en plus des instruments de dette de premier et de second rang, des instruments d'atténuation des risques, notamment des mécanismes de partage des risques et des garanties, sont envisagés pour renforcer le déploiement, tandis que la mise en œuvre des instruments de fonds propres ne sera pas poursuivie sauf en cas de réelle opportunité en matière d'impact et d'effet de levier.

B. Processus de mise en œuvre du PPSPF

23. Sur la base des enseignements tirés, le FIDA a beaucoup investi, ces dernières années, dans le renforcement des capacités pour mener à bien les ONS financées par le PPSPF. L'équipe d'investissement chargée de diriger le déploiement des ressources du PPSPF est accueillie au sein de l'Unité de la collaboration avec le secteur privé (PAI) du FIDA, créée en 2020 pour coordonner et diriger la mise en œuvre du PPSPF ainsi que d'autres initiatives ciblant le secteur privé. PAI se

compose actuellement d'une équipe de professionnels de l'investissement motivés et forts d'expériences diverses, acquises aussi bien au sein d'autres IFD que dans le secteur privé (Banque africaine de développement [BAfD], Banque interaméricaine de développement, Oikocredit, Banque de développement de l'Afrique de l'Est, Deutsche Bank). S'agissant de la mise en œuvre des investissements individuels, PAI collabore étroitement avec le Département de la gestion des programmes, appuyé par tout un écosystème, qui englobe notamment le Bureau de la gestion globale des risques au FIDA (RMO), la Division du Contrôleur financier (FCD), ECG et le Bureau du Conseil juridique (LEG).

24. Toute une série de politiques, de directives et de modèles a par ailleurs été élaborée. Il s'agit notamment des documents suivants:
- Cadre des opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé et création d'un Fonds fiduciaire pour le secteur privé;
 - directives relatives à la conception des opérations non souveraines (premier trimestre 2021);
 - directives sur le risque de crédit lié aux opérations non souveraines (troisième trimestre 2021);
 - modèles juridiques pour les ONS: accord de prêt, récapitulatif des conditions du prêt, lettre d'information, liste de contrôle des vérifications juridiques préalables, lettre de mandat, accord de confidentialité (quatrième trimestre 2021, en cours);
 - outil d'assurance qualité des opérations non souveraines (troisième trimestre 2021);
 - cadre d'impact des opérations non souveraines (quatrième trimestre 2022);
 - directives relatives à la passation des marchés pour les opérations non souveraines (troisième trimestre 2020);
 - note d'examen des PESEC et matrice du plan de gestion environnementale et sociale des opérations non souveraines (quatrième trimestre 2020);
 - Politique du FIDA en matière de diffusion des documents concernant les opérations non souveraines dans le secteur privé¹²⁹ (quatrième trimestre 2022).
25. Le processus interne d'examen des interventions réalisées au titre du PPSPF comporte deux étapes¹³⁰:
- i) le stade de la note conceptuelle, dans laquelle le projet et l'attributaire sont déjà brièvement décrits, ainsi que les impacts et les risques attendus, mais toujours sans analyse très explicite des données relatives à l'attributaire et des visites de terrain. Cette étape s'achève avec l'examen de la note conceptuelle du projet au sein du Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques (OSC), sous la direction du Groupe assurance qualité, après quoi le Vice-Président approuve l'entrée officielle de l'intervention au titre du PPSPF dans la réserve;
 - ii) le stade de l'évaluation ou des vérifications préalables, qui prévoit une analyse approfondie de l'intervention proposée sous tous les angles (complémentarité avec le programme de prêts et dons, aspects financiers, risques, questions d'environnement, de société et de gouvernance, additionnalité, impact), ainsi qu'une analyse détaillée des données relatives à l'attributaire réalisée dans le cadre d'une mission de vérification préalable.

¹²⁹ [EB 2022/136/R.5](#).

¹³⁰ RMO procède actuellement à la révision du processus afin de le renforcer et de le mettre en conformité avec le nouveau modèle de financement proposé.

Cette étape s'achève avec l'examen du rapport d'évaluation du projet au sein du Comité pour les ressources destinées à l'investissement (IRC), après quoi le Vice-Président approuve la soumission de l'intervention au titre du PPSPF au Conseil d'administration pour approbation finale.

26. En plus de la note conceptuelle du projet et du rapport d'évaluation du projet, des rapports indépendants élaborés par RMO et ECG sont présentés lors des réunions des comités respectifs (OSC et IRC). Pendant les étapes finales de l'évaluation du projet, LEG réalise un examen indépendant de vérification juridique préalable (dans le cadre duquel interviennent aussi des juristes locaux), et l'unité de lutte contre la criminalité financière de FCD mène un contrôle d'intégrité très détaillé sur l'attributaire ainsi que les principaux membres de son personnel et ses principales parties prenantes.
27. Pour ce qui est des risques, les investissements du PPSPF sont soumis à une évaluation rigoureuse des risques visant à évaluer les risques potentiels encourus. Bien que le risque de crédit soit le principal type de risque financier, selon la nature de la proposition, d'autres risques seront pris en compte lors du contrôle de l'attributaire, notamment le risque opérationnel, les risques fiduciaires et commerciaux, ainsi que les risques afférents à la gouvernance, l'intégrité, la gestion financière et l'instrument de financement demandé.
28. RMO, avec l'appui de FCD, est en charge de l'exécution et du suivi du dispositif d'évaluation des risques. Il s'agit de l'outil interne de notation du risque de crédit, qui comprend des cadres de pointage sectoriels et associe des sources de données internes et externes, ainsi que des modèles, notamment financiers. L'évaluation des risques est le fondement de la mesure des risques des ONS individuelles et de l'ensemble du portefeuille du PPSPF du FIDA. Les notes de risque attribuées déterminent le montant des expositions et la tarification ou le rendement des interventions au titre du PPSPF, orientent l'élaboration d'une structure et d'un dispositif de surveillance adéquats, déterminent la perte en cas de défaut et la probabilité de défaut, et facilitent l'analyse du risque de migration du crédit.

C. Traitement des opérations de financement mixte

29. Pour mener avec rigueur ses activités de financement mixte, depuis 2020, le FIDA applique les Principes améliorés du financement mixte concessionnel en faveur d'opérations d'institutions de financement du développement dans le secteur privé, élaborés par le groupe de travail des IFD relatif au financement mixte concessionnel en faveur de projets du secteur privé (ci-après les « Principes des IFD »). Ces principes¹³¹ sont les suivants:
 - i) **Justification du financement mixte concessionnel:** Le soutien des IFD au secteur privé devrait compléter les ressources disponibles ou pallier leur absence. Il ne convient en aucun cas d'évincer les acteurs privés. Le financement mixte concessionnel doit remédier aux défaillances du marché.
 - ii) **Effet d'attraction et concessionnalité minimale:** Dans la mesure du possible, le soutien des IFD au secteur privé devrait contribuer au développement des marchés, à la mobilisation de ressources privées et à la réduction du recours aux ressources concessionnelles.
 - iii) **Viabilité commerciale:** Le soutien des IFD au secteur privé devrait produire systématiquement des effets durables et contribuer à la viabilité commerciale des clients. Il convient de réexaminer de temps à autre le niveau de concessionnalité accordé dans un secteur donné.

¹³¹ Groupe de la Banque mondiale, [DFI Working Group on Blended Concessional Finance for Private Sector Projects: Joint Report 2018](#), Washington, D.C.

- iv) **Renforcement des marchés:** Le soutien des IFD au secteur privé devrait être structuré de manière à remédier efficacement aux défaillances du marché et à réduire le risque de perturbation ou de distorsion des marchés ainsi que le risque d'éviction des financements privés et des nouveaux entrants.
 - v) **Promotion de normes élevées:** Dans le cadre de leurs opérations dans le secteur privé, les IFD devraient promouvoir auprès des clients le strict respect des normes de déontologie, notamment sur le plan de la gouvernance institutionnelle, de l'impact environnemental, de l'inclusion sociale, de la transparence, de l'intégrité et de la communication d'informations.
30. Les projets relevant du PPSPF (ONS) ayant recours au financement mixte sont soumis à un examen indépendant supplémentaire de la part du Département des opérations financières pour garantir le respect des principes susmentionnés. Cette évaluation indépendante est transmise aux différents comités (OSC, IRC) et incluse dans la documentation finale adressée au Conseil d'administration pour montrer clairement dans quelle mesure l'opération est conforme aux Principes des IFD, y compris s'agissant du calcul de la concessionnalité minimale. Dans le contexte de la réforme du financement du PPSPF proposée, le FIDA examinera ses processus actuels relatifs aux ONS, par exemple ceux afférents à la gouvernance de la combinaison de ressources non concessionnelles et de ressources concessionnelles. Cet examen sera mené en suivant les meilleures pratiques des banques multilatérales de développement pour déterminer s'il convient d'appliquer des mesures supplémentaires en matière de gouvernance. Le résultat de cette évaluation et les éventuels changements proposés seront pris en compte dans les directives que le FIDA élaborera.

D. Gouvernance du PPSPF

31. La gouvernance du PPSPF repose actuellement sur les organes suivants:
- i) Le Conseil d'administration assure la supervision d'ensemble du PPSPF et détient seul le pouvoir d'approbation de l'ensemble des projets et des propositions de financement au titre du PPSPF. Il restera le décideur en dernier ressort en ce qui concerne les investissements dans le secteur privé au titre du PPSPF, et toutes les propositions de projet ainsi que les stratégies et les politiques connexes seront soumises à son approbation. Le Conseil d'administration a approuvé en 2019 la Stratégie de collaboration du FIDA avec le secteur privé 2019-2024, en 2020 le Cadre des opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé, et en 2022 la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents concernant les opérations non souveraines dans le secteur privé.
 - ii) Le comité consultatif du PPSPF fournit des orientations stratégiques et des observations générales concernant la réserve de projets du PPSPF et les activités du programme. Le comité est actuellement composé de contributeurs apportant un appui financier supplémentaire au PPSPF, y compris des représentants du FIDA.
 - iii) Les comités OSC et IRC examinent les caractéristiques de chaque opération. Le Groupe assurance qualité réalise un examen indépendant.
32. En lien avec le cadre pour la mise en œuvre des nouvelles modalités du PPSPF (y compris les modalités de financement et de gouvernance), qu'il est prévu de présenter au Conseil d'administration au quatrième trimestre 2024 (engagement n° 1.4, mesure contrôlable n° 14), la direction procédera à l'examen de ces modalités de gouvernance à l'aune des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques d'autres organismes. Elle présentera ensuite au Conseil d'administration une version actualisée des mesures de gouvernance du PPSPF. Le

principe directeur, à savoir l'exercice d'une supervision étroite de la part du Conseil d'administration, demeurera inchangé.

V. Enseignements tirés

33. La plupart des IFI ont mis en place des programmes leur permettant de collaborer directement avec le secteur privé. Les enseignements tirés par ces institutions sont pertinents pour le FIDA, qui cherche à développer son PPSPF et d'autres formes de collaboration avec le secteur privé. Une sélection d'enseignements ayant enrichi l'approche proposée pour le FIDA (décrite plus haut) est présentée ci-après.
34. **Le guichet de promotion du secteur privé (PSW) de l'Association internationale de développement (IDA)**¹³². Dans le cadre de la Dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA18), un guichet de promotion du secteur privé (PSW) doté d'une enveloppe de 2,5 milliards d'USD (sur une enveloppe totale de 75 milliards d'USD pour IDA18) a été créé pour mobiliser des investissements du secteur privé. La création du PSW témoigne de l'importance des partenariats noués avec le secteur privé pour atteindre les objectifs de développement durable et ceux d'IDA18, notamment pour créer des possibilités d'emploi plus inclusives et de meilleure qualité. Si la mise en œuvre du guichet a été lente au début, avec l'approbation d'un seul projet en 2017, son utilisation a progressé et atteint désormais un montant total d'engagements de 3,19 milliards d'USD (en avril 2023) à l'appui du financement du secteur privé dans les pays admissibles aux financements de l'IDA. Au terme de deux années de mise en œuvre, la demande adressée au Mécanisme de financements mixtes, au Mécanisme d'atténuation des risques, au Mécanisme de financement en monnaie nationale et au Mécanisme de garanties de la MIGA¹³³ a progressé, incitant l'IDA à allouer des montants plus élevés à ces quatre dispositifs.
35. Les enseignements tirés de l'expérience de l'IDA concernant le PSW sont notamment les suivants:
- i) L'impact du PSW et sa capacité à réaliser des opérations nécessitent des critères d'admissibilité flexibles pour l'utilisation des ressources du PSW, une capacité avérée au sein des organismes d'exécution à tirer parti des programmes existants et des relations avec la clientèle existantes dans les zones ciblées par le PSW, l'existence d'une réserve de projets appropriés pour un financement du PSW, des périodes de gestation des projets dans différents secteurs et la disponibilité des outils de communication et des formations destinées au personnel nécessaires, ainsi que des processus d'approbation pertinents. La mise en œuvre des opérations nécessite, notamment, la création de structures de gouvernance, l'élaboration de règles et de directives relatives aux produits et au personnel et la formation du personnel à l'utilisation des différents produits dans le cadre de plusieurs mécanismes.
 - ii) Le PSW est en mesure de réaliser des interventions réussies, y compris dans des contextes difficiles. Une évaluation du PSW montre que sa participation a permis à la Société financière internationale (SFI) et à la MIGA d'appuyer des projets à haut risque sur divers marchés et secteurs au-delà de ce qui aurait été faisable sans cette participation. L'IDA, la SFI et la MIGA, par exemple, ont contribué à remettre sur pied un secteur des télécommunications à peine fonctionnel en Afghanistan après des décennies de conflit.
 - iii) Les projets du secteur financier sont ceux qui peuvent potentiellement bénéficier le plus de ce guichet: ils représentent près des deux tiers des approbations depuis le lancement du PSW d'IDA18. En revanche, la production manufacturière, les entreprises agricoles et les services ne

¹³² [The World Bank Group's Experience with the IDA Private Sector Window: An Early-Stage Assessment.](#)

¹³³ MIGA: Agence multilatérale de garantie des investissements.

représentent que 8% des approbations, ce qui semble indiquer que la couverture de ces secteurs serait limitée.

- iv) L'examen à mi-parcours du PSW a mis en évidence l'existence d'un grand nombre potentiel de petits projets (ce qui est typique des pays en situation de fragilité, de conflit ou à faible revenu ciblés par l'IDA) et laisse présager un recours accru aux plateformes programmatiques pour améliorer l'efficacité et le contrôle des coûts.
36. **Banque africaine de développement.** Ces dix dernières années, les approbations d'ONS ont fortement progressé, contribuant à améliorer la situation financière et la diversification du portefeuille de la BAfD. Le portefeuille relatif au secteur privé appuie les efforts de la Banque en faveur de la réalisation de son objectif premier, qui est de favoriser le développement économique durable et le progrès social grâce à des projets et programmes porteurs de transformations¹³⁴. Parmi les principaux facteurs d'une mise en œuvre réussie, il convient de citer une forte implication à l'égard de l'organisation, des capacités spécialisées regroupées en interne dans un département dédié, ainsi que des processus internes d'examen rationalisés en ce qui concerne les ONS. Afin de réduire les risques inhérents à son exposition croissante au risque lié aux ONS dans des pays présentant des situations de fragilité, la BAfD avait créé, dès 2015, la Facilité de rehaussement de crédit en faveur du secteur privé (FSP) dans le cadre de son Fonds africain de développement (FAD)¹³⁵. La FSP a été financée par des donateurs participant aux reconstitutions des ressources du FAD de FAD-13 à FAD-15, pour un montant total de 645 millions d'USD, équivalant à environ 4% du total des reconstitutions des ressources de FAD-13 à FAD-15. Une allocation supplémentaire en faveur de la FSP aurait été demandée pour FAD-16. La FSP est déployée pour atténuer les risques et ainsi réduire l'exposition des ONS dans les situations de fragilité, et elle peut couvrir jusqu'à 50% des risques assumés par la BAfD au titre de ces opérations. Les 645 millions d'USD de la FSP mobilisés à ce jour atténuent les risques afférents au portefeuille d'ONS de la BAfD, d'un montant d'environ 1,8 milliard d'USD.
37. Les principaux enseignements tirés de l'expérience de la BAfD sont les suivants:
- i) Les projets doivent être guidés par des critères d'admissibilité clairs et des paramètres prudentiels relatifs aux risques.
 - ii) Il convient de couvrir les projets à risque modéré comme les projets à haut risque avec une appétence pour le risque claire, et la gouvernance en place doit permettre d'éviter tout aléa moral.
 - iii) Un examen continu et actif du portefeuille doit être mené pour atténuer le risque de pertes liées aux projets.
 - iv) En ce qui concerne la réduction du risque et la préservation de sa note de crédit (AAA), la BAfD exige un rehaussement de crédit par le biais de la FSP pour ses ONS dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.
38. **Banque asiatique de développement (BAsD).** La BAsD a mis en place le guichet du secteur privé, à titre expérimental, au cours de la Treizième reconstitution des ressources du Fonds asiatique de développement (FAsD)¹³⁶ pour contribuer au développement des opérations du secteur privé dans les pays du groupe A et dans un plus large éventail de secteurs, y compris des nouveaux, ainsi

¹³⁴ Deuxième réunion de la Seizième reconstitution générale des ressources du Fonds africain de développement (5-7 juillet 2022).

¹³⁵ [Fonds africain de développement](#).

¹³⁶ Pour la période de quatre ans 2021-2024.

que dans celui des infrastructures énergétiques non traditionnelles¹³⁷. Au cours du récent examen à mi-parcours du guichet du secteur privé¹³⁸, la question de l'application future du guichet aux ONS dans des pays du groupe B a également été abordée. Le guichet du secteur privé propose cinq modalités de financement mixte: i) les dons destinés au co-investissement, sous la forme de dons directs ou de participations financées, associés à des prêts de la BAsD ou à d'autres prêts; ii) le « *viability gap funding* », un financement compensatoire destiné à assurer la viabilité du projet; iii) une couverture plafonnée contre le risque de dépréciation du taux de change; iv) le financement des coûts de couverture du risque de change; v) des garanties de crédit et le partage des risques, qui peuvent couvrir les premières pertes ou une partie des pertes.

39. Les principaux enseignements tirés sont les suivants:

- i) Il est possible de mettre en place en interne une gouvernance indépendante adéquate pour un mécanisme de financement mixte. Dans le cas du guichet du secteur privé de la BAsD, un comité indépendant pour le financement mixte a été créé. Le comité suit rigoureusement les étapes de son processus de prise de décision pour protéger l'allocation et le déploiement des ressources du guichet du secteur privé de sorte qu'elles soient utilisées exclusivement aux fins des opérations conformes aux critères d'admissibilité du guichet.
- ii) Bien que l'extension aux pays du groupe B ait fait l'objet de discussions, l'instrument restera presque entièrement consacré à l'appui des ONS dans des PFR et des PRITI.

40. **Société financière internationale.** La SFI est la principale institution de financement du développement à cibler exclusivement le développement du secteur privé, notamment en ayant recours au financement mixte. Selon une récente étude couvrant la période 2006-2013, la SFI a engagé 39 opérations d'investissement reposant sur des instruments de financement mixte, dont les trois quarts ont été réalisées par le biais d'intermédiaires financiers locaux, et dans le cadre desquelles chaque dollar de financement concessionnel accordé à des intermédiaires financiers a permis de mobiliser plus de 13,8 USD en faveur d'investissements sur le terrain, dont 9 USD en provenance de la SFI qui n'auraient pas pu être investis en l'absence de telles mesures d'atténuation des risques. Il convient de citer notamment l'exemple du guichet secteur privé du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), qui a été créé en 2013 en tant que premier instrument d'investissement ayant recours au financement mixte et ciblant des projets de développement ayant trait à l'agriculture et à l'alimentation. Ce nouveau concept consistait à ce que les donateurs acceptent de laisser la SFI gérer le programme, en s'appuyant sur sa connaissance du secteur et ses processus internes (en échange d'une commission de gestion de 8% de l'enveloppe du dispositif d'investissement, de 300 millions d'USD). Une condition imposait, toutefois, à la SFI d'investir à égalité avec les fonds du GAFSP destinés à la réduction des risques. La part du GAFSP était de manière générale une tranche subordonnée, mais elle pouvait aussi être une tranche à faible taux d'intérêt ou une tranche assortie d'une période d'amortissement plus longue et d'un délai de remboursement plus long. L'une des conséquences du fait qu'un co-investissement de la SFI était requis, même avec une réduction des risques minimale octroyée par le GAFSP, était que l'investissement devait répondre aux critères d'investissement de la SFI. Un processus de réforme, appelé GAFSP/BIFT 2.0 est en cours, lequel

¹³⁷ [ADB Pilot Private Sector Window to Promote Private Sector Operations in Group A Countries \(Supplementary Note\)](#).

¹³⁸ FAsD 13 (2021-2024), Examen à mi-parcours: expérimentation du guichet du secteur privé (mars 2023).

pourrait aussi permettre à d'autres IFD, comme le FIDA, d'utiliser ces ressources dans le cadre d'un financement mixte¹³⁹.

41. Les principaux enseignements tirés des travaux de la SFI sont les suivants:
- i) Le financement mixte peut faire la différence s'agissant de faire avancer un projet ou d'augmenter le financement de l'action climatique.
 - ii) Les méthodes de financement mixte ne doivent pas être appliquées à la légère: la rigueur et un déploiement stratégique sont essentiels.
 - iii) Il est possible de recourir au financement mixte, à partir de ressources inscrites au bilan de l'entité, pour des ONS dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation.

¹³⁹ Relevé de décisions concernant le volet de financement des investissements des entreprises (*Business Investment Financing Track* – BIFT), accompagné d'une note technique portant sur la réorganisation du GAFSP et la révision du modèle d'intervention du BIFT (15 mars 2023).

Actualisation de l'approche suivie par le FIDA pour intervenir dans les situations de fragilité

I. Approche en situation de fragilité: contexte général de l'actualisation

1. La présente annexe expose la **version actualisée de l'approche opérationnelle suivie par le FIDA pour intervenir dans les situations de fragilité**, ainsi que des orientations pratiques concernant la programmation et les activités institutionnelles dans de tels contextes. Cette approche repose sur les éléments suivants: i) le document intitulé FIDA13: Modèle opérationnel et cadre de financement, présenté à la deuxième session de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13); ii) le rapport du FIDA à l'intention du Conseil d'administration, intitulé Remédier aux facteurs de fragilité par des interventions ciblées sur les moyens d'existence ruraux: réflexion sur le rôle du FIDA; iii) le rapport interne du groupe de travail interdépartemental sur les interventions du FIDA dans les pays touchés par un conflit; iv) les enseignements permettant de renforcer l'approche du FIDA dans les situations de fragilité, qui figurent dans le Rapport de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA; v) le Programme spécial du FIDA pour les pays comportant des situations de fragilité; vi) la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité. L'approche prend également en compte les meilleures pratiques suivies par les partenaires du système des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement (BMD)¹⁴⁰, et tire parti des enseignements tirés des programmes financés par le FIDA et de l'expérience acquise par le personnel dans les situations de fragilité, comme il est indiqué dans le document de mai 2023 présenté au Conseil d'administration.
2. L'action en faveur de la résilience des populations rurales et de trajectoires qui leur permettent de sortir durablement de la pauvreté dans les contextes de fragilité fait partie du cœur de métier du FIDA depuis sa création il y a plus de 40 ans, en réponse aux crises alimentaires du début des années 1970. En effet, la fragilité telle que définie ci-après est présente sous différentes formes dans de nombreuses zones rurales où le Fonds intervient; elle est souvent étroitement liée à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, et peut compromettre la réalisation de progrès durables sur la voie de l'éradication de la pauvreté. En outre, eu égard à certains de ses aspects, la fragilité est aussi susceptible de provoquer une aggravation de la vulnérabilité des populations rurales face à différents types de chocs – entraînant souvent des répercussions différentes selon le genre, ou de nature à favoriser la reproduction et l'intensification des inégalités sociales existantes et des mécanismes d'exclusion. Les difficultés particulières que pose la fragilité sont devenues de plus en plus flagrantes ces dernières années, ce qui a amené de nombreux acteurs du développement à considérer davantage la fragilité comme un élément du contexte susceptible d'avoir une incidence sur leurs mandats, dans des domaines comme la sécurité alimentaire et la nutrition ou le développement rural.

¹⁴⁰ Nations Unies et Banque mondiale, 2018, [Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict](#). Banque mondiale, 2020, [World Bank Group Strategy for Fragility, Conflict, and Violence 2020-2025](#).

Encadré 1

Définition de la fragilité selon le FIDA

« [...] situation de grande vulnérabilité aux chocs, naturels ou provoqués par l'homme, qui s'accompagne souvent d'un risque élevé de violence et de conflit. La faiblesse des structures de gouvernance et le manque de capacités des institutions constituent un commun dénominateur et une conséquence des situations de fragilité. En règle générale, les situations de fragilité créent un environnement peu favorable à une transformation inclusive et durable du monde rural; elles se caractérisent par des crises prolongées et/ou périodiques ayant des répercussions fréquentes sur l'agriculture paysanne et la sécurité alimentaire. » Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité (2016).

3. **La pauvreté se concentre de plus en plus dans les territoires qui sont en situation de fragilité.** On observe d'ores et déjà une concentration croissante de la pauvreté dans les territoires qui sont en situation de fragilité, et cette tendance s'accroît de manière exponentielle. Des rapports récents indiquent qu'en 2019, environ 48% des ruraux pauvres vivaient dans des contextes de fragilité ou en proie à un conflit, au sens donné par la Banque mondiale. D'ici à 2030, ce taux devrait atteindre au moins 66%¹⁴¹.
4. **Les facteurs qui contribuent à la fragilité sont complexes, multidimensionnels et se renforcent souvent mutuellement.** Les dimensions de la fragilité sont de nature économique, environnementale et climatique, politique et institutionnelle, sécuritaire, et sociale¹⁴². Les dimensions qui présentent un intérêt particulier pour les activités du FIDA sont les dimensions
 - i) institutionnelle, ii) environnementale et climatique, et iii) sociale.
 - En ce qui concerne la **dimension institutionnelle** (à savoir les systèmes, les règles et les organismes, formels comme informels), lorsque les institutions sont fragiles et défaillantes, les populations se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité face aux chocs, naturels ou provoqués par l'homme. Il peut notamment s'agir des événements suivants: i) chocs économiques, comme la flambée des prix des denrées alimentaires et des engrais engendrée par la guerre en Ukraine; ii) phénomènes météorologiques graves (tempêtes, sécheresses ou inondations); iii) aléas naturels, comme les maladies animales, les invasions de criquets, les pandémies et les tremblements de terre. Dans les situations de fragilité, en raison de la faiblesse des institutions, il est beaucoup plus difficile de s'attaquer aux conditions structurelles qui contribuent à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, comme des investissements insuffisants dans le capital humain et le matériel, et l'incapacité à fournir aux communautés rurales les services dont elles ont besoin.
 - Pour ce qui est de la **dimension environnementale et climatique**, les risques qui en relèvent compromettent les moyens d'existence en milieu rural et les systèmes alimentaires, ce qui attise la vulnérabilité. Dans un document exposant la position commune du Réseau international sur les conflits et les situations de fragilité au sujet des changements climatiques, de la biodiversité et de la fragilité de l'environnement, il est indiqué que les changements climatiques, l'appauvrissement de la diversité biologique et la dégradation de l'environnement attisent la fragilité, laquelle va, à son tour, rendre difficiles l'adaptation aux changements climatiques, la réduction et la gestion des risques associés au climat, et l'ajustement face aux répercussions de la perte de biodiversité et de la dégradation de l'environnement¹⁴³. Il est

¹⁴¹ Voir la note de bas de page 15.

¹⁴² Organisation de coopération et de développement économiques, 2022, [États de fragilité, 2022](#).

¹⁴³ Réseau international sur les conflits et les situations de fragilité (2022). Disponible à cette adresse: <https://www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/conflict-fragility/INCAF-Common-position-climate-change-biodiversity-environmental-fragility.pdf>.

admis que les changements climatiques sont un facteur d'aggravation, c'est-à-dire un multiplicateur de menaces, notamment lorsque des pressions s'exercent déjà sur les ressources naturelles, ce qui est souvent le cas dans les situations de fragilité¹⁴⁴.

- **Du point de vue social, les inégalités sociales profondes et l'exclusion très marquée constituent un facteur de fragilité à part entière, car elles peuvent engendrer des violences et fragiliser la légitimité ou les capacités des institutions publiques.** Dans bon nombre des zones rurales où le FIDA intervient, les inégalités sociales et l'exclusion ont la plupart du temps une incidence différente selon le genre; en effet, en milieu rural, les femmes et les filles pauvres en subissent plus fréquemment les conséquences. Les personnes handicapées ainsi que les peuples autochtones sont eux aussi souvent durement touchés par les inégalités sociales et l'exclusion sociale. Les inégalités sont également un facteur de vulnérabilité lorsqu'elles sont conjuguées à d'autres dimensions de la fragilité, telles que la fragilité institutionnelle et une forte exposition aux changements climatiques brusques. Les épisodes de sécheresse, les inondations et les cyclones, par exemple, tuent davantage de femmes que d'hommes en raison d'inégalités structurelles liées au genre¹⁴⁵.
5. **La fragilité et les conflits vont souvent de pair.** Bien qu'il existe toujours des exceptions, dans la plupart des cas, les crises et les conflits sont plus susceptibles d'éclater dans des situations de grande fragilité. Souvent, les conflits naissent lorsqu'il existe un profond mécontentement et une exclusion politique, sociale et économique marquée, et que les rapports entre les élites et les mécanismes qui permettent de désamorcer sans violence les tensions en leur sein (à savoir le dialogue, les systèmes judiciaires et les élections) se sont délités ou n'ont jamais été instaurés. Les conflits exacerbent la fragilité, car ils sont source de nouveaux griefs et affaiblissent davantage les institutions formelles et informelles, ce qui donne lieu à de nouveaux cycles de conflit et de fragilité. Lorsque la pauvreté, l'insécurité, la criminalité, l'effritement de la résilience et la faiblesse des institutions deviennent endémiques, l'apport d'une aide aux pays afin qu'ils puissent échapper à cette spirale devient un enjeu majeur du développement international, comme le montre l'exemple tout récent du Soudan.

¹⁴⁴ FIDA, 2022, [IFAD Briefing Note – Climate and Conflict: What Does the Evidence Show?](#)

¹⁴⁵ ONU-Femmes, 2017, [Faits et chiffres: action humanitaire. Éliminer les disparités entre les sexes dans les actions humanitaires.](#)

Encadré 2 Climat et conflit

Il est de plus en plus largement admis que les changements climatiques amplifient le risque de conflit, agissant comme un multiplicateur de menaces, en particulier lorsque leurs effets se combinent à des problèmes liés aux droits fonciers, aux activités économiques qui dépendent des conditions météorologiques, à la faiblesse des institutions et à la fragilité des structures de gouvernance, à la pauvreté et aux inégalités. Le constat est qu'il existe un lien entre les changements climatiques et la violence de faible intensité, et non pas entre ces changements et les conflits armés internationaux. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que « les groupes qui dépendent de l'agriculture et qui sont exclus de la vie politique sont particulièrement vulnérables au risque de conflit lié à la sécheresse ». Il souligne également que « la variabilité du climat et les phénomènes météorologiques extrêmes sont associés à l'allongement de la durée des conflits en raison de la flambée des prix des denrées alimentaires, de l'insécurité alimentaire et hydrique, de la baisse des revenus et de la perte de moyens d'existence » (rapport du GIEC cité dans la note de synthèse du FIDA).

L'impact du financement climatique sur l'atténuation des conflits ne peut être évalué faute de données suffisantes; quoi qu'il en soit, plus un pays est fragile, moins il reçoit de financements climatiques. Les pays présentant les situations les plus fragiles n'ont reçu que 2,10 USD par habitant, contre 10,80 USD par habitant pour ceux qui sont en situation de fragilité et 161,70 USD par habitant pour ceux qui ne sont pas en situation de fragilité (y compris les petits États insulaires en développement). Le financement de l'action climatique doit cibler plus efficacement les situations de fragilité, et les organisations multilatérales ont un rôle à jouer en aidant les États en situation de fragilité ou en proie à un conflit à accéder au financement climatique et en intégrant l'analyse de la fragilité et des conflits dans les projets de financement de l'action climatique, afin que le contexte de fragilité et les situations de conflit soient pleinement pris en compte dans les mesures de riposte aux changements climatiques. De la même manière, il est important que les actions de développement menées en contexte fragile soient à l'épreuve des changements climatiques.

Source: **FIDA, IFAD Briefing Note – Climate and Conflict: What Does the Evidence Show?**, FIDA, Rome (novembre 2022). [Disponible à cette adresse.](#)

6. La meilleure compréhension des problèmes complexes posés par la fragilité a **permis de prendre conscience que l'application des approches traditionnelles – c'est-à-dire des politiques, programmes et pratiques en usage dans des contextes stables – est vouée à l'échec face à la fragilité.** Les multiples difficultés liées aux interventions dans les situations de fragilité ont accéléré l'abandon, de la part de la communauté des donateurs, de l'approche consistant à cloisonner strictement et à exécuter successivement les activités d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix. Le **lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix** a été réaffirmé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016, compte tenu de la nécessité de combiner des approches à court terme et des approches à long terme pour intervenir dans de tels contextes. Ces approches exigent de fédérer de multiples acteurs qui travailleront de concert pour produire des résultats collectifs et, dans la mesure du possible, pour renforcer les capacités et la résilience aux niveaux national et local¹⁴⁶.
7. **Le FIDA possède une expérience de plusieurs décennies des contextes de fragilité**, qui s'appuie sur des outils spécialisés, axés pour certains sur des dimensions précises de la fragilité et pour d'autres sur des stades de fragilité déterminés – crise ou relèvement, par exemple. En 2006, le Fonds a adopté une Politique en matière de prévention des crises et de redressement, puis des Directives pour le relèvement rapide après une catastrophe. En 2016, il a adopté une Stratégie d'engagement dans les pays présentant des situations de fragilité à la suite de la publication d'une évaluation au niveau de l'institution dans laquelle il était recommandé au Fonds d'élaborer un document d'orientation général sur la fragilité, qui présenterait notamment une nouvelle définition et établirait les principes de l'approche adoptée par le FIDA pour son engagement dans les situations de fragilité¹⁴⁷. Un Programme spécial pour les pays comportant des

¹⁴⁶ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 2017, [New Way of Working](#).

¹⁴⁷ Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), 2015, [Corporate-Level Evaluation on IFAD's Engagement in Fragile and Conflict-affected States and Situations](#).

situations de fragilité a été conçu en 2019 pour appuyer la mise en œuvre de cette stratégie. Le FIDA a également défini en 2022 une stratégie relative aux petits États insulaires en développement, un groupe de pays qui partage des facteurs de fragilité spécifiques.

8. Comme indiqué dans le document consacré à l'expérience acquise par le FIDA dans les contextes de fragilité¹⁴⁸ qui a été présenté au Conseil d'administration en mai 2023, les activités menées par le Fonds dans les situations de fragilité montrent que si des résultats positifs peuvent être obtenus dans ces contextes, il est néanmoins nécessaire d'investir dans les évaluations de la fragilité et dans une supervision adaptée aux situations de fragilité, de moduler le contrôle de la gestion financière et les procédures de passation de marchés, et de renforcer les institutions, en particulier dans les situations de crise et lorsque les conditions de sécurité ne sont pas satisfaisantes. Il a également été constaté que la conception de projets simples, la conclusion de partenariats efficaces et le recours à d'autres mécanismes d'exécution caractérisés par leur souplesse, là où cela se révèle nécessaire, contribuaient de façon déterminante à l'efficacité d'exécution des programmes dans les contextes de fragilité.
9. Pour ce qui est des partenariats en particulier, une récente évaluation infrarégionale de l'action menée par le Fonds au Sahel¹⁴⁹ a souligné à quel point il était important que le FIDA œuvre en étroite collaboration avec les pouvoirs publics et d'autres organismes, et exploite pleinement les structures institutionnelles existantes – sous réserve que celles-ci soient opérationnelles et efficaces –, tout en recherchant d'autres options de mise en œuvre, telles que la mobilisation des organisations locales, lorsque cela est nécessaire. L'évaluation a également permis d'établir, sur la base de l'expérience du FIDA, que les groupes locaux d'utilisateurs de ressources naturelles jouent souvent un rôle important dans la lutte contre la fragilité pour ce qui est des ressources naturelles et dans le renforcement des pratiques de gestion durable, et que les organisations communautaires et les organisations de producteurs sont essentielles pour renforcer la résilience dans les situations de fragilité.
10. Il ressort également de l'évaluation infrarégionale que l'obtention de gains d'efficacité dans les contextes de fragilité est un objectif certes ambitieux, mais réalisable. Les notes relatives à l'efficacité des programmes de pays du Burkina Faso, du Mali, de Mauritanie, du Niger, du Nigéria et du Tchad étaient supérieures à celles obtenues pour le reste du portefeuille de la région Afrique de l'Ouest et du Centre et comparables à celles de l'ensemble du portefeuille de projets du FIDA. Ce constat s'explique notamment par l'intensification de la supervision et de l'appui à l'exécution décidée par le FIDA pour pallier les difficultés liées à la faiblesse des capacités institutionnelles, courante dans les contextes de fragilité. Les équipes de projet et les équipes de pays ont appris au fil du temps à améliorer les procédures locales de gestion financière et de passation de marchés, ce qui a permis d'accélérer les décaissements et les mouvements de trésorerie, et de réduire les

Caractéristiques d'une conception simplifiée

- i. Portée géographique limitée (une à deux régions ou États)
- ii. Composantes du projet axées sur les infrastructures à petite échelle ou communautaires et sur le renforcement du capital humain et social
- iii. Approche progressive, de préférence dans les zones les plus sûres d'abord, avec projets pilotes et octroi de kits et d'outils de démarrage
- iv. Partenariats limités avec des partenaires fiables travaillant au niveau local
- v. Achats de faible valeur et limitation des fonds en circulation
- vi. Plans d'urgence intégrés et marge de manœuvre permettant de réaffecter les ressources en fonction de l'évolution de la situation

¹⁴⁸ FIDA, 2023, Remédier aux facteurs de fragilité par des interventions ciblées sur les moyens d'existence ruraux: réflexion sur le rôle du FIDA (EB 2023/138/R.2).

¹⁴⁹ IOE, 2023, [Subregional evaluation of countries with fragile situations in IFAD-WCA. Learning from experiences of IFAD's engagement in the G5 Sahel countries and northern Nigeria.](#)

délais de passation des marchés. Toutefois, les coûts de gestion des projets ont généralement augmenté au cours de l'exécution et dépassé les estimations établies au stade de la conception. Ce constat se vérifie en particulier pour les zones difficiles d'accès, où les mesures de sécurité entraînaient une hausse des coûts. Les nouveaux chocs et la dégradation de situations déjà fragiles font peser une contrainte supplémentaire sur l'efficacité des projets.

11. **Étant donné les circonstances actuelles, il est important que le FIDA actualise son approche opérationnelle en s'appuyant sur son expérience et sur celle d'autres institutions financières internationales (IFI).** Il est généralement admis, au sein de la communauté internationale, que la fragilité est de plus en plus répandue, parallèlement à la multiplication et la conjonction de chocs écologiques et d'événements climatiques facteurs de perturbation et de conflits, ainsi qu'à une concentration croissante de l'extrême pauvreté dans des contextes où les aspects sociaux, environnementaux et institutionnels de la fragilité se juxtaposent. Compte tenu de ces évolutions, une institution telle que le FIDA, qui compte de nombreuses années d'expérience dans ces contextes, doit renforcer les approches existantes de manière à prendre en compte le fait que les interventions en contexte de fragilité jouent un rôle de plus en plus central dans son modèle opérationnel. Cette approche répond à la nécessité d'améliorer la capacité du FIDA à intervenir dans des situations de fragilité, un aspect de plus en plus courant de ses activités. En outre, l'incidence croissante de la fragilité et la prise de conscience de son importance poussent de nouveaux acteurs, y compris d'autres IFI, à recentrer leurs priorités autour de la fragilité et à perfectionner les outils qu'ils utilisent dans ce domaine. Le FIDA disposera ainsi de nouvelles possibilités de tirer parti du travail d'autres acteurs et de nouer des partenariats susceptibles de démultiplier sa capacité à produire un impact positif dans ces contextes, tout en améliorant le rapport coût-efficacité de ses activités dans les situations de fragilité. La décision de produire une version actualisée de l'approche opérationnelle du FIDA a été prise sur la base de ces éléments. On trouvera dans les sections ci-après une présentation générale de la nouvelle version de l'approche, qui traitera plus particulièrement des principes d'action fondamentaux (section II) et des grandes caractéristiques de la nouvelle approche opérationnelle (section III). À partir du présent document, et une fois que l'unité chargée des questions de fragilité sera en place, des orientations détaillées concernant certains aspects spécifiques de cette approche seront élaborées.

II. Principes d'action fondamentaux en situation de fragilité

Encadré 3

« Le FIDA a un rôle essentiel à jouer dans les États et les contextes fragiles et touchés par un conflit pour promouvoir un développement et une transformation du monde rural qui soient durables et profitent à l'ensemble de la population. Un très grand nombre de personnes sont touchées par une grave pauvreté dans de tels contextes. Seule organisation de développement multilatérale vouée exclusivement au développement de l'agriculture paysanne dans les zones rurales, le Fonds est investi d'une responsabilité particulière s'agissant d'appuyer la production locale et les moyens d'existence dans les contextes fragiles et d'aider les populations rurales pauvres à améliorer leurs revenus, leur nutrition, leur sécurité alimentaire et leurs conditions de vie. » Évaluation au niveau de l'institution de l'engagement du FIDA dans les États et contextes fragiles et touchés par un conflit (2015).

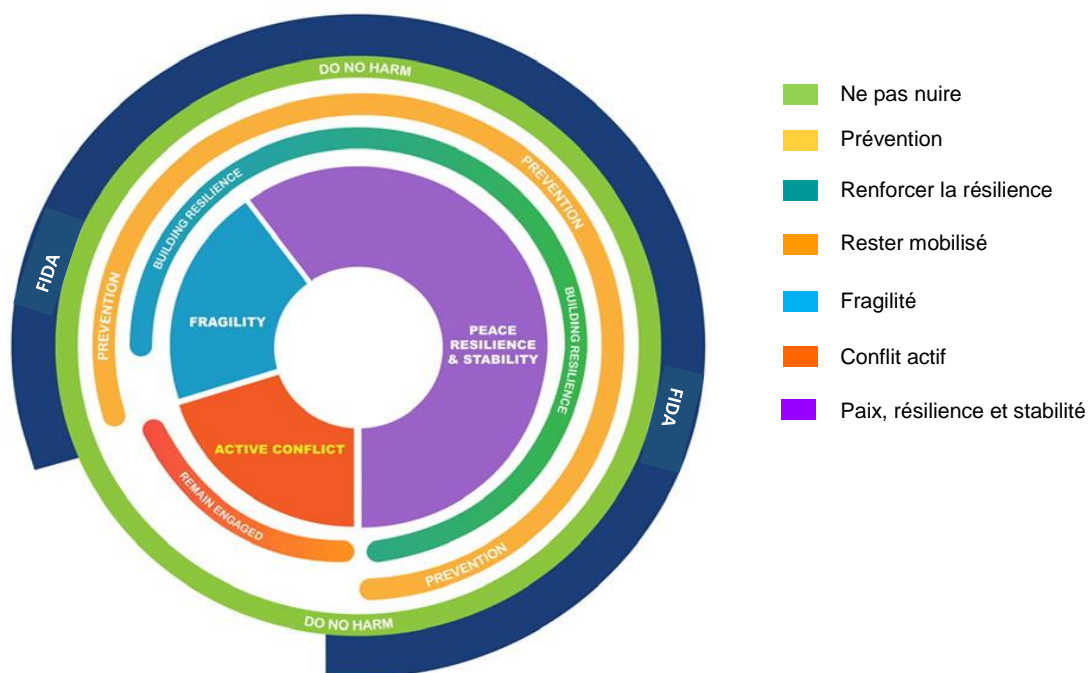
Principes d'action fondamentaux

12. Plusieurs principes d'action ont inspiré en filigrane les interventions du FIDA dans les contextes de fragilité. Dans cette approche opérationnelle actualisée, ces principes sont énoncés de manière explicite afin d'assurer la cohérence à l'échelle de l'institution et de faire écho aux bonnes pratiques appliquées dans ce domaine au sein de la communauté dans son ensemble, en particulier le système des Nations Unies et les IFI.
13. **Renforcer la résilience à long terme des populations rurales, de leurs moyens d'existence et de leurs institutions.** Les programmes financés par le FIDA dans les contextes de fragilité doivent avoir pour objectif fondamental de renforcer la résilience des ruraux pauvres, ainsi que de leurs moyens d'existence et de leurs institutions, et de réduire leur vulnérabilité. Dans le dernier cas, il s'agit de réduire la vulnérabilité aux événements et aux évolutions d'origine naturelle ou humaine, aux incidences des changements climatiques et aux phénomènes météorologiques graves, à la violence et aux crises politiques, aux maladies et aux pandémies. L'application de ce principe exige une connaissance approfondie des facteurs déterminants de la vulnérabilité et de ses causes, ainsi que des approches et des mesures d'adaptation (matérielles, financières ou fondées sur les ressources humaines) qui sont susceptibles de renforcer la résilience des communautés et des institutions. Si le renforcement de la résilience est aussi un objectif primordial en contexte de stabilité, il revêt une importance capitale dans les contextes de fragilité en raison des conséquences potentielles des multiples menaces et risques interdépendants auxquels doivent faire face les bénéficiaires du FIDA dans ces contextes – par exemple, il est nécessaire d'envisager la résilience non seulement face à des problèmes tels que la sécheresse, mais également face à la conjugaison d'un épisode de sécheresse avec l'instabilité politique, la faiblesse des institutions, la corruption, la criminalité ou la violence.
- L'approche des « caisses de résilience » au Burundi, au Libéria, au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo vise à renforcer la résilience des communautés face aux conflits, à l'instabilité des institutions ou aux changements climatiques. Cette approche se fonde sur les enseignements tirés d'évaluations antérieures qui ont mis en évidence la nécessité d'associer les interventions sociales, techniques et financières menées à l'échelle des communautés pour améliorer de manière concrète la résilience et les moyens d'existence des populations rendues vulnérables par des conflits à répétition.*
14. **Donner la priorité à la prévention.** Dans le cadre des programmes financés par le FIDA, il conviendra de recenser et de prendre en compte les facteurs déterminants et les éléments déclencheurs de la fragilité qui s'inscrivent dans leur champ d'action, et de renforcer de manière durable les institutions et les mécanismes de manière à pouvoir lutter contre ces facteurs. Il pourrait s'agir, entre autres, d'interventions visant à réduire l'impact de la flambée des prix des denrées alimentaires, des carburants ou des engrais, à consolider les mécanismes de règlement et de prévention des litiges entre éleveurs pastoraux et agriculteurs, et à renforcer les capacités en matière d'octroi de titres de propriété et d'accords sur la protection et l'accès aux ressources naturelles essentielles, telles que les forêts ou les sources d'eau. Le FIDA renforcera ses capacités d'analyse, de suivi et de préparation pour faire face aux éventuels facteurs déterminants et éléments déclencheurs de la fragilité, notamment en renforçant et en affinant les outils qu'il utilise actuellement pour évaluer la fragilité et les risques, tels que l'évaluation de la fragilité, la matrice intégrée des risques pays, la matrice intégrée des risques de projet et les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC).
15. **Faire en sorte que les interventions financées par le FIDA respectent le principe consistant à ne pas nuire.** Lorsqu'on affecte des ressources (à savoir des financements, du personnel et des activités menées au titre des programmes) dans des situations de fragilité, le risque d'exacerber ou d'engendrer par

inadvertance des sources de fragilité n'est jamais à exclure. Par exemple, les ressources sont susceptibles de provoquer l'aggravation des inégalités entre les groupes de population (ou peuvent être perçues comme la source de cette aggravation), d'être accaparées de manière injustifiée par certains acteurs ou par les élites, d'encourager ou de faciliter le prélèvement non durable des ressources, ou de fragiliser les institutions informelles sur lesquelles reposent les moyens d'existence. Au nom du principe consistant à ne pas nuire, le FIDA est tenu de prendre en compte et de recenser les préjudices qui pourraient résulter de ses activités, et de déterminer par quels moyens il serait possible de prévenir ces effets ou de les atténuer. Les préjudices potentiels et les mesures d'atténuation doivent faire l'objet d'un suivi attentif, et les approches doivent être adaptées s'il y a lieu, de manière que les avantages induits par les programmes financés par le FIDA l'emportent indiscutablement sur les coûts. Cela signifie également que le FIDA doit chercher à maximiser les effets positifs potentiels de ses activités sur la fragilité, par exemple en renforçant les capacités de consolidation de la paix au niveau local, en bâtissant des institutions durables et en faisant en sorte que toutes les communautés puissent bénéficier des activités menées.

16. **Rester mobilisé.** En période de crise et en situation d'urgence, le FIDA doit s'efforcer de trouver les meilleurs moyens de rester mobilisé et de continuer à soutenir les communautés. S'il arrive que certains membres du personnel doivent se retirer et que les activités ordinaires du programme doivent être suspendues, le FIDA devrait néanmoins rechercher, autant que faire se peut, d'autres solutions pour venir en aide aux ménages et aux communautés du monde rural, en travaillant avec les organisations non gouvernementales, les organismes des Nations Unies et les institutions locales là où la collaboration peut s'avérer efficace. En restant mobilisé, le FIDA peut s'employer à préserver les acquis du développement, assurer la continuité et faire en sorte que le développement demeure prioritaire, préserver les services publics locaux et les avantages pour les populations locales (en particulier les femmes, les filles et d'autres personnes susceptibles d'être en situation de vulnérabilité), renforcer l'appropriation et l'autonomie à l'échelle locale, et aider les populations rurales à tirer parti des possibilités qui s'offrent à elles pour améliorer leurs moyens d'existence pendant les périodes de transition vers la paix et la stabilité. Il peut s'avérer difficile de rester mobilisé; on trouvera donc à la section III quelques approches opérationnelles qui permettent de surmonter ces difficultés. Il est à noter que **le FIDA n'est pas une organisation humanitaire et ne dispose pas des moyens nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires en période de crise, qu'elle soit écologique ou d'origine humaine (voir la figure 1)**. Cependant, le Fonds a un rôle important à jouer dans les phases de relèvement et de reconstruction, comme il l'a démontré, entre autres, pendant la pandémie de COVID-19 et à l'occasion des récentes crises liées à la guerre en Ukraine et aux sécheresses dans la Corne de l'Afrique.

Figure 1
Représentation graphique de l'engagement du FIDA dans les situations de fragilité



17. **Tous les programmes et interventions financés par le FIDA qui sont mis en œuvre dans des situations de fragilité doivent s'appuyer sur une bonne compréhension du contexte** et doivent être conçus, adaptés, exécutés, suivis et évalués de manière que leur impact sur les dimensions pertinentes de la fragilité soit optimisé, dans la mesure où celles-ci ont une incidence directe sur l'action menée en faveur de la résilience du monde rural et de l'élimination de la pauvreté. À défaut d'analyse détaillée du contexte et d'adaptation des activités de programme, les programmes financés par le FIDA risquent soit de ne pas être pertinents, soit de nuire et d'entraîner une utilisation inefficace des ressources. La lutte contre la fragilité sera par conséquent un élément fondamental pour l'orientation des activités du FIDA.

Encadré 4

Synthèse de la théorie du changement

La fragilité, comme les changements climatiques et les perturbations économiques, est l'une des causes principales de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Elle découle de facteurs politiques, du manque de réactivité des institutions et du manque de résilience des systèmes de riposte. Pour atteindre l'objectif du FIDA consistant à **venir à bout de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et à renforcer la résilience des populations rurales**, il faudra se pencher tout au moins sur certains facteurs de fragilité qui intéressent au premier chef le mandat du FIDA, et qui ont la plus forte incidence directe sur son groupe cible.

SI l'action du FIDA est éclairée par une analyse approfondie du contexte, **ET** si les projets et interventions sont menés aux fins suivantes:

- mettre en place des institutions, des infrastructures et des communautés résilientes;
- neutraliser les éléments déclencheurs des crises, dans la mesure du possible;
- rester mobilisé et apporter un appui approprié aux communautés durant les périodes de fragilité;
- faire en sorte que les programmes du Fonds respectent le principe consistant à ne pas nuire.

ALORS

Les projets financés par le FIDA et d'autres activités hors prêts pourraient contribuer de manière notable à endiguer les facteurs déterminants, les tensions et les vulnérabilités associés à la fragilité, en particulier au niveau local, et, en définitive, à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et à renforcer la résilience dans le monde rural.

Hypothèses:

Le FIDA travaille en collaboration et coopération étroites avec d'autres acteurs qui s'attachent également à lutter contre les facteurs de fragilité, comme les Nations Unies, les IFI, les partenaires de développement bilatéraux, les pouvoirs publics, la société civile et les communautés locales. Le FIDA dispose des ressources et des capacités nécessaires pour intervenir efficacement dans ces contextes.

Scénario en absence d'intervention:

Si le FIDA n'utilise pas activement ses projets et ses ressources pour lutter contre la fragilité, le risque qu'il aggrave par inadvertance la situation est bel et bien réel.

III. Principales caractéristiques de la version actualisée de l'approche opérationnelle du FIDA

18. Conformément au Programme spécial pour les pays comportant des situations de fragilité de 2019, le FIDA articule ses interventions autour de **quatre angles d'attaque** pour favoriser la résilience dans les contextes de fragilité, tout en contribuant à atténuer les fragilités sociales, environnementales et institutionnelles qui intéressent son mandat. Ces angles d'attaque sont les suivants:
 - i) consolider les institutions et les communautés locales pour favoriser l'efficacité de la gouvernance locale et des prestations de services;
 - ii) améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en renforçant les systèmes alimentaires;
 - iii) favoriser une gestion durable des ressources naturelles, y compris la préparation aux catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques;
 - iv) renforcer le rôle des femmes dans la création de communautés résilientes.
19. Établie sur les principes d'action exposés ci-dessus et sur ces quatre angles d'attaque, la version actualisée de l'approche opérationnelle du FIDA se définit par **les huit caractéristiques énoncées ci-après, qui sont étroitement liées et se renforcent mutuellement**. Des orientations détaillées sur chacune d'elles seront préparées, selon que de besoin, avec le soutien de l'unité chargée des questions de fragilité du FIDA une fois que celle-ci sera sur pied. Ces caractéristiques sont présentées ci-dessous:
 - diagnostic renforcé en matière de fragilité;
 - approche de gestion des risques renforcée dans les situations de fragilité;
 - programmation améliorée tenant compte de la fragilité;
 - ciblage et inclusion des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des personnes ou des groupes susceptibles de se trouver en situation de vulnérabilité pour les raisons suivantes: handicap, situation de déplacement,

manque de ressources, de maîtrise de la langue ou d'instruction, éloignement, obstacles formels ou juridiques, pratiques culturelles, normes sociales, entre autres;

- capacité renforcée du FIDA à tirer des enseignements à partir des résultats grâce à l'utilisation d'outils plus intelligents;
- partenariats stratégiques;
- compétences techniques et capacités du personnel renforcées;
- directives opérationnelles plus fermes.

Diagnostic renforcé en matière de fragilité

20. En dépit des similitudes que présentent souvent les pays, chaque situation de fragilité est unique. Les stratégies de pays appliquées par le FIDA dans les contextes de fragilité doivent déjà systématiquement être accompagnées d'évaluations de la fragilité. Cependant, il a été constaté que la méthode d'analyse actuelle de la fragilité ne permet pas de rendre suffisamment compte des causes profondes, des dimensions et de la complexité de la fragilité, ni de la manière dont celles-ci affectent les groupes cibles du FIDA, comme indiqué dans l'évaluation infrarégionale réalisée par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA¹⁵⁰.
21. Les évaluations renforcées de la fragilité doivent recenser l'éventail des causes et des effets politiques ou institutionnels, sociaux, économiques, sécuritaires et environnementaux liés à chaque situation de fragilité, notamment les causes structurelles profondément ancrées et les facteurs plus immédiats¹⁵¹. La dimension genrée de chacun de ces facteurs doit être prise en considération, étant entendu que la fragilité connaît de très fortes variations selon le genre dans ses manifestations. Il convient également de déterminer combien de temps les conditions de fragilité sont susceptibles de se maintenir, et si elles seront circonscrites à certains périmètres administratifs géographiques d'un pays, ou si elles s'étendront à un pays tout entier, voire à une région. Les évaluations devraient également fournir des renseignements sur la manière dont d'autres acteurs internationaux et nationaux, notamment les pouvoirs publics, les organismes multilatéraux et bilatéraux, et les organisations de la société civile, tentent de lutter contre la fragilité dans un contexte donné, afin que le FIDA puisse établir des partenariats et œuvrer en synergie avec eux, le cas échéant. Et surtout, elles doivent indiquer de quelle manière la fragilité est intrinsèquement liée aux moyens d'existence des populations rurales ainsi qu'aux institutions qui les concernent, et aux trajectoires dont ces populations disposent pour s'extraire de la pauvreté, afin que le FIDA puisse s'en servir utilement dans le cadre des programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et de la conception des projets.
22. Sur la base de cette méthode améliorée, les évaluations de la fragilité continueront d'éclairer les stratégies de pays du FIDA et seront réalisées s'il y a lieu à l'étape de la conception des projets. Cela étant, la structure et les modèles de ces évaluations feront l'objet d'une révision, et de nouvelles sources de données – en particulier les données et les analyses produites par d'autres partenaires intéressés – seront systématiquement utilisées pour améliorer la qualité et l'utilité pratique des diagnostics. L'échelle et la précision de l'analyse requise dépendront de la complexité du contexte. Les PESEC prennent déjà en compte les dimensions

¹⁵⁰ Voir la note de bas de page 126.

¹⁵¹ Selon la Banque mondiale, ceux-ci peuvent notamment comprendre « les risques liés à la distribution du pouvoir; le règlement politique; la situation des droits humains; l'inclusion des femmes dans les accords de paix et les processus politiques; les questions de gouvernance en général; les terres et les ressources naturelles; l'accès aux services de base; la santé du marché du travail et les avantages de la croissance économique pour l'ensemble de la population; et les questions plus générales de cohésion sociale, y compris les sentiments d'équité et d'inclusion qui s'observent entre les groupes et les régions, et entre l'État et ses citoyens ». Groupe de la Banque mondiale, Stratégie du Groupe de la Banque mondiale – Fragilité, conflits et violence 2020-2025.

sociales et environnementales de la fragilité, et peuvent donc être utilisées pour éclairer les évaluations dans ce domaine.

Approche de gestion des risques renforcée dans les situations de fragilité

23. Dans les situations de fragilité, le FIDA devrait appliquer une approche renforcée de gestion des risques qui prenne pleinement en compte le niveau élevé de risque inhérent et prendre des mesures pour atténuer ce risque. En parfaite cohérence avec la Politique de gestion globale des risques, le FIDA doit examiner toutes les catégories de risque en adoptant une perspective axée sur la fragilité. Dans ces situations, une analyse plus détaillée est nécessaire pour éclairer correctement la matrice intégrée des risques pays et la matrice intégrée des risques de projet pour la conception des COSOP et des projets, respectivement. La catégorie de risque « fragilité et sécurité » figurant dans la taxonomie de la matrice intégrée des risques de projet doit être décomposée et évaluée à l'aune des multiples facteurs relevés dans l'évaluation de la fragilité. Ces facteurs peuvent concerner des risques d'ordre politique, sécuritaire, économique et environnemental liés à l'exécution des programmes, contre lesquels il convient de se prémunir. Conformément aux exigences des PESEC, tous les plans ou cadres de gestion environnementale, sociale et climatique¹⁵² connexes seront révisés afin de rendre dûment compte des risques associés aux situations de fragilité.

Programmation améliorée tenant compte de la fragilité

24. L'amélioration de la programmation du FIDA en matière de fragilité concernerait à la fois **les stratégies de pays et les programmes de pays**. Les COSOP et les notes de stratégie de pays seront systématiquement fondés sur les versions révisées des diagnostics de la fragilité, qui seront assorties de données obtenues à partir des PESEC et de la matrice intégrée des risques pays. **La théorie du changement des COSOP et des notes de stratégie de pays doit recenser les facteurs de fragilité et les angles d'attaque qui permettront de faire face à la fragilité en vue de renforcer la résilience des groupes cibles du FIDA – par exemple, en orientant l'action vers la lutte contre les facteurs de fragilité liés au climat ou à l'environnement, les facteurs sociaux comme un niveau élevé d'inégalité et d'exclusion, ou les facteurs institutionnels comme une faiblesse institutionnelle très marquée, ou une légitimité restreinte des institutions publiques**. Lorsque plusieurs dimensions de la fragilité coexistent, leur association peut également être prise en compte dans la conception de programmes d'intervention qui abordent simultanément l'action climatique et l'inclusion sociale, ou l'action climatique et l'atténuation des conflits locaux (en milieu rural).

Encadré 5

Projet d'économie bleue inclusive en Haïti

Le **Projet d'économie bleue inclusive en Haïti** est un bon exemple de programmation, car il prend en main les difficultés spécifiques auxquelles se heurtent les communautés rurales côtières fragiles en intégrant diverses composantes comme les écosystèmes économiques durables, les activités de conservation et l'amélioration de la nutrition. Le projet est axé sur la création de moyens d'existence de substitution, le soutien des filières locales, la préservation des ressources naturelles et la promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation – le tout étant inscrit dans un cadre pour le développement durable. Il met également l'accent sur l'établissement de partenariats avec les institutions publiques, le secteur privé et les élus locaux pour assurer la longévité des investissements. En promouvant des approches axées sur le renforcement des capacités et de la résilience, le projet renforce les mécanismes d'appui et accroît les possibilités de produire des avantages à long terme pour les communautés ciblées en Haïti.

25. Les programmes financés par le FIDA dans des contextes de fragilité devraient être axés sur un ou plusieurs des quatre angles d'attaque décrits ci-dessus (consolidation des institutions, mise en place de systèmes alimentaires résilients, promotion de la gestion durable des ressources naturelles et accentuation du rôle

¹⁵² FIDA, 2021, [Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA](#).

des femmes). Des mesures seront prises pour faire en sorte que la conception des projets soit moins complexe et plus réaliste compte tenu de la capacité des institutions locales en matière d'exécution.

26. Il est essentiel que les investissements du FIDA puissent être **adaptés rapidement aux évolutions de contexte**. La conception d'un projet tenant compte de la fragilité peut inclure les éléments suivants: i) des plans d'urgence; ii) une approche programmatique en plusieurs phases; iii) une composante axée sur la réduction des risques de crise et de catastrophe. Si une situation venait à se détériorer ou à évoluer, le plan d'urgence défini durant la phase de conception serait activé (il peut s'agir, par exemple, de réorienter le projet vers la production alimentaire et la protection des ressources). Dans certains contextes, l'approche programmatique en plusieurs phases sera l'option à choisir en priorité pour favoriser la mobilisation à long terme en faveur du renforcement des institutions locales. Dans d'autres situations, une composante consacrée à la réduction des risques de crise et de catastrophe permettrait aux équipes de projet de réagir et de s'adapter rapidement face aux crises (par exemple, en cas de fortes inondations). Étant donné que la conception et le chiffrage de la composante auront déjà été arrêtés précisément, il serait possible, si nécessaire, d'activer celle-ci moyennant la réaffectation rapide des fonds à partir de la catégorie « non alloué ». Il pourrait également être envisagé de réaffecter les fonds précédemment engagés dans d'autres composantes ou projets financés par le FIDA dans le même pays, comme le prévoient les modalités actuelles de la Politique du FIDA relative à la restructuration des projets¹⁵³. Lorsque les considérations relatives à la fragilité débordent le cadre des frontières nationales – dans le cas des communautés de pasteurs, par exemple –, **une approche régionale** sera envisagée (comme le Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques [SD3C]¹⁵⁴, qui couvre plusieurs pays, dont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad).

Encadré 6

Programme relatif à la viabilité des ressources naturelles et des moyens d'existence au Soudan

Le **Programme relatif à la viabilité des ressources naturelles et des moyens d'existence au Soudan** vise à accroître la sécurité alimentaire, les revenus et la résilience des éleveurs pastoraux, des agropasteurs et des petits exploitants agricoles qui participent à une gouvernance et une gestion conjointes des ressources naturelles, et à des activités liées aux ressources naturelles dans les territoires ciblés de neuf États du pays. L'éclatement du conflit au Soudan à la mi-avril 2023 a coïncidé avec les préparatifs de la campagne agricole. Dans les cinq États où les conditions de sécurité étaient relativement stables, priorité a été donnée à deux types d'assistance aux petits exploitants, à savoir: i) l'accès aux machines pour la préparation des sols au moyen de techniques de conservation des eaux et des sols; ii) l'accès à des variétés de semences améliorées, grâce à la distribution des semences fournies dans le cadre de l'intervention humanitaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dont ont pu tirer parti plus de 23 000 agriculteurs des États du Nil, de Kassala, de Gedaref et de Sennar.

27. Dans les situations où le FIDA ne peut être présent pour s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires ou lorsque les capacités des institutions sont très faibles, il est possible de solliciter l'assistance de tiers pour mener à bien les activités relatives au suivi et aux vérifications sur le terrain, à la gestion financière, aux responsabilités liées à la passation des marchés ou à la fourniture d'une assistance technique (comme dans le cas du portefeuille du FIDA au Yémen).

Ciblage et inclusion des personnes vulnérables (femmes, jeunes, peuples autochtones et personnes handicapées)

28. Il est nécessaire de miser davantage sur le rôle que jouent les femmes dans le renforcement de la résilience de leurs ménages et de leurs communautés et, dans le même temps, de donner la priorité aux investissements visant à renforcer la résilience des femmes, des filles, des jeunes, des peuples autochtones et des personnes handicapées du monde rural qui vivent dans la pauvreté, compte tenu

¹⁵³ Voir le document [EB 2018/125/R.37/Rev.1](#).

¹⁵⁴ Voir le document [EB 2020/131\(R\)/R.8/Rev.1](#).

de leur grande vulnérabilité au regard de nombreuses situations de fragilité, telles que les situations de violence sociale, ou la faible capacité à prévenir les chocs climatiques ou à y faire face. **Il s'agit notamment de projets spécifiques (ou de composantes de projets) qui ciblent directement ces groupes, ou de projets et programmes qui visent à lutter contre les inégalités de genre et l'exclusion des jeunes dans le cadre d'un domaine d'intérêt spécifique.** Les résultats obtenus seront communiqués par l'intermédiaire de rapports annuels et seront calculés à partir des indicateurs figurant dans les cadres logiques des projets (aussi bien les indicateurs de base du FIDA que ceux propres à chaque projet).

Encadré 7

Projet en faveur de l'alimentation et de l'eau dans les îles périphériques à Kiribati

Le **Projet en faveur de l'alimentation et de l'eau dans les îles périphériques à Kiribati** vise à renforcer l'autonomie et le capital social dans les collectivités cibles en fournissant aux ménages les ressources et les compétences techniques nécessaires à la planification et à la mise en œuvre d'interventions de développement communautaire. Au premier rang des domaines prioritaires figurent l'amélioration de l'accès à l'eau potable et la promotion de la production alimentaire des ménages. Le projet vise également à sensibiliser les populations aux questions de nutrition au moyen d'initiatives axées sur les changements de comportement et l'éducation nutritionnelle. Les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes âgés de 15 à 30 ans, font l'objet d'une attention particulière. Dans le cadre du projet, une approche du développement à l'initiative des communautés et une stratégie de ciblage tenant compte des questions d'inclusion ont été retenues, qui associent les ménages et la communauté dans son ensemble, et répondent aux besoins des femmes et des jeunes, et aux difficultés qui leur sont propres. Il est à noter qu'en mars 2023, une forte proportion (62%) des animateurs au niveau de l'île et des facilitateurs issus des communautés ainsi que 8 membres sur 10 de l'unité de gestion du projet étaient des femmes. Par ailleurs, 1 106 postes de direction dans les groupes d'utilisateurs de l'eau étaient occupés par des femmes, soit environ 44% de l'ensemble des postes de direction.

Capacité renforcée du FIDA à tirer des enseignements à partir des résultats grâce à l'utilisation d'outils plus intelligents

29. Il est important que le FIDA consolide sa capacité à tirer des enseignements à partir des activités menées dans des contextes de fragilité, un objectif qui peut être atteint en écourtant les cycles d'apprentissage et en augmentant la fréquence des évaluations et des examens lors des missions de supervision et d'appui à l'exécution des projets. Pendant la phase de conception, le FIDA devrait poursuivre sa collaboration avec les partenaires nationaux afin que des objectifs et des résultats réalistes et contrôlables puissent être définis pour suivre l'état d'avancement du projet.
30. Au stade de la conception des projets, et tout au long de la phase d'appui à l'exécution, le FIDA devrait déployer des moyens particuliers pour recenser les outils de suivi propres à faciliter une prise de décisions fondée sur des données probantes, comme la cartographie géospatiale, les outils informatiques de recueil des observations formulées par les bénéficiaires et les technologies de télédétection. En cours d'exécution, les technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement et les systèmes numériques de suivi-évaluation peuvent faciliter la gestion des activités dans des contextes de fragilité, en particulier dans les zones à haut risque, où l'accès au terrain est très limité.
31. Au vu de la diversité des contextes de fragilité, il n'est pas toujours nécessaire d'appliquer l'approche tenant compte de la fragilité qui a été envisagée pour le processus de conception à tous les projets visant des situations de fragilité. Cependant, cette approche devrait être appliquée, en tout ou en partie, lorsque l'évaluation de la fragilité fait apparaître qu'il existe une incertitude suffisante dans le contexte qui justifie de mobiliser davantage d'investissements pour la conception. Cela étant, il sera nécessaire de resserrer le suivi du contexte et des indicateurs de risque dans chaque contexte de fragilité afin que des ajustements puissent être apportés sans délai en cas d'évolution significative des circonstances.

Partenariats stratégiques

32. Le FIDA pourrait élargir et approfondir ses partenariats stratégiques dans les situations de fragilité afin de contribuer aux résultats en matière de développement à l'interface du lien entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, coordonnant son action avec celle d'autres organismes des Nations Unies, le Programme alimentaire mondial (PAM) et la FAO, d'autres partenaires de développement, d'IFI, d'organisations de la société civile et du secteur privé. En œuvrant sous l'angle de ce lien, le FIDA entend apporter, dans la mesure du possible, sa propre contribution aux effets positifs que l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix menées par d'autres acteurs peuvent avoir sur les actifs, les capacités et les systèmes locaux dont bénéficient les communautés et des ménages du monde rural, en greffant à leur action des investissements en faveur du développement visant à renforcer ces actifs et ces capacités. Le FIDA envisagera également d'exploiter sa position singulière d'IFI et d'organisme des Nations Unies pour fédérer des partenariats axés sur la fragilité en une communauté de pratique; il s'agirait de rapprocher le groupe de travail sur la fragilité, le conflit et la violence constitué par les BMD et d'autres acteurs du système des Nations Unies, les organismes ayant leur siège à Rome en particulier, ainsi que d'autres entités dont l'action porte sur les fragilités en lien avec le monde rural et les systèmes alimentaires (dans le cadre de travaux de recherche, par exemple); une telle initiative permettrait d'atteindre des objectifs communs concernant, par exemple, les petits exploitants agricoles et la sécurité alimentaire et la nutrition.

Encadré 8

Renforcement des institutions et de renouveau des territoires en situation d'après-conflit en Colombie

Le Projet de renforcement de la capacité entrepreneuriale en milieu rural: confiance et possibilités, qui a appuyé le [renforcement des institutions et des territoires en situation d'après-conflit en Colombie](#), est un bon exemple de l'intégration des technologies de l'information et des communications au service du développement dans la conception de projets, sous la forme d'une application pour téléphone mobile par laquelle les utilisateurs ont pu suivre une formation consacrée aux questions de genre et à l'inclusion sociale. Cette méthode a permis de toucher un plus grand nombre de personnes et d'améliorer le suivi et le rapport entre les coûts et les résultats. Le projet a été adapté aux besoins particuliers des bénéficiaires, ce qui a permis de répondre plus efficacement et plus durablement au contexte colombien de sortie de conflit.

33. À partir des pratiques mises en œuvre dans le cadre d'interventions récentes ou en cours (par exemple, le programme conjoint régional au Sahel [SD3C], auquel chacun des organismes ayant leur siège à Rome contribue en mobilisant son avantage comparatif pour appuyer les capacités en matière de politique publique et de programmation, le renforcement ou la reconstruction d'actifs selon les pratiques d'action humanitaire, et l'investissement dans des institutions communautaires et des pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques), le FIDA peut rechercher de nouvelles possibilités de procéder à une analyse conjointe et d'adopter une approche commune à l'égard de certains pays. Il s'agit notamment d'étudier la possibilité de mettre en œuvre avec le PAM et la FAO des programmes complémentaires dans un petit groupe de pays prioritaires présentant des situations de fragilité. Les partenariats avec les BMD et les organismes ayant leur siège à Rome peuvent faciliter l'accès aux données et aux analyses sur la fragilité afin de réduire les coûts et de favoriser l'apprentissage mutuel. Dans les mois à venir, le FIDA concrétisera également son partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et recensera un ensemble de pays dans lesquels il sera possible de conjointement déployer les ressources, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention des crises locales en milieu rural et sur l'autonomisation des femmes et des filles. Le FIDA a récemment adhéré au Réseau mondial contre les crises alimentaires et peut étudier la possibilité de participer aux autres principaux réseaux et communautés de pratique axés sur la fragilité, tant au

niveau national que mondial, sans jamais perdre de vue le rapport coût-efficacité et les priorités stratégiques¹⁵⁵.

34. À l'avenir, la coopération Sud-Sud et triangulaire jouera également un rôle majeur dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche renforcée du FIDA en matière de partenariat, afin d'améliorer les pratiques en contexte de fragilité. Parmi les domaines d'intérêt thématique énoncés dans la Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire du FIDA 2022-2027 figurent la résilience, la fragilité et l'emploi. Pour mettre en œuvre l'action dans ces domaines prioritaires, il sera nécessaire de rechercher des moyens de promouvoir le partage des enseignements entre les pays en situation de fragilité, et d'intégrer systématiquement la coopération Sud-Sud et triangulaire en plaçant l'accent sur la fragilité et les initiatives interrégionales, un ou plusieurs angles d'attaque pratiques pour les activités du FIDA dans ces situations, ou les solutions permettant d'appliquer de manière efficace une ou plusieurs des huit caractéristiques de cette approche renforcée.

¹⁵⁵ Il s'agit notamment du Réseau international sur les conflits et les situations de fragilité, ainsi que des forums des BMD sur l'échange de pratiques visant la fragilité et les conflits.

Encadré 9

Comment renforcer la collaboration avec le secteur privé dans les situations de fragilité au cours de FIDA13

Le FIDA cherche activement à établir des partenariats avec le secteur privé dans des situations de fragilité afin de s'attaquer aux difficultés qui leur sont propres et de mettre à profit l'expertise des acteurs du secteur. La collaboration avec le secteur privé permet au FIDA de mobiliser des ressources supplémentaires et d'adopter des approches innovantes en vue d'appuyer les activités économiques, de créer des moyens d'existence, de renforcer la résilience et d'améliorer le bien-être des communautés en situation de fragilité. Au cours de FIDA13, la collaboration du FIDA avec le secteur privé dans les situations de fragilité sera renforcée de la manière suivante:

i) Diagnostics renforcés en matière de fragilité:

- Intégration des perspectives, des données et de l'expertise d'acteurs du secteur privé dans les évaluations de la fragilité
- Analyse du rôle joué par le secteur privé dans la dynamisation des activités économiques et dans la lutte contre la fragilité
- Recensement des difficultés particulières, des perspectives et des investissements viables pour la collaboration avec le secteur privé
- Mise à profit de la participation du secteur privé pour améliorer les outils de diagnostic, les méthodes et les conditions nécessaires à la bonne marche des affaires

ii) Programmation:

- Mobilisation du savoir-faire technique, des ressources et des innovations du secteur privé en faveur des activités économiques et des moyens d'existence
- Collaboration avec le secteur privé autour des filières agricoles, des entreprises rurales et des solutions fondées sur les principes du marché
- Établissement de programmes adaptés afin d'attirer les investissements, d'encourager l'entrepreneuriat et de lutter contre les déterminants de la fragilité
- Instauration de partenariats favorisant la création d'emplois et le ciblage de groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes
- Collaboration avec le secteur privé pour combler l'absence ou compenser la faiblesse des institutions publiques
- Consolidation du contrat social, réduction des inégalités économiques et renforcement de la transparence grâce aux partenariats
- Promotion de la libre concurrence, de l'échange des connaissances et du renforcement des compétences pour un développement ouvert à tous et propice à la résilience

iii) Appui renforcé:

- Création de mécanismes et de plateformes pour favoriser l'efficacité de la collaboration et le dialogue avec le secteur privé
- Apport d'un soutien ciblé et élargissement de l'accès au financement, notamment pour les petites entités du secteur privé et le secteur privé local
- Instauration d'un environnement porteur grâce à la concertation sur les politiques, aux réformes de la réglementation et à la facilitation des investissements
- Mise à profit des envois de fonds, du financement de la diaspora et des connaissances techniques du secteur privé pour apporter un appui supplémentaire
- Mise à profit de la participation du secteur privé pour la prestation de services et l'amélioration de la coordination avec les partenaires

iv) Partenariats stratégiques:

- Établissement de partenariats stratégiques avec des acteurs du secteur privé pour tirer parti de leurs ressources, de leurs connaissances et de leurs réseaux
- Participation à des initiatives conjointes avec le secteur privé pour lutter contre la fragilité et promouvoir un développement durable
- Collaboration concernant la recherche, l'innovation et les meilleures pratiques en vue d'améliorer les interventions dans les contextes de fragilité
- Renforcement de la coordination et échange d'informations avec des acteurs du secteur privé, et impact conjoint
- Recherche de possibilités de collaboration avec des partenaires externes et des acteurs du secteur privé pour réduire les coûts et améliorer l'efficacité

35. **Élargissement des compétences techniques et renforcement des capacités**
Une unité chargée des questions de fragilité, dont les membres sont dotés de compétences techniques spécifiques dans ce domaine, sera créée au sein de la Division des politiques et des résultats opérationnels pour appuyer l'exécution des opérations, les politiques et la coordination, et faciliter le recueil et la diffusion des connaissances et des enseignements au sein du FIDA et auprès des partenaires travaillant à l'interface du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Parmi les autres tâches concrètes de l'unité figurent le perfectionnement des outils de diagnostic et de gestion des risques auxquels le FIDA a actuellement recours dans les situations de fragilité et l'élaboration d'un cadre des coûts réaliste, qui couvre la grande diversité des situations de fragilité,

afin de favoriser l'efficacité de la planification et de la budgétisation. Des spécialistes prodigueront aux équipes de pays des conseils concernant certains aspects de la conception et de l'exécution dans les situations de fragilité, et encourageront l'établissement de partenariats autour du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Une communauté de pratique axée sur la fragilité placée sous la houlette de l'unité et composée de coordonnateurs régionaux pourrait fournir des conseils et un appui aux équipes de pays dans le cadre de la présente approche améliorée. En complément de cette unité, il est également possible de faire appel à un groupe de spécialistes externes – des individus et des institutions – qui pourront être sollicités en cas de besoin pour apporter un soutien dans le cadre des évaluations de la fragilité, et leurs compétences techniques durant les phases de conception et d'exécution.

36. Selon les besoins, l'unité apportera un appui à la mise au point de **cours de formation complémentaires afin de renforcer les capacités en matière de fragilité** des équipes de pays dans le cadre du programme de formation de l'Académie des opérations du FIDA. Les sujets suivants pourraient, entre autres, être abordés: i) l'approche programmatique en plusieurs phases; ii) l'évaluation de la fragilité; iii) la sensibilité aux crises; iv) la gestion financière et la passation de marchés en situation de fragilité; v) le suivi-évaluation et l'acquisition de connaissances dans les situations de fragilité. Il est également prévu, dans le cadre de l'élaboration de ces cours de formation, de faire appel au savoir-faire d'autres institutions, notamment d'autres IFI (y compris le groupe de travail sur la fragilité, le conflit et la violence constitué par les BMD, auquel le FIDA participe par l'intermédiaire des groupes de travail thématiques du réseau) et d'autres organismes des Nations Unies. Le Fonds organisera autant que possible des activités conjointes de formation avec ces institutions.
37. Le FIDA se penchera sur l'expérience acquise pendant les premières années d'activité de cette nouvelle unité et déterminera quels sont les moyens les plus indiqués et les plus efficaces de développer les capacités nécessaires afin que l'exécution dans les contextes de fragilité soit efficace, mais également d'entretenir ces capacités au fil du temps. Ce faisant, il mettra à profit les résultats de cette mise à l'essai, ainsi que l'expérience acquise par d'autres membres de la communauté (notamment le groupe de travail sur la fragilité, le conflit et la violence constitué par les BMD) dans le cadre du travail accompli par leurs équipes spéciales sur les problèmes liés à la fragilité et les approches dans ce domaine pour remplir la mission de leurs organisations respectives.

Des directives opérationnelles plus fermes

38. **Renforcer les directives du FIDA en matière de gestion financière.** Le FIDA continuera de procéder à des évaluations et à des contrôles de la gestion financière tout au long du cycle des projets sur la base du cadre de garantie fondé sur les risques, aussi bien pour les contextes de fragilité que pour les autres contextes. Le Fonds devrait approfondir cette analyse afin de comprendre les causes profondes de la fragilité et son incidence sur les institutions nationales et locales qui fournissent des services de gestion des finances publiques et des garanties sur le plan fiduciaire. En présence d'un niveau élevé de fragilité, il pourra être nécessaire d'accepter une appétence plus forte au risque fiduciaire et d'adopter une démarche plus souple dans le cadre des procédures et des processus, et de faire preuve d'une plus grande réactivité pour s'adapter en cas d'évolution des circonstances. En partant de cette analyse, des approches de gestion financière adaptées au contexte de chaque pays seront mises au point afin que les groupes cibles du FIDA et les institutions qui les concernent dans le programme de pays reçoivent le meilleur appui possible. Les situations de fragilité peuvent parfois apparaître de manière soudaine; en pareil cas, si le projet a été conçu et lancé dans des circonstances ne présentant pas de fragilité, il se peut que certaines difficultés majeures propres à ces situations n'aient pas été prises en compte. Dans cette hypothèse, les équipes

du FIDA devront procéder à des évaluations rapides pour déterminer les mesures qui s'imposent, compte tenu de la durée pendant laquelle il est probable que ces nouvelles circonstances se maintiennent. Dans des situations où le personnel international n'est pas en mesure de se rendre sur des sites du projet, il serait possible d'avoir recours au suivi par des tiers.

Encadré 10

Collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome dans le cadre de la programmation conjointe en Afghanistan

La collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome dans le cadre de la programmation conjointe en Afghanistan se poursuit au titre du Projet de développement intégré des ressources en eau dans l'Arghandab, qui met à profit l'expertise du secteur privé en matière de mise en valeur des ressources en eau. Une collaboration a également été entamée avec des entreprises privées en vue de la création d'entreprises dans le domaine des ressources en eau, ce qui a permis de créer des possibilités d'emploi et des sources de revenus pour la population afghane.

39. **Amélioration des processus de passation des marchés du FIDA.** Dans les situations de fragilité, le FIDA devrait appliquer des procédures de passation de marchés robustes, mais simplifiées et adaptées. Le risque associé à la passation de marchés dans les situations de fragilité peut être considérablement plus élevé en ce qui concerne, par exemple, les cadres juridique et réglementaire, la responsabilité et la transparence, et les capacités et les processus en matière de passation de marchés publics. Dans le cadre de sa riposte face aux crises (COVID-19 et guerre en Ukraine), le FIDA a élaboré des directives en vue de la simplification des procédures de passation de marchés, compte tenu des exigences particulières s'appliquant aux situations de fragilité¹⁵⁶. Ces directives comprennent des procédures rationalisées et plus souples qui permettent de limiter au minimum l'incidence des perturbations des chaînes d'approvisionnement, tout en faisant en sorte que l'utilisation des fonds publics soit transparente et responsable. La passation des marchés doit être réalisée dans le respect du principe consistant à « ne pas nuire ». Une analyse spécifique axée sur ce principe sera adjointe aux processus de passation des marchés du FIDA applicables en situation de fragilité, dans le cadre de l'approche de la gestion des risques.
40. **Approche du FIDA en matière de relations avec les gouvernements de fait.** L'un des principes fondamentaux de la démarche du FIDA, comme indiqué à la section II ci-dessus, est de rester mobilisé autant que possible, en particulier en temps de crise. Cela concerne également les situations où un gouvernement de fait s'est établi. Le FIDA a révisé sa note d'orientation interne sur **les relations avec les gouvernements de fait** afin de fournir des directives aux équipes de pays et aux responsables sur la marche à suivre pour gérer les programmes en cours et les programmes en phase de conception en de telles circonstances. Ces directives présentent les lignes à ne pas dépasser (c'est-à-dire le respect des politiques du FIDA) et indiquent de quelle manière collaborer avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement en présence des gouvernements de fait.
41. **Parer aux risques de sécurité concernant le personnel et les partenaires.** Les risques d'atteinte à la sécurité du personnel et des partenaires sont un sujet de préoccupation majeur pour le FIDA, tout particulièrement dans les contextes de fragilité marqués par une intensification des conflits. Certains contextes de fragilité peuvent présenter de multiples risques, comme la violence interpersonnelle et les crimes de violence, la violence sexuelle ou les attaques délibérées contre les actifs et le personnel des projets de développement. Le FIDA continue de s'appuyer sur les conseils et l'appui technique de ses principaux partenaires – d'autres IFI et, en particulier, le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies – en ce qui concerne la sécurité de son personnel et de ses partenaires. Même si la

¹⁵⁶ FIDA, 2023, [Simplified Project Procurement Procedures for Fragile and Conflict Affected Situations: Guidance Note for IFAD Borrowers and IFAD Staff](#).

décision (concernant, par exemple, le niveau de risque acceptable dans le cadre des missions et de la présence sur le terrain) demeurera toujours du ressort des directeurs de pays du FIDA, il est nécessaire que le personnel s'adresse au Département de la sûreté et de la sécurité afin d'obtenir des conseils au sujet des niveaux d'insécurité et de menace, ainsi que sur les mesures appropriées d'atténuation des risques. Le FIDA fera en sorte que le personnel ait accès à une formation adaptée sur l'ensemble du matériel de protection et de sécurité requis pour mener les activités en toute sécurité dans le contexte concerné.

Coûts de fonctionnement liés à l'approche actualisée du FIDA vis-à-vis de la fragilité

42. La mise en œuvre de l'approche actualisée du FIDA en matière de fragilité nécessitera des ressources supplémentaires, dont une partie permettra de prendre en charge certaines dépenses exceptionnelles (engagées, par exemple, pour la mise à jour des systèmes opérationnels ou la conception de modules de formation), et d'autres de couvrir la hausse marginale des coûts récurrents; ces ressources s'ajouteront à celles déjà allouées à d'autres activités, comme les évaluations renforcées de la fragilité. Les coûts additionnels varient considérablement suivant le contexte et le type de fragilité. Autant que possible, le FIDA échangera des analyses avec d'autres organismes et collaborera avec eux en vue de réduire les coûts. Cela étant, dans la mesure où le Fonds intervient déjà dans des contextes de fragilité, bon nombre de ces coûts sont déjà imputés aux budgets des programmes du FIDA; cependant, des investissements supplémentaires seront nécessaires pour certains d'entre eux.
43. Les facteurs de coûts pourraient concerner, entre autres, les éléments suivants: i) les évaluations renforcées de la fragilité pour les COSOP et les notes de stratégie de pays; ii) les évaluations renforcées de la fragilité au stade de la conception, y compris les évaluations des capacités institutionnelles, les matrices intégrées renforcées des risques de projet et, selon le contexte, des dépenses additionnelles liées à la sécurité dans le cas de conflits actifs; iii) les études relatives aux PESEC (cadres partiels ou complets de gestion environnementale, sociale et climatique, suivant le niveau de fragilité sociale et de fragilité climatique); iv) la supervision du projet, y compris le suivi par des tiers; v) l'unité chargée des questions de fragilité; vi) la formation du personnel. Si l'établissement de partenariats solides devrait atténuer la hausse des coûts pour au moins certains de ces éléments, des considérations relatives à l'efficacité et au rapport coût-efficacité peuvent et doivent néanmoins être prises en compte afin de déterminer quelles sont les actions spécifiques à entreprendre dans le cadre de cette approche actualisée.
44. Dans leur nouvelle forme, les évaluations de la fragilité nécessiteront très probablement la mobilisation de ressources supplémentaires. Bien qu'il soit nécessaire de disposer d'une analyse solide et d'une meilleure compréhension de ces coûts pour les investissements spécifiques du FIDA, selon les estimations, les coûts **supplémentaires** qui viennent s'ajouter à ceux déjà couverts s'inscrivent dans une fourchette allant de 15 000 USD à 40 000 USD par COSOP; de 15 000 USD à 50 000 USD par conception de projet; de 25 000 USD à 50 000 USD pour les PESEC, et de 15 000 USD à 50 000 USD pour la supervision de projet, suivant le type et le niveau de fragilité, ainsi que la disponibilité des données des partenaires de développement. Certains de ces coûts ont déjà été intégrés dans les budgets annuels affectés aux programmes. Dans 80% des cas, les coûts se situent dans la fourchette la plus basse.
45. Dans certains contextes de fragilité, la conception et la supervision des projets occasionneront également des coûts supplémentaires, car il faudra parfois recruter des experts supplémentaires en vue de la conception d'interventions du projet visant à lutter contre les facteurs de fragilité (c'est-à-dire la faiblesse des institutions, les inégalités sociales et les effets des changements climatiques). Toutefois, les coûts supplémentaires devraient varier considérablement, car ils sont

fonction d'éléments contextuels, les facteurs déterminants et l'étendue de la fragilité, entre autres. Ils dépendent également de facteurs tels que les accords de cofinancement. Dans certains cas, la majorité des coûts de conception et de supervision ont été absorbés par les IFI partenaires. Dans les situations où le FIDA doit engager des prestataires de services au titre du suivi par des tiers, les coûts connexes constitueront également des coûts supplémentaires.

46. La nouvelle unité chargée des questions de fragilité, rattachée à la Division des politiques et des résultats opérationnels du Département de la gestion des programmes, dont les fonctions ont été décrites ci-dessus, aura également ses propres dépenses, qui, pendant au moins les premières années de fonctionnement de l'unité, seront couvertes par des fonds supplémentaires et des détachements de personnel (deux postes initialement), après quoi l'expérience fera l'objet d'une évaluation afin que le FIDA détermine la meilleure voie à suivre pour maintenir en place les services et les capacités de l'unité. Une communauté de pratique axée sur la fragilité, placée sous la houlette de l'unité et composée de coordonnateurs régionaux, pourrait fournir un appui aux équipes de pays dans le cadre de la présente approche améliorée. En outre, l'unité développera une compréhension plus nuancée des coûts et des sources de financement supplémentaires, comme le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Grâce à une meilleure compréhension des coûts, le FIDA sera mieux à même de mobiliser les ressources de manière à couvrir les coûts des projets visant des contextes de fragilité.

Actionner de nouvelles sources de financement pour fixer des objectifs plus ambitieux et accroître l'impact dans les situations de fragilité

47. Dans les années à venir, afin de doubler son impact dans un monde où la pauvreté se concentre de plus en plus dans les contextes de fragilité, le FIDA devra également placer la barre plus haut pour ce qui est de l'impact de son action dans ces contextes. En tant qu'assembleur de financements, le FIDA a la possibilité de mobiliser de nouvelles sources de financement en rapport avec certaines dimensions spécifiques de la fragilité, en particulier la faible capacité à faire face aux changements climatiques brusques et un risque élevé d'exposition à ces changements. En outre, il est possible de faire jouer les sources de financement consacrées à l'action humanitaire et aux activités de consolidation de la paix des Nations Unies lorsqu'il existe un lien de complémentarité clair avec des éléments spécifiques du mandat et les priorités du FIDA, comme en témoigne le partenariat entre le FIDA et le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix. En fonction du contexte, les flux financiers privés, y compris les envois de fonds et les investissements de la diaspora, peuvent également être mis à profit pour créer des effets de synergie et, dans ce domaine, le FIDA peut tirer parti du Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds qu'il accueille dans ses locaux et des capacités du Programme de participation du secteur privé au financement en matière de mobilisation et d'investissement. Le FIDA dispose également d'un certain nombre de mécanismes de financement dont les ressources proviennent de fonds supplémentaires et dont la portée se circonscrit à certains aspects relatifs aux conséquences de la fragilité (le Mécanisme pour les réfugiés, les migrants et les déplacés forcés, en faveur de la stabilité rurale [FARMS] et l'Initiative de riposte à la crise, par exemple), qui sont également conçus pour tirer parti du financement des ripostes aux crises, en complément des investissements à moyen et à long terme en faveur de la résilience financés par l'intermédiaire du portefeuille du FIDA. À l'avenir, le FIDA, guidé par ses États membres, pourra s'appuyer sur ces expériences pour diversifier ses instruments financiers afin de renforcer sa capacité à proposer des investissements à différents stades de fragilité, sans dépasser la portée de son mandat. Au vu de l'utilité avérée des dons dans de nombreuses situations de fragilité, de l'intérêt des États membres et d'autres partenaires à fournir des financements dédiés à ces fins et de la forte probabilité que des besoins émergent à l'avenir, il pourrait être judicieux que le FIDA établisse un mécanisme plus pérenne – un fonds d'affectation spéciale permanent, doté de guichets

spécifiques – qui pourrait être utilisé pour répondre à ces besoins lorsque les circonstances s’y prêtent.

Calendrier et activités liminaires

48. La mise en œuvre de cette nouvelle version de l’approche opérationnelle, qui commencera par la création de l’unité chargée des questions de fragilité, débutera en 2023 et se poursuivra au cours de FIDA13. L’établissement de cette unité permettra de progresser pour ce qui est des autres aspects de cette approche, parmi lesquels:
- i) en concertation étroite avec l’ensemble des départements et divisions concernés, l’actualisation des modèles et directives pour les **évaluations de la fragilité dans le cadre des COSOP** et la recherche de possibilités de partenariats en vue de procéder à des évaluations de la fragilité ou d’exploiter des données et analyses produites par d’autres acteurs (par exemple, la Banque mondiale ou le PAM), ou encore de réaliser des évaluations conjointes de la fragilité;
 - ii) l’élaboration d’un **nouveau modèle pour l’évaluation de la fragilité au stade de la conception des projets**;
 - iii) la conception et la coordination d’un **programme interne d’évaluation des coûts concis et adapté aux besoins** permettant de décomposer les différents coûts additionnels ou économies qui découleraient de la montée en efficacité des actions menées dans différents types de situations de fragilité, et l’orientation des décisions relatives aux investissements dans les opérations et au renforcement de divers aspects de l’approche programmatique envisagée (par exemple, l’évaluation des conflits, les budgets conjoncturels, l’exécution par des tiers, et le recours plus large aux TIC pour le ciblage, la supervision et le suivi);
 - iv) **inventaire et hiérarchisation des principaux partenariats en cours ou envisageables** concordant avec la Stratégie du FIDA en matière de partenariat, guidés par la recherche de l’efficacité et de la rentabilité, et de nature à améliorer l’exécution des opérations du FIDA visant à promouvoir la résilience rurale dans les situations de fragilité, et formulation de recommandations claires sur les mesures à prendre lorsque certains domaines spécifiques imposent l’officialisation des partenariats (par exemple, les évaluations de la fragilité ou la programmation conjointe);
 - v) le recensement des **outils existants en matière de perfectionnement des effectifs opérationnels et des principales lacunes** à combler pour renforcer la capacité du personnel, aussi bien sur le terrain qu’au siège, à intervenir en contexte de fragilité et à assurer l’exécution dans le cadre des programmes ciblant ces contextes, en vue de lancer de nouvelles formations et activités de renforcement des capacités, en fonction des besoins;
 - vi) le recensement, en étroite collaboration avec tous les départements concernés, des **domaines prioritaires en vue de l’adaptation des systèmes et des processus internes mentionnés ci-dessus**, en particulier ceux liés à la passation des marchés, à la gestion financière, à l’exécution par des tiers, ainsi qu’à la catégorisation et à l’allocation des ressources budgétaires des projets, ainsi que des mesures à prendre en priorité pour prendre en main ces aspects dans le cadre de FIDA13.
49. Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les principales différences entre l’approche opérationnelle actuelle et l’approche opérationnelle actualisée.

Tableau 1
Amélioration des éléments clés dans le cadre de FIDA13

Éléments clés	Situation actuelle	Amélioration dans le cadre de FIDA13
Principes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Pas de principes spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Quatre principes d'action: i) renforcer la résilience; ii) se concentrer sur la prévention; iii) ne pas nuire; iv) rester mobilisé.
Angles d'attaque	<ul style="list-style-type: none"> Consolider les institutions et les communautés locales pour favoriser l'efficacité de la gouvernance locale et de la prestation de services. Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en consolidant les systèmes alimentaires. Favoriser la gestion durable des ressources naturelles, y compris la préparation aux catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques. Renforcer le rôle des femmes dans la création de communautés résilientes. 	<ul style="list-style-type: none"> Les mêmes angles d'attaque seront conservés.
Diagnostics	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations de la fragilité requises pour tous les pays figurant sur la liste harmonisée des situations de fragilité. Stratégies de pays (COSOP et notes de stratégie de pays) étayées par les évaluations de la fragilité – composées de quatre questions seulement – uniquement en ce qui concerne les phases, les risques, les objectifs, les partenariats, le financement et les modalités d'exécution. Utilisation des analyses réalisées par les gouvernements et d'autres partenaires de développement dans les évaluations de la fragilité. Évaluation et contrôle de la gestion financière tout au long du cycle du projet, à partir du cadre de garantie fondé sur les risques pour les contextes de fragilité et les autres contextes. 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une évaluation globale de la fragilité qui prend en compte les causes profondes et la complexité de la fragilité dans les situations jugées fragiles. Production d'analyses approfondies sur les différentes dimensions de la fragilité: les stratégies de pays et la conception des projets doivent faire apparaître les facteurs de fragilité d'ordre politique, institutionnel, social, économique, sécuritaire et environnemental. Ciblage adapté et inclusion sociale dans les évaluations de la fragilité. Accès aux données sur la fragilité émanant des organismes partenaires aux fins de l'analyse. Adoption de conceptions moins complexes, de plans d'urgence, de la programmation par étapes et de composantes (ou sous-composantes) axées sur la réduction des risques de crise et de catastrophe. Analyse approfondie des causes sous-jacentes de la fragilité et de son incidence aux niveaux national et local sur les institutions compétentes qui fournissent des services de gestion des finances publiques et des garanties sur le plan fiduciaire.
Programmation	<ul style="list-style-type: none"> Approche de conception standard. Inscription du renforcement de la résilience parmi les objectifs explicites des stratégies de pays dans les situations de fragilité. Focalisation de l'attention sur certains angles d'attaque qui se sont révélés efficaces contre la fragilité et dans le renforcement de la résilience, le renforcement des institutions, l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et la gestion des ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Programmation tenant compte de la fragilité: adoption d'une approche souple et évolutive pour la conception et l'exécution des projets dans des situations de fragilité, y compris la simplification de la conception et des plans d'urgence. Adoption de plans d'urgence permettant de s'adapter rapidement en cas d'évolution des contextes: intégrer dans les programmes des composantes (ou sous-composantes) axées sur la réduction des risques de crise et de catastrophe et prévoir les mesures à prendre en cas de « scénario du pire » et de nécessité d'agir vite. Mise en œuvre d'approches programmatiques en plusieurs phases pour renforcer les capacités institutionnelles locales et la résilience afin de pallier la faiblesse des capacités locales, favoriser une démarche prudente dans les processus de gestion financière et de passation des marchés, et gérer les relations avec les gouvernements de fait.

Éléments clés	Situation actuelle	Amélioration dans le cadre de FIDA13
		<ul style="list-style-type: none"> Exploration des possibilités de collaboration avec le secteur privé dans les domaines de l'agriculture, de l'entrepreneuriat rural et des solutions fondées sur les principes du marché.
Appui renforcé	<ul style="list-style-type: none"> Conception des projets dans les situations de fragilité s'appuyant sur des évaluations de la fragilité et comprenant des cadres intégrés de gestion des risques détaillés. Recours à l'exécution par des tiers dans les pays dotés d'institutions défaillantes ou dont le gouvernement est partie prenante dans des conflits. Possibilité de restructurer un projet en cours ou d'en compléter le financement en cas de crise. Utilisation des instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets pour accélérer le démarrage des projets et améliorer la préparation à l'exécution. Application de procédures standard pour le suivi-évaluation. Application de procédures standard pour la passation des marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une unité chargée des questions de fragilité composée d'experts pour appuyer l'exécution des opérations, la coordination des politiques et le partage des connaissances. Élaboration de directives opérationnelles spécifiques adaptées aux interventions dans les situations de fragilité. Gestion efficace des modalités d'exécution par des tiers. Personnalisation de la formation du personnel. Renforcement de la capacité à tirer des enseignements à partir des résultats, réalisation systématique d'évaluations et utilisation d'outils dérivés des TIC. Développement du recours aux TIC au service du développement et des systèmes numériques de suivi-évaluation. Adoption de procédures de passation des marchés simplifiées, mais rigoureuses et adaptées aux situations de fragilité.
Partenariats stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Priorité à des partenariats moins nombreux et plus stratégiques pour permettre une approche concertée et cohérente de la fragilité. Collaboration avec les gouvernements et les partenaires afin d'établir un cadre juridique et un ensemble de politiques favorables à la gestion durable des ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix: élargissement et resserrement des partenariats avec les acteurs du lien (PAM, FAO, IFI, société civile et secteur privé). Promotion de la planification, de l'analyse et de la programmation conjointes pour faire face aux défis interdépendants. Activation de la coopération Sud-Sud et triangulaire en vue du renforcement des partenariats permettant d'améliorer les pratiques. Établissement de partenariats stratégiques par l'intermédiaire des réseaux (Réseau mondial contre les crises alimentaires, Réseau international sur les conflits et les situations de fragilité et BMD) et recherche de possibilités de cofinancement, de programmation conjointe et d'actions conjointes de plaidoyer.

IV. Approches adoptées par d'autres organisations à l'égard de la fragilité

50. Dans son approche, qu'elle définit dans le document intitulé [Stratégie du Groupe de la Banque mondiale – Fragilité, conflits et violence – 2020-2025](#), la **Banque mondiale** prend pour point de départ une série de données montrant que la pauvreté est concentrée dans les situations de fragilité et indique que la prévention et l'atténuation de la fragilité, des conflits et de la violence seront essentielles pour progresser vers les objectifs de développement durable. Elle s'engage à diversifier et accroître l'assistance financière qu'elle fournit dans les contextes de fragilité et souligne le rôle essentiel joué par le secteur privé. Son approche repose sur quatre piliers:

- prévenir les conflits et la violence interpersonnelle en s'attaquant aux facteurs qui les favorisent, tels que les changements climatiques, les inégalités de genre, la discrimination, l'exclusion, les récriminations et l'injustice;

- rester mobilisé dans les situations de conflit et de crise pour préserver les acquis en matière de développement et renforcer la résilience;
 - aider les pays à sortir de la fragilité en renouvelant le contrat social et en appuyant le développement du secteur privé;
 - atténuer les retombées des situations de fragilité, de conflit et de violence en s'attaquant aux répercussions transfrontalières.
51. Le document mentionne également une série de mesures qui visent à donner effet à la stratégie dans quatre domaines:
- politiques, processus et pratiques – y compris une série de mesures visant à améliorer la capacité d'adaptation, le suivi et la mise en œuvre lors de crises humanitaires;
 - programmation – y compris l'amélioration de l'analyse (évaluations de la fragilité), la mise en correspondance de la programmation et de l'analyse, l'application de filtres contre les conflits et de lentilles au service de la paix, et la prise en compte systématique des conflits;
 - partenariats – renforcement des partenariats avec les acteurs humanitaires, d'autres BMD, les organisations régionales et les organisations de la société civile;
 - personnel – y compris le renforcement des effectifs œuvrant dans les situations de fragilité ou de conflit, la mise en place de mesures incitant le personnel à travailler dans ces situations, le renforcement des formations et l'apport d'un soutien au personnel en poste dans ces contextes.
52. La **Banque africaine de développement (BAfD)** adopte une approche largement similaire à celle de la Banque mondiale, qu'elle définit dans la [Stratégie du Groupe de la Banque africaine de développement pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique \(2022-2026\)](#). La stratégie prend appui sur un diagnostic de la pauvreté semblable à celui employé par la Banque mondiale, et définit la fragilité comme une situation dans laquelle les pays sont soumis à des pressions qui menacent d'excéder les capacités dont ils disposent pour y faire face et, par conséquent, d'engendrer de l'instabilité. Comme indiqué dans la stratégie, ces États sont susceptibles de faire face à un manque d'autorité, de légitimité ou de capacité et, parce que chaque situation est unique, des formes de riposte différentes sont nécessaires. L'approche établit trois domaines prioritaires interdépendants:
- renforcer les capacités institutionnelles, en mettant principalement l'accent sur les fonctions de gouvernance économique et financière de base;
 - construire des sociétés résilientes au moyen d'investissements axés sur les infrastructures dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des infrastructures sociales et rurales (l'avantage comparatif de la BAfD);
 - catalyser l'investissement privé, ainsi que la création d'emplois, en améliorant l'environnement économique, les filières et les compétences, y compris celles des femmes et des jeunes.
53. Elle inclut également six principes directeurs pour soutenir l'exécution:
- prévention – entreprendre des évaluations de la fragilité afin d'anticiper les risques et de recenser les possibilités de renforcement de la résilience;
 - sélectivité – privilégier les domaines qui contribuent le plus au renforcement de la résilience et à la concrétisation d'engagements transversaux (par exemple, les questions liées au genre, à la jeunesse et aux changements climatiques);

- constance – fournir un soutien à long terme et rester mobilisé pendant les périodes d’instabilité;
 - ne pas nuire – faire en sorte de tenir compte des conflits et d’adopter des garanties environnementales et sociales;
 - appropriation – collaborer avec les pouvoirs publics, les acteurs locaux et régionaux, et les acteurs non étatiques;
 - partenariats – nouer des partenariats avec les partenaires du développement et de l’action humanitaire, y compris à l’interface du lien entre l’action humanitaire, le développement et la paix.
54. Le [Plan stratégique du Programme alimentaire mondial pour 2022-2025](#) présente le rôle de l’organisme dans la lutte contre les changements climatiques et la satisfaction des besoins humanitaires urgents en matière de sécurité alimentaire dans de nombreuses situations de fragilité. En 2022, la FAO a publié un document intitulé [Operationalizing Pathways to Sustaining Peace in the Context of Agenda 2030 – A how-to guide](#) (disponible en anglais seulement). Il énonce des engagements en matière de lutte contre la fragilité, allant d’orientations sur la gestion des ressources naturelles au renforcement des mécanismes de règlement des conflits, en passant par l’appui à une prise de décision plus inclusive et la mise en place de moyens d’existence agricoles viables.

Modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires

A. Prêts concessionnels de partenaires – modalités et conditions

- i) **Échéance.** 25 ou 40 ans, à l'instar des prêts accordés par le FIDA à des conditions mixtes ou particulièrement concessionnelles. Si la demande lui en est faite, le FIDA peut envisager une échéance allant de 25 à 40 ans.
- ii) **Différé d'amortissement.** 5 ans pour un prêt sur 25 ans et 10 ans pour un prêt sur 40 ans. Si la demande lui en est faite, le FIDA peut envisager un différé d'amortissement allant de 5 à 10 ans.
- iii) **Remboursement du principal.** Le remboursement du principal commencera à l'issue du différé d'amortissement, et un calendrier d'amortissement linéaire sera appliqué pour parvenir à une correspondance étroite avec les modalités de remboursement des prêts accordés par le FIDA à des conditions mixtes ou particulièrement concessionnelles (le principal sera amorti au taux annuel de 5% pour les prêts d'une durée de 25 ans et au taux annuel de 3,3% pour les prêts d'une durée de 40 ans).
- iv) **Taux d'intérêt.** Les prêts concessionnels de partenaires, affectés de taux d'intérêt fixes, seront ainsi alignés sur les prêts concessionnels octroyés par le FIDA. Ils seront assortis de modalités semblables à celles de l'Association internationale de développement (IDA). Le taux d'intérêt peut aller jusqu'à 1% de leur contre-valeur en droit de tirage spécial (DTS). La différence entre le taux d'intérêt du prêt concessionnel de partenaire et le taux d'intérêt maximum pour la monnaie donnée (si le taux d'intérêt du prêt concessionnel est supérieur au taux d'intérêt maximum) sera compensée par le paiement au FIDA d'un don supplémentaire de la part de l'État membre (ou d'une institution bénéficiant de son appui). Les prêts concessionnels de partenaires assortis de taux d'intérêt variables ne seront pas acceptés, étant donné que la plupart des prêts concessionnels accordés par le FIDA sont à taux fixe.
- v) **Taux d'intérêt plancher.** Les prêts concessionnels de partenaires sont soumis à un taux d'intérêt plancher de 0%.
- vi) **Remboursement anticipé.** Pour assurer sa viabilité financière, le FIDA peut procéder à un remboursement anticipé de la totalité ou d'une partie du solde du prêt concessionnel sans pénalité.
- vii) **Monnaies.** Le FIDA acceptera essentiellement des prêts concessionnels de partenaires libellés en droits de tirage spéciaux, en dollars des États-Unis ou en euros, soit les mêmes monnaies de libellé que ses propres prêts. Les prêts libellés dans d'autres monnaies du panier du DTS (yen japonais, livre sterling britannique et renminbi chinois) ou toute autre monnaie sont admissibles à condition que le FIDA puisse convertir ces prêts en dollars des États-Unis ou en euros en procédant à des swaps.
- viii) **Tirages.** Les prêts concessionnels de partenaires seront décaissés au maximum en trois tranches égales sur une période ne dépassant pas trois ans afin de permettre au FIDA de gérer ses liquidités. Avec l'accord du prêteur, la direction pourra opter pour des tirages en une seule tranche. Ce sera nécessairement le cas des prêts qui devront être convertis en dollars des États-Unis ou en euros.
- ix) **Montant minimum.** Sont admissibles uniquement les prêts concessionnels de partenaires d'un montant minimum de 20 millions d'USD.

- x) **Additionnalité.** Les États membres accordant un prêt concessionnel de partenaire (directement ou par l'intermédiaire d'une institution financée par ces États) seront tenus de verser une contribution aux ressources de base au moins égale à 80% de la valeur de référence minimum pour les contributions sous forme de don, et de chercher à faire en sorte que le montant total de la contribution équivalent-don (à savoir la contribution aux ressources de base plus l'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire) corresponde au moins à ladite valeur de référence minimum. La valeur de référence minimum de la contribution sous forme de don est fixée à 100% de la contribution moyenne aux ressources de base, en monnaie nationale, aux deux dernières reconstitutions (en l'occurrence, pour FIDA13, il s'agira de FIDA11 et de FIDA12). On trouvera un exemple dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1

Exemple de contribution minimum aux ressources de base et de contribution totale minimum pour FIDA13

(En millions d'USD)

Pays X		
FIDA11	Contribution aux ressources de base (hors contribution au titre du CSD)	20
	Contribution découlant de l'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire	10
FIDA12	Contribution aux ressources de base (hors contribution au titre du CSD)	30
	Contribution découlant de l'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire	20
FIDA13	Valeur de référence minimum de la contribution sous forme de don (valeur de référence minimum)	25
	Contribution minimum aux ressources de base (80% de la valeur de référence minimum)	20
	Total contribution aux ressources de base + élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire (100% de la valeur de référence minimum)	25

- xi) **Entrée en vigueur.** Un accord est passé entre le FIDA et l'État membre (ou l'institution bénéficiant de son appui) qui accorde le prêt, de préférence au plus tard le dernier jour de la période de six mois suivant l'adoption de la résolution sur FIDA13, mais en aucun cas avant que l'État membre concerné n'ait déposé un instrument de contribution pour le montant de sa contribution de base prévue à l'alinéa x) du paragraphe ci-dessus. Lorsqu'un État membre (ou une institution bénéficiant de son appui) qui accorde le prêt prévoit de faire un don supplémentaire pour réduire le taux d'intérêt du prêt concessionnel, le FIDA exige le paiement du don supplémentaire comme condition préalable à l'acceptation des décaissements du prêt par l'État prêteur. Le FIDA entend ainsi éviter de payer des frais d'emprunt élevés sur un prêt concessionnel de partenaire avant d'avoir reçu le don connexe, sur lequel repose la concessionnalité.
- xii) **Affectation à des fins particulières ou restrictions à l'utilisation des fonds.** La finalité première des prêts concessionnels de partenaires est le financement de prêts dans le cadre du programme de prêts et dons du FIDA dans son ensemble. Cela signifie que, en principe, le prêteur n'est en aucune manière autorisé à restreindre l'emploi des fonds prêtés au FIDA (en ce qui concerne, par exemple, les bénéficiaires, la finalité, le thème ou la zone géographique). Dans quelques cas, un instrument thématique sans affectation particulière à un sous-ensemble d'actifs peut être envisagé si le thème proposé s'inscrit dans la mission fondamentale du FIDA et est étroitement lié à l'ensemble du portefeuille de prêts du Fonds. Les prêts concessionnels de partenaires affectés au financement de l'action climatique peuvent être envisagés étant donné la forte intégration des financements climatiques dans le programme de prêts et dons du FIDA et l'importance accordée au renforcement des outils dont dispose le FIDA pour mobiliser des financements climatiques en faveur des petits exploitants agricoles au titre de FIDA13. Les ressources provenant desdits prêts concessionnels seront

allouées par l'intermédiaire du Système d'allocation fondé sur la performance pour les États membres qui empruntent à des conditions au moins aussi favorables que celles applicables à ces prêts, selon qu'il conviendra, et couvriront donc l'ensemble des produits de prêt accordés par le Fonds. Étant donné que les produits des prêts concessionnels de partenaires font partie des ressources de base du FIDA, il n'est pas prévu de rendre compte séparément pour ce type de contribution de la répartition des ressources (pays ou montant), de leur utilisation ou des résultats obtenus grâce à elles.

- xiii) **Élément de libéralité.** L'élément de libéralité représente la valeur actuelle de l'avantage financier que représente le fait, pour le FIDA, d'obtenir un prêt concessionnel de partenaire, par opposition à un prêt contracté aux conditions du marché. Il s'agit par conséquent de la portion du prêt qui est considérée comme un don aux fins de l'attribution de droits de vote pour encourager les États membres à accorder de tels prêts au FIDA. Dans le cas du versement d'un don supplémentaire, celui-ci sera intégré à l'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire.
- xiv) **Droits de vote.** L'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire donnera à l'État membre des droits de vote qui seront calculés selon la formule applicable aux contributions, comme prévu à l'alinéa ii) du paragraphe a) de la section 3 de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA. Un prêt concessionnel de partenaire accordé par une institution bénéficiant de l'appui d'un État membre donnera également à l'État membre qui possède ou contrôle cette institution des droits de vote correspondant à l'élément de libéralité du prêt en question.
- xv) **Gouvernance.** Les prêts concessionnels de partenaires seront soumis au même processus d'approbation que les autres dispositifs d'emprunt inclus dans la version révisée du Cadre d'emprunt intégré.

B. Taux d'actualisation et élément de libéralité pour FIDA13

1. Tous les paramètres afférents aux prêts concessionnels de partenaires, dont les taux d'actualisation, les taux d'intérêt financièrement équivalents des différentes monnaies et les exemples d'éléments de libéralité, sont établis sur la base des éléments disponibles au 30 septembre 2023. Les éléments de libéralité des prêts concessionnels de partenaires sont calculés en appliquant les taux d'actualisation arrêtés pour FIDA13. Ces taux d'actualisation sont calculés sur la base d'une approximation du coût d'emprunt pour le FIDA. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus le taux d'intérêt du prêt concessionnel de partenaire est élevé, plus le degré de concessionnalité et l'élément de libéralité sont faibles. Le tableau 2 ci-après fait apparaître le taux d'actualisation applicable aux prêts concessionnels de partenaires.

Tableau 2
Taux d'actualisation pour FIDA13
(en pourcentage)

<i>Monnaie</i>	<i>Prêt concessionnel de partenaire sur 25 ans</i>	<i>Prêt concessionnel de partenaire sur 40 ans</i>
Droits de tirage spéciaux (DTS)	4,82	5,29
Dollars des États-Unis (USD)	5,23	5,54
Yens (JPY)	1,50	1,86
Livres sterling (GBP)	4,67	5,22
Euros (EUR)	3,72	4,25
Renminbis (RMB)	8,23	9,17

2. Le taux d'intérêt maximum que le FIDA peut accepter pour un prêt concessionnel de partenaire en DTS est de 1%. Les taux d'intérêt maximums équivalents pour les monnaies composant le panier du DTS sont indiqués au tableau 3. Le taux d'intérêt maximum est dicté par la nature des actifs à financer au moyen des prêts concessionnels de partenaires et répond à la nécessité de respecter l'interdiction du subventionnement de l'emprunt. En cas d'écart entre le taux d'intérêt effectivement appliqué au prêt concessionnel de partenaire et le taux d'intérêt maximum compte tenu de la monnaie dans laquelle il est libellé (si ce premier taux est supérieur au taux maximum), la différence devra être couverte par un versement initial de l'État membre au FIDA sous forme de don supplémentaire.

Tableau 3

Taux d'intérêt maximums applicables aux prêts concessionnels de partenaires pour FIDA13
(en pourcentage)

<i>Monnaie</i>	<i>Prêt concessionnel de partenaire sur 25 ans</i>	<i>Prêt concessionnel de partenaire sur 40 ans</i>
Droits de tirage spéciaux (DTS)	1,00	1,00
Dollars des États-Unis (USD)	1,29	1,14
Yens (JPY)	(1,51)	(1,11)
Livres sterling (GBP)	0,84	0,91
Euros (EUR)	0,20	0,40
Renminbis (RMB)	3,15	2,89

3. Un taux d'intérêt plancher de 0% sera appliqué dans le cas des prêts concessionnels de partenaires libellés dans des monnaies pour lesquelles l'équivalent de 1% en DTS est négatif. Pour FIDA13, cette règle ne sera applicable que pour les prêts concessionnels de partenaires libellés en JPY. Dans ce cas, l'État membre accordera un prêt à un taux d'intérêt nul et versera un complément sous forme de don initial.
4. On trouvera dans les tableaux 4a et 4b les différents taux d'intérêt pour les prêts libellés en DTS, les taux d'intérêt financièrement équivalents pour les monnaies composant le panier du DTS¹⁵⁷ et, à titre d'exemple, l'élément de libéralité inhérent à chaque prêt. Chaque colonne du tableau présente des taux d'intérêt financièrement équivalents de manière à obtenir un élément de libéralité égal. Pour calculer l'élément de libéralité définitif du prêt concessionnel de partenaire, on appliquera les taux d'actualisation indiqués au tableau 2 et le calendrier de décaissement effectif du prêt convenu avec l'État membre qui accorde le prêt.

¹⁵⁷ Veuillez noter que pour obtenir des taux d'intérêt financièrement équivalents, on a simulé un swap de devises. L'estimation des coûts des swaps de devises a également été prise en considération pour calculer les taux d'intérêt financièrement équivalents pour tous les prêts concessionnels de partenaires, hormis ceux libellés en USD ou en EUR.

Tableau 4a

Taux d'intérêt pour des prêts en DTS, taux d'intérêt financièrement équivalents pour des prêts dans d'autres monnaies du panier du DTS et exemples d'éléments de libéralité (prêts concessionnels de partenaires sur 25 ans)

(en pourcentage)

<i>Prêt concessionnel de partenaire sur 25 ans, calendrier de décaissement sur 3 ans</i>					
Monnaie	Taux d'intérêt			Don initial requis	
Droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,50	1,00	1,50	2,00
Dollars des États-Unis (USD)	0,27	0,78	1,29	1,81	2,32
Yens (JPY)	(2,29)	(1,90)	(1,51)	(1,12)	(0,72)
Livres sterling (GBP)	(0,15)	0,34	0,84	1,33	1,83
Euros (EUR)	(0,72)	(0,26)	0,20	0,66	1,13
Renminbis (RMB)	1,91	2,53	3,15	3,77	4,39
Élément de libéralité	47,00	42,06	37,13	32,20	27,26

Tableau 4b

Taux d'intérêt pour des prêts en DTS, taux d'intérêt financièrement équivalents pour des prêts dans d'autres monnaies du panier du DTS et exemples d'éléments de libéralité (prêts concessionnels de partenaires sur 40 ans)

(en pourcentage)

<i>Prêt concessionnel de partenaire sur 40 ans, calendrier de décaissement sur 3 ans</i>					
Monnaie	Taux d'intérêt			Don initial requis	
Droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,50	1,00	1,50	2,00
Dollars des États-Unis (USD)	0,11	0,63	1,14	1,65	2,16
Yens (JPY)	(1,79)	(1,45)	(1,11)	(0,76)	(0,42)
Livres sterling (GBP)	(0,08)	0,41	0,91	1,41	1,90
Euros (EUR)	(0,50)	(0,05)	0,40	0,85	1,30
Renminbis (RMB)	1,39	2,09	2,79	3,48	4,18
Élément de libéralité	68,43	61,88	55,33	48,77	42,22

C. Détermination de l'élément de libéralité

5. Le montant nominal total d'un prêt concessionnel de partenaire représente la ressource financière à inclure dans le programme de prêts et dons, tandis que l'élément de libéralité d'un tel prêt sert de référence pour attribuer les droits de vote aux États membres prêteurs. L'élément de libéralité de ces prêts est le rapport entre la valeur actuelle du service de la dette et la valeur actuelle des décaissements au titre de ces prêts. La formule de calcul est celle qui est utilisée pour le cadre des prêts concessionnels de partenaires d'IDA20, telle que définie dans le Rapport des délégués relatif à IDA20, à savoir:

$$1 - \frac{\sum_{i=1}^n (DF_i \times CFS_i)}{\sum_{j=1}^n (DF_j \times CFD_j)}$$

où:

DF_i = facteur d'actualisation à la période i , calculé à l'aide des taux d'actualisation établis pour FIDA13;

CFS_i = flux de trésorerie provenant du service de la dette à la période i ;

DF_j = facteur d'actualisation à la période j , calculé à l'aide des taux d'actualisation établis pour FIDA13;

CFD_j = flux de trésorerie provenant du décaissement au titre du prêt à la période j .

D. Autres considérations

6. **Taux d'actualisation utilisé pour calculer l'élément de libéralité.** Le calcul du taux d'actualisation est important, car il détermine l'élément de libéralité et, par conséquent, l'attribution de voix aux États membres qui accordent un prêt concessionnel. Pour les prêts concessionnels de partenaires accordés au cours de FIDA13, la méthode de calcul du taux d'actualisation permettant de déterminer l'élément de libéralité restera globalement la même que celle approuvée pour FIDA12 et décrite ci-après.
7. **Économie nette sur les coûts.** La méthode tient compte des économies qui peuvent être réalisées si le FIDA a recours aux prêts concessionnels de partenaires plutôt que d'emprunter aux conditions du marché.
8. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, on a utilisé l'hypothèse d'un coût d'emprunt pour le FIDA calculé sur la base de l'approximation des coûts de financement du Fonds et assorti des ajustements nécessaires pour tenir compte de la durée des prêts concessionnels de partenaires, qui est plus longue que la durée moyenne des emprunts du FIDA. En ce qui concerne les emprunts du Fonds qui ne sont pas libellés en dollars des États-Unis, un swap de devises a été simulé pour déterminer la marge de financement moyenne à ajouter au taux de financement au jour le jour garanti (SOFR).
9. Afin de convertir la marge de financement variable en un coût de financement à taux d'intérêt fixe, on a simulé un swap de taux d'intérêt en appliquant les deux échéances proposées pour les prêts concessionnels de partenaires.
10. Un calcul similaire a été réalisé pour les quatre autres monnaies. Dans ce cadre, le taux de financement en dollars des États-Unis a servi de point de départ pour déterminer les taux de financement dans les autres monnaies (simulés en utilisant un swap de devises différé de deux ans, ce qui correspond au temps moyen prévu de décaissement d'un prêt concessionnel de partenaire). Les moyennes pondérées des cinq monnaies ont ensuite été calculées pour déterminer les taux d'actualisation en DTS.
11. **Taux d'intérêt plancher.** Un taux d'intérêt plancher devra être appliqué dans le cas des prêts concessionnels de partenaires libellés dans des monnaies pour lesquelles l'équivalent de 1% en DTS (taux d'intérêt maximal des prêts concessionnels de partenaires) est négatif. Dans un tel cas, les États membres accorderaient un prêt à 0% dans la monnaie du prêt concessionnel de partenaire (ce taux d'intérêt de 0% pourrait aussi être obtenu par l'association d'un prêt à un taux plus élevé et d'un don supplémentaire). Le plancher de 0% signifie que le taux d'intérêt du prêt sera supérieur au taux maximum de 1% en DTS. Dans un souci d'égalité de traitement entre les États membres, on utilisera le taux d'intérêt de 0% du prêt concessionnel de partenaire et le versement d'un don supplémentaire pour calculer le total de l'élément de libéralité du prêt et, ainsi, déterminer les droits de vote et le respect du principe de la contribution minimum sous forme de don.
12. **Dons supplémentaires.** Si le paiement d'un don supplémentaire est nécessaire (que ce soit pour atteindre le taux d'intérêt plancher requis ou parce que l'État membre souhaite que le taux d'intérêt soit supérieur au taux maximum), le montant sera calculé à partir de la valeur actuelle de la différence dans les flux de trésorerie futurs entre les paiements au titre du taux d'intérêt final et les paiements au titre du taux d'intérêt maximal. Le taux d'actualisation indiqué au tableau 2 servira également au calcul de la valeur actuelle. L'État membre pourra verser le don supplémentaire en plusieurs tranches si le prêt concessionnel de partenaire est assorti du même calendrier de décaissement et que la valeur actuelle du paiement au titre du don supplémentaire est maintenue.

Note technique sur l'encaissement anticipé des contributions de base à la reconstitution des ressources

1. Le mécanisme d'encaissement anticipé des contributions de base à la reconstitution des ressources a été créé durant la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12).
2. À la suite d'une modification apportée à l'Accord portant création du FIDA en février 2021, l'abattement ou le crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions ouvre droit à des voix de contribution¹⁵⁸.
3. Pour FIDA13, ce mécanisme, tel que décrit dans la présente annexe, restera inchangé.
4. En règle générale, les États membres du FIDA paient dans les trois ans la totalité du montant nominal de leur contribution de base à la reconstitution des ressources, selon les modalités indiquées dans leur annonce de contribution ou dans un instrument de contribution. Le calendrier d'encaissement prévoit généralement les tranches suivantes: année 1: 30% du montant nominal; année 2: 35% de la valeur nominale; année 3: 35% du montant nominal.
5. À partir de ce calendrier d'encaissement type, et conformément aux pratiques des autres institutions financières internationales, les États membres auront la possibilité de verser leur contribution selon un calendrier d'encaissement accéléré.
6. Le montant après abattement est égal à la valeur actuelle nette (VAN) des encaissements accélérés, calculée en appliquant un taux d'abattement établi pour le cycle de reconstitution des ressources.
7. Compte tenu de la nature des contributions de base (fonds propres), et du fait que le produit des encaissements anticipés sera investi dans le portefeuille de liquidités, le taux d'abattement de référence sera fonction du rendement estimé des placements du portefeuille de liquidités, de sorte que la viabilité financière du Fonds ne soit pas mise en péril. Si le taux de rendement attendu des placements est négatif, dans le cadre de ce mécanisme, le taux d'abattement retenu sera égal à zéro et l'encaissement anticipé des contributions ne donnera lieu à aucun abattement.
8. Pour la période de FIDA13, le taux d'abattement appliqué aux versements anticipés des contributions est fixé à 0,45%, ce qui correspond au rendement annuel estimé des placements du portefeuille de liquidités du FIDA¹⁵⁹.
9. La figure 1 présente un exemple d'encaissement anticipé dans lequel l'État membre verse un montant de 99,53 millions d'USD, soit la VAN du montant nominal total d'une contribution de 100,00 millions d'USD. Le montant nominal de la contribution de base sera intégralement comptabilisé dans le calcul du niveau de ressources obtenu par rapport à la cible de la reconstitution, et les droits de vote seront attribués en fonction de la totalité du montant nominal (annonce de contribution ou instrument de contribution) utilisé dans le calcul de l'abattement.
10. Dans le cas où l'État membre paie un montant supérieur à la VAN du calendrier d'encaissement type, la différence (par rapport au montant de la VAN) sera portée à son crédit. Ce crédit sera affecté en priorité à la couverture des arriérés de contribution éventuellement dus par l'État membre au titre de précédentes reconstitutions des ressources. Si aucun arriéré de contribution n'est imputable à l'État membre, le crédit sera comptabilisé à titre de contribution de base

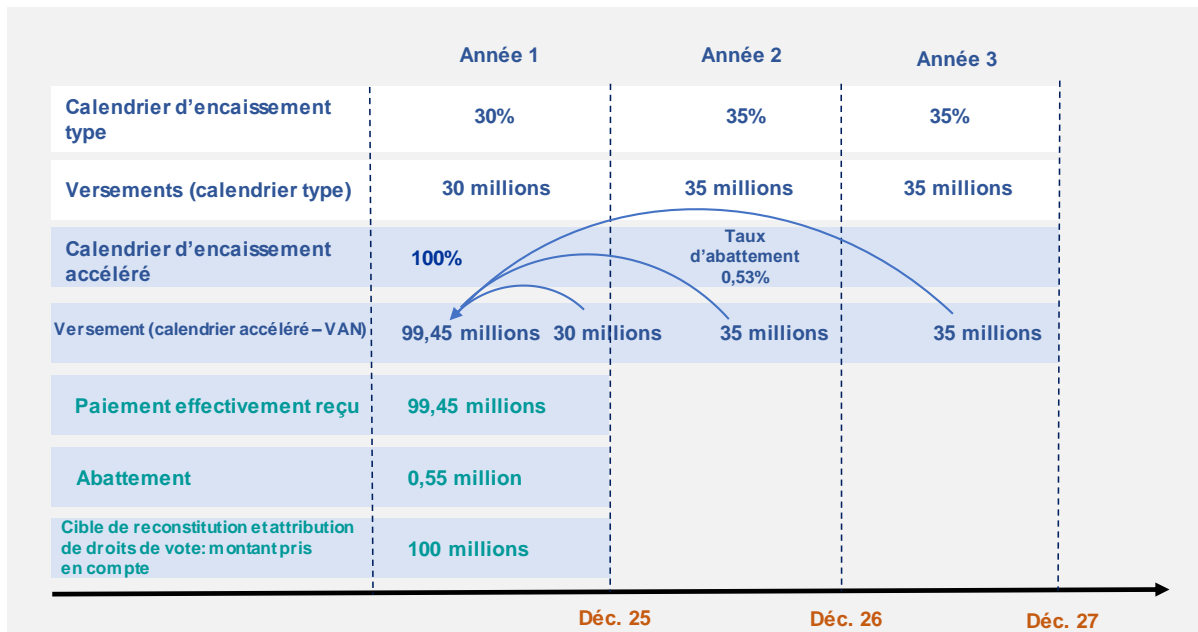
¹⁵⁸ Plus précisément, la section 3 b) de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA tel que modifié stipule ce qui suit: « l'élément de libéralité de tout prêt de partenaire consenti à des conditions favorables et l'abattement ou le crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions sont considérés comme des "contributions versées", et les voix de contribution sont réparties en conséquence ».

¹⁵⁹ Sur la base du rendement absolu du portefeuille de placements constaté en 2022.

supplémentaire dans le calcul du niveau de ressources obtenu par rapport à la cible de reconstitution actuelle, et des droits de vote seront attribués à hauteur de ce crédit.

Figure 1

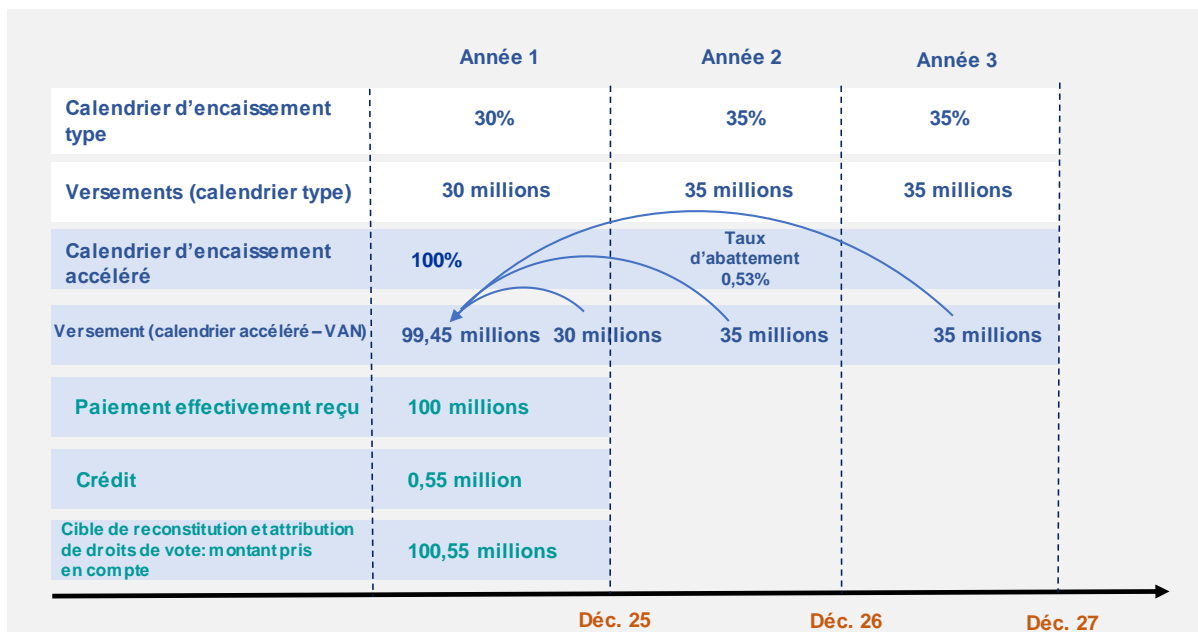
Mécanisme d'encaissement anticipé et calendrier dans l'hypothèse d'une annonce de contribution de base de 100 millions d'USD et d'un encaissement anticipé de la VAN, soit 99,53 millions d'USD, en un seul versement en année 1



11. La figure 2 présente un exemple d'encaissement anticipé et de crédit. Dans cet exemple, la VAN est de 99,53 millions d'USD, mais l'État membre verse 100,00 millions d'USD, ce qui génère un crédit de 0,47 million d'USD.

Figure 2

Mécanisme d'encaissement anticipé et calendrier dans l'hypothèse d'une annonce de contribution de base de 100 millions d'USD et d'un encaissement anticipé de 100 millions d'USD, en un seul versement en année 1



12. Le taux d'abattement de référence s'appliquera à toutes les contributions de base à FIDA13 d'un montant supérieur ou égal au seuil de 10 millions d'USD qui seront encaissées conformément aux règles exposées dans la présente note technique. Ce seuil plancher est mis en place compte tenu du montant très faible de l'abattement qui serait obtenu pour des contributions d'un montant inférieur et compte tenu des coûts de transaction élevés pour le FIDA comme pour l'État membre, indépendamment du montant de la contribution.
13. Le calendrier d'encaissement des contributions a des répercussions sur les liquidités et la base de ressources du FIDA. Par conséquent, les États membres qui souhaitent se prévaloir de l'option d'encaissement anticipé des contributions doivent communiquer le calendrier précis des versements accélérés lorsqu'ils annoncent leur contribution ou, au plus tard, lorsqu'ils déposent leur instrument de contribution. Les dépôts sous forme de billets à ordre ou de lettres de crédit ne donneront pas lieu à un abattement.

Contributions additionnelles de base pour le climat

I. Introduction

1. Les contributions additionnelles de base pour le climat sont conçues pour renforcer la capacité du FIDA à s'acquitter de son mandat fondamental. L'enjeu climatique intéresse au premier chef l'avenir de l'agriculture et des systèmes alimentaires, et donc le mandat du FIDA. Les changements climatiques expliquent en grande partie les revers que connaît la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Les ruraux pauvres et les petits producteurs agricoles des pays en développement, qui sont parmi les plus vulnérables à ces changements et à leurs effets, sont pourtant ceux dont les besoins sont les plus mal servis par le financement climatique: parmi les investissements engagés à cet effet dans le monde, 1,7% seulement tout au plus leur reviennent¹⁶⁰. Dans ces conditions, les petits exploitants peinent à investir les sommes voulues pour réduire cette vulnérabilité. Faute d'engager un financement climatique d'un tout autre ordre de grandeur au profit de la petite agriculture, il faut s'attendre à des conséquences graves et à une remise en cause des efforts déployés par la communauté internationale pour obtenir la sécurité alimentaire mondiale et donner corps à l'essentiel des objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris et des objectifs mondiaux en matière de biodiversité. Une augmentation des migrations forcées, de l'instabilité et des conflits serait à craindre.
2. Le FIDA s'est constitué un avantage comparatif important à la lisière entre action climatique et petite agriculture, en particulier pour ce qui est de l'adaptation, qui occupe environ 90% du financement climatique du Fonds¹⁶¹. Les travaux du FIDA pour ce qui est du climat ont aussi d'importantes retombées positives pour la biodiversité, de sorte que l'institution joue aussi un rôle de protection, de restauration et de promotion de la biodiversité et de son utilisation durable dans les systèmes ruraux.
3. La Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13) est l'occasion d'élargir considérablement le rôle du Fonds en tant qu'assembleur de financements pour le climat et la biodiversité en faveur de la petite agriculture. Pour ce faire, le FIDA propose d'améliorer l'intégration du financement du climat et de la biodiversité dans son architecture financière et dans son programme de prêts et dons. Sans que cela constitue un précédent ouvrant la voie à d'autres contributions de base à vocation thématique, compte tenu du lien indissociable qui existe entre le climat et l'agriculture, une nouvelle forme, unique en son genre, de contributions additionnelles versées aux ressources de base du Fonds, les contributions additionnelles de base pour le climat, serait ainsi créée; les contributions, accessibles à tous les attributaires, pourraient provenir de tous les États membres.
4. En vertu de l'Accord portant création du FIDA, et dans l'exercice de ses prérogatives d'organe suprême du Fonds, le Conseil des gouverneurs est libre d'inviter les États membres à apporter des contributions additionnelles aux ressources du FIDA lorsqu'il l'entend et comme il l'entend. Le Conseil jouit d'une ample marge de discrétion l'autorisant à créer des contributions additionnelles à des fins spécifiques, par exemple pour le climat. L'Accord exclut en revanche expressément la possibilité pour un État membre individuel de fixer des restrictions à l'usage de ses contributions à la reconstitution des ressources. Autrement dit, le Conseil est compétent pour créer, à la majorité qualifiée, des catégories de contributions additionnelles à usage spécifique, en l'espèce les contributions

¹⁶⁰ Examining the climate finance gap for small-scale agriculture (novembre 2020). Disponible [ici](#). D'après les calculs internes, il est probable que cette part soit retombée à 1% environ en 2019-2020.

¹⁶¹ Ce chiffre est à mettre en rapport avec les données concernant les autres banques multilatérales de développement, pour lesquelles l'adaptation ne concernait que 35% à peine des financements climatiques en 2021. Rapport conjoint 2021 des banques multilatérales de développement relatif au financement de l'action en faveur du climat (en anglais uniquement).

additionnelles de base pour le climat. Les États membres ne peuvent par contre préaffecter leurs contributions à la reconstitution. Le Conseil tire sa compétence de la section 3 de l'article 4 de l'Accord, aux termes duquel le Conseil des gouverneurs peut inviter les Membres à verser au Fonds des contributions supplémentaires selon des modalités et à des conditions compatibles avec les dispositions de la section 5 de l'article en question. Celle-ci dispose que les contributions sont versées sans restriction quant à leur utilisation, étant entendu qu'il appartient aux seuls Membres de verser des contributions, et au Fonds d'en déterminer l'utilisation. Le Conseil peut par ailleurs se prévaloir de précédents bien établis pour créer des contributions additionnelles et inviter les Membres à les financer – cas de figure des contributions additionnelles de base pour le climat¹⁶².

5. Ce nouvel outil de financement climatique, qui viendra s'ajouter à la panoplie de financement climatique mais s'en détache nettement tant par son objet que par sa proposition de valeur, doit accroître les financements climatiques destinés aux pays les plus pauvres (dont ceux admissibles à des dons) et aux autres emprunteurs, et compléter les ressources transitant par le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) et les fonds gérés par le FIDA pour le compte de partenaires tels que le Fonds pour l'environnement mondial ou le Fonds vert pour le climat. Étant donné que la plupart des pays les plus vulnérables aux changements climatiques peuvent prétendre à des dons ou à des prêts extrêmement ou particulièrement concessionnels, les contributions additionnelles de base pour le climat feront augmenter les financements climatiques dont ces pays peuvent bénéficier à ces conditions.

II. Principales caractéristiques des contributions additionnelles de base pour le climat

6. **Objet.** Les contributions additionnelles de base pour le climat sont conçues comme un nouvel apport au financement de base du FIDA, l'objectif étant de faire progresser la mobilisation et la bonne gestion du financement climatique pour aider plus efficacement les petits producteurs à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les effets. Il s'agit d'un mode additionnel de contribution de base à la reconstitution des ressources pour FIDA13, visant à: i) mieux inscrire d'entrée de jeu les activités liées au climat dans la conception et l'exécution des projets ordinaires, tout en améliorant l'efficacité et l'impact et en minimisant les coûts de transaction pour les attributaires, les contributeurs et l'institution; ii) mieux tirer parti des singularités de l'architecture financière du FIDA, en élargissant à la fois le programme de prêts et dons et le volume total de financement climatique catalysé par le FIDA par le jeu de l'effet multiplicateur; iii) donner aux États membres la possibilité d'apporter des contributions additionnelles affectées à l'action climatique, et ce au titre de la reconstitution des ressources, c'est-à-dire versées et programmées d'emblée, de manière efficiente.
7. **Impact sur les ressources disponibles pour l'élaboration de programmes.** Les contributions additionnelles de base pour le climat sont une nouvelle forme de contribution au FIDA. Il n'en résulte aucun nouveau fonds ni programme spécial. Les contributions additionnelles de base pour le climat s'ajouteraient aux fonds propres du FIDA, et feraient donc augmenter les ressources disponibles pour l'ensemble des pays attributaires au titre soit du SAFF, soit du MARE, conformément aux critères d'admission en vigueur. Les pays admissibles au bénéfice du SAFF (à savoir les pays à faible revenu et les pays à revenu

¹⁶² Contributions complémentaires (FIDA2 à FIDA9), contributions au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (FIDA10 et FIDA11), contributions complémentaires non affectées (FIDA10 et FIDA11).

intermédiaire de la tranche inférieure et, à certaines conditions, les petits États insulaires en développement)¹⁶³ bénéficieront de « compléments de financement pour le climat » (répartis en appliquant le Système d'allocation fondé sur la performance [SAFP]) à hauteur du montant total des contributions additionnelles de base pour le climat. Les pays qui empruntent au titre du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées, dont les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, en profiteront également puisque les contributions additionnelles de base pour le climat feront partie des fonds propres du FIDA, sur lesquels celui-ci pourra faire jouer l'effet de levier, conformément à la Politique d'adéquation des fonds propres du FIDA, pour accroître les ressources empruntées mises à disposition dans le cadre du MARE. À titre d'exemple, des contributions additionnelles de base pour le climat d'un montant total de 100 millions d'USD permettraient de mobiliser une enveloppe supplémentaire de 30 millions d'USD sous forme de ressources empruntées à mettre à disposition au titre du MARE, qui devraient être au moins pour moitié accessibles aux pays intermédiaires de la tranche supérieure au titre de FIDA13. Ces montants sont pris en compte dans les scénarios pour FIDA13 exposés dans le présent rapport.

8. **Régime d'allocation au titre du SAFP.** L'attribution des compléments de financement pour le climat entre les pays admissibles se fera avant le début du cycle de FIDA13 et sera mise en correspondance – à la fois au plan chronologique et méthodologique – avec les allocations au titre du SAFP. Ces compléments seront uniquement affectés aux activités relevant de projets ordinaires du FIDA pouvant bénéficier d'un financement climatique. Les montants alloués seront présentés au Conseil d'administration pour information, là aussi comme pour le SAFP. Le reliquat inutilisé des compléments de financement pour le climat correspondant à tel ou tel pays sera reversé aux autres pays, sans entamer pour autant les allocations qui leur reviennent au titre du SAFP, ce qui permettra d'ajuster en fonction de la demande la partie en question des ressources de base. De la même manière, les pays qui ont accès au MARE, et non au SAFP, bénéficieront de l'accroissement des financements sous l'effet de l'augmentation de la capacité d'emprunt du FIDA résultant des contributions additionnelles de base pour le climat. De même, l'utilisation du surcroît de ressources généré par ces contributions sera soumise aux modalités et conditions habituelles d'accès à un financement au titre du MARE de chaque pays, dans le cadre du mécanisme existant, dont le principe de fonctionnement consiste à répondre à la demande tout en tenant compte des critères de gestion du risque financier en vigueur au FIDA.
9. **Modalités et conditions de financement.** L'ensemble des financements climatiques supplémentaires générés par les contributions additionnelles de base pour le climat (les compléments de financement pour le climat pour les pays pouvant bénéficier d'un financement au titre du SAFP, ainsi que l'augmentation des ressources du MARE) sera mis à disposition suivant les modalités et conditions de financement habituelles de chaque pays, y compris pour ceux d'entre eux qui ont droit à des dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette. Par conséquent, pour les pays qui obtiennent des fonds au titre du MARE, l'accès aux ressources provenant des contributions additionnelles de base pour le climat se fera également dans le cadre de ce mécanisme; de même, pour les pays qui obtiennent des fonds au titre du SAFP, l'accès se fera dans le cadre de ce système. Nombre des pays les plus vulnérables aux changements climatiques sont aussi surendettés

¹⁶³ La version actuelle des Principes et critères applicables aux financements du FIDA prévoit des dispositions particulières dans le cas des petits États et des pays en situation de fragilité, afin qu'ils puissent accéder aux ressources concessionnelles du FIDA.

et bénéficieront d'un financement intégralement constitué de dons¹⁶⁴. Les éventuels remboursements s'ajouteraient aux ressources de base ordinaires du Fonds.

10. **Activités à financer.** Les compléments de financement pour le climat seront intégrés dès le départ dans la conception des projets ordinaires du FIDA afin d'appuyer davantage des activités d'adaptation aux changements climatiques ou d'atténuation de ces changements, pour autant qu'elles présentent des retombées positives pour ce qui est de la restauration et de la promotion de la biodiversité et qu'elles relèvent à 100% du financement climatique suivant les méthodologies des banques multilatérales de développement. Le périmètre sera donc le même que celui des activités actuellement financées au titre du programme de prêts et dons et classées comme financement climatique. Dans ce cadre, il est envisagé d'affecter principalement ces financements aux activités d'adaptation, domaine pour lequel les États membres sollicitent le plus l'aide du FIDA. Les activités du Fonds durant FIDA13 concernant le climat, l'environnement et la biodiversité s'inscriront dans une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'action consolidés (2025-2030).
11. **Améliorer l'efficacité de la conception, de la supervision et de l'exécution.** Les compléments de financement pour le climat, qui s'intègrent aux ressources disponibles pour chaque pays en sus de l'allocation qui leur revient au titre du SAFFP, doivent être utilisés pour élaborer de nouvelles opérations ou des financements additionnels durant le cycle de FIDA13. Ainsi, les financements complémentaires dédiés à l'action climatique seront associés à d'autres financements du FIDA pour accentuer la prise en compte des enjeux climatiques dans le cadre d'investissements plus larges, et ne seront pas utilisés pour financer des projets distincts. Pleinement inscrits dans le processus global de conception et d'examen du projet, ils doivent assurer l'assimilation par défaut des activités liées au climat dans la logique des projets, permettant ainsi d'améliorer la conception et d'accroître l'impact, mais aussi de réduire au minimum les coûts de transaction autrement engendrés lorsque des fonds climatiques supplémentaires ne proviennent pas du FIDA ou bien se surajoutent au projet en aval. Les opérations qui s'appuieront sur ces compléments bénéficieront comme à l'ordinaire de la supervision du FIDA et de son appui à l'exécution.
12. **Établissement de rapports.** Sachant que les contributions additionnelles de base pour le climat feront partie des ressources de base du FIDA, il conviendra de rendre compte des résultats qui en relèvent au regard du cadre de gestion des résultats de FIDA13 et des cycles suivants et de les inclure dans les rapports sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) et concernant les thématiques transversales (RIME). La mise en application de ces contributions fera également l'objet d'une mise à jour durant FIDA13. Le Rapport sur l'action climatique, qui concerne l'ensemble des activités du FIDA en lien avec le climat et sera éventuellement adapté pour y faire figurer les nouveaux mécanismes, devra également contenir des informations à ce sujet. Le suivi des activités relevant du financement climatique se fera suivant les méthodologies des banques multilatérales de développement.
13. **Conséquences quant à la part du programme de prêts et dons réservée pour l'action climatique.** Il est proposé de porter la cible du financement climatique au titre de FIDA13 de 40% à au moins 45% du programme de prêts et dons du FIDA pour FIDA13, indépendamment du volume total des contributions

¹⁶⁴ Parmi les 20 pays les plus vulnérables aux changements climatiques (d'après l'indice établi par la Global Adaptation Initiative de l'université de Notre Dame [ND-GAIN]) qui ont reçu des allocations au titre du SAFFP lors de FIDA12, 10 ont bénéficié de dons à hauteur de 100% du financement accordé, 5, de prêts extrêmement concessionnels, 3, de prêts particulièrement concessionnels et 2, de prêts consentis à des conditions mixtes. Le Soudan du Sud, qui n'est pas noté sur l'échelle ND-GAIN, a également reçu un financement intégralement constitué de dons. ND-GAIN est un indice largement utilisé qui mesure l'exposition et la sensibilité d'un pays aux effets négatifs des changements climatiques ainsi que sa capacité à s'y adapter. Il est calculé par la [ND-GAIN](#).

additionnelles de base pour le climat. Ces contributions serviront à financer des activités relevant à 100% du financement climatique.

14. **Transmission d'informations sur les financements climatiques.** Le FIDA fait état de ses engagements en faveur du financement climatique à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), conformément aux méthodologies des banques multilatérales de développement. Pour ce qui est de la transmission d'informations, les contributeurs pourraient ainsi déclarer comme relevant de l'action climatique selon lesdites méthodologies l'intégralité de leur apport au titre des contributions additionnelles de base pour le climat (100%). Le FIDA constate que certains États membres préfèrent utiliser la méthodologie des marqueurs de Rio pour communiquer leurs données sur le financement climatique. C'est pourquoi il présentera d'autres données établies à partir de la méthodologie des marqueurs de Rio durant le cycle de FIDA13.

15. **Questions de gouvernance:**

- i) **Droits de vote.** La Consultation a indiqué que les contributions additionnelles de base pour le climat donneraient droit à des voix supplémentaires pour les raisons suivantes: i) elles seront enregistrées comme une nouvelle sous-catégorie de « contributions supplémentaires » au Fonds, au même titre que les contributions de base; ii) elles donneront lieu à des conditions de prêt identiques à celles auxquelles les pays attributaires ont ordinairement droit; iii) les remboursements réintégreront les ressources de base du FIDA. Sont actuellement considérés comme des contributions supplémentaires les contributions de base, l'élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires et l'abattement ou le crédit généré par les encaissements anticipés.

Néanmoins, compte tenu de l'importance primordiale des contributions de base, et afin de pallier le risque de substitution, les contributions additionnelles de base pour le climat donneront lieu à **deux fois moins** de voix que les contributions de base ordinaires (50 voix pour 158 millions d'USD de contributions). La formule de calcul des voix peut être modifiée par décision du Conseil des gouverneurs, prise à la majorité des deux tiers. Cette décision est d'ores et déjà proposée dans le projet de résolution sur FIDA13 et ne nécessite pas de modification de l'Accord portant création du FIDA. À tous autres égards, les droits de vote seront déterminés conformément à la formule standard prévue à l'alinéa a) ii) de la section 3 de l'article 6 de l'Accord. Les contributeurs ne recevront que 57% des voix créées par leurs contributions. La réglementation du FIDA prévoit la répartition, sous forme de voix de Membre, de 43% des voix nées des contributions additionnelles de base pour le climat, et ce à parts égales entre tous les États membres, y compris ceux qui n'auraient pas versé de contribution additionnelle de base pour le climat. Autrement dit, appliquer un coefficient de 50% aux contributions additionnelles de base pour le climat aboutira, pour les contributeurs, à une situation similaire à celle du Guichet d'action climatique du Fonds africain de développement, pour lequel le calcul des voix repose sur un coefficient de 20%. En outre, pour préserver le statut des contributions de base comme socle du financement et de la gouvernance du Fonds, le nombre de voix nées des contributions additionnelles de base pour le climat ne devra pas dépasser 50% du volume total de voix nées d'autres contributions additionnelles. Les contributions additionnelles de base pour le climat ne remettraient donc pas fondamentalement en cause l'équilibre entre les États membres ou entre les listes et les droits de vote resteraient étalés sur l'ensemble des Membres.

Les voix seront allouées à l'État membre contribuant, suivant la formule convenue, dès le versement de l'apport.

- ii) **Risque de substitution.** De façon à atténuer le risque de substitution entre les contributions additionnelles de base pour le climat et les contributions de base à la reconstitution des ressources, il sera demandé aux États membres des annonces de contribution de base à FIDA13 d'un montant équivalent au moins à 100% de leur dernière contribution de base, en valeur nominale et dans la même monnaie, pour obtenir les voix liées aux contributions additionnelles de base pour le climat. Cette disposition évite le risque de substitution au niveau des États membres individuels. Les États membres qui ne seront pas en mesure d'annoncer une contribution de base à FIDA13 d'un montant équivalent au moins à 100% de leur contribution à la dernière reconstitution des ressources pourront apporter des contributions additionnelles de base pour le climat, sans toutefois qu'il en résulte une création de voix.
 - iii) **Rattachement aux cibles de reconstitution des ressources.** Les contributions additionnelles de base pour le climat seront prises en compte dans la cible générale de reconstitution des ressources. Des cibles claires et distinctes seront toutefois prévues dans le cadre financier pour les contributions de base, les contributions additionnelles de base pour le climat et les prêts concessionnels de partenaires, chacune de ces modalités ayant son rôle à jouer dans le financement général du programme de prêts et dons.
 - iv) **Approbation des financements.** La gouvernance des contributions additionnelles de base pour le climat et l'approbation des prêts ou dons financés par les compléments de financement pour le climat, comme pour les autres opérations financées par le FIDA, échoiront au Conseil d'administration.
 - v) **Contributions apportées par des partenaires autres que les États membres.** Les États non membres ou autres partenaires pourront apporter une contribution spéciale à utiliser conformément au mécanisme des contributions additionnelles de base pour le climat, suivant la pratique établie et le cadre juridique applicable aux contributions spéciales. Ils ne recevront aucun droit de vote ni ne participeront aux cibles de reconstitution des ressources, ne pourront poser aucune condition à l'emploi des fonds et n'auront aucun rôle dans la gouvernance des fonds.
16. **Rapport avec l'ASAP+ et autres fonds pour le climat.** Leur intégration plus complète dans l'architecture financière du FIDA fera des contributions additionnelles de base pour le climat un moyen supplémentaire intéressant de mobiliser de nouveaux financements climatiques auprès des États membres, venant s'ajouter aux contributions de base. L'ASAP+, qui reste un instrument important pour le FIDA, restera utilisé comme fonds d'affectation spéciale accueillant les fonds climatiques supplémentaires, qu'ils proviennent d'États membres ou non, et donnera plus de souplesse quant à l'utilisation des fonds et aux exigences d'affectation spécifiques des contributeurs, toujours sans ouvrir droit à des voix supplémentaires pour les Membres contributeurs. L'ASAP+ est par ailleurs l'instrument idoine pour des activités plus novatrices, impliquant des partenaires plus variés, ce qui peut être une source d'enseignements et de bonnes pratiques susceptibles d'être combinés et transposés à plus grande échelle en puisant dans le financement du programme de prêts et dons, qui inclut les contributions additionnelles de base pour le climat. En outre, le FIDA continuera à mobiliser des fonds auprès du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'environnement mondial et d'autres sources de financements climatiques. Le FIDA continuera donc de chercher à mobiliser ces fonds supplémentaires pour le climat, qui offrent toutefois moins de visibilité que les ressources de base. Si ces fonds supplémentaires peuvent être obtenus pour de nombreux programmes de pays et intégrés dans le financement global d'un projet ou d'un programme, le cas échéant, en accord avec l'emprunteur, il s'avère souvent difficile de faire concorder

le calendrier d'approbation des différentes sources de financement. Puisqu'elles seront pleinement intégrées dans les processus opérationnels habituels, les contributions additionnelles de base pour le climat feront augmenter les financements disponibles dès le départ pour tous les pays admissibles.

Tableau 1

Les contributions additionnelles de base pour le climat, à mi-chemin entre les contributions de base et l'ASAP+

Type de contribution	Considérées à 100% comme des financements climatiques	Ouvrent droit à des voix supplémentaires	Augmentent le capital et la capacité d'emprunt du FIDA	Donnent lieu à une répartition des ressources sous le régime du SAFPP
Contributions additionnelles pour le climat	Oui	Oui (50%)	Oui	Oui
Ressources de base	Non	Oui	Oui	Oui
ASAP+	Oui	Non	Non	Non

III. Synthèse des principaux avantages et de la valeur ajoutée des contributions additionnelles de base pour le climat

17. Les contributions additionnelles de base pour le climat prolongent et viennent compléter non seulement l'ensemble des outils de financement climatique du FIDA, mais aussi tous les instruments proposés plus largement dans l'ensemble du secteur. Sans être une panacée, elles apporteront un ensemble précis d'avantages et d'atouts aux attributaires, aux contributeurs et au FIDA lui-même une fois intégrées à l'approche programmatique du FIDA adaptée à chaque pays, et pourront contribuer à réduire la fragmentation et à renforcer l'intégration du financement de l'action climatique dans l'architecture financière du FIDA.
18. **Pour les attributaires.** Avec les contributions additionnelles de base pour le climat, les pays pouvant bénéficier du SAFPP auront accès à plus de financements climatiques concessionnels disponibles, notamment sous la forme de dons, offrant une meilleure prédictibilité que celle des financements mobilisés au titre de fonds supplémentaires, et de façon totalement intégrée, dès le départ, au financement régulier des investissements du FIDA et au programme de pays, d'où un gain d'efficacité et d'efficacités. Ces contributions sont aussi un moyen mieux ajustable en fonction de la demande d'augmenter les financements climatiques relevant du programme de prêts et dons que le fait d'exiger des attributaires de relever la part des allocations ordinaires au titre du SAFPP qu'ils consacrent à des investissements climatiques, option susceptible de réduire la flexibilité du FIDA et sa capacité d'adaptation en fonction de la demande. En outre, l'approche SAFPP, qui s'appuie sur l'indice de vulnérabilité utilisé par le FIDA¹⁶⁵, garantira que les pays les plus vulnérables et ayant les besoins les plus importants, qui contribuent souvent le moins à la crise climatique, reçoivent une part des ressources climatiques supplémentaires¹⁶⁶, sachant que nombre des pays les plus vulnérables bénéficient d'un financement intégralement constitué de dons. Les emprunteurs au titre du MARE profiteront également, grâce aux contributions additionnelles de base pour le

¹⁶⁵ [Le Système d'allocation fondé sur la performance du FIDA: réponses aux questions fréquemment posées.](#)

¹⁶⁶ Un [récent rapport du Center for Global Development](#) a montré que « la liste des dix pays les plus vulnérables aux changements climatiques et celle des principaux attributaires des financements d'adaptation des Fonds d'investissement pour le climat et du Fonds vert pour le climat ne se recoupent pas. Sur les dix pays les plus vulnérables bénéficiaires de l'Association internationale de développement, six n'ont reçu aucun financement d'adaptation de la part des Fonds d'investissement pour le climat et du Fonds vert pour le climat. Les quatre pays restants ont reçu un montant cumulé de 118,01 millions d'USD pour financer l'adaptation, soit 5,3% du total des montants qu'il est possible de ventiler par pays. »

climat, d'un volume plus important de ressources empruntées, car le FIDA sera en mesure de faire jouer l'effet de levier sur le surcroît de fonds propres ainsi obtenu pour emprunter davantage. Les contributions additionnelles de base pour le climat constituent donc un instrument avantageux pour tous les pays attributaires leur permettant de tirer parti de l'augmentation des financements du FIDA.

19. **Pour les contributeurs.** Les contributions additionnelles de base pour le climat peuvent être un véhicule efficace pour des financements climatiques additionnels ciblés au service de l'adaptation et de l'atténuation dans la petite agriculture, qui auraient des retombées positives pour la biodiversité¹⁶⁷. Elles tireront avantage des solides capacités du FIDA en matière de financement, d'organisation et d'exécution des programmes et de ses systèmes de suivi des résultats et de l'impact. Consacrées directement, comme l'ensemble des ressources de base du FIDA, aux pays à faible revenu, aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et aux petits États insulaires en développement admissibles, elles constituent un moyen efficace d'accroître les investissements pour relever les enjeux en matière de climat et de biodiversité dans les pays les plus pauvres, notamment les pays en situation de surendettement. Les contributions additionnelles de base pour le climat appuieront également l'universalité du FIDA dans la mesure où, du fait de leur intégration dans l'architecture financière du FIDA, elles viendront étoffer les fonds propres de l'institution et permettront d'accroître l'activité de prêt, y compris dans le cadre du MARE. Les contributions additionnelles de base pour le climat participent donc de la solidité financière globale du FIDA et de sa capacité à s'acquitter plus largement de son mandat universel, tout en conférant des voix supplémentaires.
20. **Pour le FIDA.** D'un point de vue institutionnel: i) l'allocation d'entrée de jeu des contributions additionnelles de base pour le climat en tant que financement climatique additionnel, couplée au régime d'allocation prévu dans le SAFP, est source de visibilité. Cette démarche autorise une planification des ressources plus stratégique, incite à relever l'ambition climatique dans les programmes de pays du FIDA et offre une intégration complète aux processus opérationnels habituels, gage d'efficacité pour le FIDA et ses partenaires; ii) étant donné la garantie d'utilisation dans des activités relevant à 100% du financement climatique, les contributions additionnelles de base pour le climat peuvent débloquer certaines sources additionnelles de financement de base de la part des États membres (ou d'autres partenaires) qui, sinon, n'auraient pas été disponibles en tant que contributions de base. Une fois associé à des critères d'additionnalité clairs pour minimiser le risque de substitution, cet instrument peut ainsi contribuer à diversifier les financements du FIDA et à accroître le volume total de financements pour l'ensemble des États membres emprunteurs; iii) en intégrant le financement climatique dans ses ressources de base, le FIDA s'assure que cette source croissante de financement, pleinement conforme à son mandat, tire tout le parti possible de ses capacités financières en tant qu'institution financière internationale, mieux que ne le permettent de traditionnels fonds supplémentaires pour le climat. En particulier, les contributions additionnelles de base pour le climat participeront immédiatement à augmenter l'assise financière du FIDA, en réduisant le ratio d'endettement et en augmentant sa capacité d'emprunt. À plus long terme, les remboursements de ces contributions auront un effet positif sur la liquidité et la capacité d'engagement des ressources de base du FIDA. En outre, le même ratio de cofinancement s'appliquera à ce type de contribution qu'au reste du programme de prêts et dons du FIDA, d'où une augmentation des cofinancements.

¹⁶⁷ Parmi les avantages pour la biodiversité figurent la restauration des écosystèmes, le boisement, la diversification et l'intégration des secteurs (pluralité des espèces végétales et animales) dans les systèmes d'exploitation agricole, la gestion communautaire des parcours, des pâturages et des forêts et les systèmes semenciers.

21. Comme demandé par les membres de la Consultation sur FIDA13, la direction dressera le bilan de l'application des contributions additionnelles de base pour le climat et de leur impact sur la gouvernance du FIDA et tirera les leçons pertinentes à l'occasion de l'examen à mi-parcours de FIDA13, pour examen à la Consultation sur FIDA14. En outre, afin d'examiner les éventuelles conséquences de leur introduction sur la gouvernance du FIDA, ces contributions feront l'objet de délibérations dans le cadre du Rapport sur l'état des contributions à la Treizième reconstitution des ressources du FIDA, présenté régulièrement au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Taux de change pour FIDA13

1. À l'occasion de chaque reconstitution des ressources du FIDA, depuis FIDA2 jusqu'à FIDA12, le Conseil des gouverneurs a adopté une résolution sur la reconstitution des ressources dans laquelle figurait un paragraphe définissant les taux de change fixes de référence applicables aux contributions libellées dans une monnaie librement convertible autre que le dollar des États-Unis. Cette disposition vise à aider les États membres à déterminer le montant de leurs annonces de contribution. Un paragraphe analogue est inséré dans la résolution sur FIDA13.
2. Conformément à la méthode utilisée pour les précédentes reconstitutions, la période de six mois retenue pour la détermination des taux de change de référence applicables à FIDA13 est celle qui s'achève au 30 septembre 2023.
3. Le tableau 1 ci-après présente les taux de change de fin de mois par rapport au dollar des États-Unis, tels qu'ils sont fixés par le Fonds monétaire international pour la période allant d'avril à septembre 2023 pour chacune des monnaies librement convertibles visées. Le tableau 2 expose la moyenne de fin de mois pour la période de six mois allant d'avril à septembre 2020 applicable à FIDA12.
4. Les taux de change fixes de référence appliqués à FIDA13 figurent au tableau 1, tandis que ceux pour FIDA12 sont présentés dans le tableau 2 à titre de référence.

Tableau 1

Taux de change fixes de référence pour FIDA13 (avril à septembre 2023)

<i>Monnaie</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Moyenne des six mois</i>
AUD	1,5129	1,5396	1,5083	1,4966	1,5420	1,5485	1,5246
CAD	1,3578	1,3603	1,3240	1,3177	1,3531	1,3520	1,3442
CHF	0,8956	0,9106	0,9010	0,8698	0,8812	0,9111	0,8949
CNY	6,9232	7,1088	7,2603	7,1473	7,2899	7,3037	7,1722
DKK	6,7879	6,9718	6,8089	6,7612	6,8571	7,0390	6,8710
EUR	0,9107	0,9361	0,9203	0,9072	0,9201	0,9439	0,9230
GBP	0,8023	0,8088	0,7907	0,7773	0,7886	0,81516	0,7972
JPY	134,05	139,80	144,88	140,92	146,07	149,440	142,5267
NOK	10,7376	11,2370	10,7712	10,1429	10,6551	10,6225	10,6944
NZD	1,6244	1,6618	1,6461	1,6205	1,6757	1,6762	1,6508
DTS	0,7424	0,7533	0,7518	0,7446	0,7519	0,7605	0,7508
SEK	10,2885	10,8339	10,851	10,5225	10,8668	10,8413	10,7007

Tableau 2
Taux de change fixes de référence pour FIDA12 (avril à septembre 2020)

<i>Monnaie</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Moyenne des six mois</i>
AUD	1,5230	1,5017	1,4571	1,3864	1,3598	1,4068	1,4391
CAD	1,3910	1,3787	1,3628	1,3404	1,3042	1,3339	1,3518
CHF	0,9705	0,9616	0,9505	0,9083	0,9048	0,9220	0,9363
CNY	7,0543	7,1463	7,0681	6,9855	6,8561	6,8086	6,9865
DKK	6,8577	6,6938	6,6553	6,2831	6,2344	6,3599	6,5140
EUR	0,9195	0,8980	0,8930	0,8440	0,8375	0,8541	0,8744
GBP	0,7994	0,8114	0,8150	0,7612	0,7517	0,7793	0,7863
JPY	106,58	107,14	107,72	104,55	105,37	105,79	106,1917
NOK	10,2832	9,6875	9,7446	9,0583	8,7563	9,4814	9,5019
NZD	1,6324	1,6121	1,5562	1,4923	1,4839	1,5145	1,5486
DTS	0,7319	0,7289	0,7269	0,7077	0,7048	0,7104	0,7184
SEK	9,8463	9,4682	9,3490	8,6536	8,6419	8,9883	9,1579

Les taux présentés sont les taux de change de fin de mois arrondis à la quatrième décimale.

AUD	dollar australien
CAD	dollar canadien
CHF	franc suisse
CNY	renminbi chinois
DKK	couronne danoise
EUR	euro
GBP	livre sterling
JPY	yen japonais
NOK	couronne norvégienne
NZD	dollar néo-zélandais
DTS	droits de tirage spéciaux
SEK	couronne suédoise

Projet de résolution sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA

Résolution ____/XLVII Treizième reconstitution des ressources du FIDA

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Rappelant les dispositions pertinentes de l'Accord portant création du Fonds international de développement agricole (l'Accord), en particulier les articles 2 (Objectif et fonctions), 4.1 (Ressources du Fonds), 4.3 (Contributions supplémentaires), 4.4 (Augmentation de contributions), 4.5 (Conditions régissant les contributions), 4.6 (Contributions spéciales) et 7 (Opérations), ainsi que la résolution 77/2 (1977) du Conseil des gouverneurs, modifiée par la résolution 86/XVIII (1995) (Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration);

Rappelant en outre la résolution 230/XLVI, adoptée par le Conseil des gouverneurs en 2023, relative à l'établissement de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA, par laquelle le Conseil des gouverneurs, à sa quarante-sixième session, conformément à la section 3 de l'article 4 de l'Accord, charge la Consultation de déterminer si les ressources dont dispose le Fonds sont suffisantes et de lui en rendre compte, et rappelant en particulier la nécessité, pour la Consultation, de présenter un rapport sur les résultats de ses délibérations, assorti de toute recommandation y relative, à la quarante-septième session et, s'il y a lieu, aux sessions suivantes du Conseil des gouverneurs, en vue de l'adoption, le cas échéant, desdites résolutions;

Ayant considéré que, afin de déterminer si les ressources dont dispose le Fonds sont suffisantes, il a été tenu compte du fait qu'il fallait d'urgence augmenter le flux des ressources externes pour exécuter le mandat du FIDA, consistant à œuvrer en faveur de l'élimination de la pauvreté rurale, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable, particulièrement dans des conditions de concessionnalité, ainsi que le mandat spécial du Fonds et sa capacité opérationnelle de canaliser efficacement des ressources supplémentaires vers les États membres admissibles;

Ayant pris en compte et approuvé les conclusions et recommandations du Rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (GC 47/____) (Rapport sur FIDA13) concernant la nécessité et l'opportunité de disposer de ressources supplémentaires pour les opérations du Fonds;

Agissant en vertu de la section 3 de l'article 4 de l'Accord;

Décide ce qui suit:

I. Niveau de reconstitution des ressources et appel à contributions supplémentaires

1. **Ressources disponibles.** Les ressources dont dispose le Fonds à la fin de la période couverte par FIDA12 ainsi que les fonds provenant des opérations ou d'autres sources, hors fonds empruntés, durant la période triennale débutant le 1^{er} janvier 2025 (période couverte par la reconstitution des ressources), sont estimés à 2,644 milliards d'USD.
2. **Appel à contributions supplémentaires.** Compte tenu des conclusions et recommandations figurant dans le Rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (Rapport sur FIDA13) quant à la nécessité et à l'opportunité de prévoir des ressources supplémentaires pour les opérations du Fonds, les Membres sont invités par la présente à verser des contributions supplémentaires aux ressources du Fonds, aux termes de la section 3 de l'article 4 de l'Accord (Contributions supplémentaires), conformément aux dispositions énoncées ci-après. Par « contributions supplémentaires », on entend ici:
 - a) les contributions de base destinées à appuyer le programme de prêts et dons;
 - b) les contributions additionnelles de base pour le climat;
 - c) l'élément de libéralité de tout prêt concessionnel de partenaire;
 - d) l'abattement ou le crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base,

chacun de ces éléments étant défini plus amplement au paragraphe 4 de la présente résolution.

Telle qu'elle est employée dans la présente résolution, l'expression « prêt concessionnel de partenaire » (ou « prêt de partenaire consenti à des conditions favorables ») s'entend de tout prêt accordé par un État membre ou l'une des institutions bénéficiant de son appui, qui comporte un élément de libéralité au profit du Fonds et qui est par ailleurs cohérent avec les modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires annexées au Rapport sur FIDA13; l'expression « institution bénéficiant de l'appui d'un État » s'entend de toute entreprise ou institution de financement du développement à caractère public ou sous la tutelle d'un État membre, à l'exception des institutions multilatérales.

3. **Cible de reconstitution des ressources.** Le niveau cible des contributions de base, des contributions additionnelles de base pour le climat, de l'élément de libéralité de tout prêt concessionnel de partenaire, et de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base pour la période couverte par la Treizième reconstitution des ressources est fixé à 1,875 milliard d'USD, à l'appui d'un programme de prêts et dons cible de 3,640 milliards d'USD, auxquels s'ajoutent d'autres ressources du Fonds.

II. Contributions

4. **Contributions supplémentaires.** Durant la période couverte par la reconstitution des ressources, le Fonds accepte les contributions supplémentaires de tout État membre comme suit:
 - a) la contribution de base dudit État membre aux ressources du Fonds;
 - b) la contribution additionnelle de base pour le climat aux ressources du Fonds versée par ledit État membre;
 - c) l'élément de libéralité de tout prêt concessionnel de partenaire accordé par ledit État membre;

- d) l'abattement ou le crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base dudit État membre.
5. **Mécanisme de contribution au Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD).** En ce qui concerne l'alinéa a) du paragraphe 4 de la présente résolution, le FIDA a établi un mécanisme dynamique préfinancé, au titre duquel l'enveloppe du CSD est fonction des engagements pris. Les États membres pourront contribuer à la reconstitution des ressources au moyen d'une seule annonce de contribution, selon le mécanisme du niveau de base soutenable de reconstitution des ressources, pour garantir le plein remboursement de tous les projets relevant du CSD approuvés jusqu'à la fin de FIDA11 et pour assurer le financement de nouveaux dons au titre du CSD.
6. **Conditions régissant les contributions supplémentaires**
- a) Les contributions de base, l'élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires et l'abattement ou le crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base sont apportés sans restriction quant à leur utilisation.
- b) Les contributions additionnelles de base pour le climat sont versées conformément aux conditions de contribution et aux modalités d'utilisation des contributions additionnelles pour le climat prévues à l'annexe VII du Rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (Rapport sur FIDA13).
- c) Conformément à l'alinéa a) de la section 5 de l'article 4 de l'Accord, les contributions supplémentaires ne sont remboursées aux Membres contributeurs que conformément aux dispositions de la section 4 de l'article 9 de l'Accord.
7. **Contributions spéciales**
- a) Au cours de la période de reconstitution des ressources, le Conseil d'administration peut accepter, au nom du Fonds, des contributions aux ressources du Fonds provenant d'États non membres ou d'autres sources (contributions spéciales).
- b) Le Conseil d'administration peut également envisager d'adopter des mesures visant à autoriser la participation desdits contributeurs à ses réunions sur une base ad hoc, à condition que ces mesures n'aient aucune incidence sur la gouvernance du Fonds.
8. **Annonces de contributions.** Le FIDA enregistre les annonces, par les Membres, de leur intention de faire des contributions supplémentaires, comme établi à l'annexe X du Rapport sur FIDA13. Les Membres qui n'ont pas encore annoncé officiellement leur contribution sont invités à le faire de préférence au plus tard le dernier jour de la période de six mois qui suit l'adoption de la présente résolution. Le Président soumettra une annexe X révisée au Rapport sur FIDA13 à tous les Membres du Fonds dans les 15 jours qui suivent la date susmentionnée.
9. **Libellé des contributions.** Les Membres libellent leurs contributions, selon le cas:
- a) en droits de tirage spéciaux (DTS);
- b) dans une monnaie utilisée pour calculer la valeur du DTS;
- c) dans la monnaie du Membre contributeur, si celle-ci est librement convertible et que le taux d'inflation du Membre durant la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 n'a pas dépassé le taux de 10% par an en moyenne déterminé par le Fonds.

10. **Taux de change.** Aux fins du paragraphe 4 de la présente résolution, les engagements et annonces de contributions faits en application de la présente résolution sont déterminés sur la base du taux de change moyen de fin de mois du Fonds monétaire international entre les monnaies à convertir en dollars des États-Unis sur la période de six mois précédant l'adoption de la présente résolution (1^{er} avril-30 septembre 2023), arrondi à la quatrième décimale.
11. **Contributions non acquittées.** Les Membres qui n'ont pas encore versé intégralement leurs contributions antérieures aux ressources du Fonds et qui n'ont pas encore déposé leur instrument de contribution ou versé leur contribution aux précédentes reconstitutions des ressources sont vivement invités à prendre les dispositions nécessaires en ce sens.
12. **Accroissement du montant d'une contribution.** Un Membre peut à tout moment accroître le montant de l'une quelconque de ses contributions.

III. Instruments de contribution

13. **Clause générale.** Tout Membre qui verse des contributions aux termes de la présente résolution (sauf en ce qui concerne l'élément de libéralité d'un prêt concessionnel de partenaire et l'abattement ou le crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base) dépose auprès du Fonds, de préférence au plus tard le dernier jour de la période de six mois qui suit l'adoption de la présente résolution, un instrument de contribution ou un instrument équivalent par lequel il s'engage officiellement à verser des contributions supplémentaires au Fonds, conformément aux conditions de la présente résolution, et dans lequel il précise le montant de sa contribution dans la monnaie de libellé. Tout État membre ou institution bénéficiant de son appui qui accorde un prêt concessionnel de partenaire aux termes de la présente résolution conclut avec le Fonds un accord de prêt concessionnel de partenaire, de préférence au plus tard le dernier jour de la période de six mois qui suit l'adoption de la présente résolution, mais en aucun cas avant que l'État membre ait déposé un instrument de contribution ou fait un versement correspondant au montant de sa contribution de base, déterminé par les modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires annexées au Rapport sur FIDA13.
14. **Contributions non conditionnelles.** Sauf disposition contraire énoncée au paragraphe 15 de la présente résolution, tout instrument de contribution déposé conformément au paragraphe 13 constitue de la part du Membre concerné un engagement non conditionnel de procéder au paiement de sa contribution suivant les modalités et conditions énoncées dans la présente résolution, ou autrement approuvées par le Conseil d'administration. Aux fins de la présente résolution, lesdites contributions sont dénommées « contributions non conditionnelles ».
15. **Contributions conditionnelles.** À titre exceptionnel, si un Membre ne peut pas prendre un engagement non conditionnel en raison de sa pratique législative, le Fonds peut accepter de sa part un instrument de contribution prévoyant expressément que toutes les tranches de sa contribution, hormis la première, seront versées sous réserve des crédits budgétaires à venir. Un tel instrument de contribution engage toutefois le Membre à faire de son mieux pour: i) mobiliser des crédits couvrant l'intégralité des montants figurant aux dates de versement indiquées au paragraphe 20 b) de la présente résolution; ii) notifier le Fonds dès que les crédits relatifs à chaque tranche de versement sont obtenus. Aux fins de la présente résolution, les contributions de ce type sont dénommées « contributions conditionnelles », mais sont réputées non conditionnelles dès lors que l'ouverture de crédit a été obtenue et notifiée au Fonds.

IV. Prise d'effet

16. **Prise d'effet de la reconstitution des ressources.** La reconstitution des ressources prend effet à la date à laquelle les instruments de contribution déposés ou les paiements effectués sans instrument de contribution relatifs aux contributions supplémentaires des Membres mentionnées à la section II (Contributions) de la présente résolution ont été déposés ou reçus par le Fonds pour un montant global équivalant à au moins 50% des annonces de contributions, comme communiqué aux Membres par le Président, conformément au paragraphe 8 de la présente résolution. Le Président rend compte au Conseil d'administration, neuf (9) mois après l'adoption de la présente résolution, de l'état d'avancement de la reconstitution des ressources; si la reconstitution des ressources n'a pas encore pris effet, le Conseil d'administration, sur recommandation du Président, peut décider de déclarer que celle-ci prend effet.
17. **Prise d'effet des différentes contributions.** Tout instrument de contribution déposé et accepté par le FIDA comme un instrument dûment exécuté au plus tard à la date de la prise d'effet de la reconstitution des ressources prend effet à cette dernière date. Tout instrument de contribution déposé et/ou accepté par le FIDA comme un instrument dûment exécuté après la prise d'effet de la reconstitution des ressources prend effet à la date de ladite acceptation.
18. **Ressources disponibles pour engagement.** À la prise d'effet de la reconstitution des ressources, toutes les contributions supplémentaires créditées aux ressources du Fonds sont considérées comme disponibles pour engagement opérationnel en vertu de l'alinéa b) de la section 2 de l'article 7 de l'Accord et des autres politiques pertinentes du Fonds.

V. Contributions anticipées

19. Nonobstant les dispositions de la section IV (Prise d'effet) de la présente résolution, le Fonds peut utiliser toute contribution ou tranche de contribution versée avant la prise d'effet de la reconstitution des ressources pour ses opérations, conformément aux dispositions de l'Accord et de ses politiques pertinentes, sauf si un Membre en dispose autrement par écrit. Tout engagement de prêt ou de don souscrit par le Fonds sur de telles contributions anticipées est, à toutes fins utiles, considéré comme faisant partie du programme opérationnel du Fonds avant la prise d'effet de la reconstitution des ressources.

VI. Versement des contributions

20. **Contributions non conditionnelles**
 - a) **Paiement par tranches.** Chaque Membre contribuant peut, s'il le souhaite, verser sa contribution non conditionnelle soit en une seule fois, soit en plusieurs tranches au cours de la période couverte par la reconstitution des ressources. Sauf indication contraire figurant dans l'instrument de contribution, les paiements échelonnés de chaque contribution non conditionnelle peuvent être, au choix du Membre, d'un montant égal ou d'un montant progressif, soit une première tranche d'au moins 30% de la contribution, une deuxième d'au moins 35% et une troisième, le cas échéant, pour le solde restant.
 - b) **Dates des paiements**
 - i) **Paiement unique.** Le versement en une seule fois doit être fait dans les 60 jours qui suivent la prise d'effet de l'instrument de contribution du Membre.
 - ii) **Paiement en plusieurs tranches.** Le paiement en plusieurs tranches est fondé sur le calendrier suivant: le versement initial est effectué au plus tard à la date du premier anniversaire de l'adoption de la présente

résolution; la deuxième tranche est payée au plus tard à la date du deuxième anniversaire de l'adoption de la présente résolution; toute autre tranche est payée au plus tard le dernier jour de la période de trois ans qui suit l'adoption de la présente résolution. Néanmoins, si la date de prise d'effet ne précède pas la date du premier anniversaire de l'adoption de la présente résolution, le premier paiement doit être fait dans les 60 jours qui suivent la prise d'effet de l'instrument de contribution du Membre; la deuxième tranche est payée au plus tard à la date du premier anniversaire de la prise d'effet de la reconstitution des ressources; toute autre tranche est payée avant la date du troisième anniversaire de la prise d'effet de la reconstitution des ressources ou au plus tard le dernier jour de la période couverte par la reconstitution des ressources.

- c) **Paiement anticipé.** Tout Membre peut verser sa contribution avant la date indiquée au paragraphe 20 b) ci-dessus. Les Membres qui versent leur contribution de base en espèces selon un calendrier accéléré par rapport au calendrier d'encaissement type du FIDA ont droit à un abattement ou à un crédit dont le montant est calculé en application du mécanisme approuvé par le Conseil des gouverneurs.
 - d) **Autres dispositions.** Le Président peut, à la demande d'un Membre, modifier le calendrier de paiement susmentionné, les pourcentages et le nombre de tranches de la contribution, sous réserve que cette modification n'affecte pas les besoins opérationnels du Fonds.
21. **Contributions conditionnelles.** Les contributions conditionnelles sont payables dans les 90 jours suivant la prise d'effet de l'instrument de contribution du Membre au moment et dans la mesure où les contributions en question deviennent non conditionnelles, si possible aux dates de paiement indiquées au paragraphe 20 b) de la présente résolution. Un Membre ayant déposé un instrument de contribution pour une contribution conditionnelle doit informer le Fonds du statut de la tranche de paiement de ladite contribution au plus tard dans les 30 jours qui suivent les dates de paiement annuel indiquées au paragraphe 20 b) de la présente résolution.
22. **Monnaie de paiement**
- a) Les contributions sont versées en monnaies librement convertibles, sous réserve du paragraphe 9 de la présente résolution.
 - b) Conformément à l'alinéa b) de la section 2 de l'article 5 de l'Accord, la valeur de la monnaie de paiement en DTS est calculée sur la base du taux de change utilisé par le FIDA pour inscription dans ses livres comptables au moment du versement.
23. **Mode de paiement.** Conformément à l'alinéa c) de la section 5 de l'article 4 de l'Accord, les contributions à acquitter sont versées en espèces, au choix du Membre, sous forme de billets à ordre ou d'obligations similaires non négociables, irrévocables et ne portant pas intérêts, payables à parité sur demande du Fonds et conformément aux dispositions du paragraphe 24 de la présente résolution. Dans la mesure du possible, les Membres peuvent envisager de verser leur contribution de base et leur contribution additionnelle de base pour le climat en espèces.
24. **Encaissement des billets à ordre ou obligations similaires.** Conformément aux dispositions de l'alinéa c) i) de la section 5 de l'article 4 de l'Accord et de l'article V du Règlement financier du FIDA, les billets à ordre ou obligations similaires des Membres sont encaissés conformément aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 20 de la présente résolution sur la reconstitution des ressources ou d'un commun accord par le Président et les Membres contributeurs.

25. **Modalités de paiement.** Au moment du dépôt de son instrument de contribution, chaque Membre communique au Fonds sa proposition de calendrier et de mode de paiement sur la base des dispositions énoncées aux paragraphes 20 à 23 de la présente résolution.

VII. Voix de reconstitution des ressources

26. **Création de voix de reconstitution des ressources.** De nouvelles voix de reconstitution des ressources sont créées en fonction des contributions de base, des contributions additionnelles de base pour le climat, de l'élément de libéralité de tout prêt concessionnel de partenaire et de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base apportés au titre de la Treizième reconstitution des ressources (voix de la Treizième reconstitution des ressources), reçus dans chaque cas dans les six mois suivant la date d'adoption de la présente résolution. En outre, et conformément au sous-alinéa a) ii) de la section 3 de l'article 6 de l'Accord, le nombre total des voix de la Treizième reconstitution des ressources, à l'exception des contributions additionnelles de base pour le climat, est déterminé à raison de cent (100) voix pour l'équivalent de chaque cent cinquante-huit millions de dollars des États-Unis (158 000 000 USD) apportés au montant total de ladite reconstitution. S'agissant des contributions additionnelles de base pour le climat, et conformément à la section 6.3 a) ii) de l'Accord, le Conseil des gouverneurs décide que les voix de reconstitution créées en fonction des contributions additionnelles de base pour le climat apportées au titre de la présente reconstitution des ressources sont déterminées à raison de cinquante (50) voix pour l'équivalent de chaque cent cinquante-huit millions de dollars des États-Unis (158 000 000 USD) apportés au montant total de ladite reconstitution. Quoi qu'il en soit, le nombre de voix nées des contributions additionnelles de base pour le climat au titre de FIDA13 ne doit pas dépasser 50% des voix nées d'autres contributions additionnelles.
27. **Répartition des voix de reconstitution des ressources.** Les voix de la Treizième reconstitution des ressources ainsi créées sont réparties comme suit, conformément aux alinéas a) ii) et a) iii) de la section 3 de l'article 6 de l'Accord:
- Voix de Membre.** Les voix de Membre sont réparties à égalité entre tous les Membres, conformément à l'alinéa a) ii) A) de la section 3 de l'article 6 de l'Accord.
 - Voix de contribution.** Conformément à l'alinéa a) ii) B) de la section 3 de l'article 6 de l'Accord, les voix de contribution sont réparties entre tous les Membres au prorata de la contribution de base, de la contribution additionnelle de base pour le climat¹⁶⁸, de l'élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires consentis par chaque Membre ou institution bénéficiant de son appui et de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base, par rapport au montant total des contributions de base et des contributions additionnelles de base pour le climat¹⁶⁹, de l'élément de libéralité de tous les prêts concessionnels de partenaires et de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base, comme précisé à la section II (Contributions) de la présente résolution.
 - L'attribution et la répartition des voix originelles et des voix des Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième, Dixième, Onzième et Douzième reconstitutions des ressources seront maintenues, que la présente résolution entre ou non en vigueur.

¹⁶⁸ Après application d'un taux de 50 %, conformément au paragraphe 26 de la présente résolution.

¹⁶⁹ Après application d'un taux de 50 %, conformément au paragraphe 26 de la présente résolution.

28. **Prise d'effet des voix de reconstitution des ressources.** La répartition des voix de la Treizième reconstitution des ressources, telle que décrite ci-dessus, prend effet six mois après l'adoption de la présente résolution. Le Président informera tous les Membres, au plus tard 15 jours après la date susmentionnée, que la répartition des voix de Membre et des voix de contribution pour la Treizième reconstitution des ressources a été effectuée, et il communiquera cette information au Conseil des gouverneurs à sa quarante-huitième session.

VIII. Mobilisation de ressources supplémentaires

29. Emprunt par le Fonds

- a) **Finalité de l'emprunt.** Tout en reconnaissant que les contributions aux reconstitutions des ressources sont, et doivent demeurer, la principale source de financement du FIDA, le Conseil des gouverneurs accueille avec satisfaction et appuie l'intention du FIDA de mobiliser un ensemble de ressources plus diversifié, dont des prêts consentis par des États membres ou des institutions bénéficiant de leur appui, par des banques multilatérales de développement, par des institutions supranationales et par des investisseurs institutionnels privés, aux termes du Cadre d'emprunt intégré, pendant la période couverte par la reconstitution des ressources.
- b) **Cadre d'emprunt intégré.** Le Conseil d'administration a approuvé la mise à jour du Cadre d'emprunt intégré, qui définit les piliers de l'ensemble de l'activité d'emprunt du FIDA.
- c) **Modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires.** Les prêts concessionnels de partenaires sont accordés conformément aux modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires figurant à l'annexe V du Rapport sur FIDA13.
- d) **Limite de responsabilité.** En ce qui concerne les alinéas a) et b), il est rappelé, pour dissiper tout doute à ce sujet, que la section 3 de l'article 3 de l'Accord dispose comme suit: « Nul Membre n'est responsable, en raison de sa qualité de Membre, des actes ou des obligations du Fonds. »

30. Cofinancement et opérations diverses

- a) Durant la période couverte par la reconstitution des ressources, le Conseil d'administration et le Président sont invités à prendre les mesures nécessaires pour, d'une part, renforcer le rôle de catalyseur joué par le Fonds en vue de l'accroissement de la part des financements nationaux et internationaux destinés à l'amélioration du bien-être et de l'autonomie des populations rurales pauvres et, d'autre part, pour compléter les ressources du Fonds en s'appuyant sur les services financiers et techniques du FIDA, y compris pour administrer des ressources et intervenir en qualité d'agent fiduciaire, dans le droit fil de l'objectif et des fonctions du Fonds. Ces activités sont au cœur du rôle du Fonds en tant qu'assembleur de financements en faveur du développement durable, rôle qu'il s'efforcera de renforcer au cours de FIDA13. Les opérations relatives à la prestation de ces services financiers ne sont pas financées sur les ressources du Fonds.
- b) À cet égard, le Conseil des gouverneurs appelle les États membres à tout mettre en œuvre pour maximiser leurs contributions supplémentaires et à envisager de verser des contributions sous forme de fonds supplémentaires afin de financer, entre autres, le Fonds fiduciaire du Programme pour la résilience du monde rural et le Fonds fiduciaire pour le secteur privé, notamment par l'intermédiaire de leurs agences de développement bilatérales et d'autres organismes publics, ou en concluant d'autres types de partenariats financiers avec le Fonds pour appuyer l'ensemble du programme de travail de ce dernier. La direction prendra également des mesures pour

mobiliser des cofinancements et d'autres ressources supplémentaires auprès d'États non membres et d'autres acteurs non étatiques, comme des organisations multilatérales, des particuliers et des fondations philanthropiques et d'autres entités.

IX. Rapports au Conseil des gouverneurs

31. Le Président soumettra au Conseil des gouverneurs, à sa quarante-huitième session et aux sessions suivantes, des rapports sur l'état des engagements, les paiements et d'autres questions pertinentes concernant la reconstitution des ressources. Les rapports seront soumis au Conseil des gouverneurs pour information.

X. Examen par le Conseil d'administration

32. Le Conseil d'administration examine périodiquement l'état des contributions au titre de la reconstitution des ressources et prend toute mesure nécessaire pour l'application des dispositions de la présente résolution.
33. Si, durant la période couverte par la reconstitution des ressources, des retards dans le versement d'une contribution entraînent, ou risquent d'entraîner, une suspension des opérations de prêt du Fonds ou empêchent par ailleurs la réalisation substantielle des objectifs de la reconstitution des ressources, le président ou la présidente du Conseil des gouverneurs peut, à la demande du Conseil d'administration, convoquer une réunion de la Consultation établie en vertu de la résolution 230/XLVI (2023) afin d'examiner la situation et d'étudier les moyens de remplir les conditions requises pour la poursuite des opérations de prêt du Fonds ou pour la réalisation substantielle de ces objectifs.

XI. Examen à mi-parcours

34. La mise en œuvre des mesures et initiatives mentionnées dans le Rapport sur FIDA13 fera l'objet d'un examen à mi-parcours, dont les conclusions seront présentées à une réunion de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA.

Directives relatives aux annonces de contributions des Membres à FIDA13

I. Présentation générale

1. La présente annexe contient les directives sur le processus d'annonce de contributions à FIDA13 et l'état des annonces de contributions des Membres. Les annonces de contributions reçues sont consignées à l'appendice III de la présente annexe.
2. Au cours de FIDA13, le Fonds acceptera des contributions supplémentaires de ses États membres sous la forme de contributions à ses ressources de base, de contributions additionnelles de base pour le climat, de l'élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires et de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base. Les États membres sont par ailleurs encouragés à fournir des fonds supplémentaires pour appuyer d'autres initiatives du programme de travail plus large du FIDA, mais seulement après avoir maximisé leurs contributions à la reconstitution des ressources.

II. Annoncer une contribution

3. Une annonce de contribution est la communication de l'intention d'un Membre de contribuer à la reconstitution des ressources du FIDA. Elle peut être soumise par écrit par un représentant agréé ou une représentante agréée d'un État membre ou annoncée oralement durant les sessions du Conseil des gouverneurs, du Conseil d'administration ou de la Consultation sur la reconstitution des ressources, ou encore dans le cadre d'une autre réunion, sous réserve qu'elle soit faite en présence de deux responsables de haut niveau du Fonds qui l'enregistrent et servent de témoins.
4. Les États membres sont invités à annoncer officiellement leurs contributions à FIDA13 à la session principale d'annonce de contributions qui se tiendra dans le cadre de la quatrième session de la Consultation sur FIDA13 organisée à Paris les 14 et 15 décembre, ou à un autre moment – de préférence avant le dernier jour de la période de six mois suivant l'adoption de la résolution sur FIDA13. Les annonces de contributions anticipées sont encouragées afin de contribuer à créer une dynamique positive pour FIDA13.
5. Pour FIDA13, les États membres sont encouragés à annoncer au Fonds les contributions suivantes:
 - i) **Contributions de base.** Les contributions de base sont assorties d'un droit de vote et représentent l'essentiel des ressources du Fonds. Les contributions de base demeurent l'option de contribution préférée du FIDA pour la reconstitution de ses ressources, car elles garantissent la viabilité à long terme du Fonds et sont au cœur de la gouvernance du FIDA. Les annonces de contributions de base doivent être suivies de la soumission d'un instrument de contribution ou de versements directs.
 - ii) **Contributions additionnelles de base pour le climat.** Les contributions additionnelles de base pour le climat, établies pour la première fois dans le cadre de FIDA13, constituent un autre moyen de contribuer aux ressources de base du Fonds, mais avec la certitude que l'intégralité des fonds seront utilisés à l'appui d'investissements liés au climat et susceptibles d'être considérés comme des financements climatiques au regard de la méthode des banques multilatérales de développement. Ces contributions seront faites conformément aux conditions de

contribution et aux modalités d'utilisation des contributions additionnelles de base pour le climat indiquées dans la note annexée au Rapport sur FIDA13.

- iii) **Prêts concessionnels de partenaires.** Un prêt concessionnel de partenaire est un prêt accordé par un État membre ou par une institution bénéficiant de son appui et comprenant un élément de libéralité au profit du Fonds. Pour FIDA13, ces prêts seront accordés conformément aux dispositions du Cadre des prêts concessionnels de partenaires figurant à l'annexe V du présent rapport et approuvé par le Conseil des gouverneurs. L'expression « institution bénéficiant de l'appui d'un État » comprend toute entreprise appartenant à un État ou contrôlée par ce dernier, ou toute institution de financement du développement d'un État membre, à l'exception des institutions multilatérales. Seul l'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire est considéré comme une contribution à la reconstitution des ressources et peut donc donner lieu à l'attribution de droits de vote. L'élément de libéralité est calculé sur la base des taux d'actualisation établis pour FIDA13 au moyen de la formule convenue et indiqués à l'annexe V du présent rapport. Les États membres accordant un prêt concessionnel de partenaire (directement ou par l'intermédiaire d'une institution bénéficiant de l'appui de ces États) seront tenus de verser une contribution de base au moins égale à 80% de la valeur de référence minimum pour les contributions sous forme de dons, et viseront à ce que le total de leurs contributions équivalentes à un don (incluant la contribution de base plus l'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire) atteigne au moins la valeur de référence minimum pour les contributions sous forme de dons. La valeur de référence minimum des contributions sous forme de dons sera égale à 100% de la contribution moyenne aux ressources de base, en monnaie nationale, aux deux dernières reconstitutions (en l'occurrence, pour FIDA13, il s'agira de FIDA12 et de FIDA11). D'autres types de contributions additionnelles, comme les contributions additionnelles de base pour le climat, ne sont pas pris en compte dans le calcul de la valeur de référence. Conformément au Cadre des prêts concessionnels de partenaires, seuls les prêts concessionnels de partenaires d'un montant égal ou supérieur à 20 millions d'USD seront acceptés. L'élément de libéralité d'un prêt concessionnel de partenaire donne droit à un nombre de voix calculé à proportion de sa valeur. Le montant total des fonds fournis sous forme de prêts concessionnels de partenaires est alloué aux pays attributaires du FIDA au moyen du Système d'allocation fondé sur la performance, comme les autres ressources de base du Fonds.
6. Tout État membre envisageant d'accorder un prêt concessionnel de partenaire est invité à discuter des modalités de ce prêt avec la direction avant la session d'annonce des contributions, afin que le prêt réponde aux critères préétablis. On trouvera à l'appendice II de la présente annexe des précisions sur les annonces de contributions sous forme de prêts concessionnels de partenaires.
7. Les États membres sont également encouragés à fournir des fonds supplémentaires et d'autres types de contributions à l'appui du programme de travail plus large du FIDA, mais seulement après avoir maximisé leurs contributions à la reconstitution des ressources. Les autres formes de contributions ne sont pas assorties de droits de vote et ne seront pas prises en compte dans la détermination de la cible de reconstitution des ressources pour FIDA13.
8. **Contributions spéciales.** Au cours de la période de reconstitution des ressources, le Conseil d'administration peut accepter, au nom du Fonds, des contributions aux ressources du Fonds provenant d'États non membres ou d'autres sources (contributions spéciales).

9. **Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD).** Le FIDA a mis en place un mécanisme préfinancé dans le cadre duquel les financements destinés aux pays admis à recevoir des dons sont déterminés par les engagements initiaux, de manière à assurer le remboursement intégral de tous les projets approuvés au titre du CSD jusqu'à la fin de FIDA11 et à obtenir des financements anticipés pour les nouveaux dons. Les contributions de base des États membres serviront à compenser le manque à gagner sur les précédentes opérations relevant du CSD et à financer de nouveaux engagements. Pour les États membres n'ayant pas acquitté leurs ressources compensatoires au titre du CSD durant FIDA10 et FIDA11, ces fonds compensatoires seront déduits de leurs contributions à FIDA13, conformément aux résolutions pertinentes des reconstitutions des ressources.
10. **Monnaie de libellé des contributions et taux de change.** Conformément à la résolution sur FIDA13, les États membres libellent leurs contributions: a) en droits de tirage spéciaux (DTS); b) dans une monnaie utilisée pour calculer la valeur du DTS; ou c) dans la monnaie du Membre contribuant si celle-ci est librement convertible et que le taux d'inflation du Membre durant la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 n'a pas dépassé le taux de 10% par an en moyenne déterminé par le Fonds.
11. En ce qui concerne les taux de change à appliquer, les engagements et les annonces de contributions sont évalués sur la base du taux de change moyen en fin de mois de chaque monnaie à convertir par rapport au dollar des États-Unis, calculé par le Fonds monétaire international sur la période de six mois précédant l'adoption de la résolution sur FIDA13 (du 1^{er} avril au 30 septembre 2023) et arrondi à la quatrième décimale. Les taux de change devant être appliqués durant FIDA13 sont indiqués à l'annexe VIII.
12. **Nouvelles voix.** De nouvelles voix de reconstitution des ressources sont créées en fonction des contributions de base, des contributions additionnelles de base pour le climat, de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base, et de l'élément de libéralité de tout prêt concessionnel de partenaire octroyé au titre de la Treizième reconstitution des ressources, conformément aux dispositions de la résolution sur FIDA13. Les voix ne sont attribuées qu'après versement des contributions.
13. **Instruments de contribution.** Une annonce de contribution est non contraignante, et elle doit donc être appuyée soit par un instrument de contribution, soit par un versement direct total de la part d'un État membre. Un instrument de contribution précise le montant de la contribution apportée par un État membre selon les modalités et conditions de la résolution sur la reconstitution des ressources et est juridiquement contraignant. L'instrument de contribution précise également les modalités de contribution (catégorie d'annonce de contribution, modalité de paiement, conditions associées à la contribution – le cas échéant, nombre de versements et échéancier).
14. Le dépôt des instruments de contribution des États membres est important pour déclencher la prise d'effet de la reconstitution des ressources. La reconstitution ne peut prendre effet que lorsque le montant global – calculé en dollars des États-Unis – des instruments de contribution déposés ou des paiements reçus par le Fonds atteint au moins 50% des annonces de contributions reçues dans les six mois suivant la date d'adoption de la résolution sur FIDA13. Les ressources d'une reconstitution donnée ne deviennent disponibles pour engagement que lorsque la reconstitution a pris effet.
15. Pour plus d'informations sur les contributions à la Treizième reconstitution des ressources du FIDA, veuillez contacter Ronald Hartman, Directeur de la Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle

mondiale (r.hartman@ifad.org) ou l'équipe chargée de la reconstitution des ressources du FIDA (replenishment@ifad.org).

Modèle de lettre d'annonce de contribution

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que le Gouvernement du/de la [nom du pays] entend apporter une contribution à la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13).

Contribution

La contribution prendra la forme (effacer les mentions inutiles):

- d'une contribution de base d'un montant de:
[valeur en USD ou autre monnaie]
- d'une contribution additionnelle de base pour le climat d'un montant de:
[valeur en USD ou autre monnaie]

Paie ment

Nous avons l'intention (effacer les mentions inutiles) [de payer d'avance cette contribution en un seul versement] [de payer d'avance chaque type de contribution au moyen de versements séparés] [de soumettre un instrument de contribution confirmant le montant de la contribution, le mode de paiement, le nombre de versements et l'échéancier].

Prêt concessionnel de partenaire (supprimer s'il y a lieu)

Le Gouvernement du/de la [nom du pays] a par ailleurs l'intention d'accorder un prêt concessionnel de partenaire d'un montant de [valeur en USD ou autre monnaie]. Des informations complémentaires sont fournies dans le formulaire d'annonce de prêt concessionnel de partenaire ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Annonces de prêts concessionnels de partenaires

1. **Annonces de prêts concessionnels de partenaires.** Pour faciliter l'enregistrement rapide et précis des contributions sous forme de prêts concessionnels de partenaires, les Membres qui ont l'intention d'annoncer oralement l'octroi d'un prêt concessionnel de partenaire sont invités à remplir en outre le formulaire d'annonce de contribution correspondant (voir ci-après).
2. Les Membres sont encouragés à transmettre à la direction un exemplaire du formulaire d'annonce dûment rempli **avant** la session à laquelle ils annonceront leur contribution, notamment si un échéancier d'encaissement sur mesure est requis. Ce formulaire d'annonce de contribution préliminaire demeurera strictement confidentiel jusqu'à ce que celle-ci soit dévoilée par l'État membre. Les États membres pourront également présenter un exemplaire dûment rempli du formulaire lors de la session. L'État membre et la direction du FIDA devront vérifier toutes les annonces de prêt concessionnel de partenaire avant la fin de la session, et confirmer qu'elles sont conformes au Cadre des prêts concessionnels de partenaires. Tout État membre accordant un prêt concessionnel de partenaire est tenu de déposer un instrument de contribution précisant le montant de sa contribution de base avant de conclure l'accord de prêt avec le FIDA.
3. Les Membres sont invités à annoncer leur prêt concessionnel de partenaire en respectant les présentes directives et le formulaire type d'annonce de prêt concessionnel de partenaire fourni ci-après.
 - i) **Monnaie de libellé du prêt.** Veuillez indiquer la devise du prêt concessionnel de partenaire. Le FIDA acceptera principalement les prêts concessionnels de partenaires libellés en droits de tirage spéciaux, en dollars des États-Unis ou en euros, soit les monnaies de libellé des prêts du FIDA. Par ailleurs, les prêts concessionnels de partenaires libellés dans d'autres devises du panier du DTS (yen japonais, livre sterling et renminbi chinois) ou dans toute autre devise seront pris en considération, sous réserve de la capacité évaluée du FIDA à convertir ces prêts en dollars des États-Unis ou en euros. L'équivalent en DTS sera calculé sur la base du taux de change de référence pour FIDA¹³.
 - ii) **Montant du prêt.** Veuillez indiquer le montant du prêt concessionnel de partenaire dans la devise sélectionnée.
 - iii) **Différé d'amortissement et échéance du prêt.** Deux options s'offrent aux contributeurs. Ceux-ci peuvent opter pour un prêt concessionnel de partenaire: i) assorti d'un différé d'amortissement de 5 ans et d'un délai de remboursement de 25 ans (5-25); ou ii) assorti d'un différé d'amortissement de 10 ans et d'un délai de remboursement de 40 ans (10-40).
 - iv) **Taux d'intérêt nominal du prêt** (dans la monnaie de libellé du prêt). Veuillez indiquer le taux d'intérêt du prêt concessionnel de partenaire dans la monnaie de libellé du prêt¹⁷⁰.

¹⁷⁰ Si le taux d'intérêt nominal du prêt concessionnel de partenaire est supérieur au taux d'intérêt nominal maximal fixé dans le Cadre des prêts concessionnels de partenaires, les contributions sous forme de dons doivent inclure des ressources additionnelles suffisantes excédant le seuil de 80% fixé par le cadre pour: réduire le taux d'intérêt nominal du prêt; ou octroyer un prêt plus important si le taux maximal du prêt concessionnel de partenaire aux termes dudit cadre est négatif dans la monnaie de libellé du prêt.

- v) **Période de tirage du prêt.** Veuillez indiquer le nombre d'années pendant lesquelles le prêt concessionnel de partenaire sera décaissé (un, deux ou trois ans).
4. Pour obtenir de l'aide concernant le calcul des annonces de prêts concessionnels de partenaires, veuillez contacter l'équipe de reconstitution des ressources du FIDA (replenishment@ifad.org).

Fonds international de développement agricole

Formulaire d'annonce de contribution à FIDA13 sous la forme d'un prêt concessionnel de partenaire

(à remplir le cas échéant uniquement)

1. **Monnaie de libellé du prêt**

Indiquer la monnaie

2. **Montant du prêt**

*Indiquer le montant
(en millions)*

3. **Différé d'amortissement et échéance
du prêt**

*Indiquer la formule retenue
(5-25 ou 10-40)*

4. **Taux d'intérêt nominal du prêt dans
la monnaie de libellé du prêt***

Indiquer le taux

5. **Période de tirage du prêt en années**

*Indiquer le nombre d'années
(un, deux ou trois ans)*

* Si le taux d'intérêt nominal du prêt concessionnel de partenaire est supérieur au taux d'intérêt maximal fixé dans le Cadre des prêts concessionnels de partenaires, merci d'indiquer les dispositions prises pour respecter ledit cadre (par exemple, mobilisation de ressources supplémentaires sous forme de dons pour réduire le taux d'intérêt nominal ou octroi d'un prêt plus important si le taux maximal du prêt concessionnel de partenaire aux termes du cadre est négatif dans la monnaie de libellé du prêt). La direction confirmera si les dispositions en question sont en adéquation avec le Cadre des prêts concessionnels de partenaires.

Annonces de contributions à FIDA13 au 31 décembre 2023¹⁷¹

<i>État membre</i>	<i>Annonces de contributions de base à FIDA13 en USD</i>	<i>Contributions additionnelles de base pour le climat en USD</i>	<i>Encaissement anticipé en USD</i>	<i>Élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires en USD^a</i>	<i>Total des contributions annoncées en USD^b</i>	<i>Monnaie des contributions annoncées^c</i>	<i>Total des contributions annoncées (même monnaie)</i>
Afghanistan	0	0	0	0	0	USD	0
Afrique du Sud	0	0	0	0	0	USD	0
Albanie	0	0	0	0	0	USD	0
Algérie	0	0	0	0	0	USD	0
Allemagne	0	0	0	0	0	EUR	0
Angola	4 000 000	0	0	0	4 000 000	USD	4 000 000
Antigua-et-Barbuda	0	0	0	0	0	USD	0
Arabie saoudite	0	0	0	0	0	USD	0
Argentine	0	0	0	0	0	USD	0
Arménie	0	0	0	0	0	USD	0
Autriche ^d	20 088 841	0	0	0	20 088 841	EUR	18 542 000
Azerbaïdjan	0	0	0	0	0	USD	0
Bahamas	0	0	0	0	0	USD	0
Bangladesh	2 000 000	0	0	0	2 000 000	USD	2 000 000
Barbade	0	0	0	0	0	USD	0
Belgique	0	0	0	0	0	EUR	0
Belize	0	0	0	0	0	USD	0
Bénin	0	0	0	0	0	USD	0
Bhoutan	0	0	0	0	0	USD	0
Bolivie (État plurinational de)	0	0	0	0	0	USD	0
Bosnie-Herzégovine	65 005	0	0	0	65 005	EUR	60 000
Botswana	0	0	0	0	0	USD	0
Bésil	0	0	0	0	0	USD	0
Burkina Faso	250 000	0	0	0	250 000	USD	250 000
Burundi	0	0	0	0	0	USD	0
Cabo Verde	34 707	0	0	0	34 707	USD	34 707
Cambodge	1 000 000	0	0	0	1 000 000	USD	1 000 000
Cameroun	1 800 000	0	0	0	1 800 000	USD	1 800 000
Canada	0	0	0	0	0	CAD	0
Chili	0	0	0	0	0	USD	0
Chine	87 000 000	0	0	0	87 000 000	CNY	623 981 400
Chypre	75 000	0	0	0	75 000	USD	75 000
Colombie	0	0	0	0	0	USD	0
Comores	0	0	0	0	0	USD	0
Congo	0	0	0	0	0	USD	0
Costa Rica	0	0	0	0	0	USD	0
Côte d'Ivoire	1 000 000	0	0	0	1 000 000	USD	1 000 000

¹⁷¹ Étant entendu que les contributions annoncées peuvent être assorties de conditions. Le tableau est en outre sujet à modification à mesure que des nouvelles annonces seront annoncées ou reçues.

<i>État membre</i>	<i>Annonces de contributions de base à FIDA13 en USD</i>	<i>Contributions additionnelles de base pour le climat en USD</i>	<i>Encaissement anticipé en USD</i>	<i>Élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires en USD^a</i>	<i>Total des contributions annoncées en USD^b</i>	<i>Monnaie des contributions annoncées^c</i>	<i>Total des contributions annoncées (même monnaie)</i>
Croatie	0	0	0	0	0	USD	0
Cuba	0	0	0	0	0	USD	0
Danemark	0	0	0	0	0	DKK	0
Djibouti	100 000	0	0	0	100 000	USD	100 000
Dominique	0	0	0	0	0	USD	0
Égypte	0	0	0	0	0	USD	0
El Salvador	0	0	0	0	0	USD	0
Émirats arabes unis	0	0	0	0	0	USD	0
Équateur	0	0	0	0	0	USD	0
Érythrée	70 000	0	0	0	70 000	USD	70 000
Espagne	21 668 472	0	0	0	21 668 472	EUR	20 000 000
Estonie	0	0	0	0	0	USD	0
Eswatini	0	0	0	0	0	USD	0
États-Unis d'Amérique	162 000 000	0	0	0	162 000 000	USD	162 000 000
Éthiopie	0	0	0	0	0	USD	0
Fédération de Russie	0	0	0	0	0	USD	0
Fidji	0	0	0	0	0	USD	0
Finlande	14 084 507	0	0	19 909 043	33 993 550	EUR	31 376 047
France	150 000 000	0	0	0	150 000 000	USD	150 000 000
Gabon	0	0	0	0	0	XAF	0
Gambie	0	0	0	0	0	USD	0
Géorgie	60 000	0	0	0	60 000	USD	60 000
Ghana	600 000	0	0	0	600 000	USD	600 000
Grèce	92 091	0	0	0	92 091	EUR	85 000
Grenade	0	0	0	0	0	USD	0
Guatemala	0	0	0	0	0	USD	0
Guinée	0	0	0	0	0	USD	0
Guinée-Bissau	100 000	0	0	0	100 000	USD	100 000
Guinée équatoriale	0	0	0	0	0	USD	0
Guyana	0	0	0	0	0	USD	0
Haïti	0	0	0	0	0	USD	0
Honduras	0	0	0	0	0	USD	0
Hongrie	0	0	0	0	0	USD	0
Îles Cook	0	0	0	0	0	USD	0
Îles Marshall	0	0	0	0	0	USD	0
Îles Salomon	0	0	0	0	0	USD	0
Inde	25 000 000	0	0	0	25 000 000	USD	25 000 000
Indonésie	0	0	0	0	0	USD	0
Iran (République islamique d')	0	0	0	0	0	USD	0
Iraq	0	0	0	0	0	USD	0
Irlande	16 251 354	10 834 236	0	0	27 085 590	EUR	25 000 000
Islande	0	0	0	0	0	USD	0
Israël	0	0	0	0	0	USD	0

<i>État membre</i>	<i>Annonces de contributions de base à FIDA13 en USD</i>	<i>Contributions additionnelles de base pour le climat en USD</i>	<i>Encaissement anticipé en USD</i>	<i>Élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires en USD^a</i>	<i>Total des contributions annoncées en USD^b</i>	<i>Monnaie des contributions annoncées^c</i>	<i>Total des contributions annoncées (même monnaie)</i>
Italie	119 176 598	0	0	0	119 176 598	EUR	110 000 000
Jamaïque	0	0	0	0	0	USD	0
Japon	42 693 755	0	0	0	42 693 755	JPY	6 085 000 000
Jordanie	0	0	0	0	0	USD	0
Kazakhstan	0	0	0	0	0	USD	0
Kenya	0	0	0	0	0	USD	0
Kirghizistan	0	0	0	0	0	USD	0
Kiribati	0	0	0	0	0	USD	0
Koweït	45 000 000	0	0	0	45 000 000	USD	45 000 000
Lesotho	0	0	0	0	0	USD	0
Liban	0	0	0	0	0	USD	0
Libéria	0	0	0	0	0	USD	0
Libye	0	0	0	0	0	USD	0
Luxembourg	4 875 406	0	0	0	4 875 406	EUR	4 500 000
Macédoine du Nord	0	0	0	0	0	USD	0
Madagascar	220 000	0	0	0	220 000	USD	220 000
Malaisie	0	0	0	0	0	USD	0
Malawi	300 000	0	0	0	300 000	USD	300 000
Maldives	0	0	0	0	0	USD	0
Mali	281 000	0	0	0	281 000	USD	281 000
Malte	0	0	0	0	0	USD	0
Maroc	0	0	0	0	0	USD	0
Maurice	0	0	0	0	0	USD	0
Mauritanie	150 000	0	0	0	150 000	USD	150 000
Mexique	0	0	0	0	0	USD	0
Micronésie (États fédérés de)	0	0	0	0	0	USD	0
Mongolie	0	0	0	0	0	USD	0
Monténégro	108 342	0	0	0	108 342	EUR	100 000
Mozambique	0	0	0	0	0	USD	0
Myanmar	0	0	0	0	0	USD	0
Namibie	0	0	0	0	0	USD	0
Nauru	0	0	0	0	0	USD	0
Népal	0	0	0	0	0	USD	0
Nicaragua	0	0	0	0	0	USD	0
Niger	165 167	0	0	0	165 167	XAF	100 000 000
Nigéria	7 500 000	0	0	0	7 500 000	USD	7 500 000
Nioué	0	0	0	0	0	USD	0
Norvège	90 888 689	0	0	0	90 888 689	NOK	972 000 000
Nouvelle-Zélande	0	0	0	0	0	NZD	0
Oman	0	0	0	0	0	USD	0
Ouganda	0	0	0	0	0	USD	0
Ouzbékistan	0	0	0	0	0	USD	0
Pakistan	10 000 000	0	0	0	10 000 000	USD	10 000 000

<i>État membre</i>	<i>Annonces de contributions de base à FIDA13 en USD</i>	<i>Contributions additionnelles de base pour le climat en USD</i>	<i>Encaissement anticipé en USD</i>	<i>Élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires en USD^a</i>	<i>Total des contributions annoncées en USD^b</i>	<i>Monnaie des contributions annoncées^c</i>	<i>Total des contributions annoncées (même monnaie)</i>
Palaos	0	0	0	0	0	USD	0
Panama	0	0	0	0	0	USD	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0	0	0	0	0	USD	0
Paraguay	0	0	0	0	0	USD	0
Pays-Bas (Royaume des)	150 000 000	0	0	0	150 000 000	USD	150 000 000
Pérou	0	0	0	0	0	USD	0
Philippines ^d	1 000 000	0	0	0	1 000 000	USD	1 000 000
Pologne	1 000 000	0	0	0	1 000 000	USD	1 000 000
Portugal	0	0	0	0	0	EUR	0
Qatar	0	0	0	0	0	USD	0
République arabe syrienne	0	0	0	0	0	USD	0
République centrafricaine	100 000	0	0	0	100 000	USD	100 000
République de Corée	0	0	0	0	0	USD	0
République démocratique du Congo	500 000	0	0	0	500 000	USD	500 000
République démocratique populaire lao	100 000	0	0	0	100 000	USD	100 000
République de Moldova	0	0	0	0	0	USD	0
République dominicaine	0	0	0	0	0	USD	0
République populaire démocratique de Corée	0	0	0	0	0	USD	0
République-Unie de Tanzanie	0	0	0	0	0	USD	0
Roumanie	0	0	0	0	0	USD	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^d	64 907 175	18 815 855	0	0	83 723 030	GBP	66 744 000
Rwanda	300 000	0	0	0	300 000	USD	300 000
Sainte-Lucie	0	0	0	0	0	USD	0
Saint-Kitts-et-Nevis	0	0	0	0	0	USD	0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0	0	0	0	0	USD	0
Samoa	0	0	0	0	0	USD	0
Sao Tomé-et-Principe	0	0	0	0	0	USD	0
Sénégal	600 000	0	0	0	600 000	USD	600 000
Seychelles	0	0	0	0	0	USD	0
Sierra Leone	0	0	0	0	0	USD	0
Somalie	0	0	0	0	0	USD	0
Soudan	0	0	0	0	0	EUR	0
Soudan du Sud	100 000	0	0	0	100 000	USD	100 000
Sri Lanka	100 000	0	0	0	100 000	USD	100 000
Suède	0	0	0	0	0	SEK	0
Suisse ^d	52 519 835	4 469 773	0	0	56 989 608	CHF	51 000 000
Suriname	0	0	0	0	0	USD	0
Tadjikistan	10 000	0	0	0	10 000	USD	10 000
Tchad	450 000	0	0	0	450 000	USD	450 000
Thaïlande	0	0	0	0	0	USD	0
Timor-Leste	0	0	0	0	0	USD	0
Togo	0	0	0	0	0	USD	0
Tonga	0	0	0	0	0	USD	0

<i>État membre</i>	<i>Annonces de contributions de base à FIDA13 en USD</i>	<i>Contributions additionnelles de base pour le climat en USD</i>	<i>Encaissement anticipé en USD</i>	<i>Élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires en USD^a</i>	<i>Total des contributions annoncées en USD^b</i>	<i>Monnaie des contributions annoncées^c</i>	<i>Total des contributions annoncées (même monnaie)</i>
Trinité-et-Tobago	0	0	0	0	0	USD	0
Tunisie	0	0	0	0	0	USD	0
Türkiye	6 000 000	0	0	0	6 000 000	USD	6 000 000
Tuvalu	0	0	0	0	0	USD	0
Uruguay	0	0	0	0	0	USD	0
Vanuatu	0	0	0	0	0	USD	0
Venezuela (République bolivarienne du)	0	0	0	0	0	USD	0
Viet Nam	0	0	0	0	0	USD	0
Yémen	0	0	0	0	0	USD	0
Zambie	0	0	0	0	0	USD	0
Zimbabwe	200 000	0	0	0	200 000	USD	200 000
Total des annonces de contributions	1 106 585 946	34 119 865	0	19 909 043	1 160 614 854		

Notes de bas de page

^a Y compris l'élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires, comme indiqué ci-après:

<i>État membre</i>	<i>Monnaie des contributions^c</i>	<i>Prêts concessionnels de partenaires</i>		<i>Élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Équivalent en USD^b</i>	<i>Montant</i>	<i>Équivalent en USD^b</i>
Finlande	EUR	30 000 000	32 502 709	18 376 047	19 909 043

^b Toutes les annonces de contributions dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis ont été converties par application d'un taux de change moyen, suivant la méthode énoncée à l'annexe VIII du document GC/47/L.5.

^c Les abréviations ci-après correspondent aux monnaies suivantes:

CAD: dollar canadien	EUR: euro	NZD: dollar néo-zélandais
CHF: franc suisse	GBP: livre sterling	SEK: couronne suédoise
CNY: renminbi chinois	JPY: yen japonais	USD: dollar des États-Unis
DKK: couronne danoise	NOK: couronne norvégienne	XAF: franc CFA d'Afrique centrale

^d Sous réserve de l'approbation du gouvernement, du Parlement ou du Conseil fédéral.